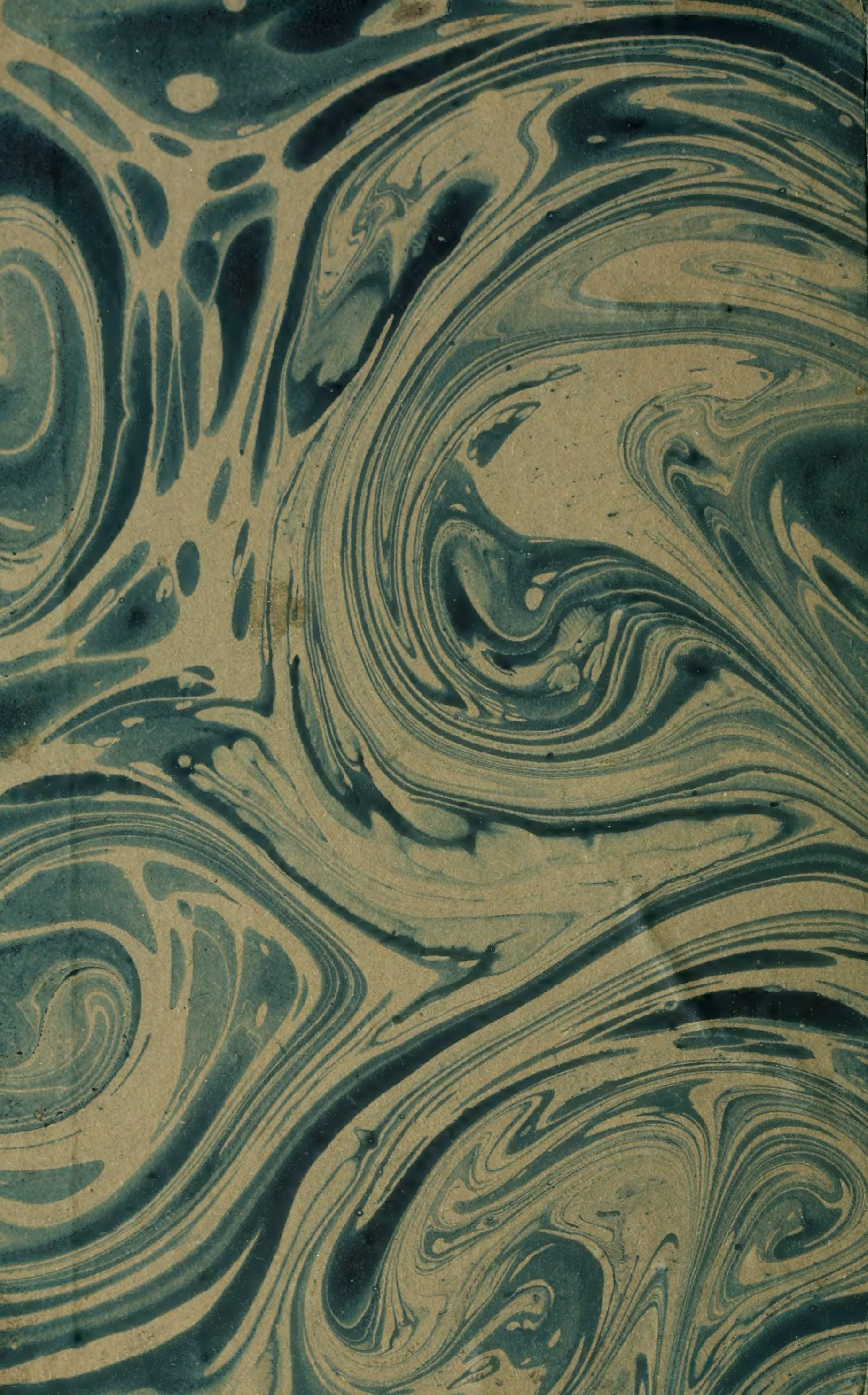
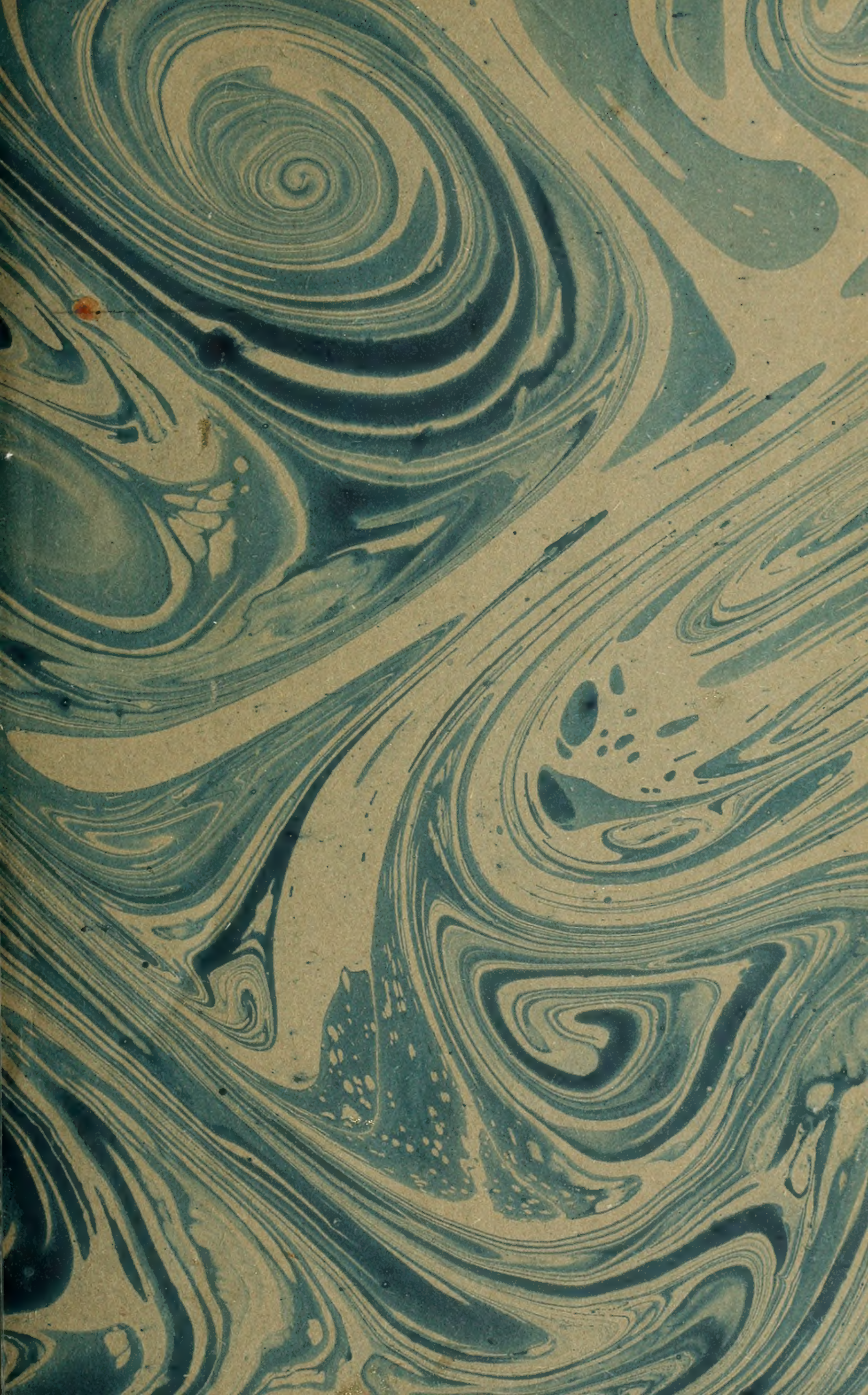






La Marchande de Modes

de

Marie-Antoinette

DU MÊME AUTEUR

POÉSIES

Les Propylées.

A travers la Haine.

La Plante merveilleuse de Tintagel.

LITTÉRATURE

Jehan Bodel

BEAUX-ARTS

Les Artistes Artésiens aux Salons 1903-1910.



(Bibliothèque Nationale.)

ROSE BERTIN

(D'après la peinture de TRINQUESSE, gravée par JANINET.)

ÉMILE LANGLADE

La
Marchande de Modes
de
Marie-Antoinette

Rose Bertin



PARIS
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
22, RUE HUYGHENS, 22



AVANT-PROPOS

Nous revenons toujours, avec un plaisir nouveau, à ce XVIII[e] siècle, si curieux et si captivant, dont le charme ne s'efface pas. Il se doutait évidemment de l'attrait qu'il devait exercer sur les générations à venir, quand il écrivait tous ces Mémoires, quand il traçait ces Tableaux de Paris, contait ces Anecdotes du temps de Louis XVI, écoutait aux portes le bruit de ses propres scandales, dont il étalait les tares sous la loupe des pamphlétaires, gens tarés eux-mêmes, gagés et venimeux, sans se douter qu'il mettait des armes terribles aux mains de ses pires ennemis.

Il nous semble qu'en entendant crier sous nos pas le sable des allées de Trianon, nous allons rencontrer les fantômes évanouis des duchesses et des marquises qui le peuplaient jadis, et nous écoutons si l'écho, qui s'enfuit dans le mystère des buissons obscurs, ne s'éveille point au bruit joyeux de leur rire perlé.

Nous nous plaisons à nous figurer : l'animation grouillante et le pittoresque des rues du vieux Paris ; la cohue des toits qui encapuchonnaient des maisons

qu'Haussmann n'avait pas encore alignées au cordeau ; les petits métiers ; le carleux de souliers, dans son échoppe, chantant *Malborough*, l'air en vogue ; l'écrivain public, l'écrivain public ! quelle vieillerie !... dans sa baraque peinte en vert ; le rémouleur, sonnaillant et déambulant par la ville, sa meule sur le dos ; le porteur d'eau ; les abbés en culotte courte ; les voleurs exposés au pilori, là-bas, à la Croix du Trahoir.

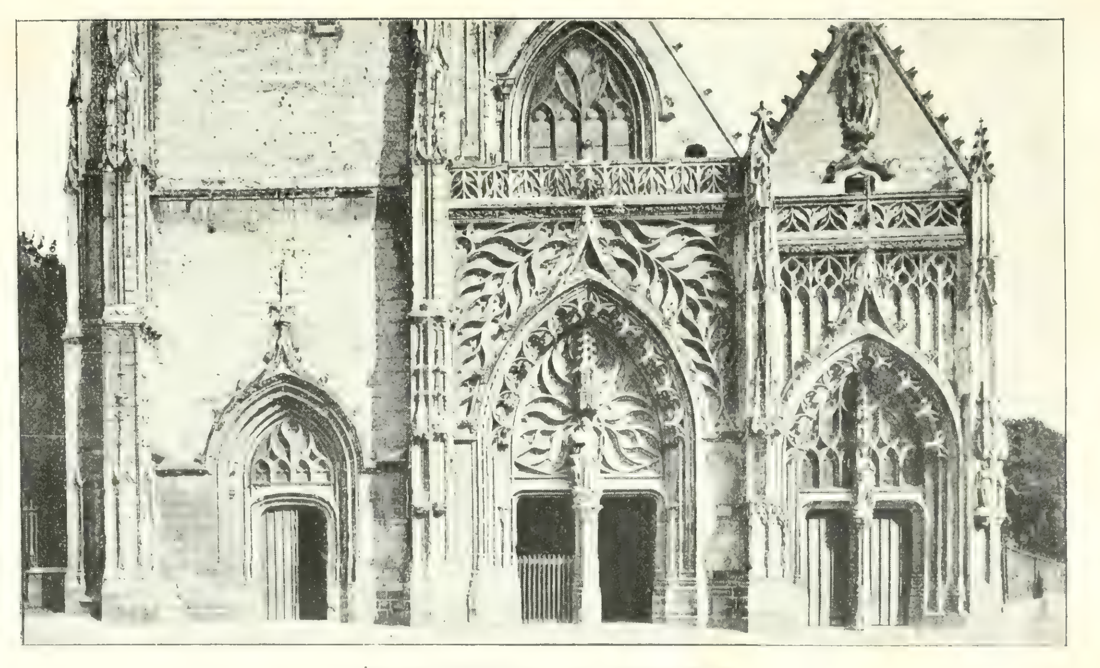
Et, devant la vision d'un magasin empli des mille fanfreluches dont raffolaient nos grand'mères, nous nous sentons pris de l'irrésistible tentation d'y pénétrer, de toucher de nos mains les demi-bonnets et les chapeaux à la Henri IV, les robes turques et les délicieux linons, qui firent leurs délices et furent leur folie ; alors, nous sentons peu à peu notre rêve prendre corps, et, ouvrant cette porte qu'un siècle entier a tenue close, l'auteur, avec vous, pénètre dans la maison de Rose Bertin.

Pour rendre un peu de vie à la grande maison de modes, il n'a point laissé courir au hasard une fantaisiste imagination ; il a préféré s'en tenir aux faits et s'en rapporter aux documents. Il a compulsé nombre de journaux du temps ; il a fouillé les dossiers conservés aux Archives nationales, aux Archives de la Seine, consulté les manuscrits de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de Versailles, puisé dans les archives d'Abbeville et d'Epinay-sur-Seine, dépouillé des dossiers de collections particulières ; et il doit dire que partout il a reçu le meilleur accueil, que partout il a vu ses recherches facilitées ; il en veut remercier ici tout particulièrement et M. Jacques Doucet, et

MM. Lazare, Prost, Capon, Plessis, d'autres encore dont l'hospitalité et l'obligeance lui ont été d'un grand prix.

Cependant, il ne s'est point contenté de la masse de ces pièces officielles, il a aussi voulu écouter l'écho douteux de menus faits et de brocards qui couraient la ville, faisaient parfois même l'objet des conversations de la cour, et qu'on s'y racontait à demi-voix, en souriant, derrière un éventail. Il a rapporté, sans trop s'y arrêter cependant, les légendes qui se formèrent ainsi, et qui donnèrent à la vie banale d'une femme qui, au fond, n'était qu'une commerçante avisée et une vieille fille endurcie, le piquant de quelques aimables aventures.

Ce n'est point un roman qu'il faut s'attendre à lire dans ces pages, mais plutôt un exposé de la vie d'une époque. Si l'auteur a noté le prix d'une fourniture sans intérêt apparent, c'est qu'il a pensé qu'il y avait matière à rapprochements, à comparaisons. Si, par hasard, il lui est arrivé de parler d'un personnage inconnu, insignifiant, c'est qu'il a trouvé que, tel qu'il était, il faisait figure. Enfin il s'estimera satisfait s'il a pu, en contant l'histoire de quelque coin de Paris, éveiller, à son tour, la curiosité du lecteur, lui faire comprendre que, dans tel quartier qu'il fréquente, dans telle rue où, journellement, il passe, il doit sentir quelque chose d'autre que la banalité moderne palpiter derrière ces murailles que, naguère encore, il coudoyait indifférent.



ÉGLISE SAINT-GILLES D'ABBEVILLE

La Marchande de Modes de Marie-Antoinette

ROSE BERTIN

I

Les débuts d'une grande modiste. — Son influence à la cour (1770-1774)

Le règne de Marie-Antoinette fut celui des futilités et du chiffon, et, si elle ne créa point un ministère de la toilette, il y eut, à la cour de Versailles, des coiffeurs, des couturiers et des faiseuses de modes plus écoutés que des conseillers du roi.

De ce nombre fut Rose Bertin. Rose Bertin, dont le véritable nom était Marie-Jeanne Bertin, figure dans la plupart des grands dictionnaires et des ouvrages biographiques comme étant née à Amiens en 1744 (1). Des recherches effectuées dans les archives communales d'Amiens étant demeurées infructueuses; nous les avons continuées à Abbeville où il est avéré, le fait ayant déjà été contrôlé par les historiens régionaux, qu'elle est née le 2 juillet 1747. Voici d'ailleurs le texte

(1) *Dict. de la conversation ; Grande Encyclopédie;* Dict. Larousse, Michaud, *Biographie universelle ; Nouvelle biographie générale.*

de son extrait de baptême inséré au registre de la paroisse Saint-Gilles :

« L'an mil sept cent quarante-sept, le deux juillet, sur les neuf heures du soir, est née en légitime mariage une fille à Nicolas Bertin, cavalier de la maréchaussée, et à Marie-Margueritte Méquignon, son épouse, et le lendemain a été baptisée par moi curé soussigné sous le nom de Marie-Jeanne. Le parein a été Jacques-Antoine d'Aras et la marreine Marie-Jeanne Gauterot dont l'un a signé et l'autre fait sa marque aïant déclarée ne savoir écrire, les jour et an susdits du baptême. Signé : Darras et Falcominier curé. »

Le ménage de ses parents était fort modeste, et pour élever Marie-Jeanne, ainsi que son frère Jean-Laurent, de deux ans plus jeune qu'elle, — il était né également sur la paroisse Saint-Gilles le 5 mai 1749, — la paye du cavalier de la maréchaussée était quelque peu maigre. Aussi sa femme, pour augmenter le budget du ménage, exerçait-elle le métier de garde-malade. Les parents de Marie-Jeanne n'étaient donc pas en mesure de lui faire donner une bien brillante éducation. Celle qu'elle reçut fut forcément modeste mais suffisante pour développer l'ambition chez une jeune fille qui était loin, à cette époque, d'être disgraciée de la nature, et le savait, — les femmes n'ignorent jamais ces choses-là, et il est rare qu'elles ne cherchent point à en tirer parti ; — et qui, en outre, ne manquait pas de l'esprit nécessaire pour faire son chemin.

Elle avait foi en son horoscope. Or, voici ce qu'une bohémienne lui avait un jour prédit. Cette bohémienne avait été arrêtée et emprisonnée, alors que la petite

Rose était encore tout enfant. Les commères du voisinage, qui avaient des langues et de la superstition, racontaient monts et merveilles d'un tas de choses que la tzigane leur avait lues dans la main. La petite Rose, qui était déjà une petite demoiselle, voulut savoir ce que lui promettait l'avenir. Mais le père Bertin, ni la mère Bertin n'auraient jamais consenti à souscrire à pareille fantaisie ; la fine mouche le savait bien. Aussi Rose imagina-t-elle de se priver de manger ; et profitant sans doute de facilités spéciales que la profession de son père lui donnait pour pénétrer dans l'intérieur de la prison, elle réussit à voir la bohémienne et lui proposa, en échange des mets, — évidemment préférables à ceux de l'ordinaire, — qu'elle lui apportait, de lui dire ce que le sort lui réservait. Les prisons d'alors n'étaient pas ce qu'elles sont devenues. La sorcière, qui avait sûrement les dents longues, ne fit pas de difficultés pour donner satisfaction à la curiosité enfantine de sa petite pourvoyeuse. Rose passa donc sa main mignonne au travers des barreaux qui les séparaient, et la bohémienne, l'ayant prise de ses grands doigts, basanés et osseux, aux ongles en deuil, lui dit : « Vous ferez une grande fortune ; on vous portera la robe à la cour. » Et Rose sortit toute rayonnante de la prison.

Mais Nicolas Bertin, son père, qui était loin d'être jeune, — il avait soixante-douze ans, — mourut le 24 janvier 1754, laissant toute la charge de l'éducation de ses enfants à sa veuve.

Rose n'était pas fille à laisser sa mère, qu'elle aimait beaucoup, peiner pour elle lorsqu'elle pouvait l'aider.

Les années d'enfance écoulées, elle prit son courage à deux mains, et un jour, vers 1763, lorsqu'elle avait seize ans environ, elle monta dans le coche qui conduisait à Paris.

Elle avait voulu ce voyage : et, quand sa famille attristée vit disparaître la voiture qui l'emmenait, elle ne se doutait guère que la petite Rose qui roulait, si jeune encore, dans ce lourd véhicule chargé de paquets, sur les chemins de France, s'en allait à la fortune.

Elle n'était pas empruntée, Rose Bertin ; on ne tarda pas à s'en apercevoir dans la maison de modes que tenait Mlle Pagelle à l'enseigne du *Trait galant* où elle avait trouvé une situation. Cependant, la maison du *Trait galant*, qui faisait des affaires non seulement à Paris, mais en province, qui, non seulement fournissait la cour de France, mais aussi la cour d'Espagne, avait, au point de vue des mœurs, une réputation méritée de bonne tenue, qui lui valait l'estime générale de sa clientèle et qui était d'autant plus remarquable qu'elle était assez rare dans cette profession.

Vers le même temps, ou du moins peu d'années avant, Jeanne Bécu, qui devait être la célèbre Mme Du Barry (elle était sortie du couvent en 1760), était entrée en apprentissage chez Labille, modiste également, dont la maison se trouvait dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, près de la place des Victoires, à l'enseigne : *A la toilette*. Elle s'y faisait appeler Mlle Lanson. Jeanne Bécu ne se faisait pas faute de justifier la réputation galante des demoiselles de modes et avait de nombreux amants.

La fille Oliva, qui plus tard joua, dans l'Affaire du

Collier, le rôle que l'on sait, était aussi modiste à ses débuts, et n'avait pas, non plus, une réputation sans tache.

Or Rose était depuis quelque temps à peine, l'employée de Mlle Pagelle lorsque se produisit un événement qui devait décider de son avenir.

La maison du *Trait galant* comptait alors au nombre de ses clientes Mme de la Saune, ci-devant Mlle Caron, maîtresse du comte de Charolais dont elle avait eu deux filles. Celui-ci venait de mourir. Ces deux jeunes filles, auxquelles s'intéressait vivement leur vieille parente, la princesse de Conti, obtinrent des lettres de légitimation (1769). Elles s'appelèrent dès lors Mlles de Bourbon, et, bientôt après, épousèrent, l'aînée, le comte du Puget, la cadette, M. de Lowendal: Mme de la Saune avait obtenu de la princesse de Conti que les robes de noces de ses filles seraient fournies par le magasin du *Trait galant*; mais la princesse de Conti avait réclamé que les robes lui fussent présentées auparavant.

Il était près de huit heures du soir quand les robes furent achevées. C'était l'hiver et le froid était piquant. Mlle Pagelle fit quérir une voiture dans le voisinage, et donna l'ordre à Rose de porter les parures des demoiselles de Bourbon à l'hôtel de Conti qui se trouvait dans le faubourg Saint-Germain, à l'angle des rues Saint-Dominique, de Bourgogne et de l'Université, qui portaient les mêmes noms qu'aujourd'hui. Quand Rose fut arrivée à l'hôtel de Conti, elle demanda la dame d'honneur; on la fit entrer dans un appartement où il y avait du feu. Au coin de la cheminée était une petite vieille qu'elle prit pour une femme de chambre. A son

entrée, la petite vieille se leva en disant : « C'est donc les robes de Mlles de Bourbon. Voyons-les. » Rose crut devoir satisfaire sa curiosité ; la petite vieille, ayant admiré l'ouvrage, avait fait approcher l'ouvrière du feu, et lui faisait avancer les pieds sur les chenets en causant avec elle familièrement, quand la porte s'ouvrit. Une dame d'honneur entra, en s'écriant : « Quoi, Votre Altesse est ici! — Oui, vraiment et je m'y suis infiniment amusée. » Rose, toute rouge comme une cerise, ne savait plus quelle contenance prendre, et ne crut faire mieux que de se jeter aux pieds de la petite vieille qui n'était autre que la princesse de Conti en personne, en s'excusant de son sans-gêne. Tout cela plut beaucoup à la princesse ; elle s'empressa de relever la jeune fille, en lui répétant que, point du tout, elle n'avait aucun motif de s'excuser pour s'être montrée naturelle, un moment, dans l'ignorance où elle était, et où elle-même l'avait volontairement laissée ; qu'au contraire son naturel, ses manières lui revenaient, et que dorénavant Rose pouvait compter sur ses bontés, dont elle lui donnerait des preuves.

Ces choses sont racontées dans l'ouvrage publié chez Bosange en 1824 sous le titre de *Mémoires de Mlle Bertin*, mémoires qui, on l'a su depuis, étaient apocryphes et avaient été écrits par J. Peuchet dans le but de laver la mémoire de Marie-Antoinette de certaines imputations calomnieuses. Cependant il est impossible que Peuchet, qui avait connu bien des petits faits et fréquenté bien des gens qui s'étaient trouvés mêlés aux événements antérieurs à la Révolution, il est impossible que Peuchet ait raconté certains détails.

sans les avoir tenus des personnes mêmes qu'ils intéressaient. On peut être le défenseur d'une cause sans être un romancier, et Peuchet n'était pas un romancier. Les anecdotes que nous avons tirées des mémoires en question, pour n'être point de la main de Mlle Rose, n'en étaient pas moins les événements de sa vie, racontés par elle-même, au cours de conversations intimes, auxquelles Peuchet prit peut-être part quelquefois ou que, tout au moins, il avait entendu conter parce qu'elles couraient la ville de son temps.

Rose, qui décidément avait plu à la princesse de Conti, ne tarda pas à en ressentir les effets, ainsi qu'elle le lui avait promis.

Comme le duc de Chartres allait épouser la plus riche héritière du royaume, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, demoiselle d'Yvoi, fille du duc de Penthièvre, la princesse de Conti fit charger Rose Bertin du trousseau de la jeune mariée. Le mariage devait avoir lieu le 5 avril 1769 dans la chapelle du château de Versailles. Cette faveur, qui lui valait pareille commande, fut véritablement le coup de fortune de la petite modiste de vingt-deux ans.

Il est inutile de retracer la satisfaction, d'orgueil surtout — l'orgueil n'était pas le moindre des défauts de Rose Bertin — lorsque, rentrant de l'hôtel de Conti, le jour où la princesse lui avait annoncé la bonne nouvelle, elle se précipita dans le cabinet de sa patronne pour lui en faire part. Celle-ci, qui déjà ne considérait plus Rose sur le même pied que ses autres employées, lui ouvrit tout grands ses bras en lui disant : « Petite, d'aujourd'hui vous êtes mon associée. » Et de ce jour,

en effet, la maison du *Trait galant* compta deux patronnes, dont la plus turbulente, toujours l'esprit en ébullition, cherchant la nouveauté, inventant, dessinant, chiffonnant des modèles sans cesse renouvelés, n'était pas la propriétaire du fonds, mais bien la petite Picarde ingénieuse, ambitieuse et hardie, qui sentait venir la fortune et n'allait pas tarder à se faire dans le quartier Saint-Honoré, un nom connu de toute l'Europe.

Rose avait trouvé dans la duchesse de Chartres une nouvelle protectrice. Elle en eut une troisième en Mme de Lamballe. Cependant comme alors elle était jolie, et que l'élégance de ses manières répondait aux grâces de son esprit, qu'elle avait pour tout dire un cachet de distinction qui forçait les regards, et devait la faire remarquer, il arriva que le duc de Chartres lui-même la remarqua, un jour qu'elle venait au Palais Royal présenter des fournitures à la duchesse; qu'après l'avoir remarquée, il lui parla, et lui fit même des avances, lui offrant des diamants, des chevaux, des voitures et même une maison meublée au dernier goût du jour, si seulement elle consentait à devenir sa maîtresse. Le duc de Chartres en fut pour ses frais d'éloquence et ses madrigaux. Il n'obtint rien. Mais, plus il était rebuté, plus il s'obstinait, et non seulement il convoitait la belle modiste, mais il était comme piqué au jeu par sa résistance ; si bien qu'il avait même formé le plan de la faire enlever, et tenait toute prête, en vue de faire aboutir ce projet, une petite maison qu'il avait à Neuilly pour y cacher ses bonnes fortunes. Rose, qui fut mise au courant de cette trame par un valet de chambre dont le duc ne s'était pas assez méfié, trem-

blait chaque fois qu'elle devait reporter de l'ouvrage au Palais Royal, n'osait plus sortir la nuit venue, et ne vivait plus, dans la crainte perpétuelle de tomber dans quelque traquenard. Elle était trop bien avertie des mœurs des grands seigneurs de son temps, qui ne faisaient que se modeler sur le roi Louis XV en personne, pour ne pas savoir qu'une prudence de toutes les minutes lui était nécessaire, le jour comme la nuit, et qu'on avait vu réussir des enlèvements autrement hardis que celui d'une simple modiste, obligée constamment de courir la ville.

Elle allait cependant tous les matins prendre les ordres de la duchesse de Chartres, et il ne lui était encore rien arrivé; quand, un jour, il lui fallut se rendre, à propos d'une commande d'une certaine importance, chez la comtesse d'Usson dont l'hôtel se trouvait du côté du Pont Royal. Elle était en conversation avec la comtesse, lorsqu'on annonça le duc de Chartres. Aussitôt, laissant Rose, Mme d'Usson se précipita au-devant de son illustre visiteur, l'introduisit et le fit asseoir. Rose, dont on ne s'occupait plus, et de l'air le plus naturel, ayant avisé un grand fauteuil qui demeurait vide à côté du duc, vint s'y installer. Ce que voyant, Mme d'Usson lui fit signe de se lever; Rose ne bougea pas; elle n'avait même pas l'air d'avoir compris; Mme d'Usson se mit à tousser, à la regarder, à s'agiter; Rose demeura immobile; enfin n'y tenant plus, Mme d'Usson s'écria : « Mademoiselle Rose, vous oubliez que vous êtes devant son Altesse. — Non, Madame, assurément je ne l'oublie pas. — Eh! comment donc vous conduisez-vous ainsi? — Ah! c'est que

Madame la Comtesse ne sait pas que, si je le voulais, je serais ce soir duchesse de Chartres. » Le duc changea de couleur, mais ne dit mot. Quant à la comtesse d'Usson, très étonnée, elle avait l'air d'une personne qui attend l'explication d'une énigme. « Oui, Madame la Comtesse, reprit alors Rose, on m'a offert tout ce qui peut tenter une pauvre fille, et parce que je l'ai refusé, on ne m'a menacé de rien moins que de m'enlever. Ainsi, mesdames, si vos jolis bonnets manquent, si aucun de vos ajustements n'est prêt, et qu'on vous dise que la pauvre Rose est disparue, vous la demanderez à Monseigneur, il saura où elle sera. — Que dites-vous de cela, Monseigneur? reprit la comtesse d'Usson. — Que je crois, répondit le prince, qu'on ne peut faire autrement, quand il s'agit de vaincre une rebelle, et qu'on ne peut me blâmer de désirer les bonnes grâces d'une aussi aimable personne. — Oh ! vous avez raison, Monseigneur, de préférer une marchande de modes à votre auguste femme, à la princesse qui réunit le plus de qualités aimables et estimables ; mais aussi, convenez, Madame la Comtesse, que celle dont on veut malgré toutes les convenances, faire sa compagne, peut agir familièrement avec vous ; que Monseigneur n'oublie pas son rang, et je me souviendrai de l'extrême distance qui existe de lui à moi. » Sur ces mots Rose se leva et salua profondément le duc qui lui dit à demi-voix : « Vous êtes un petit serpent. » Puis elle sortit, laissant le duc de Chartres en de tels sentiments que, dès lors, il cessa ses poursuites et qu'elle put impunément retourner au Palais Royal, sans se trouver en butte à ses avances.

Rose cependant ne resta pas longtemps l'associée de Mlle Pagelle, car, à quelque temps de là, au commencement du printemps 1770, grâce aux bontés de la duchesse de Chartres, elle put ouvrir une maison à son compte. La duchesse de Chartres se plaisait ainsi à aider de ses deniers les jeunes filles qui avaient su lui plaire, et Rose Bertin ne fut pas sans rencontrer souvent dans les antichambres l'une de ses obligées, la petite Marie la bouquetière, qu'un jour la duchesse avait remarquée dans le jardin et interrogée de la sorte : « Que font tes parents ? — Ils sont cordonniers, Madame, et je travaille avec eux ; mais il fait bien noir dans la boutique, et le gros fil poissé écorche les doigts. — Quel est donc le métier que tu préférerais ? — Oh, Madame, un métier où tout sent bon, où l'on a toujours du grand air et des fleurs : je voudrais être bouquetière. » Et le lendemain son vœu était exaucé ; une des dames de la duchesse emmenait Marie chez un vannier, lui achetait un éventaire, qu'elle faisait ensuite garnir de fleurs, et lui laissait une bourse toute pleine de pièces d'or, comme première mise dans son commerce fleuri.

Avec Rose, la duchesse de Chartres ne s'en tint pas là ; elle lui avait facilité les moyens d'avoir un fonds, elle lui procura aussi une clientèle, et une clientele qui n'était certes point à dédaigner. On ne parlait alors, à la ville comme à la cour, que du prochain mariage du dauphin avec la fille de l'impératrice Marie-Thérèse. En mars 1770, la duchesse de Chartres alla trouver Mme de Noailles, qui devait être dame d'honneur de la dauphine, et Mme de Misery, qu'on avait choisie pour

être sa première femme de chambre. Elle leur fit le plus grand éloge de sa protégée, leur vanta tant et si bien, non seulement ses talents, mais ses manières, aidée en cela par les princesses de Conti et de Lamballe qui disaient du bien de Mlle Rose à qui voulait l'entendre, qu'elle réussit à lui procurer l'avantage de fournir les parures, qui devaient être offertes à Marie-Antoinette, dès son arrivée en France, et qui lui furent en effet portées et offertes à Strasbourg, au moment même où elle mettait le pied sur le sol français.

Voici donc Rose Bertin établie à son compte marchande de modes.

On se tromperait si l'on se figurait qu'une marchande de modes, au dix-huitième siècle, se contentait de fabriquer des chapeaux comme les marchandes de modes de nos jours. La marchande de modes, sous l'ancien régime, était à la fois la modiste, un peu la couturière d'à présent et même quelque chose de plus. Elle n'avait pas le monopole de la confection, mais celui de l'ornementation des costumes. La couturière taillait, cousait, la modiste parait.

D'ailleurs la description de ce commerce a été fort bien présentée par l'*Almanach général des marchands, négocians et commerçans de la France et de l'Europe* publié pour l'année 1772, et dans lequel nous lisons :

« *Modes.* — C'est le nom qu'on donne à certaines des marchandises dont les formes et l'usage sont essentiellement soumis aux décrets suprêmes, mais changeans, du caprice et du goût. Cette dénomination s'applique surtout aux ouvrages destinés à la parure et à

l'ajustement des femmes, et même des hommes pour certains objets.

« Si on ne peut pas dire qu'à cet égard les marchands de Paris soient les premiers législateurs, on peut du moins les regarder comme les interprètes les plus sûrs et les exécuteurs les plus prompts de la loi du jour. Aussi leurs conseils et leurs marchandises sont-ils recherchés de toutes les nations étrangères, où on se pique d'élégance.

« Les marchands de modes sont du corps de la Mercerie ; ils réunissent à leur négoce une infinité d'objets qui rentrent dans celui de plusieurs autres communautés.

« Ils font les envois et la commission en leur faisant parvenir les renseignements nécessaires ; ils se chargent d'envoyer les habillemens tout faits et tout garnis dans le dernier goût; il en est de même des autres articles.

« Les principales marchandises de leurs magasins sont, *en ouvrages faits:* grands bonnets, demi-négligés, baigneuses, coëffures de toutes espèces, toques et chapeaux en fleurs et en plumes, chapeaux à voile à l'angloise, mantelets, pelisses, respectueuses, parlemens, calèches, cols et cravattes, sacs à ouvrage, nœuds d'épées, souliers, pantouffles d'étoffes brodées en or, en argent, en soie, etc. ; pièces lacées, colets de rubans, cordons de montre, de canne, etc. ; bourses à cheveux et à argent, guirlandes, agrémens, crêpes effilés, rubans et cordons de tous les ordres, mouchoirs de soie, fichus de gaze, de filets, etc. ; manchons d'étoffes, éventails de toutes façons, ceintures de prêtres, mitaines et gants de toutes espèces, corbeilles

de mariage, dominots, habits de cour et de théâtre.

« A l'égard des assortimens de mercerie, ils consistent en blondes, dentelles noires, entoilages en soie, satins unis et à mouches, taffetas à la bonne femme, à mantelets, à tabliers, gazes blanches et de couleurs, marli à la reine et autres, chenilles, rubans de toutes espèces, velours pour coliers, etc., carcans ordinaires à la Bourgogne et à l'aune, fleurs de têtes et de côté, etc. »

Veut-on connaître le prix moyen de quelques-uns de ces articles ? Un mantelet valait de 12 à 30 livres ; une pelisse ou mantelet long, de 30 livres à 3 louis selon les dentelles ; une pelisse de satin bordée en petit gris, de 4 à 5 louis ; la même bordée de vraie martre, de 10 à 25 louis ; un sac à ouvrage en argent se vendait de 6 à 26 livres, en or, de 9 à 30 livres ; les rubans étroits, de 10 à 16 sous l'aune ; le ponceau étroit une livre ; les rubans larges pour pièces d'estomac, etc., de 16 à 36 sous l'aune, et le ponceau large de 2 à 3 livres.

Il y avait un certain nombre de marchands de modes à Paris ; et quelques-uns exerçaient ce commerce jusque sous le quai de Gèvres et au Charnier des Innocents; on a même prétendu que Rose Bertin avait tenu boutique au quai de Gèvres avant de venir s'installer rue Saint-Honoré, qui était le centre du commerce brillant à l'époque de Louis XVI. En tous cas, elle n'y séjourna certainement que peu de temps, et nous la trouvons de bonne heure dans la maison de la rue Saint-Honoré qu'elle devait illustrer et qui portait l'enseigne : « Au grand Mogol ». Comme les immeubles n'étaient pas encore numérotés, l'usage de l'en-

seigne avait une bien autre importance que de nos jours ; et pour le commerce des modes, en particulier, dont les maisons étaient nombreuses dans la rue Saint-Honoré, il était presque indispensable d'en afficher une, pour éviter les confusions. En effet n'y avait-il pas, indépendamment de la maison de Mlle Bertin : *Au grand Mogol*, et de celle de Mlle Pagelle : *Au Trait galant*, celles d'Auger, de Briand, de Deton, de Guislain, de Levasseur, de Leuillart, de Lemaire et de Monthiers. Monthiers était le grand fournisseur de Mme Dubarry. Briand, vis-à-vis de l'Oratoire, avait pris pour enseigne : *Au Bouquet galant*. Lemaire, près de l'ancien hôtel d'Aligre, celle : *A la Corbeille galante*. Celui-ci, le 3 août 1774, finit tragiquement. On le trouva, avec sa femme, asphyxié par le conduit de che minée d'un baigneur voisin. Il n'était à la tête de sa maison que depuis six mois.

Déjà la réputation naissante de Rose Bertin avait éveillé des échos dans sa ville natale, et, parmi ses premiers clients, elle compta plusieurs Abbevillois. Ses livres en font foi : M. Précomte, Mlle Dallier, Mlle Delattre, M. de Framicourt, tous compatriotes de Rose, figurent dans sa comptabilité en 1771 et en 1772 (1).

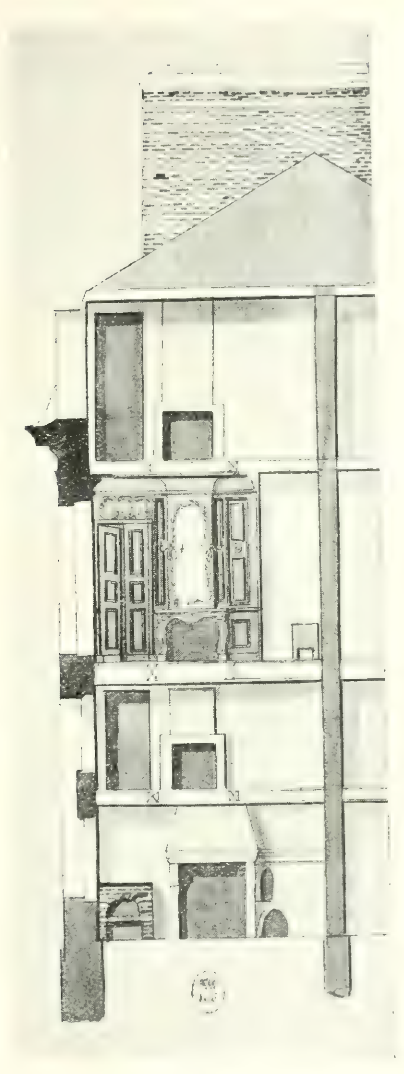
Cependant, la nouvelle Dauphine, fort éprise de chiffons, de rubans et de tout le colifichet féminin, allait introduire, ou tout au moins augmenter à la cour, le culte de la mode qui, le plus souvent, n'est en somme qu'un insupportable esclavage. La première fois que

(1) Collection de M. Jacques Doucet. Dossiers Rose Bertin, n° 240.

Rose Bertin eut l'honneur d'approcher Marie-Antoinette, avec son flair de commerçante et sa finesse de Picarde, elle comprit de suite le parti qu'elle pourrait tirer de sa nouvelle situation, elle comprit qu'elle n'avait qu'à flatter, et ce n'était pas difficile, la coquetterie de la Dauphine, pour lui plaire et faire, du même coup, des affaires d'or.

D'après les *Souvenirs* de Léonard, ce serait en 1772 que Mlle Rose aurait été pour la première fois présentée à la Dauphine, à laquelle elle avait été recommandée par la duchesse de Chartres et la princesse de Conti.

L'auteur de ces *Souvenirs* est demeuré inconnu ; cependant comme il s'est passé à propos des *Mémoires de mademoiselle Bertin*, la famille du célèbre coiffeur a protesté contre leur authenticité et il apparaît bien en effet que l'auteur a puisé dans tous les mémoires parus pour composer les susdits *Souvenirs*, qui ne sont pas toujours fort aimables pour la reine et pour son entourage. C'est un des rares écrits dans lesquels il soit fait allusion à quelques écarts de Mlle Bertin. Le soi-disant Léonard s'y vante tout d'abord d'avoir été l'introducteur de la jeune modiste auprès de Marie-Antoinette ; il s'y vante aussi, à mots gazés, des bons rapports qu'il avait avec l'agréable personne ; il se montre là vrai don Juan de village, vantard et prétentieux. Est-il admissible que Léonard eût écrit ce livre ? Avait-il quelque vengeance à assouvir contre Marie-Antoinette pour avoir parfois raconté avec une si hypocrite bonhomie des incidents qui n'étaient pas faits pour réhabiliter sa mémoire ? Il est bien extraordinaire que quelqu'un ait trouvé dans les papiers de Léonard, mort en



(Bibliothèque Nationale.)

Coupe de la Maison de la rue Saint-Honoré, n° 243, à l'enseigne des *Touts Galants*. Modes. Dessin de CHERPITEL. (Cette maison fut occupée depuis par le café de la Régence.)

1819, les notes qui ont servi à constituer ces *Souvenirs* et ne les ait publiés qu'en 1838, alors que leur auteur putatif ne pouvait plus, du fond de sa tombe, élever la voix pour réclamer contre l'abus qui était fait de son nom, au mépris évident des sentiments et des intérêts qui avaient été les guides-frères de sa vie. Mais, où on sent bien que ces *Souvenirs* sont fabriqués de pièces et de morceaux, c'est, par exemple, lorsque le pseudo-Léonard entreprend de raconter les origines de Mlle Bertin et écrit : « L'histoire de ses débuts, je vais la raconter telle que je l'ai tenue d'elle dans les longs et *intimes* rapports qui ont existé longtemps entre nous. » Or, cette histoire n'est qu'un démarquage de celle qu'on trouve dans les Mémoires, apocryphes aussi, mais autrement sincères, publiés sous le nom même de Mlle Bertin.

Lors de la présentation de Mlle Rose à la reine, le coiffeur, selon les *Souvenirs*, s'y attribue le beau rôle et voici ce qu'il raconte :

« Un matin, une dame se présente chez moi, et demande à m'entretenir, « femme jeune, jolie et fort élégante », me dit mon domestique, qui l'avait priée d'attendre un instant dans la pièce d'entrée. Une semblable visite dans les combles du château de Versailles étonna *mon amour-propre, passablement aguerri cependant* ; je m'empressai d'aller au-devant de l'inconnue, et j'introduisis en effet, une charmante personne, dont les manières et le ton me parurent tout d'abord fort réservés. Alors ma vanité changea son thème ; je vis dans la visitante une solliciteuse qui, me supposant un grand crédit à la cour, venait me prier

de l'employer en sa faveur, ou en celle de quelque parent ou parente. Je ne me trompais pas précisément. Je fis placer la jeune dame près de mon foyer, abondamment chauffé ; et, lorsqu'elle fut assise, je vis qu'elle éludait peu l'occasion de me montrer le plus joli pied du monde. Or, un joli pied dispose toujours un homme à écouter favorablement une femme.

« — Vous ne serez pas surpris de ma visite, monsieur Léonard, me dit cette séduisante personne, lorsque vous saurez qui je suis et pourquoi je viens auprès de vous. On me nomme Mlle Bertin ; protégée par Mme la princesse de Conti et par Mme la duchesse de Chartres, j'ai obtenu de leur bienveillance la promesse d'être proposée à Mme la Dauphine en qualité de marchande de modes. Mais, vous connaissez les grands ; même quand ils vous aiment, il est difficile d'être pressant auprès d'eux. Personne assurément n'est plus obligeant que les princesses qui s'intéressent à moi ; mais elles m'ont affirmé que l'occasion de me présenter à la Dauphine ne m'était pas encore offerte. Je viens vous trouver, monsieur Léonard ; votre service auprès de Son Altesse Royale a de grands rapports avec mon état. Il vous serait facile de parler de moi à la princesse ; et, comme vous êtes consulté sur tout ce qui tient à la toilette, mon nom dans votre bouche sera une recommandation décisive. »

Et Léonard promet son appui.

« L'occasion d'accomplir ma promesse se présenta le soir même, continue l'auteur des *Souvenirs*. Marie-Antoinette me demanda une de ces coiffures à chiffons qui lui donnaient, comme elle disait, sa figure coquette...

« — Vraiment, Madame, répondis-je aussitôt, il serait à désirer que Votre Altesse Royale ordonnât qu'on lui fît un assortiment de tissus variés pour servir à ce genre de coiffure. Je médite des créations nouvelles qui nécessiteront, par exemple, l'emploi de linon et de mousseline brodés en blanc, en couleur, quelquefois en argent et en or ; de belles dentelles, valenciennes, malines ou point d'Angleterre doivent entrer aussi dans mes ressources. Pour la fourniture de tout cela, je ne vois guère que Mlle Rose Bertin qui puisse vous offrir les garanties désirables.

« — Mlle Rose Bertin ! vous faites bien de me la nommer ; je me souviens à présent que Mme la duchesse de Chartres et Mme la princesse de Conti m'ont parlé d'elle comme d'une personne fort recommandable... Comtesse de Misery, dit la Dauphine, en se tournant vers sa première femme de chambre, qu'on écrive à Mlle Rose, qu'elle se trouve demain à mon lever... Vous y serez, Léonard, il est juste que vous me présentiez votre protégée.

« Le lendemain, Mlle Rose fut exacte au rendez-vous que Mme de Misery lui avait assigné dans son appartement ; la jeune marchande de modes fut amenée selon les us et coutumes de l'étiquette ; et comme je ne voulais point blesser cette fière titulaire du service de la dauphine, je m'effaçai autant que je pus.

« Cependant, Mlle Bertin m'ayant aperçu dans un coin du cabinet de toilette me sourit d'une façon fort gracieuse ; et, j'ai su depuis d'elle, que, Mme de Misery s'étant tenue sur le ton d'un raide cérémonial pour la recevoir, elle avait été charmée d'entendre la prin-

cesse lui dire avec une grâce toute bienveillante : « Je suis bien aise, mademoiselle Rose, que vous me soyez présentée par Léonard, c'est déjà un sûr garant de votre goût, et je me trouve en vérité fort heureuse quand on me permet d'apercevoir les gens de talent à travers les mille et une exigences de l'étiquette. » Peut-être la princesse s'aperçut-elle un peu tard qu'elle venait de lancer une épigramme dont Mme de Misery s'était trouvée naturellement le but ; pour adoucir un peu la blessure produite par ce trait, Son Altesse Royale adressa la parole à sa première femme de chambre avec cette affabilité caressante qu'elle savait prendre à souhait :

« Savez-vous, Madame de Misery, dit la dauphine, que Mlle Rose est fort bien. C'est une gracieuse acquisition, et je vous recommande ma nouvelle marchande de modes...

« Les jours suivants, Mlle Bertin fit une fourniture de vingt mille livres. »

De tout ceci, nous ne voulons retenir que les dates. Ce serait donc à partir de l'année 1772 que la jeune modiste devint fournisseur en titre de la dauphine ; et ce serait en outre au début de l'année, si la présentation eut lieu par l'entremise de Mme de Misery. En effet, Mme de Misery, qui commençait à ne plus être jeune, remplissait son office de première femme de chambre de la Dauphine pendant le 1er quartier de l'année, c'est-à-dire qu'elle le prenait au premier janvier pour le cesser à Pâques ; ensuite, elle s'en allait passer le reste de l'année en Bourgogne où elle avait des propriétés.

Mais, toute la mise en scène échafaudée par l'auteur

des *Souvenirs* de Léonard est de pure invention. Léonard Antié, dont la réputation était considérable, n'habitait pas les combles de Versailles, comme l'avancent les *Souvenirs*. Il était coiffeur de Marie-Antoinette, mais il n'en était pas le coiffeur habituel. On l'appelait seulement pour les galas ; c'était son frère qui journellement se tenait aux ordres de Marie-Antoinette, mais celui-ci fut décapité sous la Terreur, et ne peut être l'auteur des *Souvenirs* écrits beaucoup plus tard.

En outre, si on consulte les livres de la maison de Marie-Antoinette, on se rend compte que Léonard Antié, dit Léonard l'aîné, reçut commission de valet de chambre-coiffeur en 1779, et qu'on lui adjoignit son frère Jean-François Antié dit Léonard en 1783. « De 1780 à 1784, la chambre de la reine comprend un perruquier-baigneur-étuviste, Leguay, et deux coiffeurs, les frères Antié. En 1784, Jean-François obtient la survivance de Leguay auquel il succéda en 1788, et Léonard l'aîné resta seul coiffeur de la Reine. » Cela prouve que toute l'histoire de la présentation de Rose Bertin par Léonard, qui alors n'avait aucune influence à Versailles, n'est qu'une histoire, et ce n'est pas la seule qu'il y ait dans ces *Souvenirs*.

Ils sont pleins d'insinuations plus ou moins bienveillantes, d'anecdotes où le rôle joué par Marie-Antoinette est loin d'être à l'abri de la critique, et où parfois Rose Bertin se trouve mêlée, comme dans certaine histoire de bal masqué chez Dauberval, dont le comte d'Artois aurait donné l'idée à la dauphine. Celle-ci, pour en parler plus librement, ayant éloigné Mme de

Misery, se serait, d'après les paroles que lui prête l'auteur, adressée à Léonard pour le charger d'organiser cette expédition nocturne et aurait dit :

« Je veux aller avant huit jours à un bal masqué. Tenez, Léonard nous aidera, il s'entendra avec Mlle Bertin pour mon costume, et j'irai me déguiser aux Tuileries... Nous partirons à minuit avec la petite marquise de Langeac ; nous serons aux Tuileries à minuit 35 minutes... Rose Bertin nous aura devancés au pavillon de Flore avec mon costume ; à une heure et demie nous arriverons au bal, pour en repartir à trois heures ; et nous dormirons déjà dans nos lits de Versailles, lorsque quatre heures sonneront. »

Et le soi-disant Léonard ajoute :

« Avant de quitter Paris, je m'entends avec Mlle Bertin pour le costume de la Dauphine, qui devait paraître en domino gris de lin, puis en paysanne suisse. »

Ensuite il arrive au récit de l'escapade elle-même :

« Mlle Rose Bertin, prêtresse de ce petit temple de Momus, nous attendait, avec deux de ses aides, jolies comme elle, en achevant de coudre, au déguisement de la Dauphine, ce qu'il faut toujours coudre jusqu'au dernier moment, dans la parure des femmes. » Enfin tout est terminé et voilà tout le monde en route : la Dauphine, le prince et la marquise dans une jolie voiture de remise : Mlle Bertin et Léonard dans un carrosse de place. « La marchande de modes de Son Altesse Royale, est-il dit, pressée par elle de la suivre au bal, avait pris un joli domino bleu ; le mien était noir ; ces deux couleurs n'allaïent pas mal ensemble. Je ne sais si Mme de Langeac crut s'apercevoir, durant le trajet des

Tuileries à la maison de Dauberval, qu'un autre genre d'harmonie régnait entre Mlle Rose et moi, mais au moment où nous descendîmes de voiture, notre malicieuse bohémienne (Mme de Langeac portait ce déguisement) me pinça cruellement la cuisse à travers mon domino et me dit à l'oreille d'un accent fort animé : « J'aime assez les intrigues du bal masqué, mais pas en qualité de témoin. »

Tout ceci sent trop la fatuité ; mais il n'en demeure pas moins que les auteurs de pamphlets, de libelles et de faux souvenirs qui poursuivirent la reine, ne manquèrent pas de mettre en scène les personnes qui approchaient Marie-Antoinette, sans distinction de sexe ni de rang, pour donner plus de vraisemblance aux anecdotes plus ou moins véridiques qu'ils agrémentaient de leur mieux.

Rose Bertin n'avait pas besoin de l'influence de Léonard, pour se pousser à la Cour ; elle avait la duchesse de Chartres, elle avait la princesse de Conti ; cela lui suffisait. Elle en usa d'ailleurs au cours de l'année 1773 en faveur de parents qui s'étaient mis dans un mauvais cas et qu'on avait enfermés à la Bastille.

Ces parents étaient des libraires de la rue de la Juiverie. Déjà, en 1771, ils avaient été inquiétés, et une perquisition avait été faite chez eux le 26 mars, au sujet de la publication d'ouvrages dans lesquels les Parlements étaient attaqués. Au mois de mai 1772, le sieur d'Hemery, inspecteur de la librairie, était appelé et vivement réprimandé par le Procureur général pour avoir laissé distribuer un libelle portant pour titre : « *Mandement de Mgr l'Archevêque de Paris qui proscrit*

l'usage des œufs rouges à commencer du vendredi dans l'octave de l'Ascension inclusivement, jusqu'à la Résurrection des morts, exclusivement. Paris, veuve Simon imprimeur de Mgr l'Archevêque, 12 pages d'impression format in-12 du prix de dix sols. » C'était un ouvrage satirique dirigé contre le nouveau Parlement et en particulier contre le chancelier de Maupeou.

Des poursuites furent immédiatement exercées, et la veuve Méquignon, la parente de Rose, fut, le 19 juin 1772, arrêtée « dans sa propre maison, quoiqu'on n'ait rien trouvé dans la perquisition qui y avoit été faite », écrit le libraire Hardy dans son Journal (1), et « conduite sur le champ dans les prisons de la Bastille ». Un de ses fils, âgé de vingt ans, y avait été enfermé quelques jours auparavant.

Rose employa tout son crédit pour tirer la veuve Méquignon et son fils de prison. Elle n'y épargna ni son temps, ni sa peine, fit agir ses puissantes protectrices, et, avec leur appui, réussit à intéresser la Dauphine à son affaire. Celle-ci enfin obtint du chancelier la libération des deux détenus qui sortirent de la Bastille le 4 septembre 1773. Cela n'avait pas été sans mal ; la Dauphine avait affaire, en M. de Maupeou, à forte partie, qui ne lâchait pas volontiers ce qu'il tenait, surtout lorsque sa propre personnalité était en jeu. Aussi, en leur ouvrant les portes de la Bastille, le chancelier ne rendit-il pas une ordonnance de non-lieu ; et le 22 janvier suivant (1774), la veuve Méquignon s'entendit condamner au bannissement pour cinq ans de la ville, pré-

(1) Manuscrit français 6681, Bibliothèque nationale.



(Bibliothèque Nationale.)

MARIE-ANTOINETTE

D'après le portrait de FREDOU, gravée par CATHELIN.

vôté et vicomté de Paris. Quant à son fils, il se vit déchargé de l'accusation.

Mais, Rose Bertin était tenace, et, par bonheur, ses protecteurs, ses amis, ce n'est pas trop de le dire, l'étaient aussi. Grâce à eux, la dauphine tint tête à M. de Maupeou. A ce propos, nous lisons dans le *Journal de Hardy* qui, à titre de confrère de la veuve Méquignon, s'intéressait particulièrement à cette affaire :

« 11 février 1774. — Ce jour on apprend que Mme la Dauphine avoit fait assurer la veuve Méguignon, libraire, par les personnes qui s'étaient intéressées auprès d'elle, en sa faveur, qu'elle pouvoit être tranquille relativement à l'arrêt rendu par le nouveau parlement, chambres assemblées, le 29 janvier précédent, dans l'affaire de la *Correspondance* et autres *Écrits anti-chanceliers* qui seroit, à son égard, comme non avenu et n'auroit aucune exécution. Comme on avoit peine à concevoir qu'une pareille distinction pût être établie entre la veuve Méquignon et les autres accusés condamnés à des peines afflictives, on croyoit pouvoir se flatter que les bons offices de cette princesse, si justement chérie du roi, comme de tous les Français, ne se borneroient pas à rendre service à cette veuve respectable, mais qu'ils influeroient également sur la cause de ses compagnons d'infortune. »

Il n'en fut rien. La mesure prise en faveur de la veuve Méquignon était donc le résultat d'un intérêt bien particulier et tout personnel que lui portait Marie-Antoinette, une faveur spéciale dont il ne faut attribuer la cause qu'à celle dont déjà jouissait la grande modiste auprès d'une Dauphine qui allait être bientôt reine de France.

Hardy nous donne encore des détails sur la suite qu'eut cette affaire. Voici ces notes :

« 21 février. — La veuve Méquignon, libraire rue de la Juiverie, reçoit, par le canal des personnes qui avoient bien voulu s'intéresser en sa faveur auprès de Mme la Dauphine, l'extrait d'une lettre que M. le chancelier avoit écrite pour répondre à la recommandation pressante de cette princesse. Cet extrait était conçu de la manière suivante : « Quant à la veuve Méquignon, il suffit que Mme la Dauphine daigne s'y intéresser, pour l'affranchir de la peine portée contre elle ; je ferai sceller les Lettres de Rappel dont elle a besoin, dès qu'elles me seront présentées. » On assuroit que l'arrêt rendu le 29 janvier, dans l'affaire de la *Correspondance*, etc., alloit incessamment paroitre imprimé, et qu'on y laisseroit subsister le nom de la veuve Méquignon, nonobstant ses Lettres de Rappel. »

23 février. — Les Lettres de Rappel, autrement dit la décharge, sont scellées, « bien contre le gré du sieur de Maupeou, qui avoit eu beaucoup de peine à les accorder, et qui n'avoit pas dû être peu surpris, lorsque Mme la comtesse de Noailles, étant allée chez lui, de la part de Mme la dauphine, pour le solliciter à ce sujet, avoit répondu par l'affirmative à la question de savoir si elle avoit lu la fameuse *Correspondance*, dont cette veuve étoit atteinte et convaincue d'avoir vendu des exemplaires. »

Le bruit mené autour de Marie-Antoinette au profit de la libraire de la rue de la Juiverie, lui donna le désir de la connaître, ce qui valut à la veuve Méquignon

l'honneur d'assister à Versailles au dîner de la Dauphine. Hardy le rapporte ainsi :

« 24 février. — Ce jour, la veuve Méguignon, libraire, qui s'étoit rendue à Versailles le mardi précédent pour y faire ses remerciements à Mme la Dauphine, son illustre protectrice, et à toutes les personnes de distinction qui avoient eu la bonté de s'intéresser en sa faveur auprès de cette princesse bienfaisante, goûte la satisfaction d'assister à son dîner, avec ses trois filles, n'ayant pu avoir l'honneur de lui être présentée la veille, parce qu'elle avoit été purgée. Mme la Dauphine, qui la regarde plusieurs fois avec bonté pendant son repas, convient, avec les dames de sa suite, qu'elle n'avoit pu voir cette infortunée veuve et ses enfants, sans ressentir une certaine émotion, ajoutant qu'elle était beaucoup plus contente encore de lui avoir rendu service, depuis qu'on la lui avoit fait connoître. Il ne fallait pas moins qu'une aussi puissante protection, pour affranchir cette famille désolée des suites funestes du jugement porté contre une mère respectable dont elle avoit le plus grand besoin. »

Ce jugement porté sur la veuve Méquignon par le libraire Hardy, son confrère, dont l'honorabilité ne saurait être suspectée, ne peut que justifier et les démarches pressantes de la jeune modiste et l'initiative de la Dauphine. Cinquante-deux personnes avaient été impliquées dans cette affaire, dont l'arrêt prononcé le 29 janvier fut publié le 8 mars. Il portait encore la mention de la condamnation au bannissement, plus trois livres d'amende envers le Roi encourue par la veuve Méquignon.

Maupeou aurait été heureux, avec l'appui de l'archevêque de Paris, de ne pas désarmer.

« Ce jour, 29 mars, raconte Hardy, il se répand que M. l'archevêque de Paris, qui ne manque pas une seule occasion de se montrer l'antagoniste et trop souvent même le persécuteur des *prétendus jansénistes* de tout sexe et de toute condition, avait entrepris de s'opposer à l'enregistrement des *Lettres de décharge de peine* que la veuve Méquignon, libraire, avait obtenues de M. le chancelier, à la sollicitation de Mme la Dauphine, qui avait bien voulu s'intéresser pour elle. Et ce, sous le prétexte, très plausible selon lui, que cette veuve était *janséniste*, ne recevait chez elle que des *jansénistes*, et ne vendait que des *livres jansénistes* ; mais que, nonobstant la disposition naturelle des magistrats du nouveau Parlement à déférer, en toute occasion, aux intentions de ce prélat, ils n'avaient cependant pas jugé à propos de se livrer, pour cette fois, à l'impulsion de son zèle déplacé. »

Ainsi finit une affaire où la dauphine, non sans mal, avait le dernier mot. Inutile de dire si ce résultat fut un triomphe pour la petite Bertin.

Et ce fut aussi grand profit pour la libraire Méquignon qui devint et demeura jusqu'à la Révolution fournisseur de la Cour. C'était notamment chez Méquignon, que Mme de Tourzel faisait emplette des livres destinés aux enfants de France, comme en font foi des relevés de dépenses faites de 1790 à 1792, conservés aux Archives nationales (1).

Pendant ce temps, on fabriquait dans ses ateliers des *bonnets à la Chartres*, nom dont la reconnaissance de

(1) Archives Nationales, série O² 3798 et 3799.

Rose pour la duchesse de Chartres avait baptisé l'une de ses productions, des *bonnets à la Sultane*, *au Trésor royal*, *à la Carmélite*, et on y garnissait des *robes à la Musulmane*. Les *bonnets à la Chartres* valaient 7 à 14 livres, les autres une trentaine de livres. La garniture d'une *robe à la Musulmane* montait à 136 livres.

Du jour où Rose Bertin fut chargée de fournir Marie-Antoinette, sa réputation ne tarda pas à devenir européenne, et il lui fallut augmenter le nombre de ses ouvrières.

Cependant, sa maison n'acquit une réelle importance qu'à partir de l'époque où Louis XVI succéda à Louis XV, c'est-à-dire du 10 mai 1774.

La première chose qu'elle fit alors, fut de remplacer sur son enseigne le nom de Rose par son nom de famille. La modiste de la reine s'appelait encore Mlle Rose à la Cour, mais à la ville, sa dignité lui commandait de ne plus s'appeler que Mlle Bertin.

Elle avait déjà un succès considérable. Les plus grands noms de l'Armorial de France figuraient sur ses livres ; en 1774, nous relevons, entre autres, ceux de la marquise de Bouillé, de la comtesse de Duras, de la duchesse de la Vauguyon, de la princesse de Guéméné, etc.

Les modes allaient se succéder innombrables sous l'impulsion de la modiste officielle.

Le budget du département de la toilette de la Dauphine s'élevait en 1773 à un total de 120.000 livres (1) qui étaient ordonnancées au nom de la Dame d'atours, alors la duchesse de Cossé, et qui se décomposaient ainsi :

(1) Archives Nationales, série O^1 3794.

32.000 livres pour la dépense ordinaire de la garde-robe et 88.000 pour la dépense extraordinaire. Ce chiffre était le même en 1774. Il ne tarda pas à s'accroître.

L'hiver de 1774 s'achevait, lorsque fit son apparition une coiffure qui prit le nom de *Quès aco*. Voici, tout d'abord en quoi elle consistait : c'est, nous apprend Bachaumont, « un panache en plumes, que les jeunes femmes, les élégantes portent sur le derrière de la tête ». Son nom était tiré d'un Mémoire que Beaumarchais venait de publier contre le sieur Marin, gazetier, au blason satirique duquel il attribuait la devise : *Quès aco, Marin ?* « Marin, disait l'auteur, était gagiste à la Ciotat, en Provence, et touchait de l'orgue. Soudain il quitte la jaquette et les galoches et ne fait qu'un saut de l'orgue au préceptorat, à la censure, au secrétariat, enfin à la gazette ; et voilà mon Marin, les bras retroussés jusqu'au coude et pêchant en eau trouble. Il en dit hautement tout ce qu'il veut, il en fait sourdement tant qu'il peut. Il arrête d'un côté les réputations qu'il déchire de l'autre. Censure, gazettes étrangères, nouvelles à la main, à la bouche, à la presse, journaux, petites feuilles, lettres courantes, fabriquées, supposées, distribuées ; tout est à son usage. Ecrivain éloquent, censeur habile, gazetier véridique, journalier de pamphlets, s'il marche, il rampe comme un serpent ; s'il s'élève, il tombe comme un crapaud. Enfin se traînant, gravissant, et par sauts et par bonds, toujours le ventre à terre, il a tant fait par ses journées, que nous avons vu récemment le corsaire allant à Versailles, tiré à quatre chevaux sur la route, portant pour armoiries, aux panneaux de son carosse, dans un cartel en forme de buffet

d'orgue, une Renommée en champ de gueule, les ailes coupées, la tête en bas, raclant de la trompette marine, et pour support une figure dégoûtée représentant l'Europe : le tout embarrassé d'une soutanelle doublée de gazettes, et surmonté d'un bonnet carré avec cette légende : « *Quès aco, Marin ?* »

Le Mémoire de Beaumarchais eut tant de succès dans le public gouailleur de Paris qu'un jour, se promenant au Palais Royal, l'infortuné Marin fut obligé de se sauver, poursuivi qu'il était par les huées d'une foule qui ne cessait de lui corner aux oreilles : « *Quès aco, Marin ?* »

Marie-Antoinette, s'étant intéressée à ce nouveau factum du sieur Beaumarchais, dont on parlait assez souvent à la Cour, parce qu'il avait été le professeur de musique instrumentale de *Mesdames*, filles de Louis XV, se fit expliquer le sens de cette locution provençale. Quand elle l'eut comprise, il lui arriva, fréquemment, de s'amuser à la répéter dans l'intimité, et cela se produisit un jour qu'elle était à ses grandes combinaisons en compagnie de Mlle Bertin. Celle-ci, qui se tenait à l'affût, on peut le dire, de tous les événements grands et petits, capables de lui fournir des idées nouvelles, et le moyen de les baptiser, ne perdit pas, comme bien on pense, l'occasion de construire un nouvel échafaudage, composé de trois panaches, plantés derrière le chignon et qui prit le fameux nom de *Quès aco*. Les cheveux se portaient alors relevés sur le front avec le secours d'épingles immenses ; ils étaient frisés à la pointe, et, par derrière, formaient plusieurs rangées de boucles énormes. C'est cette coiffure qu'on appelait

le *hérisson* que complétait le *Quès aco* de Mlle Bertin.

Tout est généralement éphémère en matière de modes. Mais on peut dire qu'alors les coiffures l'étaient prodigieusement. Un mois après l'apparition du *Quès aco*, une autre invention l'avait détrôné, qu'on appelait le *pouf aux sentiments*. En effet, le continuateur de Bachaumont, à la date du 26 avril 1774, écrivait : « Le pouf aux sentiments est une coiffure qui a succédé au *Quès aco*, et qui lui est infiniment supérieure par la multitude de choses qui entrent dans sa composition et par le génie qu'elle exige pour les varier avec art. On l'appelle *pouf* à cause de la confusion d'objets qu'elle peut contenir, et *aux sentiments* parce qu'ils doivent être relatifs à ce qu'on aime le plus... Toutes les femmes veulent avoir un pouf et en raffolent. »

On raconte que Léonard Antié excellait dans l'art de poser les poufs de gaze qu'on introduisait entre les mèches de la chevelure, et qu'il fut assez habile, un jour, pour faire entrer jusqu'à quatorze aunes d'étoffe dans une seule coiffure.

Mais ces poufs, qui étaient des combinaisons de coiffeurs, différaient du célèbre pouf *aux sentiments* par leur simplicité, et parce qu'ils n'exigeaient pas le concours de la modiste. Le pouf aux sentiments comportait les objets les plus divers : fruits, fleurs, légumes, oiseaux empaillés, poupées ou autres bibelots entraient dans sa composition, c'était une manière d'affirmer ses goûts, ses préférences, d'afficher même ses *sentiments*. Le continuateur des *Mémoires de Bachaumont* a laissé la description d'un de ces poufs porté par la duchesse de Chartres, qui, on le sait, était une cliente de Rose



(Musée Carnavalet.)

LA MODE EN 1775.
Le Quès a quo.

Bertin : « Au fond était une femme assise sur son fauteuil et tenant un nourrisson ; ce qui désignait le duc de Valois et sa nourrice. A droite était un perroquet becquetant une cerise, oiseau précieux à la princesse ; à gauche, était un petit nègre, image de celui qu'elle aimait beaucoup ; le surplus était garni d'une touffe de cheveux du duc de Chartres son mari, du duc de Penthièvre son père, du duc d'Orléans son beau-père. Tel était l'attirail dont la princesse se chargeait la tête. »

Cette mode, avec cette accumulation de souvenirs de famille, était aussi touchante, mais autrement ridicule, que celle des paysages en cheveux qui eurent une grande vogue dans la première moitié du dix-neuvième siècle, et, dans la composition desquels Frédéric Sauvage, l'inventeur de l'hélice, acquit une certaine habileté.

On citait encore comme particulièrement remarquable le pouf de la duchesse de Lauzun (1). « La duchesse de Lauzun parut un jour chez la marquise du Deffant avec un pouf délicieux ; il offrait tout un paysage en relief ; d'abord une mer agitée, des canards nageant sur ses bords, un chasseur à l'affût prêt à les coucher en joue ; sur le sommet un moulin dont la meunière se faisait courtiser par un abbé, et tout au bas de l'oreille, on voyait le meunier conduisant un âne. »

Ce fut à propos d'un de ces poufs aux sentiments que se passa entre la célèbre Mlle Quinault et Mlle Bertin une scène des plus orageuses qui eut son dénouement dans le logement même que Mlle Quinault occupait au Louvre, les fenêtres donnant sur le jardin de l'Infante,

(1) Comtesse d'ADHÉMAR (Lamothe-Langon), *Souvenirs sur Marie Antoinette*, t. II, Paris, 1836.

juste au-dessous de celui de Sedaine, et où elle avait reçu, au cours du siècle, la société la plus distinguée.

Il n'était bruit que des poufs de la maison Bertin. Mlle Quinault en voulait avoir un de la bonne faiseuse; elle l'envoie donc chercher tout simplement. Celle-ci « élude et ne vient point; nouveau message, nouvel oubli. Oh! alors la bombe éclate; Mlle Duport, femme de chambre favorite de la vieille fée, arrive dans la voiture de sa maîtresse et adresse à Mlle Bertin des reproches qui sont mal reçus. La querelle s'échauffe; Mlle Duport se récrie sur l'importance que veut se donner une faiseuse de modes. Mais toute faiseuse de modes que l'on soit, on ne prétend pas se déranger pour une ancienne actrice de l'Opéra, lorsqu'on a l'honneur d'être employée par la reine.

« La foudre tombant sur une cathédrale n'eût pas produit plus d'effet que cette insolente réponse de Mlle Bertin. Bien que le mariage de Mlle Quinault avec le duc de Nevers fût uniquement une union de conscience, il n'en était pas moins certain et complet. Mme de Montesson, qui avait épousé naguère M. le duc d'Orléans, la veuve du comte de Clermont, Mlle... et quatre ou cinq autres femmes liées par des nœuds secrets à des seigneurs de haut rang, s'unirent à la duchesse de Nevers pour exiger le châtiment de Mlle Bertin. Celle-ci, forte de l'affection de la reine, essaya d'abord de lutter contre la furieuse Quinault; mais le *tolle* fut hurlé avec tant d'ensemble, qu'au *prochain travail*, dans les petits cabinets de Versailles, S. M. elle-même conseilla à son ouvrière de prédilection de s'humilier et d'aller chez Mlle Quinault lui faire des excuses.

« La volonté de la reine pouvait seule décider l'orgueilleuse Bertin à cette démarche. Elle partit directement de Versailles, arriva au Louvre, alla frapper à l'appartement de Mlle Quinault et demanda *Madame* Duport.

« Que veut la Bertin? dit celle-ci.

« La Bertin ! dans la bouche d'une soubrette, lorsque les dames du plus haut rang l'appelaient *Mademoiselle* et même parfois *Madame*, c'était une grave insulte. Cependant elle se contint, et ajouta qu'elle venait pour présenter ses hommages à Mademoiselle.

« — Mademoiselle a la migraine ou des vapeurs, et elle ne pourra point recevoir *sa marchande de modes*.

« Cependant, on va s'en informer : trois quarts d'heure s'écoulent, enfin Mlle Duport paraît.

« — Mademoiselle permet que l'on entre, dit-elle.

« Voilà Mlle Bertin en présence de l'offensée, qui reste assise, et ne répond au profond salut qu'on lui adresse que par un simple mouvement de tête. L'ouvriere indignée balbutie un compliment et des excuses ; lorsqu'elle a terminé :

« — Ma mie, lui dit Mlle Quinault, une créature de votre condition doit apprendre à être polie et à se rendre aux ordres de ceux qui la paient. Que ceci vous serve de leçon ! Allez (1). »

Toute la morgue du dix-huitième siècle est dans ces mots. Il est surprenant que Mlle Bertin, avec son caractère ombrageux, fier et indépendant, soit demeurée fidèle au passé, quand vint la Révolution. Il est vrai

(1) Comtesse d'ADHÉMAR. *Souvenirs sur Marie-Antoinette.*

qu'elle avait pour la reine l'affection et le dévouement le plus absolus. Et ceci empêcha cela.

L'auteur des *Souvenirs* ajoute : « On la congédia beaucoup plus majestueusement que ne l'aurait fait la reine. Mlle Bertin se retira la rage au cœur, et si bien qu'elle a eu une maladie de six semaines. Ce fut, je vous avoue, un véritable événement, et dont, pendant quinze jours, toutes les toilettes retentirent.

« Depuis lors, elle se montra d'une politesse extrême et lorsque, par la force de l'habitude, elle s'oubliait encore, il suffisait pour la rappeler à l'ordre de lui demander des nouvelles de Mlle Quinault (1). »

La mort du roi avait été, par contre-coup, celle du pouf au sentiment qui se trouva relégué au rang des choses bonnes tout au plus pour la province. C'est ce que la baronne d'Oberkirch relate dans ses *Mémoires* : « Le deuil du roi, dit-elle, arrêta un peu une nouvelle mode assez ridicule qui remplaçait les *quesaco*, celle des *poufs au sentiment*. C'était une coiffure dans laquelle on introduisait les personnes ou les choses qu'on préférait : ainsi le portrait de sa fille, de sa mère, l'image de son serin, de son chien, etc., tout cela garni des cheveux de son père ou d'un ami de cœur. C'était incroyable d'extravagance. Nous n'en voulûmes pas moins nous y conformer, et la princesse (Dorothée de Wurtemberg) fit l'espièglerie de porter tout un jour sur l'oreille une figure de femme tenant un trousseau de clefs qu'elle assura être Mme Hendel. Celle-ci se trouva très ressemblante et faillit en mourir de joie et d'orgueil. » Cette

(1) Comtesse d'Adhémar, *Souvenirs sur Marie-Antoinette.*

Mme Hendel était la femme de charge de la princesse Dorothée au château de Montbéliard, qu'elle habitait.

Somme toute, de l'aveu même de la baronne d'Oberkirch, qui fut, elle aussi, une des clientes de Rose Bertin, cette mode était le comble du ridicule, et bonne, tout au plus, à des jeux de carnaval. Mais ce comble du ridicule et du mauvais goût était, en même temps, celui de la coquetterie qui, par une inexplicable aberration, semble s'être évertuée aux époques les plus diverses, depuis le pouf au sentiment jusqu'aux crinolines, en passant par les têtes rondes et les robes sans taille de 1804, à déformer, à enlaidir, à rendre grotesque le corps féminin, et s'est acharnée, avec un véritable goût de sauvage, à en cacher les lignes pour le plus grand profit des femmes difformes, mais au grand dommage de la pure beauté.

Il y avait cependant encore des femmes raisonnables que les excentricités de la mode ne touchaient pas.

« Jamais Épaminondas, César et les autres militaires que nous appelons héros, écrit la marquise de Créqui, n'ont tant combiné, tant réfléchi sur l'arrangement de leurs troupes, à la disposition de leurs armées, aux événements d'une bataille que les femmes à une coiffure nouvelle, à un chapeau élégant, à un bouquet bien placé et à une garniture qu'on n'a pas encore trouvée. L'inventeur de ces chiffons a une considération qui n'a jamais été accordée au mérite. » Cette lettre n'a certainement jamais été connue de Rose, sans quoi, quelle colère nouvelle ! D'ailleurs la marquise de Créqui ne paraît pas avoir jamais été de ses clientes. « Faut-il s'étonner, après cela, continue-t-elle, si le vrai mérite

reste inconnu ? Il est étouffé sous les gazes... Il faut, dit-on, être comme les autres. Je crois cet apophtegme très pernicieux. Il faut sans doute éviter la singularité, mais c'est-à-dire qu'il faut être propre dans sa simplicité, noble dans son goût et modeste dans les modes, qu'on suit de loin :

La mode est un tyran dont rien ne nous délivre ;
A son bizarre goût, il faut s'accommoder ;
Mais, sous ses folles lois étant forcé de vivre,
Le sage n'est jamais le premier à les suivre
Ni le dernier à les garder (1). »

(1) Ces vers sont du poète Pavillon. V. *Annales poétiques*, t. XXVII, p. 64.

II

L'ÈRE DES EXTRAVAGANCES (1774-1777). ROSE BERTIN ET LE CHEVALIER D'ÉON

Cependant, la modiste de la jeune Reine était surtout renommée pour la confection des poufs. Considérant donc que le *pouf au sentiment* avait fait son temps, il fallait imaginer quelque chose de nouveau. L'ingéniosité de Rose Bertin la servit à souhait. Elle fit paraître coup sur coup la coiffure *à l'Iphigénie* et le pouf *à la circonstance*.

La première de ces inventions s'adaptait fort bien aux événements. La cour portait le deuil du roi, et cette coiffure *à l'Iphigénie* était « tout uniment, lisons-nous dans la *Correspondance secrète*, une couronne de fleurs noires, surmontée du croissant de Diane, avec une espèce de voile qui couvre la moitié du derrière de la tête ». Le 19 avril 1774 avait eu lieu à Paris la première représentation de la tragédie lyrique d'*Iphigénie en Aulide* par Glück, qui, tout d'abord, avait soulevé une vive opposition ; mais, Marie-Antoinette avait contribué à la désarmer et à assurer le succès de son

compositeur favori. C'était flatter ses goûts de musicienne que de lui rappeler ainsi le triomphe de la pièce de Glück.

Quant au *pouf à la circonstance*, il n'était pas autre chose également qu'une flatterie à l'égard du nouveau souverain. Mlle Bertin avait tout pour réussir ; ne mettait-elle pas ainsi, au profit de son commerce, les qualités du meilleur des courtisans ? La circonstance était celle du changement de règne, et le pouf était ainsi composé : sur la gauche était placé un grand cyprès garni de soucis noirs, au pied duquel un crêpe se trouvait disposé de façon à représenter de nombreuses racines ; du côté droit, une grosse gerbe de blé était couchée sur une corne d'abondance d'où sortaient, en quantité, des raisins, des melons, des figues et autres fruits parfaitement imités ; le tout emmêlé de plumes blanches. Ce n'était pas autre chose qu'un rébus dont la traduction était celle-ci : Tout en pleurant le feu roi, tandis que la douleur plonge ses racines les plus profondes au cœur de ses sujets, on entrevoit déjà les richesses que le nouveau règne leur promet.

Il existait de ce pouf quelques variantes : Un soleil levant éclairait un champ de blé où moissonnait l'Espérance. C'était, plus sommairement exprimé, le même rébus.

Le *pouf à la circonstance* vécut ce que vivent les roses, et ne tarda pas à se voir remplacé par le *pouf à l'inoculation*, autre invention de Mlle Bertin.

Le roi avait été inoculé le 18 juin 1774. Cette pratique de l'inoculation, en usage depuis des siècles parmi les

peuples voisins de la mer Caspienne, avait été importée de Constantinople en Angleterre en 1738 et en France à partir de 1755. L'opération subie par le roi donna à l'esprit toujours ingénieux de Mlle Bertin l'idée de composer un nouveau pouf, qui était bien encore un pouf *de circonstance*, mais qui prit le nom chirurgical, au moins bizarre pour un ouvrage de modiste, de *pouf à l'inoculation*. On y voyait un soleil levant, avec un olivier chargé de fruits, autour duquel s'enlaçait un serpent qui soutenait une massue enguirlandée de fleurs. Et cela voulait dire que la médecine, figurée par le serpent, le classique serpent d'Esculape, possédait la force (la massue) capable de terrasser le monstre variolique. Quant au soleil levant, il représentait le jeune roi vers lequel tous les regards étaients tournés, le jeune roi arrière-petit-fils du Roi-Soleil. Et l'olivier était le symbole de la paix, en même temps que celui de la douceur dont les âmes se sentaient pénétrées à la nouvelle de l'heureux succès de l'opération à laquelle le roi et les princes s'étaient soumis.

Tout cela n'était pas la simplicité même ; et l'on n'en était pas encore aux bergeries.

L'opération de l'inoculation avait été suivie d'un séjour à Marly. Or, Mme Campan, dans ses *Mémoires*, place précisément à cette époque la présentation de Rose Bertin à la reine. Elle n'est pas d'accord, en cela, avec les faux *Souvenirs* de Léonard, non plus qu'avec les *Mémoires* du temps auxquels l'auteur des *Souvenirs* a emprunté ses anecdotes. Néanmoins il est intéressant de voir comment Mme Campan juge l'admission de la modiste dans l'intimité de Marie-Antoinette :

« Ce fut à ce premier voyage de Marly que Mme la duchesse de Chartres, depuis duchesse d'Orléans, introduisit, dans l'intérieur de la reine, Mlle Bertin, marchande de modes, devenue fameuse, à cette époque, par le changement total qu'elle introduisit dans la parure des dames françaises.

« On peut dire que l'admission d'une marchande de modes chez la reine, fut suivie de résultats fâcheux pour Sa Majesté. L'art de la marchande, reçue dans l'intérieur, en dépit de l'usage qui en éloignait, sans exception, toutes les personnes de sa classe, lui facilitait les moyens de faire adopter, chaque jour, quelque mode nouvelle. La reine, jusqu'à ce moment, n'avait développé qu'un goût fort simple pour sa toilette ; elle commença à en faire une occupation principale ; elle fut naturellement imitée par toutes les femmes.

« On voulait, à l'instant, avoir la même parure que la reine, porter ces plumes, ces guirlandes auxquelles sa beauté, qui était alors dans tout son éclat, prêtait un charme infini. La dépense des jeunes dames fut extrêmement augmentée ; les mères et les maris en murmurèrent ; quelques étourdis contractèrent des dettes ; il y eut de fâcheuses scènes de famille, plusieurs ménages refroidis ou brouillés ; et le bruit général fut que la reine ruinerait toutes les dames françaises... Des caricatures sans nombre, exposées partout, et dont quelques-unes rappelaient malicieusement les traits de la souveraine, attaquaient inutilement l'exagération de la mode ; elle ne changea, comme cela arrive toujours, que par la seule influence de l'inconstance et du temps. »

L'introduction de Mlle Bertin dans l'intérieur de Marie-Antoinette fut une petite révolution de palais contre laquelle les dames d'atours et les femmes de chambre s'insurgèrent tant qu'elles purent. En effet, continue Mme Campan, « lorsqu'elle (la reine) était coiffée, elle saluait les dames qui étaient dans sa chambre et, suivie de ses seules femmes, elle rentrait dans un cabinet où se trouvait Mlle Bertin qui ne pouvait être admise dans la chambre. C'était dans un cabinet intérieur qu'elle présentait ses nouvelles et nombreuses parures ».

Mais les femmes de la reine, jalouses de leurs prérogatives, se plaignaient et récriminaient; aussi, lorsque Louis XVI, un jour de cette année 1774, lui ayant dit : « Vous aimez les fleurs, eh bien; j'ai un bouquet à vous offrir, c'est le Trianon », la reine ne pensa plus qu'à s'y sauver pour fuir tous les ennuis d'un cérémonial qui lui pesait. « Elle songeait à se faire habiller là, dans sa chambre, par Mlle Bertin, sans être condamnée à se réfugier dans un cabinet, par le refus de ses femmes de laisser entrer Mlle Bertin dans leurs charges. »

Cependant, la dame d'atours n'eut qu'à s'incliner devant la volonté royale. Elle n'avait d'ailleurs, à cause même de ses fonctions, qu'à s'accommoder à la situation et à vivre, avec la modiste favorite, dans les meilleurs termes possibles. La charge de dame d'atours de Marie-Antoinette, qui avait été occupée depuis son arrivée en France, en 1770, jusqu'au 15 septembre 1771 par la duchesse de Villars, était, depuis la mort de celle-ci, passée à la duchesse de Cossé qui la garda jus-

qu'en juin 1775. La princesse de Chimay lui succéda, mais, en septembre de la même année, elle céda la place à Mme de Mailly, qui, à son tour, fut remplacée en 1781 par la comtesse d'Ossun.

« Les attributions de la dame d'atours, étaient de veiller à ce que la reine fût décemment habillée, à ce qu'on lui fournît les robes et vêtements à son usage. Elle payait les mémoires sur règlement ; cent mille francs étaient affectés à cette dépense ; on y suppléait quand des circonstances imprévues l'augmentaient, et cela arrivait souvent. Mme Campan, qui m'a donné une note très détaillée de tous ces points d'intérieur, y dit que la dame d'atours faisait vendre à son profit les robes, manchons, dentelles et oripeaux : le tout montait à une forte somme.

« La dame d'atours, dit encore Mme Campan, avait aussi sous ses ordres une première femme de chambre pour replier et repasser les objets de toilette, deux valets de garde-robe et un garçon de garde-robe ; ce dernier était chargé de transporter à l'appartement des corbeilles couvertes en taffetas vert, qui contenaient tout ce que la reine devait porter dans le jour ; il donnait alors à la première femme de chambre un livre, sur lequel étaient attachés des échantillons de robes, grands habits, robes-déshabillés, etc. Une petite portion de la garniture indiquait de quel genre elle était. La première femme de chambre présentait ce livre au réveil de la reine, avec une pelote. Sa Majesté plaçait des épingles sur tout ce qu'elle désirait pour la journée : une sur le grand habit, une sur la robe-déshabillé de l'après-midi, et une sur la robe parée pour l'heure du

jeu ou le souper des petits appartements. On reportait ce livre à la garde-robe, et bientôt, on voyait arriver ce que Sa Majesté avait choisi (1). »

Un de ces registres d'échantillons existe encore ; il est conservé aux Archives Nationales et concerne la toilette de Marie-Antoinette en 1782.

« Aussitôt la toilette terminée, on faisait entrer les valets et garçons de garde-robe, qui remportaient les objets inutiles à la garde-robe, où ils étaient reployés, suspendus, revus, nettoyés avec un ordre et un soin si étonnants, que les robes, mêmes réformées, avaient tout l'éclat du neuf.

« La garde-robe des atours consistait en trois grandes pièces environnées d'armoires, les unes à coulisses, les autres à porte-manteaux ; de grandes tables, dans chacune de ces pièces, servaient à étendre les robes, les habits, et à les reployer.

« La reine avait ordinairement pour l'hiver douze grands habits, douze petites robes, dites de fantaisie et douze robes riches sur paniers, qu'elle portait pour le jeu, ou le souper des petits appartements.

« Les parures de l'été et du printemps servaient l'automne. Toutes ces parures étaient réformées à la fin de chaque saison, à moins que Sa Majesté n'en fît conserver quelques-unes, auxquelles elle tenait. On ne parle point des robes de mousseline, percale, ou autres de ce genre : l'usage en était récent, et elles n'entraient pas dans le nombre de celles fournies à chaque

(1) Comtesse d'ADHÉMAR, *Souvenirs sur Marie-Antoinette*. Paris, 1836, t. III.

saison ; on les faisait servir plusieurs années (1). »

En effet, à la cour de France, tout était tradition, au point que « telle étoffe était affectée à l'habillement d'hiver, et telle autre à celui de l'été. Le luxe même a poussé le rafinement jusqu'à prescrire le temps où devaient se montrer les couleurs dans la parure. Ainsi l'or ne doit briller qu'au milieu des glaces, tandis que l'argent se porte pendant la canicule. Celui qui aurait paru dans la galerie de Versailles avec un tout autre habit que celui de la saison, eût été regardé comme un homme sans usage et de mauvais ton (2) ».

Mlle Bertin a-t-elle approché Marie-Antoinette, lorsqu'elle était dauphine ou, en 1774, après la mort de Louis XV ? Il semble à première vue, que l'exactitude devrait se trouver plutôt sous la plume de Mme Campan, dont les fonctions lui permettaient de connaître, très en détail, les menus faits de l'existence journalière de la reine. Mais, il est bon de faire remarquer que Mlle Bertin a pu fort bien être présentée à titre de marchande de modes à Marie-Antoinette, lorsqu'elle était dauphine, sans pour cela avoir obtenu alors ses grandes et ses petites entrées dans le cabinet de la princesse. En tous cas, il est constant que c'est à dater de 1774 que Rose Bertin vint régulièrement, deux fois par semaine, présenter ses inventions à la reine. Et il en fut ainsi sans interruption jusqu'après la journée du 6 octobre, sauf cependant pendant le premier mois qui suivit la mort de l'impératrice Marie-Thérèse.

Cela coûtait beaucoup de temps à Mlle Bertin. Elle

(1) Comtesse d'Adhémar, *Souvenirs sur Marie-Antoinette.*

(2) Roussel d'Epinal, *le Château des Tuileries.*

avisa donc sa clientèle, que désormais on la trouverait chez elle à des jours désignés, mais qu'elle se voyait obligée de ne plus se rendre en personne chez ses clientes. La façon dont elle s'y prit pour les informer de cette décision, n'était peut-être pas fort habile, elle le fit peut-être avec un peu de hauteur, — d'ailleurs elle avait le caractère hautain, c'est incontestable, — car elle exaspéra toutes les élégantes de Paris, et si ses magasins ne devinrent pas déserts du coup, c'est qu'il était de bon ton d'avoir pour faiseuse de modes la modiste de la reine.

Si Rose avait su plaire à Marie-Antoinette, à la duchesse de Chartres, à la princesse de Conti, ses façons n'étaient pas du goût de toutes les dames qui avaient des rapports avec elle. Voici, en effet, comment l'apprécie dans ses *Mémoires*, la baronne d'Oberkirch :

« Le jargon de cette demoiselle était fort divertissant; c'était un singulier mélange de hauteur et de bassesse, qui frisait l'impertinence quand on ne la tenait pas de très court, et qui devenait insolent pour peu qu'on ne la clouât pas à sa place. »

Cependant la reine avait été la première à porter le pouf *à l'inoculation* et bientôt elle fut imitée par toutes les femmes de la cour. Mlle Bertin ne suffisait plus à la fourniture. Elle avait trente ouvrières qui ne faisaient que cela ; mais chacune de ces coiffures lui rapportait dix louis, ce qui était un assez bon prix.

Cet empressement à saisir le fait marquant l'événement du jour, l'actualité, pour en timbrer sa marchandise, caractérisa tout particulièrement le commerce de la grande modiste, qu'imitaient d'ailleurs ses con-

currents et concurrentes de plus en plus nombreux, et au premier rang desquels se plaçait le célèbre Beaulard. A ce propos, quelques années plus tard, en 1786, un journal spécial qui s'intitulait le *Cabinet de modes* pouvait écrire avec beaucoup de justesse: « La mode, que ses détracteurs ont appelée : légère, inconstante, volage, frivole, est pourtant fixe dans ses principes... Nous la voyons constante à saisir tous les événements remarquables, à se les approprier, à les consigner dans ses annales, à les *éterniser* dans la mémoire. Quels grands événements, quels hauts faits de nos guerriers, de nos magistrats même n'a-t-elle pas publiés ? Si les *d'Estaing*, les *d'Orvilliers* ont vaincu, ne l'a-t-elle point annoncé ? n'a-t-elle point voulu que les dames portassent sur leurs têtes des signes en mémoire de leur triomphe, et, qu'entrant ainsi par l'extrémité de leur corps, le souvenir s'en gravât profondément dans leur cœur ? N'a-t-elle point appris à toute l'Europe le succès de *Figaro ?* Sous combien de formes n'a-t-elle point reproduit *Janot ?* Le seul *Cagliostro*, devenu plus fameux par son procès que par son éternité mensongère, n'a-t-il pas vu la mode faire connaître son existence de l'un à l'autre hémisphère?... Nous nous flattons que l'on ne nous refusera pas l'aveu que le *Cabinet de modes* peut devenir utile, même aux Historiens. »

Le rédacteur du *Cabinet de modes* était dans son rôle en vantant ainsi les mérites de la mode, qui n'était pas toujours pareillement appréciée. Il suffira pour s'en convaincre de lire les lignes que, dans sa *Correspondance littéraire*, Meister écrivait au mois de novembre de 1774 :



(Bibliothèque Nationale.)

MISS CONEINGUE OUT OF OPERA

« Si jamais l'on fait un ouvrage de morale pour nos jeunes Parisiennes, je demande en grâce à son auteur de tomber à bras raccourcis sur l'extravagance des coiffures, et surtout sur le mauvais goût du sieur Beaulard, qui est le grand inventeur de toutes ces sottises.

« Cet homme se met à la torture pour représenter sur la tête des jeunes femmes, soit au naturel, soit allégoriquement, les articles les plus importants des gazettes. On voit sur un bonnet la rentrée du parlement, sur un autre la bataille d'Ivry et Henri IV, ou bien un jardin anglais, et enfin tous les événements anciens et modernes. Il arrive aussi que, la coiffure ne se trouvant plus d'accord avec les habillements, on en invente de plus pittoresques, et qu'insensiblement les femmes vont se trouver vêtues en personnages de théâtre, et il ne restera de ressource pour les habits de bal, qui doivent différer de ceux de la société, que le bonnet de nuit et le manteau de lit. »

Ces récriminations n'empêchaient pourtant rien à la vogue de Beaulard, non plus qu'à celle de Mlle Bertin qui aurait pu en prendre largement sa part, car elle était coupable d'au moins autant de conceptions extravagantes du même goût ; or ses poufs gardaient toujours une renommée sans égale.

Mlle Bertin ne voyait pas d'un bon œil la renommée de son rival Beaulard. Elle vint un jour, les larmes aux yeux, se plaindre chez la reine des faveurs dont il était l'objet de la part de plusieurs grandes dames. Il est vrai qu'elle avait lieu de se montrer inquiète de son succès, car c'était un homme de beaucoup d'imagination

qui, lors de la mode des poufs au sentiment, en composa de fort originaux, capables de rivaliser avec ceux de la rue Saint-Honoré, et dont la réputation devint considérable, lorsqu'il eut imaginé le curieux bonnet dit *à la bonne maman*.

Dans les *Souvenirs sur Marie-Antoinette* par la comtesse d'Adhémar, on lit, au sujet du célèbre Beaulard, l'anecdote suivante :

« Une étrangère arrive chez lui.

« — Monsieur, dit-elle, je désire que vous inventiez pour moi un bonnet distingué ; je suis Anglaise, veuve d'un amiral ; je n'ai rien à ajouter ; votre goût fera le reste.

« L'habile modiste combine, réfléchit, se met à l'œuvre et, deux jours après, il apporte à la fière insulaire un bonnet réellement divin. Avec de la gaze bouillonnée, il avait représenté une mer agitée, et, au moyen de rubans taillés, et d'autres brimborions, on voyait voguer une flotte portant pavillon de deuil à cause de la viduité de la dame. Lorsqu'elle parut avec ce merveilleux travail, on poussa des cris d'admiration, à juste titre ; mais ce qui compléta la vogue de Beaulard, fut un bonnet confectionné par lui, appelé *à la bonne maman*.

« Pour en bien faire apprécier le mérite, il faut savoir que les grand'mères, et en général toute la vieille cour, désapprouvaient la hauteur des coiffures modernes ; en conséquence, les bonnets *à la bonne maman*, à l'aide d'un ressort, s'élevaient à la dimension exigée par la mode, et s'abaissaient à volonté, dès que paraissait une aïeule de mauvaise humeur. Toutes les

jeunes femmes désirèrent en avoir, et Mlle Bertin ne pardonna à aucune de ses pratiques l'infidélité momentanée qu'elles lui firent pour les colifichets de Beaulard. »

Cependant, toutes ces futilités et plusieurs anecdotes qui se racontaient, nuisaient à Marie-Antoinette qu'elles exposaient aux critiques les plus virulentes. D'abord « Mesdames Tantes, nous apprend Soulavie (1), qui ne pouvaient se résoudre à prendre ces modes extravagantes, ni à se modeler chaque jour sur la reine, appelaient ses plumes un *ornement de chevaux* ». Mais ce n'était qu'un mot. L'abbé Baudeau, dans sa *Chronique secrète de Paris sous Louis XVI*, nous en apprend bien davantage : « On tire à boulets rouges sur la reine, écrit-il à la date du 14 juillet 1774, il n'y a pas d'horreurs qu'on n'en débite et les plus contradictoires sont admises par certaines gens. »

Il eût été bien extraordinaire que Rose Bertin échappât aux malignités, aux méchancetés qui étaient la monnaie courante de l'esprit de ce siècle pervers, inconstant et malfaisant. Aussi ne sommes-nous point étonnés de lire, dans le livre de Soulavie, ces lignes : « On lui reprocha (à Marie-Antoinette) des liaisons secrètes avec Mlle Bertin, marchande de modes de la capitale, avec les demoiselles Guimard, Renaud et Gentil », sans compter les autres, bien entendu. Il suffisait d'une plaisanterie, d'une marque d'intérêt, d'un sourire ou d'un mot de la reine, pour que l'imagination des libellistes, à la solde de Mme Adelaïde en particulier, accouchât des plus invraisemblables histoires.

(1) *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. II. Paris, an X.

Rose Bertin, dont l'art était, on l'a vu, si peu goûté par Mesdames Tantes, ne pouvait échapper aux traits, peu galants ceux-ci, des folliculaires que soudoyait la coterie anti-autrichienne, à la tête de laquelle s'étaient mises les bonnes Tantes. Cela n'empêchait pas d'ailleurs les dames d'honneur de Mme Adelaïde de s'adresser à Mlle Bertin ; Mme de Béon fut de ce nombre.

Il faut dire cependant, pour l'excuse de leur mauvaise humeur, que Marie-Antoinette n'était pas sans prêter à la critique, par maintes inconséquences et maints travers dont le moindre n'était pas son goût de la dépense. En octobre 1774, sa cassette fut portée de 96.000 livres à 200.000 et cela ne tarda pas à devenir insuffisant pour ses goûts dispendieux.

Les bruits qu'on faisait courir sur le compte de la modiste ne nuisaient cependant point à son commerce, et il était toujours de bon ton de se faire habiller dans sa maison.

Le comte Auguste de la Marck, prince d'Arenberg, ayant épousé, le 23 novembre 1774, Mlle de Cernay celle-ci se fit garnir le mois suivant un habit à la musulmane, et quelque temps après un habit à la Henri IV chez Rose Bertin. A la même époque elle fournissait, à Bruxelles, la princesse de Stolberg.

L'hiver de 1774-75 fut très brillant ; il y eut des bals chez la reine et les affaires s'en ressentirent heureusement. Le 26 décembre et le 9 janvier notamment, ces bals furent particulièrement réussis. Au bal du 9 janvier, il y eut des quadrilles de masques en habillements norvégiens et lapons.

La reine avait donné l'exemple ; la noblesse suivit et

on vit à Versailles de fort brillantes réunions. Mercy-Argenteau écrivait à ce sujet le 20 février 1775 à l'impératrice Marie-Thérèse : « La comtesse de Brionne ayant donné un bal particulier chez elle à Versailles, après minuit, la Reine, Monsieur et Madame et M. le comte d'Artois, voulurent honorer cette fête de leur présence, et s'y rendirent sans que la comtesse de Brionne eût lieu de s'y attendre. Cela devint l'objet de quatre quadrilles : la première était vêtue dans l'ancien habillement français, la seconde représentait des saltimbanques, la troisième, qui était celle de la reine, avait des habillements tyroliens, et la quatrième était sous un habillement indien. Cette mascarade, ayant si bien réussi, la reine voulut qu'elle fût répétée la semaine suivante au bal de nuit qui eut lieu à Versailles le 23 janvier dans la petite salle des spectacles. »

Après l'ère des poufs étranges, celle des plumes énormes. Elle s'ouvre avec l'année 1775. L'auteur de la *Correspondance secrète*, le 9 janvier de cette année, notait :

« La Reine a imaginé pour ses courses de traîneaux une parure de tête qui, se combinant très bien avec les *quesaco*, porte les coiffures des femmes à une hauteur prodigieuse : plusieurs de ces coiffures représentent des montagnes élevées, des prairies émaillées, des ruisseaux argentins, des forêts, enfin un jardin à l'anglaise ; un panache immense soutient tout l'édifice par derrière. Ces panaches, qu'on renouvelloit tous les jours, ont frappé le Roi avant-hier, et, pour témoigner d'une manière galante qu'ils lui déplaisaient, Sa Majesté

a présenté à son épouse une magnifique aigrette de diamans, en lui disant : « Je vous prie de vous borner à cet ornement, dont même vos charmes n'ont pas besoin; ce présent doit vous être d'autant plus agréable qu'il n'augmente point mes dépenses, puisqu'il n'est composé que de diamans que j'avois étant Dauphin. » De cette aventure nos femmes vont sans doute simplifier leur ajustement.

« On est forcé de convenir cependant que les immenses et coûteuses coiffures qui se sont introduites augmentent singulièrement les produits de notre commerce. C'est un empire d'industrie qui devient trop intéressant à la France pour qu'elle ne doive pas s'en applaudir. La toilette d'une femme devient en ce pays une affaire de politique par son influence sur le commerce et les manufactures. »

Ces conclusions économiques sont intéressantes. On verra quelle fut l'importance à la fois heureuse et néfaste de ce commerce de modes, auquel l'imagination de Mlle Bertin avait une part certainement bien plus grande que celle de la reine. Elle proposait et Marie-Antoinette ratifiait. Tout cela augmentait naturellement le mouvement des affaires, pour certaines corporations tout au moins, car d'autres, au contraire, voyaient leurs intérêts lésés, et s'en plaignaient amèrement, ce que constatent les contemporains.

« Une marchande de modes, admise dans l'intérieur de Marie-Antoinette à la grande stupeur de tout ce qui garde quelque reste de culte à l'étiquette, Mlle Bertin, devient un personnage historique. Son influence ébranle tout le système de nos vieilles industries en achevant la

révolution commencée par la Pompadour et la du Barry, et en substituant à la solide magnificence des anciennes étoffes un luxe léger, frivole et fantasque. Tantôt la reine, et après elle toutes les beautés à la mode affectent une extrême simplicité et empruntent la légère robe blanche de leurs femmes de chambre ; tantôt elles s'affublent de costumes de théâtre, d'immenses panaches ; elles élèvent sur leur tête un gigantesque échafaudage de gaze, de fleurs, de plumes, si bien qu'une femme, comme le montrent les caricatures du temps, a la tète au milieu du corps, et que tout cercle a l'air d'un extravagant bal travesti.

« Les salons rient de la mode, tout en lui obéissant; les ateliers crient que *l'Autrichienne* ruine nos fabriques lyonnaises, nos belles manufactures de soieries, pour enrichir les fabriques de linon brabançonnes et les sujets de son frère Joseph II (1). »

Ces récriminations étaient excessives, en ce sens qu'il n'y avait pas que le Brabant qui possédât des manufactures de linon ; il y en avait aussi et de très importantes dans les provinces françaises, notamment en Flandre, où se trouvaient plusieurs centres de fabrication réputés.

Tant de succès n'était pas fait pour diminuer l'orgueil de la modiste de la rue Saint-Honoré. Elle aimait à dire, lorsqu'elle sortait de chez la Reine : « Je viens de travailler avec Sa Majesté, » et à parler de ses « entrevues » avec elle. Il est vrai que Marie-Antoinette la traitait avec une grande familiarité, que sa porte lui

(1) HENRI MARTIN, *Histoire de France*, t. XVI, 1860.

était ouverte à toute heure, et que l'importance qu'elle accordait, tout au moins au début du règne de Louis XVI, et avant la naissance du premier dauphin, en 1781, à tout ce qui concernait la toilette, donnait par là même une non moindre importance à sa faiseuse de modes. On raconte qu'un jour une dame appartenant à la plus haute aristocratie vint la trouver pour lui réclamer une commande, déjà ancienne et que Mlle Bertin ne livrait pas. « Je ne puis vous satisfaire, lui dit la modiste avec une majesté plutôt comique ; dans le conseil tenu dernièrement chez la reine, nous avons décidé que ces modes ne paraîtraient que le mois prochain. »

Un autre incident analogue se produisit dans les magasins de la rue Saint-Honoré. Un jour, une des clientes habituelles de la maison se présente pour demander des bonnets qu'une de ses amies de province l'avait chargée d'acheter, à la dernière mode, chez la célèbre Mlle Bertin. La cliente avait demandé à voir la patronne en personne, que d'ailleurs elle connaissait. Elle ne fut introduite qu'au bout d'un moment et trouva Rose Bertin étendue sur une chaise longue, dans un négligé des plus coquets. Celle-ci accueillit sa cliente d'un simple signe de tête, et, après avoir écouté les motifs de sa visite, tira le ruban de sa sonnette. Immédiatement, une jeune employée ouvrit la porte : « Mademoiselle Adelaïde, donnez à Madame, dit Rose Bertin, des bonnets d'un mois. » A cette époque où les modes changeaient à propos de tout et de rien, du jour au lendemain, les bonnets d'un mois pouvaient passer presque pour des rossignols. Aussi, offusquée, la cliente de se récrier, de dire qu'elle veut tout ce



(Bibliothèque Nationale.)

MARIE-THÉRÈSE-LOUISE DE SAVOIE CARIGNAN
Princesse DE LAMBALLE.

qu'il y a de plus nouveau. Mais, d'un geste de sous-reine, qu'elle pratiquait avec une amusante dignité, Rose Bertin coupe court à ses réclamations. « Madame, reprend-elle, cela n'est pas possible. Dans mon dernier travail avec Sa Majesté, nous avons arrêté que les plus modernes ne paraîtraient que dans huit jours. »

Il n'est pas étonnant qu'après de telles répliques, qui, naturellement, eurent vite fait le tour des salons et des boudoirs, on n'appelait plus Rose Bertin autrement que le Ministre de la mode. Il est vrai que, par opposition, on traita de marchands de modes, les ministres du temps qui manquaient totalement d'esprit de suite, et ne semblaient se complaire qu'à de perpétuels changements.

Mlle Bertin, ministre de la mode, coûtait d'ailleurs plus cher qu'un secrétaire d'État.

En effet, l'influence qu'elle exerçait sur la reine entraîna celle-ci dès la première année de son règne à des dépenses de toilette auxquelles elle était toute disposée, et qui s'élevèrent rapidement à un chiffre considérable. Elle s'endetta même, cette année-là, de la somme exorbitante et réellement incroyable de 300.000 livres à l'insu du roi. De ces 300.000 livres, bien entendu, une grande partie lui était réclamée par des notes de couturières, coiffeurs, plumassières, parfumeurs et autres trafiquants de la coquetterie féminine. Mais, de tous ces fournisseurs, aucun n'était plus consulté, plus écouté et même plus aimé que la petite Bertin.

Cependant, quoiqu'elle en prît à son aise avec sa clientèle, même la plus aristocratique, Rose ne négli-

geait pas le côté affaires et les intérêts de sa maison. Tous les mois, elle expédiait dans les cours du Nord une poupée habillée à la dernière mode française. Elle faisait notamment des affaires en Russie. Elle en faisait aussi en Espagne, et en Portugal, et sa réputation, a-t-on dit, n'avait alors de limites que celles de l'Europe.

Mercier, dans son *Tableau de Paris*, parlant des marchandes de modes, mentionne l'existence de la poupée de la rue Saint-Honoré et nous trace cet amusant croquis :

« Rien, dit-il, n'égale la gravité d'une marchande de modes combinant des poufs, et donnant à des gazes et des fleurs une valeur centuple. Toutes les semaines vous voyez naître une forme nouvelle dans l'édifice des bonnets. L'invention, en cette partie, fait à son auteur un nom célèbre. Les femmes ont un respect profond et senti pour les génies heureux qui varient les avantages de leur beauté et de leur figure.

« La dépense des modes excède aujourd'hui celle de la table et celle des équipages. L'infortuné mari ne peut jamais calculer à quel prix monteront ces fantaisies changeantes ; et il a besoin de ressources promptes pour parer à ces caprices inattendus. Il serait montré au doigt s'il ne payait pas ces futilités aussi exactement que le boucher ou le boulanger.

« C'est à Paris que les profondes inventrices en ce genre donnent des lois à l'univers. La fameuse poupée, le mannequin précieux affublé des modes les plus nouvelles, enfin le *prototype inspirateur* passe de Paris à Londres tous les mois, et va de là répandre ses grâces dans toute l'Europe. Il va au nord et au midi ;

il pénètre à Constantinople et à Pétersbourg ; et le pli qu'a donné une main française, se répète chez toutes les nations, humbles observatrices du goût de la rue Saint-Honoré !

« J'ai connu un étranger qui ne voulait pas croire à la *poupée de la rue Saint-Honoré*, que l'on envoie régulièrement dans le nord, y porter le modèle de la coiffure nouvelle ; tandis que le second tome de cette même poupée va au fond de l'Italie, et, de là, se fait jour jusque dans l'intérieur du serrail. Je l'ai conduit, cet incrédule, dans la fameuse boutique ; et il a vu de ses yeux, et il a touché ; et en touchant, il semblait douter encore, tout cela lui paraissait vraiment incroyable. »

Mercier ne nous apparaît pas comme très enthousiaste de tous les excès de dépenses auxquelles se laissaient entraîner ses belles contemporaines. Beaucoup de gens, aux goût plus simples, gens de bon goût tout simplement, se disaient que tant d'excentricités ne pouvaient plaire longtemps, que tout cela ne durerait pas, et qu'on en reviendrait bientôt à plus de naturel. C'était une illusion ; et l'auteur de la *Correspondance secrète* se trompait beaucoup le jour où, relatant le cadeau que Louis XVI fit à Marie-Antoinette d'une aigrette de diamants, pour tâcher de détourner son goût des panaches, il ajoutait : « De cette aventure, nos femmes vont sans doute simplifier leur ajustement. »

Il n'en fut rien ; bien au contraire. Dès le mois suivant, février 1775, il est obligé de constater l'erreur de ses prévisions :

« La coiffure de nos femmes s'élève de plus en plus,

écrit-il; et, à ce moment, telle coiffure qu'on eut, il y a quelques mois, regardée comme ridiculement haute n'est déjà plus supportable, même dans la bourgeoisie. Les femmes de qualité portent des panaches de deux et trois pieds de hauteur, et c'est la reine qui en donne l'exemple. Le vendredi 17 de ce mois, l'archiduc Maximilien honora l'Opéra de sa présence, et ne dut pas être peu surpris de s'y trouver au milieu d'une forêt de plumes. »

La caricature avait beau jeu. La chanson trouvait matière à s'exercer sur les ridicules de la mode et le goût des panaches. Le comte d'Adhémar, entre autres, composait la chanson suivante :

Air : *Pour la baronne*

Je prends la plume
Pour célébrer les grands plumets.
Partage l'ardeur qui m'allume,
Muse, préside à mes couplets :
Je prends la plume.

C'est à la plume
Que la France doit sa grandeur.
Henri, dont c'était la coutume,
Criait dans le champ de l'honneur :
C'est à la plume.

C'est à la plume
Qu'on doit souvent tout son bonheur;
Quand sur le feu qui nous consume
La bouche explique mal le cœur,
C'est à la plume.

Charmantes plumes
Couvrez les fronts, troublez les cœurs,
Malgré leurs froides amertumes,
Vous régnerez sur vos censeurs,
Charmantes plumes.

Toutes les plumes
Ramenant la fidélité ;
Amans volages que nous fûmes,
L'amour quitta pour la beauté
Toutes les plumes.

Dessus la plume,
Quoiqu'il soit doux de discourir,
Il est minuit, et je présume
Qu'il est plus doux de s'établir
Dessus la plume.

Cette autre chanson, qui a un peu plus de caractère, appartient à la même époque ; mais l'auteur nous est inconnu ; elle se chantait sur l'air : *Réveillez-vous, belle endormie*.

Oui, sur la tête de nos dames
Laissons les panaches flotter.
Ils sont analogues aux femmes,
Elles font bien de les porter.

La femme se peint elle-même
Dans ce frivole ajustement ;
La plume vole, elle est l'emblème
De ce sexe trop inconstant.

Des femmes on sait la coutume,
Vous font-elles quelque serment ?
Fiez-vous-y ; comme la plume,
Autant en emporte le vent.

La femme aussi de haut plumage
Se pare au pays des Incas,
Mais là les beautés sont sauvages
Et les nôtres ne le sont pas.

Tandis que d'un panache, en France,
Un époux orne sa moitié,
D'un autre, avec reconnaissance.
Par elle, il est gratifié.

On continuait à reprocher vivement à Marie-Antoinette la façon familière avec laquelle elle traitait sa modiste. Une histoire assez amusante, qui se passa pendant les premiers mois de 1775, justifiait assez cette critique :

Richard, premier président au Parlement de Dijon, avait une fille qui, au titre de chanoinesse, devait recevoir un cordon que la reine avait promis de lui remettre elle-même. Il s'agissait d'une petite cérémonie, à laquelle Mme Richard, la chanoinesse, attachait, bien entendu, la plus grande importance.

Au jour convenu, la reine avait tout à fait oublié sa promesse, si bien qu'elle venait de congédier Mme d'Ossun et Mme de Misery qui étaient de service auprès d'elle : et, il ne restait plus dans son appartement que Mlle Bertin, qui était venue pour quelques travaux de son métier, lorsque, tout à coup, Marie-Antoinette se souvint de Mme Richard qui allait arriver, qui ne pouvait plus être loin et qu'on allait annoncer d'un moment à l'autre. Que faire ? Marie-Antoinette ne fut pas longue à trouver un expédient. Jamais Mme Richard n'avait mis le pied à Versailles, jamais elle ne l'y mettrait plus sans doute, et toutes les figures de la cour lui étaient inconnues. La Reine entraîna Rose Bertin dans son cabinet, lui fit revêtir un de ses costumes et lui fit, en trois mots, la petite leçon nécessaire pour la mettre au courant du rôle qu'elle devait jouer dans la cérémonie. Il s'agissait d'ailleurs de peu de chose, il suffisait de tenir sur un bassin qu'on devait apporter à cet effet le cordon et la croix que la reine y prendrait elle-même pour les passer au cou de la nouvelle abbesse.

Il est inutile de dire si la toilette de Rose Bertin se fit au milieu des rires et des plaisanteries.

Cependant, on introduisit la chanoinesse ; Marie-Antoinette et Rose Bertin avaient repris toute leur dignité et tout leur sérieux ; et la petite cérémonie se passa, sans que Mme Richard soupçonnât un instant que la dame d'honneur n'était qu'une marchande de modes.

C'est à cette époque qu'on vit apparaître les *Bonnets à la révolte*. Au début du mois de mai 1775, la cherté des farines avait occasionné des troubles et même le 3, à Paris, des boulangeries avaient été pillées. Ainsi même les malheurs du peuple étaient prétextes aux fantaisies de la mode. On porta, en outre les bonnets les plus variés, ornés de rubans, comme le *Bonnet à la laitière*, ou de fleurs. On mettait des guirlandes de roses et d'acacia, etc., sur des bonnets qui se payaient 50 livres. Le *Bonnet négligé à la reine*, le *Bonnet à la paysanne* avaient un grand succès.

Mais un événement qui affecta vivement la grande modiste se produisit le 27 mai 1775.

La princesse de Conti, qui avait conduit la fortune de Rose, qui l'avait, en quelque sorte, prise par la main à la porte de l'atelier du *Trait galant* pour la conduire jusqu'au Palais de Versailles, avec l'étape du Palais-Royal, qui aurait suffi à plus d'une ambition, la vieille princesse — elle avait 81 ans — mourut à Paris. Quel coup pour Mlle Bertin ! Elle ne pouvait songer sans attendrissement au jour où, les mains gourdes et les pieds glacés, elle avait, devant le beau feu qui flambait dans la cheminée de la grand'salle de l'hôtel de Conti, devisé familièrement avec la bonne douairière, sans se

douter qu'elle parlait à l'une des plus puissantes princesses de la noblesse française. Mais elle fut vite reprise par le tourbillon de la vie.

Le travail alors ne chômait pas dans l'atelier de la rue Saint-Honoré ; les commandes abondaient ; il fallait être prêt pour le sacre du roi dont la date avait été fixée au 10 juin.

Rose Bertin suivit-elle ou ne suivit-elle pas la reine à Reims ? Les *Souvenirs* de Léonard l'affirment, mais nous savons qu'il faut ajouter peu de foi aux allégations de l'auteur de cet ouvrage.

Toujours est-il que cette cérémonie ne fut qu'une trêve momentanée aux extravagances des panaches et des hautes coiffures qui reprirent de plus belle, dès que la reine fut de retour à Versailles.

La critique s'exerçait avec une verve de plus en plus mordante contre toutes ces excentricités, et contre la reine en particulier. Et le rédacteur du *Cabinet de Modes* était bien clairvoyant lorsqu'il écrivait ces mots qui, au premier abord, pouvaient sembler prétentieux : « Nous nous flattons que l'on ne nous refusera pas l'aveu que le *Cabinet de Modes* peut devenir utile même aux historiens. »

Le rédacteur du *Cabinet de Modes* prévoyait l'avenir. Il avait conscience de travailler, non seulement pour les caillettes de son temps, mais pour les *historiens* futurs, et il avait raison. Il avait raison, mais pourquoi ? Parce que toutes ces futilités, tout ce luxe débordant, inutile, absurde étaient le chancre de l'époque, d'une époque où tout, un geste, un chiffon, un rien, était remarqué, étudié, censuré ; où, dans toutes



(*Musée Carnavalet.*)

1776

JEUNE BOURGEOISE vêtue d'une polonoise, avec un tablier de mousseline des Indes brodé. Elle est coiffée d'un bonnet 1/2 négligé dit *Le lever de la Reine.* (Desrais del. VOYSARD sc.)

les classes sociales, bouillonnait un ferment terrible, fait de toutes les colères, de toutes les rancunes, de toutes les rages d'un peuple qu'écrasait le luxe insolent, la dissolution effrontée d'une aristocratie inconsciente, folle de plaisirs, aveuglée d'orgueil, grisée d'elle-même au point de ne plus voir, et de ne plus entendre la marée qui montait...

Et cependant, dans sa capitale lointaine, loin des rumeurs et des menaces qui influencent le jugement, et des courtisans intéressés qui le trompent, l'impératrice Marie-Thérèse prenait conscience des dangers que courait la Reine de France ; elle voyait ; elle voyait clair. Et elle aussi avait raison, cette femme remarquable, cette mère prévoyante et sage, lorsque, ayant reçu de sa fille un portrait tout empanaché, dans le style de Mlle Bertin, elle le lui renvoyait avec ces simples mots, par l'entremise de son ambassadeur, le comte de Mercy-Argenteau : « Non, ce n'est pas là le portrait d'une Reine de France, il y a eu erreur ; c'est celui d'une actrice. »

La leçon était sévère. N'était-elle point méritée ? L'impératrice d'Autriche n'était-elle pas plus clairvoyante hors et loin de France que sa fille, que son gendre lui-même en pleine cour de Versailles, des dangers qui les environnaient ? N'avait-elle point compris que le gouvernement du feu roi avait fortement compromis la monarchie ? qu'un rien pouvait faire déborder la coupe des amertumes pleine, et qu'une Reine de France, après le règne occulte et dispendieux d'une DuBarry, devait payer et effacer de ses vertus, de son économie, de sa simplicité les grosses notes de la

courtisane que le peuple réglait en somme pour le compte du roi ?

D'ailleurs, la leçon que Marie-Thérèse donnait à sa fille ne servit absolument à rien ; et c'est encore dans les *Mémoires secrets*, sous la date du 19 août 1775, que nous en trouvons la preuve. « Sa Majesté — y est-il dit — a regardé cette observation sans doute comme trop sévère et trop futile, comme l'effet de la mauvaise humeur que causent l'âge et la maladie ; en conséquence, elle n'a pas jugé nécessaire de se réformer sur un objet de pur agrément et, dès le lendemain, les courtisans prétendent avoir remarqué que Sa Majesté avait mis des plumes plus élevées. Le foible de cette princesse pour ce fragile ornement est tel, qu'un jeune poète, nommé Auguste, ayant adressé au *Mercure* une chanson plaisante où il critiquait les plumes, les auteurs la lui ont renvoyée et n'ont osé l'insérer de peur de déplaire à la Reine. Enfin, toutes les femmes du meilleur ton se conformant, comme de raison, à l'exemple de leur Souveraine, le commerce des plumes, qui était autrefois peu de chose, est devenu considérable en France, et la ville de Lyon s'en est trouvée épuisée un moment. »

Le 18 septembre 1775, la princesse de Lamballe, qui était pour Rose Bertin une cliente de la première heure et une de ses protectrices, était nommée surintendante de la maison de la Reine, ce qui n'était pas pour nuire à la jeune commerçante ; celle-ci savait que la princesse ne contrarierait pas ses intérêts et n'entraverait pas une imagination qui ne rêvait que perpétuels changements, ce qui était tout profit pour son commerce.

Il n'y avait pas alors que la forme et les accessoires de la mode pour varier à tout moment et pousser les grandes dames à la dépense ; la couleur des tissus employés aux confections de toutes sortes, pour homme comme pour femme, changeait non moins fréquemment. Pendant l'été de 1775 la couleur à la mode était une sorte de nuance marron, qui était celle d'un taffetas que la reine avait choisi pour s'en faire faire une robe. En la voyant le roi s'était écrié : « C'est couleur de puce. » Aussitôt la nuance puce fit fureur, tant à la ville qu'à la cour. Hommes et femmes se faisaient faire des habits ton puce, et ceux qui n'achetaient pas de drap ni de taffetas neufs, portaient leurs vieux vêtements aux teinturiers. Mais la couleur n'était pas toujours également foncée, alors on distingua la vieille et la jeune puce, et on subdivisa encore, on vit des habits couleur ventre, dos, tête ou cuisse de puce ; et le pays entier était couvert de puce, lorsque, lisons-nous dans les *Mémoires secrets*, « les marchands ayant présenté des satins à la Reine, Sa Majesté en a choisi principalement un d'un gris cendré. Monsieur s'est écrié qu'il étoit couleur des cheveux de la Reine. A l'instant la couleur puce est tombée, et l'on a dépêché des valets de chambre de Fontainebleau à Paris pour demander des velours, des ratines, des draps de cette couleur, et dans ceux-ci certains coûtaient la veille de la Saint-Martin 86 livres l'aune ; leur prix courant est de 40 à 42 livres. Cette anecdote, frivole en apparence, annonce que, si le monarque français a de la solidité dans la tête, malgré sa jeunesse, les courtisans sont toujours légers, petits et vains, comme sous le feu roi ».

La Reine pouvait, en fait de modes, se permettre des fantaisies, elle y faisait honneur ; les contemporains sont d'accord sur le point de vanter son grand air et l'élégance merveilleuse avec laquelle elle portait la toilette. Horace Walpole, qui l'avait vue aux fêtes du mariage de Mme Clotilde de France, lorsqu'elle épousa en 1775 le futur roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel IV, alors prince de Piémont, écrivait à des amis en Angleterre : « On ne peut avoir d'yeux que pour la reine ! Les Hébés et les Flores, les Hélènes et les Grâces ne sont que des coureuses de rue à côté d'elle. Quand elle est debout ou assise, c'est la statue de la beauté ; quand elle se meut, c'est la grâce en personne. Elle avait une robe d'argent semée de lauriers roses, peu de diamants et des plumes... On dit qu'elle ne danse pas en mesure, mais alors c'est la mesure qui a tort... En fait de beautés, je n'en ai vu aucune, ou bien la reine les éclipsait toutes. »

La *Correspondance secrète* nous donne aussi quelques détails frappants du dévergondage du goût féminin à l'automne de 1775. Les coiffures étaient si élevées que, sous la date du 14 octobre, nous lisons : « Les femmes se mettent à genoux dans leurs carrosses ; on voit des visages au milieu du corps. » Et le 7 novembre : « On parle de substituer cet hiver des panaches de poils aux plumes. Alors nos femmes auront l'air de Bachas ; il faut croire qu'elles voudront l'être à plus de trois queues, et qu'elles abaisseront enfin un peu leurs coëffures qui, en vérité, sont portées à un point d'extravagance intolérable... Je vous ai déjà marqué que nos femmes ornaient leurs coëffures de l'imitation de

toutes sortes de plantes, et qu'en étudiant un peu les bonnets qui se sont faits depuis un an, on pourrait devenir un botaniste passable. Après avoir épuisé les serres, on est venu aux productions des potagers, des campagnes, et enfin on a cherché des modèles dans la boutique des herboristes. Hier, à la cour, on a porté des bonnets ornés de bottes de chiendent parfaitement imitées. Vous voyez, Monsieur, la transition adroite qu'on emploie pour amener les houpes de poils que l'on veut mettre en vogue pour cet hiver... » Enfin le 9 décembre, nous lisons encore dans cette correspondance à propos des nuances à la mode, qui avaient été pendant l'automne d'abord la couleur puce puis la couleur cheveux de la reine : « Jamais la mode n'a autant signalé ses extravagances, ce sont des couleurs singulières de *soupirs étouffés*, des bonnets *aux plaintes amères*, etc. »

Néanmoins la vogue des plumes ne cessa pas complètement avec l'hiver de 1776 ; et Soulavie constate même qu'il s'en vendit alors dont le prix atteignit la somme de 50 livres. On gagnait si facilement son argent avec tout ce qui avait trait à la toilette féminine que Mercier, qui s'en indigne, écrit dans son *Tableau de Paris* : « Le tul, la gaze et le marli ont occupé cent mille mains ; et l'on a vu des soldats valides et invalides faire du marli, le promener, l'offrir et le vendre eux-mêmes. Des soldats faire du marli ! »

« Aujourd'hui, notait Metra le 20 janvier 1776 dans sa *Correspondance secrète*, on donne aux bonnets la figure d'un pigeon, et, à coup sûr, il n'est pas de femme qui, ainsi parée, ne s'attende au compliment

que c'est une des colombes de son char. Les plumes commencent à tomber, et cette mue vient en vérité à temps. »

Jamais en France les femmes s'avaient dépensé tant d'art pour se rendre ridicules. Il fallait aux coiffeurs et aux modistes une ingéniosité toujours active, pour satisfaire une clientèle frivole comme celle qu'ils fournissaient. Quant à la Reine, aidée de ses coiffeurs et de Mlle Bertin, elle lançait la plupart des modes. En 1775, elle avait porté les premières plumes de paon piquées dans la chevelure, ce qu'avait immédiatement copié toute la cour. Il est évident que nous trouvons là l'excuse de ses perpétuels changements. Tout en tirant vanité de son influence sur son entourage en manière de coquetterie, Marie-Antoinette devait se fatiguer vite d'une tenue qui tendait à devenir un uniforme. Et Mlle Bertin devait prévoir le moment où la mode touchait à ce point de généralisation qui en amoindrissait l'originalité et par suite appelait la plus prompte modification.

Cependant, malgré ce qu'écrivait Métra le 20 janvier, les panaches, les coiffures immenses n'avaient pas fini leur temps. Les femmes portaient encore de tels échafaudages de cheveux et d'accessoires qu'elles continuaient à ne pouvoir tenir dans les carosses et dans les chaises qu'à genoux. « Elles apparaissaient, a dit un contemporain, comme des personnes affairées ayant laissé choir quelque bracelet qu'elles auraient cherché sur les coussins. » Outre qu'elles s'y devaient tenir contournées, gênées, empêtrées, il leur fallait laisser les portières ouvertes pour ne point fripper le flot de leurs

rubans que le vent agitait alentour, comme des pavillons. « Si l'usage de ces plumes et de ces coiffures extravagantes se fût prolongé, il aurait opéré une révolution dans l'architecture. On eût senti la nécessité de hausser les portes et le plafond des loges de spectacle, et surtout l'impériale des voitures (1). »

Les caricaturistes n'avaient point à charger ; ils n'avaient qu'à copier et à peindre leurs contemporaines telles qu'ils les voyaient. Certaines plumes, qui entraient dans la composition de ces panaches immenses, avaient jusqu'à trois pieds de longueur ; et cette frénésie dura plusieurs années, mais elle fut surtout portée à l'excès de 1776 à 1780.

Lors d'un bal qui fut donné le jeudi gras en février 1776, au Palais-Royal, par la duchesse de Chartres en l'honneur de la Reine, celle-ci portait un panache tellement grand qu'il fallut le rabaisser d'un étage, parce qu'elle ne serait pas entrée dans son carrosse sans l'écraser, et le lui remettre ensuite lorsqu'elle fut arrivée au Palais-Royal.

Le Roi, persifleur parfois, riait volontiers de toutes ces exagérations. C'est ainsi qu'un jour, au mois d'avril de la même année, comme la Reine, revenant de l'Opéra, ne paraissait pas enchantée du spectacle, Louis XVI lui demanda comment elle l'avait trouvé. « Froid », répondit-elle. Et comme, ayant insisté pour savoir comment elle avait été accueillie, si elle avait eu les acclamations ordinaires, elle ne répondait rien, le Roi, dit Bachaumont, comprenant ce que cela voulait dire,

(1) Mme Campan, *Mémoires*. t. I, p. 95.

répliqua : « C'est qu'apparemment, Madame, vous n'aviez pas assez de plumes. »

C'était là une critique à l'adresse de Mlle Bertin, de ses perpétuelles inventions et de la surenchère continuelle de ses trouvailles.

Tous les maris d'ailleurs étaient de l'avis du roi ; et cela non seulement à Paris, non seulement en France, mais même à l'étranger où on copiait avec fureur, les modes françaises, comme le prouve une lettre de Gênes datée du 20 mai 1776, et racontant un incident relatif au séjour dans cette ville de la duchesse de Chartres, qui allait y faire, comme cliente de Rose Bertin, grossir, par sa présence et son exemple, le chiffre de ses commandes. La femme, dans tous les pays du monde, tenant d'abord du singe, ne se juge bien que lorsqu'elle a imité, du mieux possible, des manières et des toilettes imaginées, comme des boutades, par des cerveaux futiles et désœuvrés de mondaines et de femmes en vue. « Mme la duchesse de Chartres, est-il dit dans cette lettre, a d'abord désolé ici toutes les femmes qui se piquent de se parer à la Parisienne ; cette princesse, qui voyage sous le nom de princesse de Joinville, n'a paru les premiers jours qu'en demi-grand bonnet, ce qui a fait triompher les maris, ennemis des coiffures hautes et des panaches ; ils ont représenté à leurs moitiés qu'elles ne pourroient mieux faire que de se conformer à la façon de se coëffer de notre première princesse du sang. Mais, celle-ci s'étant mise *in fiocchi* », ce que nous traduirions en langage familier : sur son trente et un, « et ayant arboré les plumes, l'allégresse a été universelle chez les dames ;

et dès le lendemain les banquiers ont eu pour 50.000 livres de commission en plumes à faire venir de France. Cette anecdote, futile en elle-même, prouve le goût des étrangers pour nos modes, et que nous régnons encore par elles, si nous sommes d'ailleurs déchus de notre prépondérance dans les opérations politiques. »

Tout ce luxe continuait néanmoins à être prétexte à attaques de la part de folliculaires qui visaient plus particulièrement Marie-Antoinette, et dont le travail préparait peu à peu le peuple et la bourgeoisie à accueillir, comme une délivrance, la chute de cette monarchie qui avait fait de la France le premier pays du monde et l'écrasait alors de ses enfantillages ruineux.

Cependant, malgré les libelles et les pamphlets qui commençaient à se répandre dans le public, la Reine avait encore gardé tout son prestige, aux yeux de la grande masse du peuple. L'anglais William Wraxall, observateur impartial, disait, en effet : « Dans l'été de 1776, lorsque je quittai la France, Marie-Antoinette venait d'atteindre au plus haut degré de sa beauté et de sa popularité. »

Néanmoins, comme nous l'apprend le comte d'Allonville, dans ses *Mémoires secrets*, la Reine ne recevait par an que 400.000 francs pour sa dépense personnelle, ce qui était peu de chose avec les goûts de toilette et l'amour du jeu qui grevaient son budget, de telle sorte que le Roi dut à plusieurs reprises régler ses dettes sur sa cassette privée.

C'est en cette année 1776 que Louis XVI par une ordonnance datée de février avait supprimé les jurandes, communautés de commerce et arts et métiers.

Cette mesure causa tout d'abord la plus vive alarme parmi les intéressés. Différents corps et communautés firent imprimer des brochures dans lesquelles ils représentaient le désordre qui allait s'ensuivre, les tailleurs construisant des roues de carrosse, le charcutier vendant de la chandelle. Il y eut des assemblées. Le 12 février le corps de la bonneterie se réunit au cloître Saint-Jacques-la-Boucherie. Le 15, les six corps de marchands se réunirent à nouveau.

L'avocat général Seguier préconisant le rétablissement des communautés sur des bases nouvelles, disait que les femmes appartenant à certains corps de métier devaient être admises à la maîtrise, et, de ce nombre, il citait les marchandes de modes, les coiffeuses, les brodeuses. « Ce seroit, ajoutait-il, préparer un asyle à la vertu, que le besoin conduit souvent au libertinage. »

L'édit de février ne tarda pas à être rapporté par un nouvel édit en date du mois d'août 1776. Celui-ci rétablissait sur de nouvelles bases les six corps de marchands et les quarante-quatre communautés d'arts et métiers, dont celle des faiseuses et marchandes de modes et plumassières était la dix-huitième.

Désormais, pour exercer un commerce ou un métier, il fallait se faire inscrire sur un registre spécial qui était tenu par le lieutenant général de police et sur lequel le déclarant faisait, à la suite de ses nom et surnom, mentionner son âge et son domicile. S'il changeait de domicile, s'il cessait son commerce ou en modifiait la nature, il était également tenu d'en faire la déclaration. Enfin, l'admission à la maîtrise coûtait

300 livres ; mais, une fois prononcée, il n'était plus réclamé aucun droit à celui qui avait été reçu dans la communauté.

Naturellement, personnage considérable, Mlle Bertin appartenait à la corporation reconstituée des marchandes de modes qu'on dénommait : « Communauté des faiseuses et marchandes de modes, plumassières, fleuristes de la ville et faubourgs de Paris (1), » et, dès l'époque de la formation de cette corporation nouvelle, elle se trouva investie des fonctions de syndique et placée pour un an à la tête de la communauté dont le bureau comptable était ainsi formé :

Marie-Jeanne Bertin Denise l'Etrier	*syndiques.*
Marguerite Danican Philidor, femme Fortin Madeleine Davant, femme Robbin	*adjointes.*

Entrée en fonctions le 1er octobre 1776, elle le demeura jusqu'au 1er octobre 1777. Le choix que la communauté avait fait de Rose Bertin comme première syndique l'année de sa fondation était la preuve évidente de son importance et de la place qu'elle occupait dans le commerce parisien. Cette première année, les droits perçus pour réception de maîtres, s'élevèrent à 10.020 livres. Ils furent de 3.660 livres en 1777-1778 et de 2.580 livres en 1778-1779.

En 1776, les coiffures et les bonnets avaient été aussi nombreux et variés qu'en 1775. Entre autres, l'une de ces coiffures s'appelait *au Lever de la Reine* ; on por-

(1) *Archives nationales*, série V^7, 435.

tait aussi des chapeaux à la *Henri IV* qui étaient des chapeaux relevés ornés de plumes à l'instar du légendaire panache blanc. Ce n'était plus une actualité mais une réminiscence.

La vogue des chapeaux à la *Henri IV* dura pendant plusieurs années, conjointement avec de nombreuses coiffures plus passagères. La Reine en portait un le jour de l'arrivée de Joseph II, le 18 avril 1777. Ce jour-là le temps était épouvantable, la pluie et le vent ne cessaient pas, et comme les cabriolets dans lesquels Marie-Antoinette, avec sa suite, traversait Paris pour aller au-devant de son frère étaient découverts, « tous les chapeaux à la Henri IV, écrit Bachaumont, et les plumes ont été gâtés, renversés, abîmés. Ce désordre faisait rire la Reine et l'amusait beaucoup ». On s'amuse quelquefois de bien peu de chose, et ce n'était pas très spirituel, mais c'était très enfantin.

Marie-Antoinette a donné elle-même quelques renseignements sur certains détails relatifs aux modes en usage en 1776. Nous les trouvons dans une lettre qu'elle écrivait à Marie-Thérèse le 13 juin : « Il en est, disait-elle, de la coiffure, pour les femmes d'un certain âge, comme de tous les articles de l'habillement et de la parure, excepté le rouge, que les personnes âgées conservent ici, et souvent même un peu plus fort que les jeunes. Sur tout le reste, après quarante-cinq ans, on porte des couleurs moins vives et moins voyantes, les robes ont des formes moins ajustées et moins légères, les cheveux sont moins frisés et la coiffure moins élevée ».

Le 17 février la Reine était venue avec Madame et la

princesse de Lamballe à la Comédie Française où on donnait la première représentation de l'*Orédan*, tragédie de Fontanelle, auteur d'une vie de l'Arétin ainsi que d'une pièce intitulée *la Vestale*, dont la représentation avait été interdite en 1768. « La Reine, était en petite robe, mantelet, sans diamans ni rouge, raconte Hardy, et avait dans cet accoutrement un petit air tout à fait bourgeois, rusé et agréable. » Cela prouve que Mlle Bertin savait composer des toilettes qui n'étaient point excentriques.

Les goûts de coquetterie de Marie-Antoinette ne lui enlevaient encore rien de son influence. Si cette reine avait pu songer un instant à la domination, si elle avait eu dans l'âme les goûts d'une Catherine de Médicis ou d'une Anne d'Autriche, elle aurait pu les satisfaire aisément.

« La reine devenait plus puissante que jamais, quoiqu'elle parût ne s'occuper que de parures et d'amusemens », écrivait le libraire Hardy. Mais elle ne tenait pas ou tenait peu à l'autorité. De même on a prétendu qu'elle n'aimait pas le jeu. « Si la reine n'aimait pas le jeu, pourquoi jouait-elle ? répond la comtesse de Boigne (1). Ah ! c'est qu'elle avait une autre passion, celle de la mode. Elle se parait pour être à la mode, elle faisait des dettes pour être à la mode, elle jouait pour être à la mode, elle était esprit fort pour être à la mode. Être la jolie femme la plus à la mode lui paraissait le titre le plus désirable ; et ce travers, indigne d'une grande reine, a été la seule cause des torts qu'on a si cruellement exagérés. »

(1) *Récits d'une tante*. Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond, t. I, Paris 1907.

Avec une pareille disposition d'esprit, on comprend l'empire que pouvait exercer sur elle une femme comme Mlle Bertin. Déjà, lorsqu'elle était dauphine, Marie-Thérèse écrivait à Mercy : « Portée comme elle l'est à la dépense, elle pourrait la pousser trop loin. » Il n'y avait alors qu'un fonds de 92.000 livres destiné à ses ordres, et encore elle ne disposait guère que du quart de cette somme, la plus grande partie « étant détournée à la volonté de ceux qui la manient (1) ». Mais depuis la somme mise à sa disposition avait été considérablement augmentée ; et Rose Bertin pouvait librement exploiter à la fois et cette frénésie d'être la femme la plus à la mode que nous montre Mme de Boigne, et ce goût de dépense, noté par Marie-Thérèse. En 1770 Mercy écrivait : « S. M. R. n'est pas habillée avantageusement, mais la faute en est uniquement à sa dame d'atours, qui s'y entend très peu et y apporte médiocrement d'attention. » Cette dame d'atours, la duchesse de Villars, mourut le 15 septembre 1771, et fut remplacée par la duchesse de Cossé. Tout fut changé ; Rose Bertin devenait la modiste attitrée de Marie-Antoinette ; et de la chrysalide tirait bientôt le papillon.

Rose Bertin en 1777 comptait au nombre de ses clients le prince de Guéméné. Le prince et la princesse de Guéméné étaient loin de former un ménage parfait. La princesse avait une liaison connue et admise avec le duc de Coigny. Le prince, de son côté, en avait une, non moins admise, avec Mme Dillon, pour laquelle il

1) Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, 25 février 1771.

ressentait une véritable passion qui ne prit fin que lorsqu'il mourut. Il ne savait qu'imaginer pour être agréable à la belle Mme Dillon, et, pour faire sa cour à la mère, il n'imagina rien de mieux que de gâter la fille en lui commandant chez Mlle Bertin, pour les étrennes de 1777, une merveilleuse poupée, avec tout un trousseau, dont nous possédons la description par les livres mêmes de Mlle Bertin. C'était « une grande poupée à ressorts avec un pied, une perruque très bien conditionnée, une chemise de toile fine, les manchettes de dentelle, une paire de bas de soie à coin puce, une paire de souliers de satin rose bordé de ruban puce, les talons en droguet ; un jupon piqué en belle mousseline brodée ; une considération bien longue et bien baleinée ; un corps de taffetas blanc piqué en soie dessus et dessous ; un habit de bal, la jupe de taffetas rose, un volant tout autour en gaze rayée, chicorée de crêpe et des plis de taffetas rose, en tête. Une seconde jupe de gaze rayée brochée, relevée et attachée par des nœuds de ruban puce et rose ; garni le corset ; les manches serrées avec un ruban, une collerette et un devant de corps de blonde ; un tablier de gaze garni de crêpe. Un bonnet turc. Une draperie de satin ; un fond de gaze d'Italie ; des barrières de ruban rose bordé de velours noir ; un héron noir et un panache ; une fraise de blonde faite à deux rangs avec petite branche de roses pour bouquet ». Le tout montait à 300 livres (1).

C'était une bien belle poupée. Hélas ! quelques années plus tard le prince de Guéméné faisait une faillite reten-

(1) Collection de M. J. Doucet. Dossiers Rose Bertin n° 317.

tissante. Il devait alors de tous côtés, et la belle poupée n'avait pas été payée. Elle ne le fut jamais.

D'ailleurs, la princesse de Guéméné, qui, de son côté, s'habillait aussi chez Mlle Bertin, ne payait pas davantage ses dettes. La modiste perdit avec le prince plus de 11.000 livres et plus de 8.000 avec la princesse. Les grands seigneurs alors vivaient largement, dépensaient sans compter, commandaient et ne payaient pas, ne comptant pas plus leurs dettes que leurs dépenses. Rose perdit ainsi 11.000 livres avec la princesse de Montbazon qui était la fille de la princesse de Guéméné, et qui avait épousé le prince de Rohan-Rochefort.

L'année 1777 débuta, pour Mlle Bertin, par une affaire brillante. Le prince héréditaire de Portugal, Joseph-François Xavier, prince du Brésil, né le 21 août 1761, épousa le 21 février 1777 la princesse Marie-Françoise Bénédictine, sœur de sa mère née le 25 juillet 1746. A cette occasion, M. de Souza, ambassadeur de Portugal près la cour de France, mit en avant le nom de Rose Bertin et lui fit obtenir la commande du trousseau de la princesse, ce qui représentait une fourniture de plus de 400.000 livres.

Par contre, elle fut victime d'une escroquerie de la part d'une certaine dame de Cahouet de Villers. Victoire Wallard, épouse de Pierre-Louis-René Cahouet de Villers, trésorier général de la maison du Roi avait vingt-huit ans. Notoirement amie intime de Mme Du Barry, c'était « une femme galante et très étourdie » qui, par deux fois, imita l'écriture et la signature de la Reine au détriment de Mlle Bertin. La première fois « Mme Cahouet lui écrivit un billet et y apposa la signature de



(Musée Carnavalet.)

1778

Le Chien Couchant ou le Mistère. — Chapeau à la Henri IV. — La Conquête assurée ou l'Héroïsme d'Amour. — Bonnet aux Aigrettes, dit le Nouveau Colisée.

Marie-Antoinette. Dans ce billet elle demandait une provision d'ajustemens, Mlle Bertin y fut trompée. La Reine fut instruite de l'abus que l'on avait fait de son nom : la dame Cahouet en fut quitte pour être reprimandée et pardonnée. La Reine ne voulut absolument pas qu'on tirât d'autre vengeance de la coupable (1) ».

Marie-Antoinette, naturellement, en pardonnant à la malheureuse qui avait abusé de son nom, ne put faire autrement que de désintéresser sa modiste, qui, en somme, ne perdit rien.

La faussaire imprudente et vraiment d'une audace un peu naïve ne s'en tint pas là ; « elle écrivit un second billet à Mlle Bertin. L'écriture et la signature de la Reine furent encore contrefaites. Cette nouvelle faute ne put demeurer dans le secret, mais on la laissa ignorer à la reine, qui peut-être eût encore pardonné. M. de Maurepas, qui en fut instruit, envoya la dame Cahouet à la Bastille. Elle y fut logée dans la tour Comté ». Son incarcération eut lieu le 13 mars 1777 ainsi que celle de son mari qui fut relâché le 21 août suivant, l'enquête ayant établi qu'il n'était pour rien dans l'escroquerie de sa femme.

Mais, la jeune femme, née pour le plaisir, ne tarda pas, en prison, à tomber « dans un état de langueur et de dépérissement. Son mari refusa de venir à son secours. De longtemps, il ne voulut point entendre parler d'une femme qui l'avait compromis et qui l'exposait au danger de perdre sa place. Au bout de vingt mois, et sa santé allant de plus en plus mal, de la Bastille, on

(1) *La Bastille dévoilée*, 1789, in-8.

l'envoya dans un couvent du faubourg Saint-Antoine ». Ce couvent était le couvent de la Croix. Elle y entra sous le nom de Mme de Noyan. « Elle passa de là dans la communauté des filles Saint-Thomas, rue de Seine, où elle ne tarda pas à mourir. *Cette Bastille*, disait-elle souvent, m'a tuée (1). »

On apprit aussi que, toujours au moyen d'une lettre au bas de laquelle elle avait imité la signature de Marie-Antoinette, elle avait escroqué 100.000 écus au trésorier du duc d'Orléans, Béranger ; et que ce fut la cause principale de son arrestation.

Cependant, les plumes duraient toujours, et les caricaturistes continuaient à s'en donner à cœur joie. Cette année 1777 vit paraître une mode nouvelle, le bonnet à la *Gabrielle de Vergy*, ainsi nommé en l'honneur du succès de la tragédie de de Belloy jouée le 12 juillet sur la scène de la Comédie-Française. Inspirées par le théâtre, les plumes inspirèrent à leur tour les auteurs. L'un de ceux-ci, demeuré inconnu, écrivit une Comédie qui parut imprimée en 1778 sous le titre *les Panaches*, avec, à la suite, un projet d'établissement d'une Académie de Modes ; ce n'est qu'une satire du goût déplorable de l'époque, où, sous les noms d'emprunt, figurent les modistes en vue :

En voici quelques extraits :

Mme Duppefort. — Mme la comtesse de Cavecreuse veut absolument que vous lui fournissiez sur sa garniture le jardin du Palais-Royal, avec le Bassin, la forme des maisons et surtout la grande allée avec la grille et le café.

(1) *La Bastille dévoilée*, t. II.

M. DUPPEFORT. — En vérité, elle n'y pense pas, une autre me demandera bientôt les Thuilleries, le Luxembourg, le boulevard : les femmes du Marais voudront avoir la Place Royale ou l'Hôtel de Soubise...

Mme DUPPEFORT. — Il est encore venu cette grande marquise sèche, qu'on appelle Mme de la Braise et qui est veuve depuis trois mois. Elle vous prie de mettre sur sa garniture un catafalque de goût pour son mari. Elle va quitter le grand deuil, et je ne sais si elle aspire à annoncer sa joie ou sa douleur.

M. DUPPEFORT. — Oui, nous pourrons mettre galamment de petits amours autour d'un cercueil, avec des torches hyméniales ou funéraires. Il n'y a point de sujet que l'on n'égaye avec de l'esprit...

Mme DUPPEFORT. — Il est venu encore Mlle Duboiscommun qui veut nous communiquer des idées miraculeuses, qui sont le produit de ses profondes méditations. Elle a fait la conquête d'un Anglais qui aime passionnément l'astronomie, et elle veut porter sur sa tète le soleil, la lune, les planettes, l'étoile poussinière et la voie lactée. Elle voudrait que tous ces astres fussent mouvants et sur-tout qu'on vît beaucoup de comètes à crins et à queue, parce que son Anglais fournit les diamans pour les monter... J'oubliois de vous dire que Mlle Fortendos a un galant qui est passionné pour la chasse. Dans le désir de lui faire faire un cadeau, elle voudrait avoir un assortiment qui figurât le bois de Boulogne ou le bois de Vincennes. La forèt paraîtroit garnie d'animaux de toute espèce. Elle a de quoi fournir les fourrures pour figurer les bêtes terrestres, et vous n'aurez à lui avancer que la volatille. Mais elle veut toute

une ménagerie pour le jour de Saint-Hubert, où elle va à une grande partie de chasse au sanglier. »

Plus loin une autre scène est manifestement inspirée par un des incidents qui se produisirent chez Rose Bertin, et que nous avons déjà rapporté :

DUPPEFORT. — Montenlair !

MONTENLAIR. — Me voilà, monsieur.

DUPPEFORT. — Mets dans une caisse tous les bonnets de trois semaines, et fais-en une pacotille que tu enverras à Bordeaux, à l'adresse de Mme Chiffonet. A l'égard de ceux de quinze jours, adresse-les pareillement à Mlle de la Singerie à Lyon ; ceux de la semaine dernière, fais-les partir pour Lille, Rouen, Soissons et l'enceinte de trente ou quarante lieues, et ceux de trois jours, nous ne les mettrons en évidence qu'après demain... Quand tu auras fini, va chercher de l'argent chez mes pratiques. Personne ne paie. »

Et voilà qui n'était que trop vrai. On commandait en masse les nouveautés successives, mais les fournisseurs avaient le plus grand mal à recouvrer leurs créances. Aussi, les faillites se multiplaient-elles dans le commerce de luxe de Paris.

Les gens de sens rassis déploraient amèrement cette débauche de luxe criard. Quelques-uns même en redoutaient des conséquences autrement funestes qu'un gaspillage d'argent et même que toute une série de faillites. Ainsi l'auteur des *Analectes*, qu'on croit être l'avocat de la Croix, bien qu'il s'en soit défendu, écrivait en 1777 :

« Nous croyons devoir faire remarquer l'étonnant changement que notre siècle a vu arriver dans les

mœurs générales par les effets au luxe : ce qui nous rend applicable cette pensée d'Horace :

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

« Ce luxe qui a rempli nos villes de valets, de marchands, de bijoutiers, d'orfèvres, de miroitiers, de parfumeurs, de tailleurs, de faiseurs de modes, d'étuvistes, de baigneurs, de perruquiers, d'un tas enfin de professions, dont les noms seuls pourroient former un livre, qui répand jusques dans les campagnes cette multitude de merciers qui vont porter la contagion dans le sein de la rusticité, est propre au dix-huitième siècle ; et a lui-même engendré un *luxe d'imitation*, qui paroit être devenu, dans toute l'Europe, le système à la mode. »

Metternich, dans une lettre du 27 janvier 1779 (1), faisait aussi la critique du temps:

« Lorsqu'il arrive quelque nouvelle de la mer ou de l'Amérique, soit avantageuse, soit défavorable, on s'en occupe un instant, et on l'oublie aussitôt pour prendre le plus vif intérêt au succès d'un opéra, pour mettre en vogue une mode nouvelle... Tout cela tient beaucoup à cœur à nos gens de cour et à nos Parisiens... » et il en tire la conclusion que cette indifférence lui « paroit du plus mauvais présage pour l'avenir ».

C'était fort judicieux. L'avenir s'est chargé de le prouver.

Joseph II critiquait aussi parfois sa sœur au sujet de

(1) *Lettres historiques*, t. II, p. 137.

ses parures. Un jour, comme il voyageait sous le nom du comte de Falkenstein et qu'il se trouvait à Versailles, Marie-Antoinette parut dans une toilette ravissante et superbe. « Cette étoffe doit coûter cher », lui dit Joseph II. « Non, mon frère, puisqu'elle fait vivre des familles, répondit la Reine. Si je ne choisissais que des robes simples, deux cents maisons de commerce fermeraient demain leurs ateliers. » Ceci aussi pouvait être exact, car alors les artistes eux-mêmes collaboraient avec les modistes pour le plus grand bien du commerce ; et, ce fut en 1777 qu'on vit paraître le plus admirable recueil de gravures de mode qui ait encore été publié. Il était dû au talent d'un artiste réputé, Moreau le Jeune, et contenait toute une série de planches remarquables. Intitulé *Suite d'estampes avec le texte pour servir à l'histoire des mœurs et du costume françois*, cet ouvrage était, écrivit-on à son sujet : « comme une partie très importante de ce siècle, ou, ce qui revient au même, comme un aperçu des systèmes lumineux de Mlle Bertin et du Sr Beaulard. »

L'année 1777 procura encore à Rose Bertin un client inattendu, un client dont la personnalité intrigua les contemporains et occupa la postérité, et qui n'était autre que le chevalier, *alias* : la chevalière d'Eon.

A la suite de démêlés que le chevalier d'Eon avait eus à Londres avec l'ambassadeur de France, comte de Guerchy, auquel les tribunaux anglais n'avaient pas donné satisfaction, le chevalier chargé d'affaires du roi Louis XV eut dans l'ambassadeur un ennemi irréconciliable. Quand celui-ci mourut, son fils hérita de sa haine contre le chevalier, si bien que, après la mort de

Louis XV, lorsque d'Eon manifesta le désir de rentrer en France, le jeune de Guerchy déclara tout net qu'il lui lancerait un défi à mort, pour avoir bafoué son père avec l'impudence qu'il y avait mise. La comtesse de Guerchy prit peur ; le chevalier avait une réputation d'escrimeur remarquable ; elle alla donc prier le roi Louis XVI d'intervenir pour lui épargner le malheur qu'elle redoutait tant.

Louis XVI intervint, en effet, et par l'entremise de Beaumarchais fit signer à d'Eon une convention par laquelle il s'engageait, dès son retour en France, à ne plus porter que des vêtements féminins, qu'il reconnaissait être ceux de son sexe, et que, par suite d'une inexplicable bizarrerie, il avait portés plusieurs années auparavant, lorsqu'il se trouvait à la cour de Russie.

D'Eon quitta Londres le 13 août 1777 et arriva à Versailles le 17. Il portait encore son costume de capitaine de dragons. M. de Vergennes, en le recevant le 27 du même mois, lui remit l'ordre suivant, qui était péremptoire :

De par le Roi,

« Il est ordonné à Charles-Geneviève-Louise-Auguste-André-Thimothée d'Eon de Beaumont de quitter l'habit uniforme de dragons qu'il a coutume de porter et de reprendre les habillements de son sexe, avec défense de paraître dans le royaume sous d'autres habillements que ceux convenables aux femmes.

« *Signé :* LOUIS,

« *Contresigné :* GRAVIER DE VERGENNES. »

Le chevalier prétextant qu'il n'avait pas les fonds nécessaires pour se constituer un trousseau convenable, Marie-Antoinette, s'interposant alors, dit : « Eh bien ! je me charge de son trousseau », et immédiatement lui envoya un éventail accompagné d'une somme de 24.000 livres. « Dites-lui, fit-elle au messager qu'elle chargea de lui porter ce présent, que, pour remplacer son épée, je l'arme d'un éventail, et je la fais chevalière. »

D'Eon s'en fut chez Rose Bertin à qui la reine l'adressait. Il se trouva immédiatement dans les meilleurs termes avec la fameuse négociante ; et de suite écrivit à M. de Vergennes une lettre qui porte la date du 29 août 1777 :

« Monseigneur,

« Pour obéir plus promptement aux ordres du Roi que vous m'avez signifiés, ainsi que Mgr le comte de Maurepas, j'ai retardé de quelques jours mon voyage en Bourgogne. Le peu de hardes de fille qui me restoient ne pouvoit plus me servir pour me présenter à Versailles, il m'en falloit de nouvelle. Mlle Bertin, attachée au service de la Reine, aura l'honneur de vous dire demain, Monseigneur, qu'elle se charge, non seulement de me la faire pendant mon absence, mais encore de faire de moi une fille passablement modeste et obéissante.

« Quant à la sagesse, qui est aussi nécessaire dans une fille que le courage dans un capitaine de dragons, le ciel et la nécessité, dans les diverses habitudes de ma vie, si longtemps et si cruellement agitée, m'en ont



(Bibliothèque Nationale.)

CHARLOTTE-GENEVIÈVE-LOUISE-AUGUSTE-ANDRÉE TIMOTHÉE D'EON DE BEAUMONT.

D'après la peinture de DUCREUX, gravée par CATHELIN.

donné une si visible habitude, qu'elle ne me coûte plus rien. Il me sera cent fois plus facile d'être modeste et obéissante...

« Après le ciel, le Roi et ses ministres, Mlle Bertin aura le plus de mérite à ma conversion miraculeuse.

« Je suis, avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le chevalier d'Eon pour peu de temps encore. »

Le chevalier, on le voit, était dès le premier jour au mieux avec la modiste; il est d'ailleurs écrit dans les *Mémoires secrets*, sous la date du 7 septembre 1777 : « On sait qu'on lui garnit deux robes chez la demoiselle Bertin, la marchande de modes de la Reine, et qu'il a déjà soupé chez cette ouvrière une fois habillé en homme, et l'autre vêtu en femme, sorte d'accoutrement dans lequel il a fort mauvaise grâce. Quoi qu'il en soit, tout concourt à confirmer que son vrai nom seul est le féminin. »

L'auteur des faux *Mémoires de Léonard*, qui furetait dans toutes les relations et mémoires du temps, pour y prendre ce qu'il pouvait trouver d'anecdotes à glaner, ne manqua pas de relater le fait, en l'agrémentant selon sa fantaisie, et en y mêlant son personnage, dont la présence est rien moins que prouvée en cette affaire, attendu que le perruquier-coiffeur qui fut chargé d'accommoder au chevalier une « coiffure à triple étage » ne fut pas le célèbre Léonard, mais un artiste capillaire moins réputé, le sieur Brunet, qui exerçait à Versailles, où il demeurait rue de la Paroisse. Toujours est-il que l'auteur des *Mémoires* fait ce récit assez amusant de la réception du chevalier d'Eon par « l'ouvrière » de la Reine :

« Dans les derniers jours d'août, Mlle Bertin m'engagea à souper chez elle pour le lendemain ; me prévenant que je me trouverais avec un convive. Je me rendis donc le jour suivant chez mon amie, et j'y trouvai, en effet, un officier de dragons, assez laid de figure, mais parfaitement fait, et dont la conversation facile, brillante, universelle annonçait un homme d'un mérite fort étendu... Je crus que le dragon... avait sollicité la main de la marchande de modes, et que celle-ci se disposait à se laisser conduire à l'autel... Plusieurs fois, dans des échappées d'entretien, pendant que les domestiques faisaient le service, je demandai à mon amie dans quel but ce monsieur était là. Mlle Bertin, répondant à ma question par une autre, demanda dans quel but je lui disais cela. Et je répliquai niaisement : « Pour rien ! » Enfin, la mystérieuse modiste finit par me dire : « Demain, Monsieur Léonard, vous connaîtrez le mot de cette énigme... Je vous attendrai encore à souper. »

« Le jour suivant..., je me rendis chez Mlle Bertin... Cette fois, mon amie n'avait pas pour convive le capitaine de dragons, mais bien une grosse, grande, laide dame qui, du reste, ressemblait beaucoup à l'officier de la veille... « Allons, pensai-je, c'est la mère du prétendu... »

« Eh bien, Monsieur Léonard, me dit Mlle Bertin en riant, est-ce que vous ne nous confierez pas le motif de votre préoccupation ?

— « Je présume, Mademoiselle, que vous le soupçonnez un peu.

— « Sans doute ; mais, mon ami, pour un homme attaché à la cour, vous êtes bien peu au courant de ce qui

s'y passe, si vous ne savez pas que jeudi dernier, on présenta au Roi M. le chevalier d'Eon, dont, par ordre de Sa Majesté, j'ai dû m'efforcer de faire une femme, — au moins par l'habit. Lorsque, hier matin, en traversant mon magasin, vous me demandâtes pour qui étaient les robes que mes demoiselles garnissaient avec tant de célérité, j'aurais pu vous répondre : Pour un capitaine de dragons ; et, Mme la Chevalière vient, pour la première fois, d'endosser les habits de son sexe... »

Il y a certainement pas mal de fantaisie dans ce récit, et, pour le moins, une inexactitude, attendu que le chevalier d'Eon n'avait pas été présenté au Roi ; mais il est certain qu'il avait bien réellement accepté les invitations de la modiste, dont il paraissait priser la conversation, sans pour cela attacher à cette relation d'autre importance ; cet homme n'était pas de ceux dont on fait les Don Juan, et il y avait des aventures qu'il était certainement le dernier à rechercher.

Mais, s'il paraissait satisfait de la modiste, il l'était moins de se voir contraint à accepter ses offices, et peu content de porter les vêtements féminins auxquels les ouvrières de Rose travaillaient si fiévreusement à son intention. « C'est un habit de deuil que je vais porter et non un habit de fête, écrivait-il au comte de Vergennes. Je veux bien me vouer au malheur, mais non au ridicule. »

Il quitta Paris, alla passer quelque temps à Tonnerre où vivait sa vieille mère, et où il arriva le 2 septembre pour y séjourner un mois et demi. Pendant ce temps, Mme Barmant lui baleinait des corsets, et Rose Bertin

surveillait la confection de la toilette qu'elle devait lui livrer. Mais, comme il tardait à revenir, elle lui mandait que sa présence était indispensable pour l'essayage ; il se décida à rentrer à Versailles. Ce fut, comme il l'écrivit, dans des papiers qui ont été conservés, le 21 octobre 1777, qu'il reprit « sa première robe d'innocence pour paraître à Versailles, comme il avait été ordonné par le roi et ses ministres, » une semaine après son retour de Bourgogne.

La robe qu'il endossait ainsi était une robe noire, une « robe de deuil », comme d'Eon écrivait au comte de Vergennes, et comme le constate un rédacteur de l'*Espion anglais* qui écrivait : « Elle est en robe noire, comme veuve du secret de Louis XV... Elle a la gorge couverte jusqu'au menton pour qu'on ne s'aperçoive pas si elle en manque. » C'est ainsi que le 23 novembre, il parut à Versailles. Mais il ne s'habituait pas facilement à ce nouveau costume, comme le prouve la lettre qu'il écrivait à son ancien colonel, le marquis d'Autichamp, et dans laquelle il lui disait : « La perte de ma culotte de peau m'est très sensible. Jamais jupe de soie ou de fil d'or ou d'argent, quoique faite par Mlle Bertin, ne pourra me consoler. »

Mlle Bertin ne demeura cependant pas le fournisseur attitré de la chevalière d'Eon, qui, avec des ressources plutôt modestes, trouvait son profit à s'adresser à une modiste dont les prix étaient plus abordables et, connue sous le nom d'Antoinette Maillot, dont la femme d'un de ses amis, M. Falconnet, avocat, lui avait fourni l'adresse, rue Saint-Paul à Paris.

D'Eon, qui n'était pas une coquette, préférait à la ré-

putation de la grande modiste de la reine, de moindres tarifs. Il ne tenait à suivre la mode que de loin ; ce n'était pas lui qui allait modifier constamment sa mise et peu lui importaient les inventions nouvelles.

En cette fin de 1777 on en était à la coiffure aux *Insurgens.* « C'étoit, dit l'auteur des *Mémoires secrets*, une allégorie soutenue des divisions de l'Angleterre avec l'Amérique. La première étoit représentée sous la forme d'un serpent si parfaitement bien exécuté, que dans un comité tenu chez Mme la marquise de Narbonne, dame d'atours de Mme Adélaïde, il fut décidé qu'on ne pouvoit adopter cet ornement, qu'il étoit trop propre à donner des attaques de nerfs. En conséquence, l'ouvrière se retranchoit à le vendre aux étrangers jaloux de nos nouveautés ; il avoit été proposé d'en faire l'annonce dans les papiers publics, mais le gouvernement toujours sage et circonspect l'a défendu. On va le voir par curiosité chez l'auteur. »

On fabriquait aussi des *Bonnets à l'hérisson.* Rose Bertin en expédiait un, entre autres, à Stockholm, à l'adresse de Desland, valet de chambre, coiffeur de la reine de Suède. Il valait 72 livres.

III

Mme du Barry. — Le pèlerinage de Monflières. — La grande vogue. — Une esclandre a Versailles (1778-1781).

Rose Bertin continuait à avoir la confiance de la reine, dans les appartements de laquelle elle travaillait parfois deux ou trois heures. Et la confiance dont Marie-Antoinette l'honorait était, mieux que les poupées à la dernière mode qu'elle envoyait dans les villes étrangères, la première des réclames.

Qui m'aime me suive et se rallie à mon panache blanc, demeurait la meilleure des politiques, comme bien des femmes l'avaient compris. C'est ainsi que Mme Du Barry qui, à la fin de son règne, c'est-à-dire pendant les dernières années de celui de Louis XV, se fournissait au « Trait Galant » chez la demoiselle Pagelle, l'ancienne patronne de Rose Bertin, dont les derniers mémoires réglés par M. de Beaujon par ordre du Roi s'arrêtaient au chiffre de 23.777 livres 19 s. 6 d. pour une période de sept mois du 1er octobre 1773 au 27 mai 1774 ; c'est ainsi que Mme Du Barry, après

s'être pendant quelque temps fait habiller chez Beaulard, s'adressa à la modiste de la Reine.

Il nous est resté, tant à la Bibliothèque nationale qu'à la Bibliothèque de Versailles (1), une série de relevés établis par la maison Bertin pour le compte de l'ancienne favorite. Ils commencent au 4 février 1778 et vont jusqu'en 1792. La Du Barry était une cliente fidèle.

Cependant, bien que le premier de ces mémoires porte la date du 4 février 1778, il est probable que Mme Du Barry se fit habiller par Rose Bertin dès qu'elle reçut l'autorisation de rentrer à Paris. Mme Du Barry avait été exilée à Pont-aux-Dames du 10 mai 1774 au 25 mars 1775 ; puis elle s'était retirée à Saint-Vrain, près de Monthléry, et ce fut en octobre 1776 qu'elle obtint de venir à Paris. Et c'est alors évidemment, que la Du Barry jugea bon de se concilier les bonnes grâces de Rose Bertin qu'on savait en si bons termes avec la Reine. Dans un mémoire de fournitures faites par Le Normand et Cie, de Paris, à Mme Du Barry sous la date de 1777, nous lisons :

Livré à Mlle Bertin :

Octobre 15. —	16 aunes 1/2 gourgourand paille rayé satin blanc à 10.		165 l.
— 16. —	2 a. Velours de Gênes bleu céleste à 32.	64 l.	73 l.
	1 a. taffetas d'Italie verd anglois à 9	9 l.	

(1) Bibl. Nat., Ms 8157, 8158.
Bibl. de Versailles. Ms n° 402 (254 F). Mémoires d'ouvrages faits par Mlle Bertin Mde de modes à Mme du Barry, 1782 à 1792.

Octobre 25. —	22 a. satin lilas anglois teinté vert et blanc très fort à 14 l.	308 l.	812 l.
	18 a. satin noisette anglois très fort à 15	252 l.	
	18 a. satin bleu anglois à 14.	252 l.	

et plus loin sur le même mémoire, nous trouvons encore le curieux relevé suivant :

Pour présent à Mlle Bertin :

Décembre 19. —	20 a. satin lilas à 14 l. .	280 l.	385 l.
	14 a. taffetas blanc à 8,15	105 l.	

Livré à Mlle Bertin :

10 a. satin blanc fort à .	13 l.	130 l.

Ainsi Mme du Barry payait bien réellement par de petits présents les bonnes grâces de la grande modiste. Les visites qu'elle faisait rue St-Honoré la rajeunissaient en la reportant à ses débuts, à cette époque où, n'ayant pas encore, au cours d'une existence aventureuse, conquis les faveurs d'un roi, elle était simple employée chez une des faiseuses du temps.

Les mémoires présentés par Rose Bertin à Mme Du Barry pendant les années qui suivirent s'élevèrent, d'après les relevés que nous possédons encore, aux sommes ci-après :

Du 4 février 1778 au 24 octobre 1779	11.438 l.	9 s.
Fin 1779	231	5
Année 1780	3.211	11
— 1781	2.386	6



(Bibliothèque Nationale.)

LE COMTE D'ARANDA

Ambassadeur d'Espagne.

Année	1782	6.598 l.	2 s.
—	1783	7.840	10
—	1784	8.519	1
—	1785	7.756	10
—	1786	6.912	10
—	1787	7.011	10
—	1788	8.034	12
—	1789	5.370	4
—	1790	1.264	8
—	1791	2.354	16
—	1792	713	6

Rose Bertin n'avait pas une trop mauvaise cliente en Mme Du Barry. Nous trouvons, en effet, dans un mémoire de fournitures faites par Le Normand et Cie, de Paris, à la Comtesse (1), la note suivante :

« Payé à Mlle Bertin suivant la reconnaissance de Mme la Comtesse du 24 mars 1779. . . . . . 9.837 l.

Ceci prouve que le mémoire commençant au 4 février 1778, n'était pas la première dette contractée par la Du Barry chez la modiste de la rue Saint-Honoré. En effet, en tête de ce mémoire (2), il est écrit : « Fourni à Mme la comtesse Du Barry par Bertin « du grand Mogol », et : « Remis un mémoire commençant le 4 février 1778 et finissant au 24 octobre 1779 montant à . . . . 11.438 l. 9 s.

Reçu à compte le 12 avril 1779 . .	5.837	6
Reste dû sur ce mémoire	5.601 l.	3 s.

Il est bien évident que les 9.837 livres payées par l'entremise de Le Normand et Cie ne se rapportent pas à ce mémoire.

(1) Bibl. Nat., Ms 8157.
(2) *Id.*, f° 169.

En parcourant ces pièces, il ne sera pas sans intérêt de noter quelques-uns des articles qui s'y trouvent désignés et qui nous donneront un aperçu des tarifs de la première faiseuse de l'époque.

Voici tout d'abord, fourniture du 25 octobre 1779, « un chapeau à grande forme de paille blanche relevé des deux côtés et bordé de ruban bleu et blanc cannelé, moucheté de noir, un gros panache de plumes noires et blanches que Mme la Comtesse a fourni : 24 livres. » Ce qui n'est vraiment pas trop cher. Qu'en pensent nos mondaines ?

Du 25 décembre 1779, « un grand manteau de deux taffetas demi-florence blanc, une large garniture de gaze angloise rayée et brochée en chenille ourlée : 42 livres ». Ce n'était point encore une folie.

Du 5 janvier 1780, « un chapeau à grande forme de paille blanche relevée, bordé de ruban noisette, un tour et un nœud de même noisette moucheté, un panache de sept belles plumes blanches de l'aigrette fine au milieu : 120 livres ». Ici le prix est plus élevé, mais il y avait une fourniture de plumes et d'aigrette fine. On remarquera que le chapeau était en paille et qu'il était fourni en plein hiver.

La modiste fournissait aussi des accessoires de toilette. Ainsi le 2 février 1780, elle livrait « pour un serre-tête, 1 aune et demie large ruban de satin rose et blanc moucheté à 3 livres : 4 l. 10 », ce qui nous fait entrevoir la Du Barry en déshabillé de nuit.

A la même date, elle livrait aussi « pour un nœud d'épée 2 aunes et demie large ruban anglois lilas et blanc moucheté de noir à 2 livres : 5 livres ».

Et, parmi le détail d'un « présent fait à Mme la vicomtesse Du Barry, les articles suivants :

Une très grosse branche de lilas en batiste à trois tiges . . . . 36 l.

Un pouff ajusté de crêpe moucheté de velours puce, deux rangs de plis de belle blonde grande hauteur à bordure droite et du ruban derrière. . . . 72 l.

Un demi-bonnet ajusté tout blanc en belle blonde, et gaze d'Italie. Le papillon à gros plis. Des longues barbes à la Paysanne bordées de blonde tombant derrière et du ruban blanc . . . . 48 l.

On s'étonnera aussi du prix relativement bas demandé pour « un grand manteau de taffetas noir, doublé, garni d'une dentelle grande hauteur, fond tulle à mouches et bordure droite » qui fut livré le 6 décembre 1780 et valait 192 livres, ainsi que celui des « chapeaux de belle paille angloise » vendus le 30 juin 1781, à raison de 8 livres pièce.

Mais voici la description d'une toilette livrée le 20 janvier 1782 et dont le prix de revient est sensiblement plus élevé, telle que nous la trouvons dans le premier mémoire conservé à la Bibliothèque nationale (Ms 8157) :

« La garniture d'une robe d'étoffe bleue et argent, des gros bouillons le long des devants, en gaze d'Italie, bordés de grosses ruches de crêpe découpé, une guirlande en corde à puits d'argent posée en travers sur tous les bouillons, chacun d'eux séparé par des branches d'épis d'or et des attaches en chatons de pierres bleues mêlées de perles blanches posées à chaque côté de la draperie ; le devant du jupon couvert entièrement d'un tissu de gaze d'Italie, un grand

volant au bas, un entoilage d'argent doublé de crêpe uni et bordé de frange, une grosse guirlande en épis de blé d'or posée au-dessus du volant en forme de coquilles ratachée par des cordes à puits d'argent et par un gland double d'or et d'argent, les têtes brodées en pierres : garni les manchettes en frange . . . . 900 l.

Un tour de robe de blonde plissée. . . . . 8 l.

Une pièce de cinq nervures en chatons de pierres bleues mêlées de perles blanches. . . . 78 l.

Une parure de trois nœúds en crêpe bordée d'un pied de blonde, deux doubles lames d'or sur les bords, et un galon au milieu en pierres et paillettes brodées . . . . 48 l.

Trois barrières pour la tête de chacune vingt-quatre chatons de pierres bleues mêlées de perles blanches à 30 livres . . . . 90 l.

Un tour à la Provençale d'une belle blonde grande hauteur fond d'Alençon à coquilles et un bel entoilage fond d'Alençon plissé au-dessus . . . . . 84 l.

Une fraise de blonde fine à bordure droite et un beau tulle uni plissé au-dessus . . . . . . 24 l.

C'est là, cette fois, ce qui peut s'appeler une importante commande. Mais la Du Barry tirait aussi parti, économiquement, de toilettes déjà portées qu'elle faisait transformer, et nous lisons sur les mémoires de Mlle Bertin : « avoir racomodé (*sic*) deux chapeaux en fleurs et panache, fourni la paille, du ruban de satin blanc et du velours 15 livres » (7 décembre 1782).

Indépendamment de ce qu'elle avait payé comptant dans les magasins de sa modiste, dont quelques arti-

cles relevés à tort sur les mémoires présentés à la Comtesse portent en marge les mots : « nul » ou « vendu », par exemple une fonrniture de 733 livres du 27 août 1787 annotée de la sorte : « Toutes cette article a été vendu » (*sic*) et un chapeau de 144 livres « vendu » le 20 février 1788 ; indépendamment, disons-nous, de ces objets et des livraisons antérieures, le compte de Mme Du Barry chez Rose Bertin monta du 4 février 1778 au 12 septembre 1792, défalcation faite de l'acompte de 5.837 l. 6 s. versé le 12 avril 1779 à 73.605 l. 4 s. comme le prouve le relevé de paiements conservé à la bibliothèque de Versailles (1), et dont voici la copie intégrale :

« Mme la comtesse Du Barry doit à Bertin marchande de modes :

Un mémoire jusqu'au 26 février 1782	13.148 l. 9 s.
Autre mémoire jusqu'au 19 juillet 1784. . . .	18.835 19
Autre jusqu'au 12 mars 1790	37.797
Autre jusqu'au 12 septembre 1792	3.823 16
	73.605 l. 4 s.

Reçu par M. Buffault.	1.300 l.	
Le 2 mai 1782.	5.000 l.	
Le 4 février 1785 billets des Srs Bœhmer	17.000 l.	33.300 l.
Le 18 décembre 1786	3.000 l.	
Le 5 février 1789	3.000 l.	
Le 30 mai 1789	3.000 l.	
Le 17 mai 1792	1.000 l.	
		40.305 l. 4 s.

Il semble que Rose Bertin n'ait pas pu liquider son compte avec la célèbre Comtesse, et, la Révolution sur-

(1) Ms 402 (254 F.).

venant, que le couperet de la guillotine, en faisant tomber la tête de sa cliente, lui ait valu un bouillon d'une quarantaine de mille francs, qui ne fut pas le seul. En effet, nous n'avons pas trouvé de preuves d'autres paiements effectués par Mme du Barry ou sur son ordre, que ceux ci-dessus relatés.

Cependant, il est curieux de constater qu'on ne trouve pas de trace de cette créance dans les dossiers constitués après la mort de la modiste, par Grangeret, l'avocat de ses héritiers, dont la collection des impayés appartenant à M. J. Doucet a été gracieusement mise à notre disposition par leur propriétaire. Il est donc probable que Rose Bertin, de son vivant, a pu recouvrer le reliquat de 40.305 livres, ou que, tout au moins, sa succession put en obtenir le paiement, et qu'alors le dossier concernant Mme Du Barry aura été supprimé après paiement de la dette, par l'avocat poursuivant.

Nous avons voulu donner un aperçu à peu près complet des dépenses effectuées par Mme du Barry au cours des années qui suivirent sa splendeur, après que la mort de Louis XV fut venue sonner l'heure de sa déchéance. Nous allons reprendre notre sujet où nous l'avons laissé, c'est-à dire à l'année 1778.

Les victoires maritimes de cette année 1778 et de l'année 1779 firent naître les coiffures à la Boston, à la Philadelphie, à la Grenade, au glorieux d'Estaing, à la Belle-Poule. Le combat où s'était illustré ce navire, sous le commandement de Chaudeau de la Clochetterie, était du 17 juin. Il y eut des *Te Deum*, des fêtes, un enthousiasme extraordinaire, surtout à la suite de la prise de la Grenade le 4 juillet 1779.

Les modes variaient toujours à l'infini et constamment, ce qui n'était pas d'ailleurs le propre du dix-huitième siècle. La Bruyère n'a-t-il pas écrit : « Une mode n'a pas détruit une autre mode qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit et qui ne sera pas la dernière ; telle est notre légèreté. »

Une des coiffures les plus élégantes que la Reine ait portées, fut celle que l'on appelait « à la reine ». Cette coiffure, qui n'atteignait pas les dimensions outrées de tant d'autres et qui s'alliait d'ailleurs parfaitement avec la taille et le port de tête de Marie-Antoinette, a été dessinée par Le Clere, gravée par Patas pour la *Gallerie des modes et costumes français, dessinés d'après nature*, publiée à Paris en 1778, et la représentait elle-même. Elle se compose d'un panache en plume d'autruche avec une aigrette de diamants placée au côté gauche de la tête, un ruban de satin cerise dans les cheveux agrémenté d'un jeu de perles qui retombait en girandole sur le front.

Ce même ouvrage contient également une planche gravée par Dupin d'après un dessin de Le Clere et figurant une « marchande de modes portant la marchandise en ville ». Bien que l'accoutrement que nous montre la planche de la *Gallerie des modes* ne fût certainement pas celui que portait Rose Bertin à l'époque de sa vogue et de son opulence, il n'est peut-être pas sans intérêt, après avoir parlé des coiffures qu'elle composait pour sa clientèle, de décrire le costume des ouvrières qui fréquentaient les ateliers de modes dans les premiers temps du règne de Louis XVI et dont elle em-

ployait une trentaine, costume qui ne devait pas différer beaucoup de celui qu'elle avait porté elle-même, si peu d'années auparavant, au temps où elle était ouvrière chez Mlle Pagelle. Cette description, nous l'emprunterons à la *Gallerie des modes* :

« Une vaste thérèse (capuchon) de taffetas noir, avec bords relevés, garnis de gaze, lui couvre la tête et dérobe une partie de ses charmes aux regards avides des passants ; mais son mantelet est ajusté de manière à ne rien laisser échapper de l'élégance de sa taille.

« Elle est vêtue d'une robe unie, garnie de pareille étoffe, en plis ronds, ainsi que le volant, et retroussée par derrière avec un ruban en forme de polonaise.

« Mitaines de soie à jour, laissant apercevoir le bracelet ; éventail à papier vert ; contentement sur le sein ; rien ne manque à la petite oye. » On appelait contentement une petite garniture fraisée qui ornait le haut du corsage.

Cette amusante définition peut donner une idée de ce qui distinguait la modiste du dix-huitième siècle. Mais Rose Bertin, devenue célèbre, n'en était plus à tant de modestie.

On a prétendu qu'à l'époque de sa grande célébrité, le comte d'Artois, depuis Charles X, remarqua la modiste de la Reine. Il lui aurait même fait un doigt de cour, mais sans succès. Après son aventure avec le duc de Chartres, il n'est pas étonnant que l'altière modiste ait renvoyé le comte d'Artois à ses écuries. Pourtant cette succession de princes du sang portant intérêt à la beauté de Rose Bertin, nous laisse à penser que, peut-être pour un mot aimable prononcé un jour par le prince qui avait

le madrigal aisé, Rose s'en vanta par la suite plus que de raison. Il y a tant de moyens de cultiver la petite fleur de vanité.

En tous cas, elle en était, à la cour, à l'apogée de son influence et de sa réputation; et elle était assez fine mouche pour ne pas compromettre l'une et l'autre, qui étaient certaines, dans le but de satisfaire le béguin, passager évidemment, d'un prince dont la fidélité à ses conquêtes ne passait pas pour la première vertu. Elle connaissait la valeur de son crédit. Spéculant sur l'influence qu'elle avait auprès de la reine, souvent il arrivait qu'on s'adressait à la modiste pour la prier de transmettre un placet à Sa Majesté, et qu'elle s'en chargeait volontiers (1), très heureuse, au fond, de l'importance d'une telle mission.

En 1778, Marie-Antoinette, subissant les effets de sa première grossesse, s'était fait faire une sorte de lévite. La lévite qui, sous le règne de Louis XV, tombait à la manière d'une robe de chambre et s'arrêtait à mi-jambe avait été modifiée pour la reine : la jupe avait été allongée, et une écharpe formant ceinture l'assujettissait autour de la taille.

A propos de cette grossesse, Rose Bertin devait une fois de plus faire l'épreuve de l'autorité qu'elle s'était acquise sur l'esprit de sa royale cliente.

Elle avait de fréquentes et longues conversations avec la Reine qui la consultait toujours volontiers ; et lui accordait sa confiance, même pour des choses étrangères

(1) Chevalier DE VILLERS, *Essais historiques sur la mode et la toilette française*, t. II, Paris 1824.,

à la toilette. Or comme Marie-Antoinette attendait avec un peu d'appréhension la fin de son état, elle fit part de ses craintes à Mlle Bertin qui lui raconta qu'il existait, dans le voisinage d'Abbeville, une statue miraculeuse de de la Vierge, jouissant d'une réputation séculaire et attirant à la chapelle de Monflières, où elle se trouvait, un grand concours de population, que des pèlerinages nombreux venaient, de toutes parts, implorer sa protection; et que de nombreux malades avaient obtenu leur guérison, au pied de son autel.

« Des documents certains, a écrit l'abbé Mille, établissent qu'à partir de l'an 1599, un pèlerinage s'accomplissait à Monflières, le dimanche qui précédait l'Assomption, en exécution d'un vœu fait à la suite de la cessation d'un fléau qui avait fait périr 4.000 personnes dans la seule ville d'Abbeville, et 8.000 dans les campagnes environnantes ; ce pèlerinage se faisait sous la conduite d'une Confrérie érigée en l'honneur de Notre-Dame de Monflières sous le titre de Confrérie du quartier du roy David, et qui subsista jusqu'après la mort de Louis XVI, comme le prouve le dernier procès-verbal de la confrérie, en date du 11 août 1793. »

Rose Bertin persuada donc à Marie-Antoinette de se recommander à la bonne Vierge de Monflières, et réussit si bien à la convaincre, qu'elle se vit chargée par la Reine d'aller, elle-même, porter en offrande à la Madone une robe de brocart d'or.

Ce fut un voyage délicieux pour Rose que ce retour en Picardie qu'elle avait quittée pleine de courage et de volonté, mais incertaine de l'avenir, il y avait tantôt quinze ans.

Elle fit retenir sa place, au bureau de la diligence qui était chez le sieur Huet, rue Saint-Denis, vis-à-vis les Filles-Dieu (1). Le départ avait lieu une fois par semaine, le vendredi soir à onze heures et demie (2), et la place coûtait seize sols par lieue de poste, c'est-à-dire qu'un voyage comme celui d'Abbeville revenait à 36 livres.

Rose Bertin partit donc ; et, pendant les premières heures du trajet, nous voulons croire que, bien emmitoufflée pour se protéger de la fraîcheur nocturne, elle se laissa aller au sommeil, bercée par le bruit cadencé du trot des chevaux et la musique claire et tintinante des grelots qui garnissaient leur harnachement.

Pour faire ce voyage, on sortait de Paris par la porte de la Chapelle et bientôt on passait à Saint-Denis, puis à Luzarches et on atteignait Chantilly, en été où les nuits sont courtes, aux premières lueurs de l'aube. Le voyage se poursuivait, coupé d'attentes dans les relais, où on se délasse en arpentant un moment la grand'route ou en se restaurant un peu dans la grand'salle de quelqu'auberge du Cheval-blanc ou du Soleil-d'or, au papier décoré de chinoiseries fantaisistes et mille fois répétées.

Enfin, avec des chevaux frais, on repartait à grand trot. Les arbres défilaient le long des routes ; à la traversée des villages, le postillon faisait claquer son fouet à grand fracas, des volailles s'enfuyaient éperdues, des gamins couraient en criant après la voiture et la diligence disparaissait au loin dans la poussière. Puis on

(1) *Almanach historique et géographique de Picardie*, année 1778, Amiens.

(2) *Almanach royal*, année 1779.

traversait une plaine, et le défilé des arbres continuait au bord de la route. Alors Rose fermait les yeux ; sur cette même route qui la reportait quinze ans en arrière, elle repassait tout le chemin de sa vie; et le sourire fugitif de la satisfaction se posait sur ses lèvres.

Là-haut, sur la voiture, la caisse qui contenait la robe précieuse était sous la bâche avec tout le bagage de la grande modiste, qui songeait au temps où, quittant Abbeville, toutes ses hardes tenaient dans une petite malle longue et basse, au couvercle garni de poils de porc et dans un modeste carton qu'elle portait précieusement sur ses genoux.

La diligence arrivait à Clermont vers midi ; on y dînait ; enfin, après être passé par Breteuil, on parvenait à Amiens, où on arrêtait chez le sieur de Berny, dans la grande rue de Beauvais, pour y dételer. Après une nuit passée à Amiens, on repartait pour Abbeville en descendant la vallée de la Somme, par Picquigny et Flixecourt. Le point terminus du voyage se trouvait dans le quartier de Saint-Gilles si plein de souvenirs pour la jeune Abbevilloise, dans la rue même de Saint-Gilles, chez la demoiselle Tévenart, qui tenait déjà le bureau des diligences à l'époque où Rose Bertin avait quitté le pays.

La robe que la Reine lui envoyait porter à Monflières et ajuster à la taille de la Madone était estimée cinq cents livres. D'après les manuscrits de M. Siffait, conservés à Abbeville, ce fut une dame de cette ville, dont le nom ne nous est pas connu, qui donna la dentelle pour la compléter. Cette robe servit pour la première fois le 25 mars 1779, jour de la fête patronale de la chapelle de Monflières.

Le vœu de Marie-Antoinette avait été exaucé. Elle avait obtenu une heureuse délivrance ; le 19 décembre 1778, lui était née une fille, Madame Royale, la future duchesse d'Angoulême, et ce fut une parente de Rose, Marie-Françoise Bertin-Havard, qui fut choisie comme gouvernante des nourrices retenues (1).

Rose Bertin s'acquitta donc de sa mission, et, ne s'attardant pas à Abbeville, reprit le chemin de Paris où l'appelaient impérieusement les intérêts d'une maison de commerce en pleine activité et à laquelle elle se sentait réellement indispensable. Le retour s'effectua de la même façon que l'aller, le départ ayant lieu de la rue Saint-Gilles le dimanche à midi, et l'arrivée rue Saint-Denis à Paris le lendemain vers les six heures du soir.

Malheureusement, si la statue de la Vierge de Monflières a pu être conservée et a échappé aux destructions de la période révolutionnaire, cachée qu'elle était au-dessus d'un four, la robe sortie des mains de Mlle Bertin et offerte par Marie-Antoinette a disparu, sans qu'on ait su aux mains de qui elle avait passé.

Est-ce ce voyage qui lui en donna l'idée, mais à la fin de 1778 on vendait dans les magasins de la rue Saint-Honoré, des *bonnets picards* en linon ? Le 24 novembre la comtesse de Salles en commandait un de neuf livres, prix abordable.

L'offre d'un bonnet ou d'un chapeau était un cadeau de bon goût, et une gracieuseté bien accueillie lorsqu'il portait la marque du « Grand-Mogol ». Ainsi la mar-

(1) Elle est portée sur l'état des personnes qui servent près Madame, fille du Roy, à raison de 150 livres par an (gages fixes par berceau), et 730 livres pour sa nourriture. Elle mourut le 7 juillet 1782. (Archives Nationales, O[1] 3798 et 3799).

quise de Tonnerre offrit un jour à la marquise de Bouzol « un chapeau blanc, relevé derrière, doublé de taffetas, un bord de ruban blanc et vert autour et de grands nœuds », qui valait dix-huit livres, et à la comtesse d'Equevilly « un demi-bonnet en gaze et blonde » de trente-six livres.

On s'adressait aussi à Rose Bertin pour lui faire garnir les grands habits de présentation qui valaient toujours une forte somme : celui de la comtesse de Montréal, livré le 10 mai 1778, montait à 2.417 livres.

Nous venons de voir comment les conseils de la modiste de la rue Saint-Honoré étaient écoutés par la Reine de France, et combien son influence et sa réputation étaient grandes à la Cour ; pour en avoir encore une preuve de plus, il suffira de lire ce qu'écrit Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, où il relate le voyage que firent à Paris le Roi et la Reine pour venir assister au mariage de cent jeunes filles que le Roi avait dotées à l'occasion de la naissance de Madame Royale.

La cérémonie avait lieu à Notre-Dame, et le cortège, composé de 28 carrosses, suivit, pour venir de la Muette, où la Cour se trouvait alors, le faubourg et la rue Saint-Honoré, pour gagner le Pont-Neuf par les rues du Roule, de la Monnaie et le carrefour des Trois-Maries. On raconte que, ce jour-là, qui était le 8 février, il y avait énormément de monde dans les rues pour voir passer le Roi et la Reine, mais fort peu d'acclamations, la police ayant omis d'embaucher des *aboyeurs*, comme elle avait coutume ; et que cela mécontenta fort Marie-Antoinette qui rentra le soir à la Muette de fort méchante humeur.

Voici donc ce que rapportent à ce propos les *Mémoires secrets*, sous la date du 5 mars 1779 :

« On a parlé plusieurs fois de Mlle Bertin, marchande de modes de la Reine et qui a l'honneur de travailler directement avec Sa Majesté pour tout ce qui concerne cette partie de sa garde-robe. Son atelier donne sur la rue Saint-Honoré. Le jour où la Reine a fait son entrée, elle n'a pas manqué de se mettre sur son balcon à la tête de ses trente ouvrières. Sa Majesté l'a remarquée en passant et a dit : « Ah ! Voilà Mlle Bertin » et, en même temps, lui a fait de la main un signe de protection qui l'a obligée de répondre par une profonde révérence. Le Roi s'est levé et lui a applaudi des mains : autre révérence ; toute la famille royale en a fait autant, et les courtisans singeant le maître n'ont pas manqué de s'incliner en passant devant elle... Autant de révérences qui l'ont extrêmement fatiguée. Mais cette distinction lui donne un relief merveilleux et augmente la considération dont elle jouissait d'avance. »

Il y avait beaucoup de singerie dans cette petite manifestation. Le Roi lui-même n'y mettait sans doute pas énormément de sincérité ; mais seulement le désir d'être agréable à Marie-Antoinette et l'arrière-pensée peut-être de détourner vers l'art de Mlle Bertin, moins dispendieux, la pensée de la Reine, alors trop portée vers le jeu, et dont il fallait n'occuper l'esprit que de sujets futiles, sous peine de perdre tout empire sur son cerveau d'enfant.

Les mêmes *Mémoires secrets*, sous la date du 31 mai 1779 parlent encore de la faveur dont jouissait la modiste de la rue Saint-Honoré : « La reine conti-

nue à honorer d'une distinction particulière Mlle Bertin, sa marchande de modes. Dernièrement à Marly, elle avait ordonné au maréchal duc de Duras de la placer au spectacle, et ce seigneur s'est acquitté de la commission avec une distinction bien propre à exciter la jalousie des autres femmes. »

N'est-ce pas là de quoi préciser, d'une façon absolue, l'importance qu'elle avait acquise à la cour ?

Il est vrai que la Reine, qui aimait à jouer la comédie, mais qui la jouait, en somme, fort mal, avait beaucoup de peine à se constituer une salle, chacun essayant de se dérober ; si bien qu'un jour elle ne trouva rien de mieux que de faire entrer les gardes du corps, en exigeant que les Suisses remplissent leur service pendant le temps de la représentation.

Qui pouvait se féliciter de ce goût malencontreux de la Reine, si ce n'est son entourage ? Il entraînait des dépenses nouvelles d'habillements, de déguisements, de coiffures dont chacun tirait des revenants-bons considérables.

En somme Rose Bertin avait pris l'habitude de se considérer comme indispensable.

Ses magasins, d'autre part, ne désemplissaient pas et la plus brillante clientèle s'y coudoyait. Elle comptait toujours au nombre de ses clientes tout l'armorial de France, et les noms les plus connus de la diplomatie. La femme du ministre plénipotentiaire de Russie, la princesse Baratinsky, entre autres, se fournissait chez elle à cette époque et fut du nombre de ces clientes dont elle ne put recouvrer les créances. Celle-ci lui devait près de 15.000 livres sur lesquelles elle ne toucha



(Bibliothèque Nationale.)

COUTURIÈRE ÉLÉGANTE allant livrer son ouvrage.
(D'après LE CLERC DEL. DUPUIS SC. (1779.)

qu'un acompte de 1.000 livres payé par le prince de Baratinsky. Le reste, représenté par une obligation signée par la princesse, fut perdu. Les réclamations ultérieures demeurèrent sans effet ; les dettes, selon la législation russe, étant prescrites de droit au bout d'un laps de temps de dix ans.

On venait chez elle de toutes parts, et on trouve sur les livres de Mlle Bertin jusqu'au nom de Vestris, le célèbre danseur, qu'on avait surnommé le *Dieu de la Danse* et qui n'avait pas encore quitté l'Opéra. Le marquis de Boisgelin donnait à sa nièce un *chapeau à la Devonshire* qui valait 120 livres ; la baronne de la House faisait garnir une circassienne, robe de gaze généralement, qui découvrait la poitrine et la jupe ; la baronne de Montviller, fille de Mme de Misery, le marquis de Marbœuf, dont les immenses jardins des Champs-Élysées constituaient une des plus belles propriétés de Paris, la vicomtesse de Périgord, le marquis de Chabrillant se succédaient dans les magasins de la rue Saint-Honoré, et les carrosses armoriés faisaient la queue devant la maison.

A la cour, sa besogne devenait de plus en plus absorbante. Aussi, à l'instigation de Mme Campan, finit-on par lui adjoindre, officiellement à cette époque, le fameux Beaulard, qui depuis longtemps avait manœuvré assez habilement auprès de la Reine et de son entourage pour se faire agréer. Ah ! ce Beaulard, il était le cauchemar de Rose Bertin, le concurrent actif et redouté, avec lequel il fallut bien pourtant qu'elle s'accommodât.

Il est bien certain que Rose fit tout ce qu'elle put pour éviter cet entreprenant collaborateur, et qu'elle

fut particulièrement mortifiée de n'y avoir pas réussi. Mais elle fut assez habile pour ne pas trop montrer son mécontentement à Mme Campan qu'il était politique de ménager. Mme Campan était devenue une des quatre premières femmes de chambre de Marie-Antoinette. Il n'y avait plus de bornes aux inventions incessantes en matière de toilette ; or la Reine et Mme Campan estimaient que réellement Mlle Bertin se trouverait un jour ou l'autre débordée, et qu'on s'exposait à ne pas recevoir à l'heure les fournitures, escomptées pour un jour donné et qui se préparaient dans la ruche enfiévrée de la rue Saint-Honoré.

Cependant Mlle Bertin savait que Beaulard était protégé par Mme de Lamballe, et, « sa colère ne connut plus de bornes, lorsqu'elle sut que cet homme avait été présenté à la Reine par la princesse de Lamballe. Il apporta à S. M. une rose artificielle parfaitement imitée, et qui exhalait un parfum délicieux. La Reine regardait avec plaisir ce chef-d'œuvre, lorsque Beaulard lui fit observer qu'il y avait dans le calice un ressort qu'il fallait presser. Marie-Antoinette y porta le doigt, et aussitôt la fleur, jusque là demi-close, s'ouvrit spontanément, et du milieu sortit le portrait en miniature de S. M. (1) ».

La modiste avait conçu contre la princesse la plus violente rancune. Celle-ci se vit mise en quarantaine, et s'en trouva fort marrie, car elle prétendait ne porter que des chapeaux et des bonnets de la grande marque, et la grande marque, à la cour, c'était celle de Rose

(1) Comtesse d'Adhémar, *Souvenirs sur Marie-Antoinette.*

Bertin. Il fallut que la Reine se chargeât des négociations. L'affaire prenait autant d'importance qu'un arbitrage international. Enfin après avoir bien chapitré sa modiste, après lui avoir représenté que la mesure ne lui était en rien préjudiciable puisqu'elle conservait son titre de : fournisseur de la reine, et que d'autre part ses commandes n'étaient pas diminuées, elle réussit à convaincre Mlle Rose qui consentit à faire sa paix avec la princesse de Lamballe et à renouer avec elle les relations d'affaires qu'elles avaient eu coutume d'entretenir jusqu'alors.

Néanmoins, l'ère des excentricités touchait à sa fin.

Sans renoncer à la toilette, la reine modifiait, tout au moins d'une façon superficielle, la manière d'être de ses parures. Ce fut, on peut le dire, un brusque changement. On a prétendu qu'elle montra de la simplicité, « lorsque la femme commença à céder la place à la mère (1) ». Ce fut peut-être, en effet, la cause de ce revirement dont nous trouvons les indices dans les *Mémoires* de Mme Campan :

« Le goût pour la parure auquel la reine s'était livrée pendant les premières années du règne avait fait place à un amour de simplicité porté même à un degré impolitique, l'éclat et la magnificence du trône n'étant jusqu'à certain degré séparés en France des intérêts de la nation.

« Excepté aux jours de très grandes réunions à la cour, tels que le 1er janvier, le 2 février consacré à la procession de l'ordre du Saint-Esprit, et aux fêtes

(1) D'Alméras, *les Amoureux de la reine Marie-Antoinette.*

de Pâques, de la Pentecôte et de Noël, la Reine ne portait plus que des robes de percale ou de taffetas de Florence blanc. Sa coiffure se bornait à un chapeau ; les plus simples étaient préférés, et les diamants ne sortaient des écrins que pour les parures d'étiquette consacrées aux jours que je viens d'indiquer.

« La Reine n'avait pas encore vingt-cinq ans, et commençait déjà à craindre qu'on ne lui fît faire trop d'usage des fleurs et des parures, qui dans ce temps étaient encore réservées à la seule jeunesse.

« Mlle Bertin lui ayant apporté une guirlande et un collier de roses, la Reine l'essayait en craignant que l'éclat de ces fleurs ne fût plus avantageux à celui de son teint. Elle était véritablement trop sévère sur elle-même ; sa beauté n'ayant encore subi aucune altération, il est aisé de se faire idée du concert de louanges et de compliments qui répondirent au doute qu'elle avait énoncé. La Reine, s'approchant de moi, promit de s'en rapporter à mon jugement lorsqu'il serait temps qu'elle cessât de porter des fleurs. « Songez-y bien, me dit-elle, je vous somme dès ce jour de m'avertir avec franchise du moment où les fleurs cesseront de me convenir. — Je n'en ferai rien, Madame, lui répondis-je aussitôt ; je n'ai pas lu *Gil Blas* pour n'en retirer aucun fruit, et je trouve l'ordre de Votre Majesté trop semblable à celui que lui avait donné l'archevêque de Tolède de l'avertir du moment où il commencerait à baisser dans la composition de ses homélies. — Allez, me dit la reine, vous êtes moins sincère que Gil Blas, et j'aurais été plus généreuse que l'archevêque de Tolède. »

La simplicité de la Reine n'empêchait pourtant pas la fréquence des visites de Rose Bertin à Versailles, aux Tuileries, à Saint-Cloud, partout où se transportait la cour.

Ce fut à Versailles qu'un jour la prédiction de la bohémienne qui avait annoncé à Rose qu'on lui tiendrait la robe à la cour, se trouva réalisée de la façon la plus comique.

Le valet de pied qui, habituellement, suivait Rose Bertin lorsqu'elle se rendait chez la Reine, venait de la quitter ; pour le remplacer, elle avait un brave homme, arrivé tout droit de la campagne que lui avait procuré un de ses amis, un certain M. Moreau Desjardins établi marchand de dentelles à Chantilly et qui employait le frère dans sa maison. Ce garçon, brusquement tiré de son village, se sentait à Paris comme perdu dans un tourbillon. Quand on lui dit qu'il accompagnerait « Mademoiselle » à la cour, il s'en trouva tout bouleversé, et se sentit gauche deux fois plus qu'il ne l'avait jamais été. Il alla confier ses inquiétudes à la femme de chambre, qui avait d'autres chiens à fouetter que de rassurer et de renseigner le valet provincial ; et comme elle se moquait de lui : « Mais comment ferai-je, fit-il désolé, quand je serai dans le château ? — Eh ! tu feras comme les autres, » répondit-elle. Il fit comme les autres... Lorsque la voiture fut arrivée dans la cour de Versailles, elle n'était pas la seule. Il observa la tenue des autres valets. De grandes dames descendaient de carrosse ou sortaient de leur chaise ; il voyait défiler devant lui, la plus haute noblesse de France et ses valets les mieux stylés. Enfin, lorsque la voiture fut

un peu dégagée de l'encombrement, Rose Bertin sauta, d'un pied léger, à terre et commença à gravir les marches de l'escalier conduisant dans la salle des gardes. Elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle était l'objet d'une curiosité inaccoutumée. Les uns la regardaient avec ahurissement, d'autres semblaient prêts à partir du fou rire, et ce n'étaient pas les moins impertinents. Interloquée, Rose Bertin, s'arrête, ne comprenant pas, ou plutôt comprenant qu'on se moque d'elle et ne se doutant pas du motif ; se retourne et voit... le rustaud qui lui porte la robe, comme venaient de faire les valets des duchesses et des marquises.

Les sourires et les ricanements étaient des piqûres d'amour-propre ; mais quelle satisfaction pour elle, de se rappeler la prédiction de la bohémienne enfin réalisée, de se revoir sous sa thérèse de taffetas noir, déballant, un jour d'hiver, les parures des demoiselles de Bourbon et se chauffant les pieds sur les chenets de la princesse de Conti, et de se mirer à présent aux glaces de la Grande Galerie de Versailles dont les plus secrets appartements lui étaient ouverts, et dont elle traversait, sans s'y arrêter, les antichambres, où de très grandes dames attendaient leur tour d'audience !

Aussi ne fut-ce pas sans un certain contentement que quelques instants après, dans le cabinet de la Reine, elle lui narra l'incident, en même temps que la prédiction qu'on lui avait faite à Abbeville quand elle était enfant ; la Reine riait franchement de l'aventure lorsque le Roi entra, et, à son tour, se prit à rire à cœur-joie lorsqu'elle lui eut été contée.

Ce n'était pas seulement dans les glaces de la Grande

Galerie que Rose Bertin pouvait s'admirer au passage, mais aussi dans les œuvres d'art qui garnissaient les salles du palais, lorsque, par exemple, il lui arrivait de passer devant le portrait de la Reine peint par Mme Vigée-Lebrun en 1779, dans lequel la célèbre artiste avait immortalisé les créations élégantes de l'atelier de la rue Saint-Honoré. Ce portrait fut le premier de ceux de Marie-Antoinette qui sortit des mains de la merveilleuse artiste que fut Mme Vigée-Lebrun ; il est fort connu, l'une de ses copies se trouve encore au château de Versailles, car il y en a eu deux copies exécutées par Mme Vigée-Lebrun elle-même, comme elle nous l'apprend dans ses *Souvenirs*, en nous disant : « C'est en l'année 1779 que j'ai fait pour la première fois le portrait de la Reine, alors dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté... C'est alors que je fis le portrait qui la représente avec un grand panier, vêtue d'une robe de satin et tenant une rose à la main. Ce portrait était destiné à son frère l'empereur Joseph II, et la Reine m'en ordonna deux copies : l'une pour l'impératrice de Russie, l'autre pour ses appartements de Versailles ou de Fontainebleau. » La coiffure de la Reine n'y est pas trop exagérée ; elle se compose d'un pouf léger en gaze de soie de couleur blanche légèrement teintée de vert et ornée d'un panache en plumes d'autruche.

La *Correspondance littéraire* (1) constate, d'ailleurs, le changement qui se produisit dans le goût général, et l'abandon de la coiffure haute qui faisait place à plus de

(1) Juin 1780.

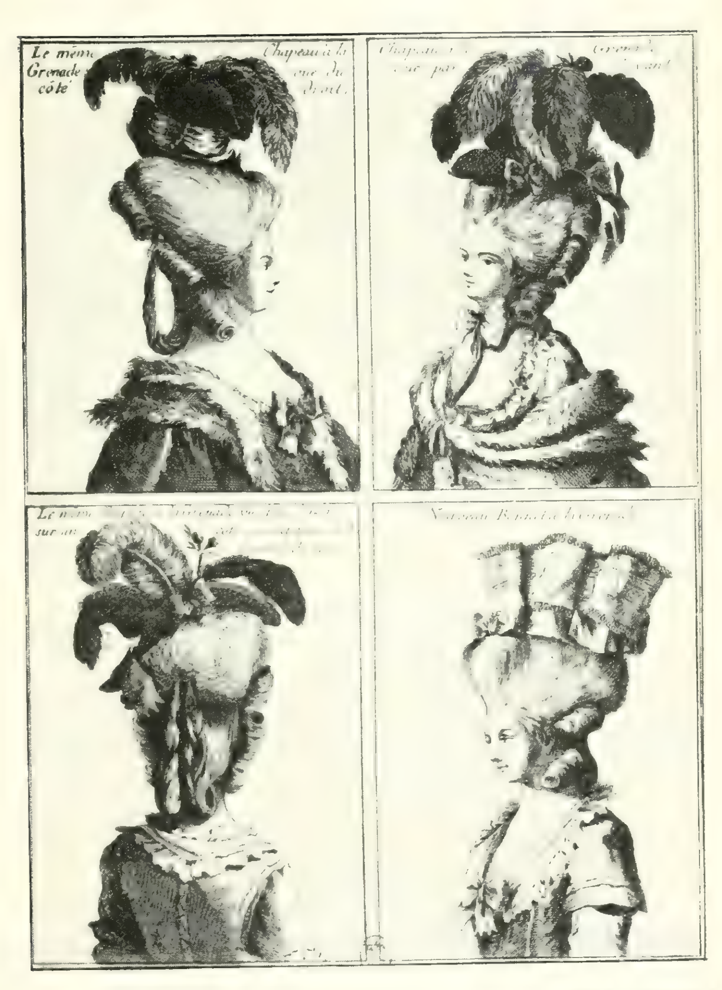
simplicité, entraînait en quelque sorte, une réforme générale du costume.

Néanmoins Rose Bertin, toujours bien en cour, ne perdait rien de son prestige. Un jour de l'été de 1780, comme elle était allée assister au spectacle à Marly où la cour se trouvait alors, la Reine s'étant aperçue que sa modiste n'était pas très convenablement placée, fit appeler le maréchal de Duras, qui avait été chargé de l'organisation, et lui ordonna de procurer une meilleure place à la protégée, ce dont le maréchal en personne s'acquitta avec beaucoup d'empressement et de galanterie. Cet honneur était fait à Rose pour la seconde fois dans la salle de spectacle de la cour ; on en avait fortement jasé la première ; mais à tout on s'habitue, et cela fit beaucoup moins de bruit. La comtesse de Fars, dans ses *Souvenirs*, relate pourtant le fait avec une certaine humeur : « L'apparition de cette femme au château, dit-elle à ce propos, était un événement. La meilleure place au spectacle était réservée à cette grisette, que le duc de Duras conduisait par la main comme chevalier d'honneur. »

Grisette ! la première commerçante de Paris ! du monde entier ! L'intéressée en serait morte de rage de se savoir ainsi traitée.

Alors Marie-Antoinette avait repris goût à la comédie et on jouait partout où se trouvait la cour des pièces de Favart et de Rousseau ou des opéras-comiques de Monsigny : *l'Anglais à Bordeaux*, *le Devin de village*, *Rose et Colas*, etc.

Toutes les actrices de ces pièces appartenaient à la clientèle de Rose Bertin. C'étaient la comtesse de Châlons,



(Musée Carnavalet.)

1779
LE CHAPEAU A LA GRENADE

Mme de Coigny, la duchesse Jules de Polignac, la comtesse Diane de Polignac, la duchesse de Guiche et « cette aimable statue de la Mélancolie, cette pâle et languissante personne, la tête penchée sur son épaule, la comtesse de Polastron (1) ». Marie-Antoinette avait, avec raison d'ailleurs, définitivement renoncé à jouer elle-même sur son théâtre.

L'année 1780 se termina par la mort de l'impératrice Marie-Thérèse (29 novembre). Cet événement fit prendre le deuil à la cour, et occasionna un surcroît de travail chez les fournisseurs de la Reine.

Mais Rose Bertin n'avait décidément pas ce qu'il fallait pour plaire à une clientèle exigeante. Les personnes mêmes de l'entourage immédiat de Marie-Antoinette la supportaient avec impatience, et Mme Campan, dans ses *Mémoires*, porte sur elle un jugement assez sévère : « Mlle Bertin se prévalait, dit-on, des bontés de la reine pour afficher un orgueil très visible. Une femme alla un jour chez cette fameuse ouvrière en mode, et demanda des ajustements pour le deuil de l'impératrice. On lui en présenta plusieurs qu'elle rejeta tous. Mlle Bertin s'écria d'un ton mêlé d'humeur et de suffisance : « Présentez donc à Madame des échantillons de mon dernier travail avec Sa Majesté. » Le mot est assez ridicule pour avoir été dit. » Cette réflexion de Mme Campan est un peu dure, on en conviendra; elle était néanmoins méritée. L'anecdote courut la ville ; plusieurs écrivains du temps l'ont rapportée, et nous la retrouvons sous la plume du continuateur des *Mé-*

(1) *Le Théâtre à Trianon.*

moires secrets de Bachaumont à la date du 4 janvier 1781. Rose Bertin n'avait en effet qu'un mot sur les lèvres: sa collaboration avec la Reine. Elle en parlait à tout venant, elle s'en gonflait et on en riait. Peu lui importait, d'ailleurs.

Elle n'avait pas à se plaindre de l'état de ses affaires. Tout allait pour le mieux ; et les fonds affectés à la garde-robe de la Reine devenaient de plus en plus considérables. Nous lisons en effet la note suivante écrite sur un état comparatif de dépense (1) des années 1777 et 1781, établi par Randon de la Tour, trésorier payeur général des dépenses de la maison du Roi et de celle de la maison de la Reine :

« Le supplément de la garde-robe, qui était en 1777 de 37.106 livres, est porté en 1781 à 84.000 livres, partant augmentation : 46.894 livres. »

Les États de dépense de la maison de la Reine (2) nous apprennent d'autre part que le total du chapitre de la garde-robe à l'extraordinaire s'est élevé successivement à 194.118 livres 17 sols en 1780 ; 151.290 livres 3 sols en 1781 ; 199.509 livres 4 sols en 1782.

Le 16 mai 1783, la marquise de Grammont, comtesse d'Ossun, dame d'atours depuis 1781, expliquait cette augmentation dans une lettre, datée de Versailles (3).

« J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, l'état général des dépenses de la garde-robe de la Reine pendant l'année dernière 1782. Ces dépenses montent beaucoup plus haut que je n'aurais voulu, mais les fêtes

(1) Archives Nationales. Série O[1]3793.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

pour M. le comte du Nord et les dispositions que j'avois faites pour le voyage de Marly qui devoit avoir lieu l'automne dernier, m'ont nécessairement fait passer les bornes que je m'étois prescrites. J'ay lieu d'espérer que l'année actuelle *sera moins chère par l'avance* que j'ay des objets choisis pour Marly et qui, n'ayant pas servi, ont été réservés pour ce printemps. Je vous prie de vouloir bien rendre compte de ces circonstances au Roy en prenant les ordres de Sa Majesté pour le supplément de 111.509 livres que je demande, et dont j'ay besoin pour achever de purger les dépenses de cette année. »

On voit que Louis XVI contrôlait la dépense s'il ne la modérait pas.

Cependant accaparée comme elle l'était par le service de la Reine, Rose négligeait forcément un peu le reste de sa clientèle, et ses allures cassantes lorsqu'on lui en faisait le reproche, lui firent perdre plus d'une cliente.

« Les flatteries, les courbettes avaient tourné la tête à la pauvre demoiselle Bertin », écrit dans ses *Mémoires* la vicomtesse de Fars qui était de celles qui n'aimaient guère la modiste. « Une dame de mes amies vint commander dans son magasin, pendant son absence, un chapeau à la Bertonienne, pour la femme d'un procureur de Bordeaux. » Pierre Montan Berton était ce directeur de l'Opéra, sous l'administration duquel ce théâtre retentit de tout le bruit fait autour des deux compositeurs rivaux Glück et Piccini. Il venait de mourir (1780) et son nom était, chez la fourmi sa voisine, le prétexte d'une création nouvelle. « Le prix, ajoute

Mme de Fars, fut fixé par Mlle Picot, première ouvrière de la maison, et acquitté d'avance par mon amie, qui partit en laissant son adresse. Deux heures après, un domestique, vêtu d'une livrée gros vert à galons d'or, rapporta l'argent qui avait été donné pour payer le chapeau, il remit un billet de la demoiselle Bertin, fort sottement tourné, dans lequel celle-ci témoignait son impossibilité de travailler pour la femme d'un procureur, attendu que le service de Sa Majesté et de la cour employait tout son temps et celui de ses ouvrières. »

La première fille de boutique, Charlotte Picot, comprit le parti qu'elle pouvait tirer d'une pareille situation. Elle ne se conduisit d'ailleurs pas autrement que Rose Bertin elle-même à l'égard de sa patronne, Mlle Pagelle. Charlotte était une « ouvrière extrêmement adroite, intelligente, et surtout entreprenante », nous disent les *Mémoires secrets*, qui « s'est prévalue de son talent pour s'établir et a bientôt enlevé la plupart des pratiques de son ancienne bourgeoise. » Ce qui est peut-être un peu exagéré.

« Elle joignait à de l'intelligence une jolie figure et beaucoup de savoir faire, dit la vicomtesse de Fars : elle quitta donc Mlle Bertin et éleva autel contre autel. »

C'était déjà un motif suffisant pour exciter la colère d'une personne aussi vive que Rose Bertin. Mais il y en avait peut-être un autre, plus grave encore à ses yeux, si toutefois l'auteur des *Souvenirs de Léonard* était bien renseigné, lorsqu'il raconte que Mlle Picot allait jusqu'à insinuer auprès de celles des dames qui fréquentaient le magasin et qu'elle savait aimer les can-

cans, que « Mlle Bertin, au moment où la maison du roi avait été licenciée par le comte de Saint-Germain, s'était peu souciée de réformer un mousquetaire gris, dont l'entretien eût déjà été fort dispendieux, à cause de ses cinq pieds, sept pouces et demi, mais qui joignait à cela l'habitude de perdre huit à dix louis par soirée au pharaon ; ce qui avait fini par lui faire joindre à cette habitude celle de battre Mlle Bertin, toutes les fois qu'il lui arrivait de ne pouvoir alimenter cette fatale passion. »

Que Mlle Bertin ait fait jaser sur sa conduite, cela n'a rien de surprenant. Il eût même été surprenant au contraire, qu'il n'en fût rien, en un temps où l'inconduite était si générale, et où les libellistes attaquaient si rudement dans leurs pamphlets sur ce point, la Reine elle-même et les personnes les plus en vue. Mais il n'est guère admissible que l'arrogante modiste ait jamais souffert de qui que ce soit un traitement semblable à celui que l'auteur des *Souvenirs de Léonard* prétend qu'elle a subi de la main du mousquetaire gris.

Le hasard voulut, qu'au moment où elle était dans la plus grande exaspération contre Mlle Picot, Rose Bertin la rencontrât à Versailles dans la galerie, et là, cédant à un mouvement de colère, poursuivent les *Mémoires secrets*, elle « l'a injuriée et lui a craché au visage. Procès en conséquence à la Prévôté de l'Hôtel ; factum de part et d'autre, dont le plus plaisant est celui de la demoiselle Bertin, de la façon de Me Coqueley de Chaussepierre, dit-on ; enfin est intervenu un jugement le lundi 3 septembre, qui fait défenses à la demoiselle Bertin de récidiver, la condamne à 20 livres d'aumône en-

vers le Roi, et à tous les dépens. On trouve que, vu le lieu où l'insulte a été commise, le délit n'est pas assez puni ».

On trouvait aussi que, vu la morgue de Mlle Bertin, la solution était plaisante, car les rieurs n'étaient pas tous de son parti, et bien des gens se voyaient vengés de ses impertinences. Les *Mémoires secrets*, qui rendent compte de l'incident sous la date du 8 septembre 1781, nous apprennent encore qu'il y avait eu appel au grand Conseil, interjeté par Mlle Bertin, et nous disent : « L'affaire devait intervenir mercredi dernier, c'est-à-dire aujourd'hui ; mais la Reine dont on connaît les bontés pour Mlle Bertin, sa marchande de modes, a fait écrire à M. de Nicolaï, le premier président de cette Cour, de venir, avant de passer outre, lui rendre compte de l'état où l'affaire en était. La cause, en conséquence, a été remise à huitaine. »

D'ailleurs, pour bien mettre cette affaire au point, nous avons les documents des archives de Seine-et-Oise (1) :

C'est d'abord la plainte suivante formulée par Mlle Picot :

« A Monsieur le lieutenant général civil, criminel et de police de la Prévôté de l'Hôtel du Roy et Grande Prévôté de France au Siège de Versailles.

« Supplie humblement Charlotte Picot, fille majeure, marchande de modes, demeurante à Paris, rue Sainte-Honoré, à la Corbeille Galante, paroisse Saint-Germain

(1) Série B. Prévôté de l'Hôtel. Procédures de 1782 et registre des audiences de 1781-1782. Voir aussi *Un moment d'humeur de Mlle Rose Bertin*, par E. Couard, Versailles, 1894.

l'Auxerrois, disant qu'ayant fourni des habits aux dames de Vassy, qui ont été présentées à la Cour le quinze avril présent mois, jour de Pâques, la supliante s'est rendue dans la matinée du même jour, à Versailles, à l'effet d'y faire ses affaires. Après dîner, la supliante a été à la gallerie du château de Sa Majesté, pour se promener et voir l'effet de ses habits.

« Vers les six heures et demie du soir, la supliante étant dans le salon de jeu de la Reine, attendant le Roy et la famille Royale qui étoient à la chapelle, elle apperçut la demoiselle Bertin, marchande de modes à Paris, rue Saint-Honoré, vis-à-vis Saint-Honoré, accompagnée de deux demoiselles qui se promenoient dans la gallerie. La demoiselle Bertin, en passant devant la supliante, s'est arrêtée, l'a examinée attentivement et a continué sa route, mais, un instant après, la D^lle Bertin est revenue sur ses pas, s'est arrêtée vis-à-vis de la supliante et l'a fixée pendant deux à trois minutes. La supliante s'en étant aperçue a tourné la tête, mais la D^lle Bertin, qui cherchoit les moyens d'insulter la supliante, a saisi ce moment et lui a craché au visage.

« Une insulte aussi grave est infiniment répréhensible à toutes sortes d'égards. Elle a été commise dans le château même de Versailles, dans le salon vis-à-vis l'appartement de la Reine, c'est-à-dire dans un lieu où tout rappelle la Majesté Royale et le respect qui lui est dû, raison pour laquelle il est absolument nécessaire de prendre les mesures les plus efficaces pour qu'un pareil scandale ne se reproduise plus, ce qui ne peut être opéré que par la sévérité des peines qui sont à prononcer. D'un autre côté, cracher au visage d'une personne, c'est témoi-

gner le plus grand mépris pour cette même personne. La supliante, qui ne s'attendoit pas à une pareille insulte, est tombé évanouie et sans connoissance, et elle auroit péri dans cet état si les personnes qui l'entouroient ne se fussent empressées de lui donner des secours. Ce n'est même que plus d'une demie-heure après que la connoissance lui est revenue et que ses forces lui ont permis de sortir de la gallerie du château de Versailles pour se rendre dans l'endroit où étoit sa voiture, et de là chez elle à Paris.

« La supliante, jalouse de conserver son honneur et sa réputation, a un intérêt sensible d'obtenir une réparation authentique de l'insulte qui lui a été faite par la D^lle^ Bertin, et c'est pour y parvenir qu'elle a été conseillée de recourir à votre autorité.

« Ce considéré, Monsieur, il vous plaise donner acte à la supliante de la plainte qu'elle vous rend contre la D^lle^ Bertin, des faits mentionnés en la présente requête ; en conséquence, lui permettre de faire informer desdits faits, circonstances et dépendances par devant vous, Monsieur, pour l'information faite et communiquée à Monsieur le Procureur du Roy, dont la supliante requiert la jonction, être par la supliante et par Monsieur le Procureur du Roy, pris telles conclusions qu'il appartiendra, et par vous, Monsieur, ordonné ce que de raison, sans préjudice et sous la réserve que fait la supliante de tous ses droits et actions, et vous ferez bien. CHARLOTTE PICOT. »

Nous apprenons tout au moins par cette pièce quel était l'emplacement exact de la maison de Rose Bertin : « vis-à-vis Saint-Honoré ». Il ne reste plus rien de cette



(Bibliothèque Nationale.)

POLONNOISE A LA POULETTE
(avec le chapeau à la Grenade)
(1779)

église qui se trouvait dans le cloître Saint-Honoré (1), non plus que de la maison qu'habitait la modiste, sur l'emplacement de laquelle s'élèvent actuellement les magasins du Louvre.

En réponse aux attaques de Mlle Picot, le défenseur de Mlle Bertin produisit un « Précis pour la demoiselle Bertin, marchande de modes de la Reine, défenderesse, contre la demoiselle Picot, ci-devant son élève et actuellement marchande de modes, demanderesse ».

La *Correspondance littéraire* en a reproduit quelques extraits. Nous y lisons :

« La demoiselle Picot, c'est ainsi que débute le mémoire de Mlle Bertin, veut couvrir d'opprobre et faire périr celle à qui elle doit son existence et son état. Où trouver des expressions capables de peindre l'horreur de ce procédé ? Je n'en veux point chercher, je la plains, mais je dois à la justice, au public qui m'estime, aux grands qui m'honorent de leur protection et de leur bonté, et surtout à moi-même, de me défendre d'une accusation si atroce, si fausse, et, j'ose le dire, si invraisemblable.

« Sans suivre ici l'histoire très détaillée de tous les services rendus à la d[lle] Picot par la d[lle] Bertin, histoire assez minutieuse en elle-même, mais où les plus beaux noms de France ont cependant trouvé leur place, nous nous bornerons au fait principal dont voici l'exposé et la justification :

« Je n'ai jamais fait et ne ferai jamais de mal à per-

(1) Elle contenait le tableau de la Présentation au Temple par Philippe de Champaigne et le mausolée du cardinal Dubois par Coustou le Jeune.

sonne, pas même à Mlle Picot. Mais qui pourrait me faire un crime de regarder avec mépris une personne qui doit m'avoir la plus grande obligation, et qui, pour la reconnaître, m'a trompée si cruellement? Je la méprise souverainement, j'en conviens, elle le mérite. Je l'ai trouvée le 15 avril dernier, vers les six heures du soir, dans le salon qui précède la galerie de Versailles; je ne la voyais pas; ceux avec lesquels j'étais, me la nommèrent. Sa vue me révolta, mon estomac se serra, et l'horreur qu'elle m'inspira, me faisant remonter ce que j'avais pris, m'occasionna sans doute sur mon visage un mouvement involontaire de contraction et y peignit apparemment la révolte et le dégoût qu'elle excitait en moi; mais je ne crachai point, je ne l'aurais pas pû, j'étais pétrifiée, et les personnes qui m'accompagnaient et qui ne m'ont pas perdue de vue, sont prêtes d'en rendre témoignage, et je demande à en faire la preuve ainsi que de tous les faits dont je viens de rendre compte, si on le juge à propos...

« J'ignore quels mensonges ont faits la clique et les amis de la d^{lle} Picot... Mais je suis moralement sûre qu'aucun d'eux n'a dit et n'a pu dire m'avoir vue cracher au visage de la d^{lle} Picot. Moi, commettre une indécence aussi basse! et chez le Roi, près l'appartement de la Reine, qui veut bien quelquefois se servir de moi et s'abaisser jusqu'à m'honorer de sa bonté! J'ose le dire, on ne le croira pas. Mon juge ne l'a pas cru, il a civilisé le procès : au reste mon défenseur discutera tout cela. »

L'audition des témoins cités par Mlle Picot eut lieu le 28 avril. Ils étaient au nombre de cinq.

Jean-Baptiste de Gumin, gentilhomme du Dauphiné, agent de change de la ville de Lyon, déclara s'être trouvé avec sa compagnie composée de M. Thon, marchand d'étoffes de soie à Paris, Mme de Gumin, sa femme et la femme de chambre de celle-ci, « dans le sallon à l'entrée de la gallerie du côté de la chapelle et qui fait face à l'appartement de la Reine ». La déposition du témoin confirme les faits de la plainte, mais elle est en contradiction évidente avec celle-ci, comme d'ailleurs celles de tous les témoins qui suivront au sujet du lieu où l'incident se serait produit. « Dans le salon de jeu de la Reine », dit Mlle Picot. Or le salon de jeu de la Reine était à l'extrémité méridionale de la galerie des Glaces ; il est connu sous le nom de salon de la Paix. Le salon qui lui fait face est au contraire dénommé salon de la Guerre. Il fallait que l'évanouissement de Charlotte Picot ait bien troublé sa mémoire, ou qu'elle connût bien peu le château pour confondre ces deux salons; mais la plainte de cette fille qui, pour une avanie, avait pensé « périr » sur la place, nous laisse sceptique sur l'importance de l'affront qu'elle avait subi, et plus porté que ses contemporains, à diminuer la responsabilité de Rose Bertin, quelque tort qu'elle ait eu, parce qu'il nous semble fort que Charlotte Picot n'était qu'une faiseuse, bien aise de l'événement, pour profiter du tapage qui ne devait pas manquer autour de son nom, avec une telle histoire, qui était autant de réclame pour son commerce, à une époque où les Anglais n'avaient pas encore importé les hommes-sandwich, pour les promener en monome dans la galerie de bois du Palais Royal, le centre alors du mouvement parisien,

comme le sont aujourd'hui les grands boulevards, de la porte Saint-Denis à la Madeleine.

Le second témoin entendu fut Mme de Gumin, née Catherine Thon, qui dit aussi que l'incident se produisit dans le « sallon qui précède la gallerie du château, » où elle se trouvait « pour voir passer la famille royale qui alloit sortir du salut de la chapelle ».

Aimé Thon dit également que cela se passait « dans le salon qui précède la gallerie du côté de la chapelle, appelé le salon de la Guerre. » C'est précis.

Madeleine Bailly, femme de chambre de Mme de Gumin, sans désigner la salle par son nom, dit que le fait s'est passé dans celle qui précède la galerie. Dans le trajet de la chapelle à la galerie, que rencontrons-nous avant d'y pénétrer : le salon de la Guerre. C'est donc bien le salon de la Guerre qui fut témoin de l'affront que la belliqueuse Mlle Bertin infligea à son ex-employée.

Pierre Guertin, commis des sieurs Thon, Joly et Cie, marchands d'étoffes de soie à Paris, rue Traversière, fait une déposition identique à celle de son patron.

Les cinq témoins furent unanimes pour mettre les torts du côté de Mlle Bertin. N'exagérèrent-ils point l'incident ? N'avaient-ils point quelque intérêt à prendre parti ? J'en trouve au moins un qui m'est bien suspect, et celui-là c'est le sieur Pierre Guertin : Que faisait-il à Versailles, ce jour-là, précisément en la compagnie de Charlotte Picot ? Tous ces gens, c'est de toute évidence, se connaissaient plus ou moins directement, comme le prouve surabondamment la déposition du sieur Thon, qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire. Celui-ci

« Dépose que le jour de Pâques dernier, quinze du

présent mois, étant venu à Versailles pour y voir la Cour, et s'étant trouvé sur les six heures ou six heures et demie du soir, à la compagnie des sieur et dame de Gumin, ses beau-frère et sœur, au château de Sa Majesté dans le salon qui précède la gallerie du côté de la chapelle, appellé le salon de Guerre, et étant rangé du côté des croisées qui donnent sur la terrasse, pour y voir passer la cour au retour du salut, il s'est approché de la compagnie du déposant la demoiselle Picot, laquelle était accompagnée du sieur Guertin, commis de lui déposant, lesquels se sont rangés à côté du dit déposant ; que, dans cet instant la demoiselle Picot parlant à lui déposant, il vit venir de la gallerie la demoiselle Bertin, aussy marchande de modes à Paris, laquelle s'étant approchée de ladite demoiselle Picot, s'arrêta quelques minutes et la regarda fixement avec un air de mépris, ensuite lui cracha sur le col du côté de l'épaule gauche en lui disant : « Je te l'avois promis, je te tiens parole », et ensuite a passé son chemin ; que sur le champ ladite demoiselle Picot s'est trouvée mal, qu'on a été obligé de l'asseoir contre une croisée dudit salon, et lui faire respirer de l'eau de Cologne pour la faire revenir ; que, peu de temps après, il a vu, lui déposant, ladite demoiselle Bertin, repasser par le même salon et jeter de nouveau un œil de mépris et dédain sur ladite demoiselle Picot, à laquelle la sœur de lui déposant continuoit de luy donner du secours pour la faire revenir de son évanouissement ; qu'après que ladite demoiselle Picot a été revenue de son évanouissement, lui déposant et sa compagnie l'ont quittée. »

Nous espérons que Pierre Guertin n'en aura point

fait autant, qu'il aura salué le sieur Thon, son patron et « sa compagnie, » et qu'il se sera fait un devoir de prodiguer à la pauvre Charlotte d'autres soins que des vapeurs d'eau de Cologne. C'est égal, le retour de Versailles, après une scène pareille, avec une femme qui en était encore tout énervée et appâlie, ne dut point avoir l'attrait de l'aller dans la douce tiédeur d'avril, au long de la grande avenue de Saint-Cloud, tout encombrée de carrosses luxueux, au passage desquels on nommait les plus grands noms de France, et qui montaient au grand trot vers le palais de Versailles, sous la voûte des arbres qu'égayait le vert tendre des premières feuilles.

Le registre des jugements rendus en la Prévôté de l'Hôtel de Versailles contient le texte de deux sentences qui furent prononcées contre Rose Bertin le 18 août par défaut, le 1er septembre sur opposition. On y verra que le tribunal, appréciant sans doute que le délit commis méritait une sanction, mais jugeant, comme nous, que les témoignages pouvaient n'être que d'une sincérité relative quant à son éclat, estima que la peine ne devait point être excessive et n'infligea plutôt à la défenderesse qu'une amende de principe.

Nous lisons sur le registre de la Prévôté de l'Hôtel la sentence du 18 août, ainsi conçue, et prononcée par le lieutenant général de la Prévôté :

« Nous, sans avoir égard à la remontrance faite par Charbonnier substituant Chevery (1) [dlle Bertin] avons donné défaut contre Chevery et sa partie, et, pour le

(1) Chevery occupait habituellement pour la communauté des marchandes de modes.

profit, ouï de La Chapelle, substituant le Procureur du Roy en ses conclusions, sans nous arrêter aux conclusions et demandes de la partie de Chevery, portées par ses requêtes des 18 et 19 juin dernier, dont nous l'avons débouté, faisant droit au principal, attendu la preuve résultant de l'information faite à la requête de Bournizet [d[lle] Picot] le vingt-trois avril dernier, faisons défenses à la partie de Chevery de plus à l'avenir insulter la partie de Bournizet, et lui cracher au visage sous peine de punition exemplaire ; et pour l'avoir fait le dimanche jour de Pâques quinze avril dernier, ainsi qu'il est énoncé en la plainte de la partie de Bournizet du dix-huit avril dernier, condamnons la partie de Chevery en vingt livres de dommages intérest envers laditte partie de Bournizet, aplicables de son consentement aux pauvres de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois à Paris ; ordonnons que notre présente sentence sera imprimée et affichée tant à Paris qu'à Versailles jusqu'à concurrence de cinquante exemplaires aux frais et dépens de la partie de Chevery ; condamnons laditte partie de Chevery aux dépens même en ceux réservés. »

La sentence du 1[er] septembre confirme purement et simplement celle du 18 août qui, dit-elle, « sera exécutée selon sa forme et teneur ».

Rose Bertin n'était pas femme à capituler. A la nouvelle que la sentence du 18 août était confirmée, il y eut des impatiences et des portes claquées rue Saint-Honoré ; mais à Versailles et partout où ses fonctions l'appelaient auprès de la Reine, la sérénité reprenait place sur le front de Mlle Bertin, qui réussit même à l'intéresser à son procès. « Le plaisant de l'aventure,

raconte la vicomtesse de Fars dans ses *Mémoires*, fut que, pendant l'instance, Mlle Bertin sollicita la Reine d'interposer son autorité dans cette affaire, l'assurant que sa dignité royale serait compromise, dans l'affront que recevrait celle qui travaillait avec elle, et, lorsque l'arrêt eut été rendu, Mlle Bertin disait à tous ceux qui lui adressaient des compliments de condoléance : « Hélas ! ce n'est pas moi qui suis offensée, dans tout ceci, mais bien Sa Majesté. »

Décidée à ne point en rester là, elle fit donc appel devant le Grand Conseil. L'arrêt devait être prononcé. La Reine voulut en parler à M. de Nicolaï, le premier président de cette cour, qu'elle convoqua à ce sujet. De ce fait l'affaire fut renvoyée à huitaine. Cependant l'arrêt du Grand Conseil fut prononcé sous la date du 19 décembre. Nous le trouvons dans la collection des Archives Nationales (V 5/894). En voici la teneur :

« Entre la demoiselle Bertin, marchande de modes de la Reine, appellante de sentences de la Prévôté de l'Hôtel du 1er septembre 1781, suivant les actes et exploits du 3 du même mois de septembre, et anticipée, d'autre part ; et la demoiselle Charlotte Picot, aussi marchande de modes à Paris intimée et anticipante suivant la requête, ordonnance et exploit d'assignation au Conseil des 14 et 15 du même mois de septembre, et requérant la confirmation de laditte sentence avec amende et dépens, d'autre part ; et entre laditte demoiselle Bertin, demanderesse suivant sa requête présentée au Conseil le 11 décembre présent mois, tendante à ce qu'il plaise au Conseil la recevoir en adhérant à l'appel par elle déjà interjetté de la sentence, faute de plaider

rendue contre elle en la Prévôté de l'Hôtel le 1er septembre dernier, appellant des plainte, permission d'informer, information et sentences par deffaut des 7 et 8 juillet et 18 août dernier, et de toutte la procédure faitte en la Prévôté de l'Hôtel de la part de la demoiselle Picot contre la demanderesse, tenir l'appel pour bien relevé ; faisant droit sur l'appel, déclarer nulles les dittes informations, sentence et toute la procédure faite et rendue en la Prévôté de l'Hôtel et condamner la demoiselle Picot en tels dommages et intérêts qu'il plaira au Conseil arbitrer, applicables de son consentement aux pauvres de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois ; subsidiairement mettre l'appellation et ce dont est appel au néant, émandant décharger la demanderesse de condamnations contre elle prononcées, au principal donner acte à la demanderesse de ce que pour fins de non recevoir en tant que de besoin pour deffenses à la demande formée contre elle de la part de la demoiselle Picot et portées par son exploit d'assignation du 1er may 1781 elle employe le contenu en la présente requête et ce qu'il plaira au Conseil suppléer de droit et d'équité ; ce faisant, déclarer la demoiselle Picot purement et simplement non recevable dans saditte demande, fins et conclusions, ou en tout cas l'en débouter ; et où le Conseil pouroit quant à présent y faire quelque difficulté, sous prétexte des faits faussement et calomnieusement imaginés et témérairement avancés de la part de la demoiselle Picot contre la demanderesse, ce qu'il n'y a cependant pas lieu de présumer, en ce cas, et parce qu'en Cour souveraine il est de la prudence de prendre des précautions et de con-

clure à toutes fins, donner acte à la demanderesse de ce qu'elle dénie formellement les faits énoncés en la plainte de la demoiselle Picot du 18 avril 1781, et de ce qu'au contraire elle articule, met en fait, et offre de prouver tant par titres que par témoins :

« 1° Qu'à l'heure où l'on accuse la demanderesse d'avoir craché au visage de la demoiselle Picot, la demanderesse était dans l'appartement de la Reine, où elle avait ordre de se trouver et d'attendre Sa Majesté au retour du salut, le jour de Pâques, 15 avril dernier, et qu'elle y est restée jusqu'à sept heures du soir ;

« 2° Que, lorsque la demanderesse a passé et repassé dans la gallerie et dans le salon de la Guerre qui conduisent à la chappelle, il n'était que cinq heures et un quart, et qu'elle a passé et repassé sans cracher au visage de la demoiselle Picot, ni sur elle, ni sur qui que ce soit ;

« 3° Et qu'au moment où elle passait, une des demoiselles qui travaille chez elle et qui l'accompagnait ainsy qu'une dame de Lyon, lui fit appercevoir la demoiselle Picot, près de l'un des suisses du château, qui était là pour contenir la foulle et tenir le passage libre, et, à demie effacée par ce suisse, la demanderesse était à plus de six pas de distance de la demoiselle Picot, de manière que, quand bien même la demanderesse aurait un tuyau à la bouche, elle n'aurait jamais pu lancer sa salive à une aussi grande distance, et encore moins l'adresser au visage de laditte demoiselle Picot, et que, si elle eût craché naturellement et si le crachat eût pu parvenir jusqu'à l'endroit où était la demoiselle Picot, le suisse et les autres personnes qui étaient près

d'elle auraient senty des éclaboussures, s'en seraient plaint, et auraient fait arrêter sur-le-champ la demanderesse ;

« 4° Que la demoiselle Picot présentait à ceux qui passaient et qui allaient à la chapelle l'épaule droite, et non pas l'épaule gauche comme il paraît qu'elle l'a fait dire à ses témoins ;

« 5° Qu'il y avait plus de soixante personnes dans le salon de la Guerre, lorsque la demanderesse y a passé et repassé le 15 avril 1781, jour de Pâque à cinq heures environ un quart de l'après midy, en sorte que si la demanderesse avoit réellement craché au visage de la demoiselle Picot, et si le crachat supposé avoit excité une commotion aussi forte que la demoiselle Picot a imaginé de la peindre dans sa plainte, si elle se fût trouvé mal, si elle eût été portée à demi morte dans l'embrasure de l'une des croisées du sallon, si les flaccons avaient été tirés pour la rappeler à la vie, et la faire revenir de son évanouissement, elle aurait trouvé plus de soixante témoins en état de déposer d'un fait aussi scandaleux et aussi éclatant, qui aurait attiré l'attention de tous les spectateurs, mais dont elle ne s'est avisée d'accuser la demanderesse que trois jours après, et elle n'aurait pas été réduitte aux quatre ou cinq personnages qu'elle a jugés à propos de choisir dans sa société et qu'elle a trouvé le moyen, pendant ces trois jours, de faire entrer dans son petit complot,

« Permettre à la demanderesse de faire preuve des faits contraires à ceux avancés dans la plainte de la demoiselle Picot et de ceux cy-dessus articulés par devant tel de MM. que le Conseil jugera à propos de

commettre à cet effet, pour l'enquête de la demanderesse faite, rapportée et communiquée à M. le procureur général, être par lui requis, et par la demanderesse pris telles conclusions qu'il appartiendra, et dans tous les cas condamner laditte demoiselle Picot en tous les dépens, tant des causes principalles que d'appel, d'une part, et laditte demoiselle Picot, deffenderesse, d'autre part ;

« Et entre laditte demoiselle Picot, demanderesse en requête du 17 décembre 1781, tendante à ce qu'il plaise au Conseil, sans s'arrêter ni avoir égard aux prétendus moyens de nullité, faits allégués et articulés, conclusions et demandes de la demoiselle Bertin, l'y déclarer purement et simplement non-recevable ou en tous cas l'en déboutter, faisant droit sur l'appel principal interjetté par laditte Bertin de la sentence de la Prévôté de l'Hôtel du 1er septembre dernier, que sur les appels incidents par elle interjettés, par requête du 11 de ce mois, de la plainte, permission d'informer, information et sentence de la Prévôté de l'Hôtel des 18 et 23 avril, 7 et 28 juillet et 18 aoust aussi dernier, et de toute la procédure faite en laditte Prévôté, la déclarer purement et simplement non-recevable dans les susdits appels, et la condamner en l'amende de 75 livres, ou en tout cas mettre l'appellation au néant, ordonner que ce dont est appel sortira son plein et entier effet, condamner laditte demoiselle Bertin aux amendes des susdits appels aux dommages-intérêts de la demanderesse et en tous les dépens, d'une part, et laditte demoiselle Bertin, deffenderesse, d'autre part, sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier aux parties ;

« Après que Desnos, avocat de la demoiselle Bertin, assisté de Carteron son procureur, a conclud en ses appels et ses demandes et été ouy ; que Mitte, avocat de la demoiselle Picot, assisté de Maillon, son procureur, a conclu en ses requêtes et demandes, et a aussi été ouy ; et que De Vaucresson, pour le procureur général du Roy, a pareillement été ouy ; et que la cause a été plaidée pendant deux audiances ;

« Le Conseil reçoit la partie de Desnos appellante des différentes sentences dont est question, tient ses appels pour bien relevés, ayant aucunement égard auxdits appels, et faisant droit sur les conclusions du procureur général du Roy, déclare nulle la sentence rendue en la Prévôté de l'Hôtel le 12 may 1781, aynsi que tout ce qui s'en est ensuivi ; sauf aux parties si bon leur semble, à suivre les errements de la procédure antérieure à ladite sentence devant le lieutenant général en la Prévôté de l'Hôtel, autre néantmoins que celuy devant lequel a été faite l'instruction sur la plainte de la partie de Mitte, pour y procéder jusqu'à sentence définitive inclusivement, sauf l'appel du Conseil, s'il y a lieu ; condamne la partie de Mitte aux dépens, faits sur la cause d'appel.

« Fait à Paris, au Conseil le 19 décembre 1781. »

L'influence de la Reine était peut-être bien pour quelque chose dans cet arrêt qui, en somme, donnait satisfaction à la demande de Rose Bertin ; l'insuffisance des témoignages en faveur de Charlotte Picot, le justifiaient aussi.

En tous cas, la cause occasionna de nouveaux plaidoyers, et, pendant plus de six mois, on instrumenta

pour le plus grand profit comme pour le plus grand divertissement des magistrats, des gens de lois et du public.

La juridiction de la Prévôté de l'Hôtel avait déjà été tournée en ridicule, notamment par Cochu, avocat au Conseil. On appelait le Prévôt de l'Hôtel, *Roi des Ribauds* parce qu'on prétendait que sa principale fonction était de veiller sur les filles de joie qui suivaient la cour. Le procès des modistes était bien fait pour provoquer de nouveau les brocarts du public.

Une nouvelle instance fut donc ouverte en janvier 1782 (1). L'appel de la cause eut lieu en avril, en l'audience tenue par Claude-Joseph Clos, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant général civil criminel de police de la Prévôté de l'Hôtel à Paris, une enquête complémentaire fut faite, et on procéda à l'audition de nouveaux témoins. Les assignations requêtes et oppositions se multiplièrent de part et d'autre et le procès dura ainsi jusqu'en 1784, c'est-à-dire plus de trois années, pendant lesquelles la patience des ouvrières de la rue Saint-Honoré et celle des clientes de Rose Bertin durent être soumises à rude épreuve, étant donné l'irritabilité de sa nature.

Plusieurs événements vinrent cependant, au cours de l'année 1781, faire oublier momentanément procès, factums, prévôt de l'Hôtel et gens d'affaires. Le feu prit à l'Opéra.

La maison de Rose Bertin était située rue Saint-Honoré, entre la rue Champfleuri et la rue du Chantre,

(1) Archives Nationales, série V^3, f. 84.

qui ont l'une et l'autre disparu et qui aboutissaient toutes deux en face du pâté de maisons qui existent encore et qui se trouvent entre la rue Croix-des-Petits-Champs et la rue des Bons-Enfants dont les noms n'ont pas été changés, c'est-à-dire que le magasin de la modiste était à peu près à l'emplacement où se trouve actuellement la porte des magasins du Louvre, dite porte Saint-Honoré.

Or, l'Opéra occupait à cette époque l'emplacement contigu au pavillon du Palais-Royal qui forme l'angle de la rue de Valois, c'est-à-dire très près de la maison de modes. L'incendie qui le consuma fut un feu considérable.

Il y eut des victimes. Mais le nombre en eût été bien plus considérable sans la présence d'esprit du chef de la danse, en scène au moment où l'incendie se déclara. C'était le soir du 8 juin. Il faisait un temps lourd et orageux, et la pluie s'était mise à tomber. On donnait le ballet d'*Orphée* lorsque le feu prit à une toile de frise. Le chef de troupe ordonna de cesser la danse un peu brusquement, ce qui occasionna des murmures dans la salle, mais la toile fut baissée. Alors on donna l'ordre de couper les cordes auxquelles la toile enflammée était suspendue. L'ordre fut mal exécuté ; les cordes ne furent coupées que d'un côté. La toile ainsi suspendue brûla encore plus vite et en moins de deux minutes le théâtre fut embrasé ; et le feu ne tarda pas à gagner la salle. La fumée avait déjà chassé les spectateurs, qui étaient sortis et par leurs cris avaient mis en émoi tout le quartier. Tout le voisinage était aux fenêtres et les rues pleines de monde. Un incendie dans le Paris d'autrefois aux rues étroites, était chose

effrayante. On avait encore présent à la mémoire le feu qui prit à l'Hôtel-Dieu le 30 décembre 1772, et ce ne fut pas sans des cris d'effroi que tout à coup on vit s'élever dans le ciel une colonne de flammes de plus de 300 pieds, « nuancée de toutes les couleurs, effet de la combustion des toiles peintes à l'huile et de la dorure des loges ». Le Palais Royal courait un grand danger. Le feu prit d'ailleurs à plusieurs reprises dans les combles, mais il fut rapidement éteint. Non seulement le Palais Royal était exposé, mais le quartier tout entier, à cause de la pluie d'étincelles et de flammèches, qui ne cessa de tomber pendant plusieurs heures sur les toits environnants. L'eau manquait absolument dans les réservoirs qui auraient dû être pleins. L'anxiété fut à son comble pendant toute la soirée du 8 juin et même pendant toute la nuit. La charpente s'était affaissée vers neuf heures et demie, ce qui avait occasionné un accroissement considérable d'étincelles et augmenté la panique.

Mais comme par bonheur le vent était nul et que la pluie continuait de tomber, la catastrophe se borna à la perte de la salle déjà brûlée en 1773 et reconstruite au même endroit. Cependant on aura idée de l'intensité que dut avoir l'incendie, quand on saura que le 15 juin, au matin, c'est-à-dire une semaine après qu'il avait éclaté, le feu brûlait encore dans les fonds.

Malheureusement il y eut des victimes, parmi lesquelles plusieurs danseurs. Tout d'abord on découvrit onze cadavres qui furent portés à la Morgue. Le prévôt des marchands, M. de Caumartin, et le lieutenant général de police Le Noir demeurèrent sur les lieux dès le début et y furent presque constamment, tant qu'il y eut du



Gravure de Bonnet. (Musée Carnavalet.)

danger, à organiser les secours et à tenter le sauvetage des objets qui pouvaient être protégés mais, « l'art des pompiers, dit Mercier, n'a pu sauver que la façade sur la rue Saint-Honoré ».

De ses fenêtres Rose Bertin pouvait voir emporter les cadavres, dont finalement on fit un dépôt dans l'église Saint-Honoré, située justement vis-à-vis de ses magasins. Et, comme les recherches se poursuivirent pendant plusieurs jours dans les dépendances de l'Opéra, et dans ses décombres, elle fut le témoin oculaire de ces scènes navrantes, la plus à même d'en conter les péripéties à la Reine qui passait alors à Marly le temps de sa seconde grossesse. L'incendie de l'Opéra de 1781 n'a été, de tous les incendies de théâtres parisiens, dépassé en horreur que par celui de l'Opéra-Comique qui brûla en 1887 et fit plus de deux cents victimes.

Cependant, malgré la grossesse de la reine, les modes continuaient, disent les auteurs du temps, à exercer plus que jamais le génie inventif des artistes réputés en ce genre.

La naissance du dauphin, survenue le 22 octobre 1781, fut aussi un des événements qui détournèrent un moment le public du procès de Mlle Bertin. Cette naissance ne manqua pas d'être d'ailleurs le prétexte de quelques changements dans les modes. Les bonnets à la Henri IV, à la Gertrude, aux Cerises, à la Fanfan, aux Sentiments repliés, à l'Esclavage brisé, à Colin-Maillard disparurent pour faire place à la coiffure au *Dauphin* puis à celle aux *Relevailles de la Reine*.

Louise Fusil nous a retracé, dans ses *Souvenirs d'une actrice*, comment une femme du monde occupait

alors sa journée. Dès son lever elle passait une baigneuse avec un manteau de lit, recevait quelques intimes, après le départ desquels elle s'habillait d'une redingote du matin pour passer dans son oratoire, dont elle sortait pour se rendre sous un léger peignoir dans son cabinet. « Ce joli boudoir avait ses ornements particuliers; les parois étaient garnies de gravures des modes qui s'étaient succédé, et qui paraissent toujours ridicules lorsqu'elles sont passées. On se dit : Ah ! bon Dieu! comment j'ai porté cela, moi? — Oui, Madame, et vous étiez charmante avec cette coiffure. — Cela n'est pas possible. » On faisait une demi-toilette pour aller à la promenade. C'était une redingote large et croisée de taffetas garnis en blonde, la calèche baleinée et le demi-voile pour atténuer le grand jour. L'hiver, la douillette de satin et le capuchon blanc. On rentrait pour dîner; si c'était chez soi, on restait en négligé, à moins cependant qu'il n'y eût un bal ou des visites. Alors, les coiffures, les robes étaient telles qu'on les voit souvent dans nos comédies, à l'exception des chapeaux à la Henri IV qu'on n'y a point encore adoptés. Ces petits chapeaux en velours, relevés sur le devant avec une ganse en diamant ou en perle, surmontés de plumes blanches, étaient de fort bon goût.

« On peut penser, d'après le goût des dames pour le luxe, que c'était surtout à Longchamps qu'il étalait toutes ses merveilles. Longtemps à l'avance, on ne songeait qu'à inventer quelques modes, dont personne n'eût encore l'idée... La marchande de modes, la tailleuse, étaient achetées à prix d'or, et venaient passer à concerter l'attaque... »

Il était assez facile, on le voit, à des filles entreprenantes comme Charlotte Picot, d'enlever des clientes à Rose Bertin qui, prise par ses occupations auprès de la Reine, ne pouvait satisfaire aux exigences de toutes les mondaines, qui auraient voulu accaparer la célèbre modiste chacune pour elles seules.

« Il arrivait cependant (ainsi que dans toutes les combinaisons qui obligent à confier son secret à la fidélité des autres) qu'il était vendu à celle qui doublait le prix ; alors ce n'était pas seulement une défaite, mais une déroute complète, un véritable désespoir. Quelle honte d'arriver à Longchamps, ou au retour dans un salon, et d'y apercevoir cette coiffure, cette robe, qu'on avait rêvées, composées avec autant de soin qu'une déclaration de guerre... On rentrait chez soi humiliée, le cœur froissé d'avoir été précédée ou suivie, après tout le temps employé à cette œuvre mystérieuse ! N'avoir été vue que la seconde, c'était un véritable guet-apens. » Madame « ne reparaissait qu'au bout de quelques jours... » l'amertume de sa déconvenue lui avait donné une migraine atroce dont il fallait se faire plaindre par le nouvel artifice de coquetterie d'un négligé de malade.

« Ce négligé n'était pas celui du matin, ni des jours ordinaires ; il était calculé de manière à annoncer une indisposition, ou une convalescence, à inspirer enfin un grand intérêt. Lorsqu'on voyait une beauté du jour avec un long peignoir de mousseline garni de dentelle et tombant sur des petits pieds chaussés de pantoufles piquées ou fourrées ; une grande baigneuse sous laquelle les cheveux relevés avec un peigne et couverts

d'une demi-poudre laissaient échapper quelques boucles de côté ; de longues manches fermées au poignet par un ruban ; un fichu noué de même ; un petit mantelet blanc ouaté ; un capuchon ou une calèche ; tout cet arrangement qui avait un cachet particulier, ne pouvait désigner qu'une jolie femme indisposée. »

Que de futilité ! que d'enfantillage, d'insouciance frivole, d'insouciance coupable même ! Ces femmes, riches bourgeoises et grandes dames, ne songeant qu'au plaisir, ne songeant qu'à satisfaire leur vaniteuse coquetterie, sans voir que des yeux les contemplaient dont chaque regard était un reproche et une condamnation.

Et Louise Fusil ajoute : « C'est au milieu de cette vie frivole et inoccupée que la Révolution vint fondre tout à coup sur cette société si futile, et s'abattre sur la tête de ces faibles femmes comme un vautour sur de pauvres colombes. »

La Révolution ! mais ces dépenses inouïes, ce luxe insolent, n'en faisaient-ils pas germer dans le sol la semence obscure ?

L'ère des débâcles allait commencer. Il n'est pas de folies que tôt ou tard on ne paye ; et on n'a pas d'idée des excès auxquels certaines femmes se laissèrent entraîner avec ce goût de la mode qui les tenait. On a cité, entre autres, Mme de Matignon qui, en 1782, hors d'état de payer comptant une robe qu'elle avait commandée, l'acheta pour une rente viagère de six cents livres. Encore payait-elle. Mais, combien ne payaient pas, au grand dam de leurs fournisseurs qui avaient beau user de tous les moyens de droit et qui n'étaient jamais certains de recouvrer leurs créances.

IV

La fin des excentricités. — Rose Bertin rue de Richellieu. — Une soi-disant faillite de la modiste (1782-87).

Marie-Antoinette, en 1782, avait imaginé une distraction nouvelle. Comme les petites filles jouent à la marchande, la reine jouait à la laitière, à la bergère, et elle avait pour théâtre de ces récréations tout le village de Trianon. Mais c'était une bergère propre, une laitière coquette, une villageoise en soie, comme celles de Watteau et il lui fallait des toilettes et des chapeaux en conséquence.

Le blanc devint sa couleur préférée. Cette couleur très en vogue à Bordeaux y avait été introduite par les créoles de Saint-Domingue. La toile, le linon, la percale, le calicot, toujours blanc ou rayé de couleurs tendres, supplantèrent les autres tissus pour le plus grand profit de la fabrique de toiles peintes qu'Oberkampf avait fondée en 1750 à Jouy.

On abandonna les fichus pour porter des palatines de duvet de cygne qu'on appelait des *chats*.

La polonaise et l'anglaise furent les deux robes les

plus répandues. La polonaise, robe très ouverte, avait une jupe assez courte et relevée de façon à former deux pans sur les côtés et un par derrière. Les manches s'arrêtaient au-dessus du coude; un coqueluchon était parfois adapté au corsage. Quant à l'anglaise, c'était une sorte de redingote qu'on portait surtout en promenade.

Rose conservait son monopole et sa notoriété. Rien ne consacre mieux celle-ci, d'ailleurs, que la caricature et la satire. On ne se moque pas des gens obscurs. On ne met pas en scène leur masque transparent. N'est pas chansonné qui veut, à plus forte raison tout le monde ne voit pas son personnage mis à la scène. Rose eut cette chance inouïe, cette réclame sans exemple pour l'époque, le 9 avril 1782, jour où le Théâtre Italien donna une comédie-vaudeville de Prévôt, avocat au Parlement. Cette comédie, sorte de revue allégorique, présentée sans titre, fut donnée depuis sous celui de *le Public vengé*.

« Le fond du théâtre, lisons-nous dans la *Correspondance littéraire*, représente un désert ; la Vérité y paraît endormie dans les bras du Temps... L'Opinion, le Caprice, girouette tenant le portefeuille du Public, l'Amphigouri et toute sa troupe, composée de la Cabale, du Paradoxe, du Nycticorax, du Dramomane, de l'Harmoniche, avaient cherché depuis longtemps à éloigner le Public de la Vérité. Le Génie national exilé par le mauvais goût, revient, après de longs voyages, en France, sa patrie ; il fait fuir tous les fantômes ridicules qui s'étaient emparés du Public, lui ôte les lisières par lesquelles ils le tenaient attaché et le réconcilie avec la Vérité, les Ris et les Grâces... »

N'est-ce point là une satire assez transparente des excentricités passées faite au moment où se manifestait évidemment une réaction du goût vers la simplicité.

« Il y a, continue la *Correspondance littéraire*, dans le rôle de Mme du Costume, ou de Mlle Bertin, qui, comme de raison, vint aussi rendre compte au Public de ses succès, un madrigal assez agréable pour la rime ; mais la manière dont il est amené est si gauche qu'il n'a fait que peu d'effet :

(Sur l'air de la baronne.)

C'est un mystère ;
Trop tard vos cartons sont venus.
C'est un mystère.
Sur une Grâce je voulus
Épuiser tous les dons de plaire ;
Elle avait tout pris chez Vénus.
C'est un mystère.

Prévôt n'était pas un grand poète, et ces vers-là sont bien médiocres. Il n'est pas surprenant qu'ils aient reçu un accueil plutôt froid. C'est un mystère qui enveloppe la pensée de l'auteur, assez délicatement pour le rendre un tantinet obscur.

« On trouvera chez moi, dit ailleurs Mme du Costume, des poupées à ressort qui représenteront les mœurs, les conditions, les caractères, et, en six séances au plus, on aura le signalement de toute la nation. »

Le personnage de Mme du Costume avait donc servi de prétexte à un panégyrique de l'esprit nouveau qui semblait devoir régir désormais le royaume du chiffon.

En apparence, en effet, les modes étaient plus simples ; Mlle Bertin n'en travaillait pas moins et la dé-

pense de Marie-Antoinette ne s'en trouvait pas diminuée.

Ce n'était pas volontairement que la reine avait abandonné les hauts échafaudages, les pyramides en cheveux surmontés des plumes, fleurs, etc., qui en parachevaient l'édifice. Elle avait, en effet, après la naissance de Mme Royale en 1778, vu tomber ses cheveux et, malgré tout ce qu'elle fit, n'avait point réussi à en arrêter la chute. C'est alors qu'elle porta la coiffure dite *à l'enfant* qui se composait d'un chignon plat, terminé par une boucle en boudin, dans le genre de celle des perruques d'abbé. Mais cela lui avait appris qu'il y avait moyen de tirer parti de la mode, même en l'utilisant avec simplicité.

Un tableau des galeries de Versailles peut donner une idée de ce qu'était la mode à cette époque. Il représente Mme de Lamballe, une des clientes attitrées de Rose Bertin, et bien qu'il ait été peint par Rioult en 1843, tout indique qu'il n'est qu'une reproduction, un agrandissement sans doute d'une miniature du temps faite d'après nature. La coiffure de Mme de Lamballe dans ce tableau se compose d'un chapeau de paille recouvert de gaze blanche et orné d'une couronne de fleurs formée de roses, de myosotis et de jasmin. C'est certainement la plus élégante des coiffures sorties des ateliers de la rue Saint-Honoré, et non seulement une des plus élégantes, mais une de celles qui se rapprochent le plus des modes actuelles et la seule, peut-être, qui soit réellement de bon ton.

Alors, on en était tout à fait aux fleurs, aux goûts champêtres ; un air de printemps avait soufflé sur la



(Bibliothèque Nationale.)

(D'après la peinture du chevalier Roslin, gravée par A. Radigues en 1779.)

mode qui avait bien besoin, en effet, d'être rajeunie, débarrassée des extravagances de plus en plus encombrantes et lourdes des dix dernières années. C'était une transformation complète; mais, nous l'avons dit, il n'en coûtait pas un sou de moins.

En mai et juin 1781 un voyage que le grand duc de Russie, depuis Paul I[er], vint faire à Paris avec sa femme, sous les noms de comte et comtesse du Nord, fut le prétexte de fêtes données en leur honneur à la cour.

La grande duchesse fit faire ses robes chez Mlle Rose et chargea la baronne d'Oberkirch d'en surveiller la confection. Voici ce que celle-ci dit à ce propos dans ses *Mémoires*. On y trouvera une fois de plus l'impression que faisait Mlle Bertin sur les personnes qui venaient à ses magasins, et on y retrouvera une de ces reparties si coutumières à la patronne du « Grand Mogol ». C'est le 17 mai que Mme d'Oberkirch écrit : « J'allai faire une visite de femme chez Mlle Bertin, fameuse marchande de modes de la reine, selon l'ordre que j'en avais reçu de Mme la grande duchesse, afin de m'informer si ses robes étaient prêtes. Toute la boutique travaillait pour elle ; on ne voyait de tous côtés que des damas, des dauphines, des satins brochés, des brocards et des dentelles. Les dames de la cour se les faisaient montrer par curiosité ; mais, jusqu'à ce que la princesse les eût portés, il était défendu d'en donner les modèles. Mlle Bertin me sembla une singulière personne, gonflée de son importance, traitant d'égale à égale avec les princesses.

« On raconte qu'une dame de province vint un jour

lui demander une coiffure pour sa présentation ; elle voulait du nouveau. La marchande la toisa des pieds à la tête, et, satisfaite sans doute de cet examen, elle se retourna d'un air majestueux vers une de ses demoiselles en disant : « Montrez à Madame le résultat de mon dernier travail avec Sa Majesté. »

Le 8 juin eut lieu le bal offert au grand duc et à la grande duchesse de Russie, mais la présentation avait eu lieu le 20 mai. Mme d'Oberkirch nous apprend que, ce jour-là, « Mme la grande duchesse était fort parée d'un grand habit de brocard bordé de perles, sur un panier de six aunes. Elle avait les plus belles pierreries qui se puissent imaginer ».

La description de la toilette que portait Marie-Antoinette le jour du bal nous a été conservée par le marquis de Valfons :

« La Reine, lisons-nous dans ses *Souvenirs*, était habillée dans le costume de Gabrielle d'Estrée : un chapeau noir avec des plumes blanches, une masse de plumes de héron, rattachées par quatre diamants et une ganse de diamant ; ayant pour bouton le diamant nommé Pitt, valant deux millions ; un devant de corps tout en diamants, une ceinture de diamants sur une robe de gaze d'argent, blanche, semée de paillettes, avec des bouillons en or rattachés par des diamants. »

Pour assister à ce bal, Mme d'Oberkirch avait essayé deux jours avant, nous dit-elle, « une chose fort à la mode, mais assez gênante ; des petites bouteilles plates et courbées dans la forme de la tête, contenant un peu d'eau, pour y tremper la queue des fleurs naturelles et les entretenir fraîches dans la coiffure. Cela ne réussis-

sait pas toujours, mais lorsqu'on en venait à bout, c'était charmant. Le printemps sur la tête, au milieu de la neige poudrée, produisait un effet sans pareil. »

Ce devait être en effet très gracieux ; la mode étant aux fleurs, il fallait s'ingénier à en conserver la fraîcheur, lorsqu'on n'employait pas les fleurs de Joseph Wengel.

Un nommé Joseph Wengel venait, en effet, de mettre dans le commerce les fleurs artificielles, dont il avait puisé l'idée première en Italie, où les nonnes en fabriquaient pour la décoration des autels. Jusqu'alors la fleur naturelle avait, à peu près seule, été employée dans la parure des dames. C'était donc une innovation, que Rose Bertin, et ses émules, s'empressèrent de mettre à profit.

Un recueil fort curieux des échantillons de robes portées par la Reine en cette année 1782 est conservé aux Archives nationales. Les frères Goncourt en ont parlé en ces termes dans leur *Histoire de Marie-Antoinette* :

« Les Archives de l'Empire possèdent un curieux volume qui porte sur un de ses plats de parchemin vert : *Madame la comtesse d'Ossun. Garde-robe des atours de la Reine. Gazette pour l'année* 1782. Ce sont, collés à des pains à cacheter rouges sur le papier blanc, les échantillons des robes portées par la Reine de 1782 à 1784. C'est comme une palette de tons clairs, jeunes et gais, dont la clarté, la jeunesse, la gaîté ressortent davantage encore, quand on les compare aux nuances feuille-morte et carmélite, aux couleurs presque jansénistes des toilettes de Mme Élisabeth, que nous montre

un autre registre. Reliques coquettes, et comme parlantes à l'œil, où un peintre trouverait de quoi reconstruire la toilette de la Reine à tel jour, presque à telle heure de sa vie ! Il n'aurait qu'à parcourir les divisions du livre : *Robes sur le grand panier*, *Robes sur le petit panier*, *Robes turques*, *Lévites*, *Robes anglaises et Grands habits de taffetas ;* grandes provinces du royaume que se partageaient Mme Bertin garnissant les grands habits de Pâques ; Mme Lenormand, garnissant de broderies de jasmin d'Espagne les robes turques couleur *boue de Paris*, et la Levêque, et la Romand, et la Barbier, et la Pompée, travaillant et chiffonnant dans le bleu, le blanc, le rose, le gris-perle semé parfois de lentilles d'or, les habits de Versailles et les habits de Marly qu'on apportait chaque matin à la Reine dans de grands taffetas. »

Nous avons voulu connaître exactement la part revenant à Mlle Bertin dans cette collection, qui mentionnait 97 toilettes et comportait 89 échantillons, dont 78 nous ont été conservés. Les derniers sont de l'été de 1784. Mais la tenue de ce registre paraît plutôt laisser à désirer et manque de méthode. Si le nom de la couturière figure, sinon pour tous les costumes, du moins pour la plupart, celui de la modiste y a été plus rarement relevé ; et, ce n'est que de loin en loin, qu'on rencontre l'indication de telle ou telle toilette (lévite ou grand abis de tafeta (*sic*), robe angloise ou robe sur le peuti panier (*sic*)) *garnie* par Mme Pompée ou Mlle Bertin. Il s'en trouve ainsi une au nom de la première, six au nom de la seconde, ce qui ne signifie pas que Rose Bertin n'ait, en deux années, garni que six des costumes

de la garde-robe royale : un grand habit de Pâques en satin blanc ; une lévite en soie brune à petites fleurs brochées ; une robe sur le petit panier de gaze de soie blanche ; un grand habit blanc garni en poix (*sic*) ; une robe turque blanche garnie de fleurs de poix ; et une redingote de soie lie de vin.

Ce registre nous est apparu comme un herbier, dont les échantillons auraient été les fleurs bien conservées, d'un coloris frais encore, malgré le temps ; et il nous permit d'évoquer, non seulement la Reine, entourée, fêtée, heureuse encore, dans le luxe de Versailles et le charme de Trianon, devant tous ces tissus, dont ses mains avaient froissé le grain ; mais d'autres mains laborieuses, fixant, d'une aiguille rapide, fleurs, bouillons, guirlandes, perles et passementeries sur toutes ces étoffes chatoyantes, dans le désordre d'un atelier d'où vont sortir d'éblouissantes merveilles.

Une visite chez Mlle Rose s'imposait à tout ce qui portait une couronne et un grand nom.

C'est ainsi que le voyage de la comtesse du Nord à Paris, ses visites rue Saint-Honoré mirent en vogue le nom de Mlle Bertin dans la société russe. La princesse Tcherbinine, la princesse Baratinsky, femme de l'ambassadeur, la baronne Benckendorff lui firent des commandes. Parmi celles de cette dernière il y avait deux habits russes dont l'un de satin bleu valait 240 livres, l'autre d'étoffe bleue et argent, 420 livres.

Ces habits russes étaient peu coûteux si on les compare aux grands habits de présentation que Rose Bertin garnissait pour les grandes dames qui devaient paraître pour la première fois devant la famille royale. Un

de ces habits livré à la vicomtesse de Polastron, le 2 décembre 1780 montait à 3.090 livres. En 1782 Rose lui avait fait livrer, vers la fin du mois d'août, un habit de prêtresse qui était de 2.434 livres et auquel des retouches et modifications faites quelques jours après coûtèrent 1.150 livres.

C'est en cette année 1782, que, toujours à l'affût de l'actualité, et sentant la nécessité impérieuse d'innover, pour garder leur importance et leur bien plus profitable influence sur les femmes, les modistes ne trouvent rien de mieux que de lancer le chapeau à la Marlborough, pour ce que la Reine un jour avait été entendue chantant la chanson populaire de Marlborough. On faisait encore à cette époque des *Bonnets à la religieuse*. Un *Bonnet à la religieuse* valait 18 livres.

Puis l'année 1783 vit tour à tour les expériences aérostatiques susciter la mode des coiffures *au Ballon*, *à la Mongolfier*, *au Globe de Paphos*, *au globe de Robert ;* le succès du *Mariage de Figaro*, les modes *à la Chérubin*, *à la Suzanne*, *à la Basile*.

D'ailleurs les régents de la mode s'inspirèrent toujours volontiers des pièces à succès pour dénommer leurs combinaisons nouvelles. C'est ainsi qu'on avait vu en 1780, *la Veuve du Malabar*, de Lemierre, et qu'on vit en 1786 *les Amours*, de Bayard de Monvel, en 1787, *la Brouette du vinaigrier*, de Mercier, et *Tarare*, de Beaumarchais, servir à baptiser les nouveautés de la saison.

Enfin le 13 octobre 1783 les *Mémoires secrets* rapportent : « On a déjà fait des chapeaux à *la Caisse d'Escompte*. Ce sont des chapeaux sans fond.

« Toutes les femmes s'empressent de se coiffer à cette

mode nouvelle, ce qui est un cruel calembour contre les directeurs. »

Il y a quelques années, à la suite d'un krach célèbre, on a revu les chapeaux sans fond. On les appelait chapeaux Comptoir d'Escompte. Plus d'une de nos contemporaines en a porté. Rien n'est donc nouveau sous le soleil, et en matière de mode, comme en bien d'autres choses, nous en sommes à la roue. « Il n'y a de nouveau que ce qui est oublié », disait un jour fort justement Rose Bertin à Marie-Antoinette.

Cette mode n'eut qu'une vogue relative et restreinte. Celle qui eut le plus de retentissement hors de France fut certainement le type *à la Marlborough*. En effet « la duchesse de Malborough, petite-fille du fameux général de ce nom, qui l'a fait prendre à son mari... a voulu avoir un recueil de toutes les chansons et pièces, de toutes les farces, de tous les quolibets et calembours auxquels il (Marlboroug) a donné lieu (1). » Mais elle ne se contenta pas de cela. « Elle a, en même temps, chargé Mlle Bertin de lui envoyer un essai de toutes les modes imaginées à la Malboroug, soit à l'usage des femmes, soit à l'usage des hommes (1). »

Cependant le Roi qui s'occupait peu des toilettes de la Reine ne put s'empêcher un jour, c'était au mois de mai 1783, de se moquer d'une innovation qui lui parut plus ridicule que les autres. Voici comment l'anecdote a été contée : « Ces jours derniers, le Roi, en revenant de la chasse, s'est fait faire un chignon à la manière des femmes, et est allé ainsi chez la Reine. Sa Majesté

(1) BACHAUMONT, *Mémoires secrets*, 1783 (14 août).

s'est mise beaucoup à rire et lui a demandé ce que signifioit cette mascarade, si l'on en étoit revenu au carnaval? « — Est-ce que vous trouvez cela vilain, lui a dit son auguste époux? C'est une mode que j'ai envie d'amener, je n'en ai encore institué aucune. — Ah! Sire, gardez-vous bien de celle-ci, elle est affreuse », a répliqué Sa Majesté. « Cependant, Madame, a repris le monarque, il faut bien que les hommes aient quelque manière de se coiffer distinguée de celle du sexe; vous nous avez enlevé le plumet, le chapeau, la cadenette, la queue; aujourd'hui c'est le cadogan qui nous restoit et que je trouve fort vilain aux femmes... » La Reine a senti ce que cela vouloit dire, et n'ayant rien de plus à cœur que de plaire au Roi, a donné ordre qu'on lui défit sur-le-champ ses *cadogans* et a repris le chignon. Il y a apparence que cette mode adoptée avec fureur à Paris, et fort ridicule effectivement, va tomber au moyen de la plaisanterie du Roi (1). »

Ceci n'était pas une défaite pour Rose Bertin, mais bien pour Léonard. Néanmoins, on a quelque peine à s'imaginer qu'un jour le roi Louis XVI, cahoté aux côtés de l'abbé Edgeworth, ait pu porter un chignon de femme. Rien n'est cependant plus exact, et plus dans le caractère d'un souverain qui n'aimait point brusquer la reine, même pour ses fantaisies les plus fâcheuses, et ses dépenses les plus folles.

La dépense pour la toilette devenait en effet tellement excessive qu'elle occasionnait ce qu'on a depuis appelé des krachs, dans les familles les plus connues

(1) BACHAUMONT, *Mémoires secrets*, 1783 (18 mai).



(Musée Carnavalet.)

1780

Lévite pelisse à parement et colet garni d'hermine. (Robe portée par une dame de qualité pendant le deuil de cour de MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE.)

(D'après LE CLERC DEL. DUPIN SC.)

et chez les commerçants les plus solides en apparence. La *Correspondance littéraire* nous révèle qu'en septembre 1782, « un marchand de modes qui passe pour avoir cinquante ou soixante mille livres de rente, risque d'en perdre une trentaine dans la banqueroute de M. le prince de Guéméné. En contant ce désastre à ses amis du Palais Royal, ajoute l'auteur de la *Correspondance* : « Me voilà réduit, leur disait-il, à vivre en simple particulier. »

La faillite du prince de Guéméné avait été des plus retentissantes. Elle s'éleva, dit-on, à plus de trente-cinq millions de livres. Rose Bertin y perdit de l'argent, mais bien moins cependant que son malheureux confrère. « Trois mille créanciers furent inscrits sur le bilan de *l'escroc sérénissime*, ainsi que le qualifiait le marquis de la Valette (1). »

S'il y avait des maris qui payaient et ne disaient rien ; il y en avait qui ne disaient rien et ne payaient pas. C'est là ce qui était le plus désastreux pour les fournisseurs. Mais comme, depuis que le monde est monde, il y a des maris de toutes les sortes, il y en avait qui payaient, mais qui récriminaient et chipotaient sur les notes ; des râleux comme disent nos paysans de Seine-et-Oise, d'Épinay et de ses environs, où Rose Bertin devait achever sa vie. De ce nombre, fut M. de Toulongeon (2). Ce M. de Toulongeon avait épousé une demoiselle d'Aubigné, qui suivait le courant et s'habillait, pour la marque, chez les premières faiseuses de Paris. Comme il faisait observer que la note était un peu… salée : « Eh !

(1) *Mémoires de la vicomtesse de Fars.*
(2) *Mélanges* de Mme NECKER.

fit Mlle Bertin, ne paye-t-on à Vernet que sa toile et ses couleurs ? »

La comparaison était faite pour permettre toutes les exigences. La peinture, celle des maîtres, dès cette époque, avait sa valeur et montait aux prix les plus élevés. Un Greuze bien connu : l'*Accordée de village*, ne s'était-il pas vendu, en 1782, seize mille six cent cinquante livres ? Et deux tableaux du susdit Vernet, dans la même vente, qui était celle du Marquis de Menar : *Une tempête au bord de la mer* et un *Paysage*, enrichi d'architecture, montagnes, lointains, etc., six mille six cent vingt et une livres ? Greuze faisait prime, mais Vernet ne se vendait pas encore trop mal.

La maison de la rue Saint-Honoré n'avait pas à proprement parler de succursales, mais des marchands de modes de province achetaient les nouveautés de Mlle Bertin pour en garnir leurs étalages. Parmi ces clients figurait un nommé Thévenard, qui avait son magasin à Dijon. Thévenard était ami d'un marchand de rubans en gros de la rue de l'Arbre-Sec, qui s'appelait Bardel et qui, lui, était un des fournisseurs de Rose Bertin. Ce Thévenard finit en émigration. Il s'était engagé dans le corps d'armée du prince de Condé et mourut à l'hôpital ambulant de Schifferstadt le 20 août1 793.

La mode était aux *moyens bonnets en prêtresse*, aux chapeaux *boue de Paris*, aux robes *à la Religieuse*, mais on trouve encore bien d'autres articles dans les relevés de comptes de la maison Bertin établis en 1783. A la princesse de Rochefort, Rose Bertin livrait des « éventails chinois en bois de santalle avec peinture » ; à la comtesse de Vergennes « une dragonne de maréchal

de France, » et « un nœud d'épée en pierres gros bleues et lamé d'argent ». Ces objets étaient de ceux qu'on trouvait spécialement dans les magasins de modes. On lit aussi dans ces relevés le nom d'une actrice célèbre, Mlle Sinvalle, de la Comédie Française; et on sera peut-être curieux de savoir combien une grande comédienne de ce temps mettait dans ses chapeaux : trente-trois livres était le prix d'un chapeau de paille *à la Religieuse* qu'elle avait choisi dans les magasins de Mlle Bertin ; quarante-deux livres, celui d'un pouf de gaze brochée en soie et cinquante-quatre livres, celui d'un pouf bordé d'une guirlande de pied d'alouette rose qui n'était certainement pas le moins gracieux des trois.

Le chevalier de Boufflers ayant un cadeau à offrir pour les étrennes de 1784, fit dans les magasins de Rose l'emplette d'une corbeille assez curieuse dont la description se trouve dans les écritures de Mlle Bertin, et dont le prix s'élevait à trois cent soixante livres. C'était « une corbeille au globe (1) en péquin rayé bleu et blanc, un ruban rose et noir noué au bas, un second rang de ruban garni de blonde d'un côté fermé par une coulisse qui ferme par un ruban; la dite corbeille garnie dedans de cinq gros bouquets de différentes fleurs et des guirlandes; un petit enfant de cire habillé d'une chemise de gaze garnie de blonde par en bas et une guirlande de grenade » ... trois cent soixante livres pour quelques fleurs et un bébé de cire dans une corbeille!

(1) Les globes, ou aérostats, servaient de motifs de décoration. C'était la mode du jour. On en voyait figurer partout, sur les éventails, sur les tabatières, etc.

On ne comptait pas, peut-être beaucoup parce qu'on ne payait pas; et cette créance de trois cent soixante livres sur le chevalier de Boufflers figurait encore, en 1813, dans l'actif de la succession de Mlle Bertin.

L'hiver de 1784 fut particulièrement rigoureux. La terre, pendant quatre mois, fut couverte de neige, et la misère du peuple indescriptible. Le roi, la reine donnèrent l'exemple de la charité; et tout le monde suivit. On rogna un peu sur le superflu pour soulager ceux qui souffraient le plus cruellement du froid. En ce temps de détresse les falbalas, les grands bonnets, les rubans en flots, n'eussent point été de mise. Rose inventa des types de coiffures plus sobres que de coutume, et créa le *Bonnet en sœur grise* qui paraît s'être fort bien vendu. On le payait couramment vingt-sept livres chez elle; et il avait du succès aussi bien en province qu'à Paris.

D'ailleurs Rose en était à la plus belle période de sa vie, celle du succès incontestable et incontesté.

Mme de Campels, fille de Mme de Montalembert, a rappelé dans sa correspondance qu'elle avait, dans son enfance accompagné sa mère chez Mlle Bertin, et qu'en 1784 elle était dans un état des plus « florissant, » et tout à fait dans l'opulence.

Rose Bertin avait abandonné la rue Saint-Honoré pour venir habiter dans la rue de Richelieu un immeuble appartenant à M. de Maussion, ainsi qu'en fait foi une opposition produite dans l'affaire contre la demoiselle Picot qui durait toujours et sur laquelle on lit : « L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre, la neuvième journée, à la requête de la demoiselle Marie-Jeanne Bertin, fille

majeure, marchande de modes à Paris, y demeurant rue de Richelieu, fait opposition à une sentence rendue le 7 janvier en faveur de Mlle Picot (1) ... » Cette maison de la rue de Richelieu se trouvait à l'emplacement de celle qui porte actuellement le nº 10.

Au mois de mai 1784, la baronne d'Oberkirch, devant être présentée à la Reine, s'inquiéta de se faire faire une toilette appropriée à la circonstance, et s'en alla tout naturellement chez Mlle Rose où jadis elle accompagnait la princesse Dorothée de Wurtemberg. C'est elle-même qui nous donnera une idée de ce qu'était le commerce de notre modiste, alors à l'apogée de sa réputation : « Je n'avais pas visité mademoiselle Bertin depuis mon retour, et chacun me parlait de ses merveilles. Elle avait repris de plus belle d'être à la mode : on s'arrachait ses bonnets. Elle m'en montra ce jour-là *elle-même*, ce qui n'était pas une petite faveur, au moins une trentaine, tous différents. Il y avait surtout un petit chapeau bohémien, troussé dans une perfection rare, sur un modèle donne par une jeune dame de ce pays, dont tout Paris raffolait. Le chapeau avait une aigrette et de la passementerie comme le *Steinkerque* de nos pères; il avait une tournure tout à fait particulière et originale. La reine cependant ne l'accepta pas; elle dit qu'elle n'était plus assez jeune pour cela, donnant ainsi un exemple prématuré à toutes les coquettes surannées qui s'obstinent à supprimer les almanachs, sans penser qu'on ne supprime point son visage et qu'il est souvent indiscret. » Réflexion fort

(1) Archives Nationales, série V³. Grande Chancellerie et Conseil. Prévôté de l'Hôtel.

judicieuse qui prouve combien cette baronne d'Oberkirch avait de bon sens.

« Je devais, continue-t-elle, les *bontés* de mademoiselle Bertin au souvenir de Madame la comtesse du Nord dont elle avait conservé la pratique. Elle avait son portrait dans son salon à côté de celui de la reine et de toutes les têtes couronnées qui l'honoraient de leur protection. Le jargon de cette demoiselle était fort divertissant; c'était un mélange de hauteur et de bassesse qui frisait l'impertinence quand on ne la tenait pas de très court, et qui devenait insolent pour le peu qu'on ne la clouât pas à sa place. La reine, avec sa bonté ordinaire, l'avait admise à une familiarité dont elle abusait, et qui lui donnait le droit, croyait-elle, de prendre des airs d'importance. »

Rose Bertin n'était pas, on le voit, malgré les frais qu'elle avait pu faire vis-à-vis d'elle, fort sympathique à Mme d'Oberkirch. En sortant de chez Rose, celle-ci s'en fut « chez Baulard, le marchand de modes et colifichets, ajoute-t-elle. Alexandrine et lui étaient autrefois les deux célèbres, mais Mlle Bertin les a détrônés. Elle est venue de son quai de Gesvres, où elle est restée si longtemps obscure, triompher de ces rivaux et les mettre tous au second rang. Baulard avait cependant la vogue pour les mantes; il les garnissait avec un goût exquis. Il me retint une heure en démonstrations et en cris contre Mlle Bertin, qui prenait des airs de duchesse, et qui n'était même pas une bourgeoise. » Ce fut cette fois-là Baulard qui triompha de Mlle Bertin et qui fit l'habit pour la présentation de la baronne, sa concurrente ayant fait attendre trop longtemps cette dernière.

De cette époque, il existe un portrait de Rose Bertin gravé en couleurs par Janinet d'après une peinture de L. Trinquesse, artiste d'une certaine célébrité. Ce portrait, dont la bibliothèque nationale, la bibliothèque d'Abbeville et le musée des arts décoratifs possèdent des exemplaires, est devenu de quelque rareté ; un état avant la signature du graveur a été vendu trois cent cinquante et un francs en février 1881. Il nous montre Mlle Bertin presque de face, coiffée d'un bonnet et les épaules couvertes d'un fichu noué sur la poitrine. Mlle Bertin paraît avoir sur ce portrait près d'une quarantaine d'années. Il pourrait donc remonter à 1784 ou 1785. Elle y a l'air résolu, ce qui ne doit pas nous surprendre, mais on y chercherait en vain cette beauté qu'on lui a prêtée. Rose avait pu être jolie vers les seize ans, lorsqu'elle portait les fournitures de Mlle Pagelle chez les grandes dames du faubourg Saint-Germain, mais l'embonpoint l'avait gagnée et avait effacé ce qui, en elle, avait pu être gracieux.

Quant à l'artiste qui avait gravé la planche, il s'était rendu célèbre non seulement comme graveur, mais par la tentative d'ascension malheureuse qu'il fit le 11 juillet 1784, en compagnie de l'abbé Miollan, au jardin du Luxembourg. Ce jour-là, il faillit bien être mis à mal par la foule furieuse, d'avoir attendu sous un soleil de plomb le départ d'un ballon, annoncé à grand fracas et qui ne put même pas s'élever d'un demi-pouce au-dessus du sol, finit par se déchirer et dut être abandonné. A la suite de cette déconvenue, Miollan et Janinet furent la risée du public et n'eurent « cesse de se voir hués et bafoués de la manière la plus cruelle sur tous les tré-

teaux de la foire, en chansons et en caricatures de toute espèce (1) ».

Janinet n'en était pas moins un graveur de beaucoup de talent, bien digne de vulgariser pour le public l'œuvre du peintre Trinquesse.

On a vu comment la Reine avait accueilli le petit chapeau bohémien exécuté dans les ateliers de Mlle Bertin et qu'elle avait refusé sous le prétexte qu'il était trop jeune pour elle. La Reine avait alors vingt neuf ans, et comme cette idée qu'elle commençait à ne plus être jeune la poursuivait, au début de l'année 1785, elle fit quérir Rose Bertin exprès pour lui dire « qu'au mois de novembre, elle auroit trente ans; que personne ne l'en avertiroit vraisemblablement; que son projet étoit de réformer de sa parure les agrémens qui ne pouvoient aller qu'avec ceux d'une extrême jeunesse; qu'en conséquence, elle ne porteroit plus ni de plumes, ni de fleurs.

» On sait aussi que l'étiquette pour ses robes est changée; que la Reine ne veut plus de pierrots, ni de chemises, ni de redingotes, ni de polonaises, ni de lévites, ni de robes à la turque, ni de circassiennes; qu'il est question de reprendre les robes graves et à plis: que les princesses ont été invitées de proscrire toutes les autres pour les visites de cérémonie et que leur dame d'honneur avertît les dames qui viennent dans un autre costume, qu'elles ne peuvent être admises dans cet état sans une permission de Son Altesse qu'elle va demander (2). »

(1) *Correspondance littéraire*, t. XIV.
(2) *Correspondance secrète*, 27 février 1785.

Tout cela faisait-il diminuer les dépenses. Bien certainement non. La Reine et toutes les femmes à sa suite étaient prises dans le tourbillon.

Marie-Antoinette avait pu, un moment, pendant le grand hiver de 1784, réduire considérablement sa dépense pour pouvoir secourir les pauvres, que le froid excessif rendait particulièrement malheureux, suivant en cela l'exemple de Louis XVI, auquel, dans le quartier Saint-Honoré, on avait élevé devant la porte du Louvre, une pyramide de neige avec des inscriptions célébrant son « auguste bienfaisance; » elle ne tarda pas cependant à reprendre ses habitudes de luxe, avec tous les frais qu'il nécessite.

A partir de l'arrivée de Calonne aux affaires, le budget de la toilette de la Reine ne fit que s'accroître. Ainsi en 1785, le crédit, qu'on lui affectait et qui était de cent vingt mille livres, s'éleva à deux cent cinquante-huit mille livres. Il y avait un dépassement de crédits de cent trente-huit mille pour lequel la comtesse d'Ossun, dame d'atours, dut demander une ordonnance spéciale (1). Le supplément pour l'année précédente n'avait été que de quatre vingt-dix-sept mille six cent cinquante-deux livres.

En 1785, Rose Bertin prenait pour sa part quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept livres, comme marchande de modes et quatre mille trois cent cinquante livres pour fournitures de dentelles. Mais, si elle emportait le gros morceau, elle avait des concurrents ; c'était la dame Pompée qui émargeait pour vingt-

(1) Arch. nationales O[1] 3792.

cinq mille cinq cent vingt-sept livres, la demoiselle Mouillard pour huit cent quatre vingt-cinq livres, la dame Noël pour six cent quatre livres. Il y avait encore un autre fournisseur qui livrait les habits à l'anglaise pour monter à cheval, c'était un spécialiste. Ce tailleur s'appelait Smith, et en 1785, il avait produit un mémoire de quatre mille quatre-vingt dix-sept livres (1).

Tout cela n'échappait pas à l'attention éveillée des libellistes et des pamphlétaires, à l'affût de tout ce qui pouvait servir à saper un régime plus vermoulu que foncièrement mauvais.

Théveneau de Morande, entre autres, ne cache pas son sentiment sur l'influence néfaste de Rose Bertin, lorsqu'il raconte un incident qui se produisit à l'époque où Calonne était contrôleur général des finances, fonction dont il resta investi du 3 novembre 1783 au mois d'avril 1787.

« Nous avons, dit-il, un ministre de plus, qui ne le cédera en rien à Calonne, ni au baron de Breteuil, sinon pour les capacités administratives, du moins pour l'entêtement dans tout ce qui regarde les affaires de son ministère, pour lesquelles ce grand personnage en jupons ne veut jamais souffrir de contradiction.

« Ce ministre est Mlle Bertin, la première marchande de modes de Paris, qui a fait peindre sur son enseigne, en très gros caractères, qu'elle avait l'honneur de coiffer et d'habiller la cour, et principalement Marie-Antoinette ; rien n'égale l'impertinence et la hauteur de cette demoiselle depuis qu'elle est admise dans l'intimité de la

(1) Arch. Nationales, O[1], 3792.

Reine, à laquelle elle dicte des lois... au nom de la mode, dont elle est, dit-elle, la prêtresse la plus fervente.

« Les extravagantes idées, les combinaisons bizarres de Mlle Bertin, ont donné naissance à d'énormes dépenses, que Marie-Antoinette n'a pas su dissimuler, et que le Roi a contrôlées et blâmées avec toute la vivacité d'un bon mari, avare de ses revenus, et peu jaloux de les voir dépenser en gazillons, en tulles et en plumes. La Reine, conseillée par Mme de Polignac et la princesse Lamballe, a tenu bon pour faire payer les mémoires de Mlle Bertin, mais cela n'a pas été sans beaucoup de peine; Calonne a été employé à cette grande négociation, et comme son dévouement à Marie-Antoinette est bien connu, le Roi, auquel il démontrait l'urgence d'acquitter les mémoires de Mlle Bertin, lui répondit :

« — Eh! parbleu! que ne les payez-vous sur votre caisse? monsieur le contrôleur de nos finances; les détails oiseux de la toilette de la Reine figureraient dignement dans les archives de votre ministère!

« Cette sortie pleine d'ironie a été mal comprise ou interprétée à dessein par l'adroit Calonne, qui, sur-le-champ, a délivré à la Reine un mandat de cent cinquante mille livres sur le fermier des gabelles, Mlle Bertin a été payée de ses importants travaux, et ses visites à Trianon et à Versailles en sont devenues plus fréquentes. »

Il est cependant intéressant de noter que, si les dépenses nécessitées à la cour par le ministère de Mlle Bertin, montaient à des sommes fabuleuses, ses tarifs n'étaient pas toujours aussi exagérés. Nous avons vu des coiffures atteindre le prix de deux cents livres;

Rose Bertin ne dédaignait pas pourtant certaine clientèle pour laquelle elle dressait des mémoires plus modestes. M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre (1) a, en effet, retrouvé la facture d'un certain Pecquerie, messager qui faisait en 1784 le service d'Abbeville à Paris et qui va nous en fournir la preuve concluante. La fille du gendarme Nicolas Bertin avait, en effet, parmi les clientes fidèles de sa ville natale, Mlle de Villers.

Il ne fallait pas songer évidemment à suivre la mode et à se bien nipper dans une petite ville, comme la capitale du Ponthieu, à la fin du dix-huitième siècle ; et les 42 lieues qui la séparaient de Paris ne se pouvaient franchir aussi aisément qu'aujourd'hui. Mais on tient, en province autant qu'ailleurs, à faire bonne figure dans la société qu'on fréquente ; on ne voudrait pas être mise moins bien que les autres ; on a peur des langues qui ne demandent qu'à médire et à critiquer pour tuer le temps. Quoi qu'on fasse, on ne les empêchera pas de marcher ; du moins, on préfère, que ce soit la jalousie qui les excite plutôt que le dédain. Cela seulement est déjà un triomphe. Ne pouvant se rendre en personne à Paris plusieurs fois l'an pour renouveler leur garde-robe, à chaque nouvelle saison nos grand'mères avaient recours au messager dont le chariot allait et venait régulièrement par la route royale de Calais, entre Abbeville et la capitale, et chargeaient cet important personnage des commissions les plus variées et parfois les plus inattendues. Mais généralement, comme on le verra dans la facture remise à Mlle de Villers par Pecquerie,

(1) Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, séance du 5 mai 1904.

et que nous trouvons assez curieuse pour la donner intégralement, il s'agissait surtout d'articles de toilette féminine.

Voici donc ce relevé :

Etat des commition que j'ai fait pour Mademoiselle de Vilerre à paris.

deux pots de rouge 6. 2 pp.	6 l.	
payé un mémoire chez Mlle bertin	9 l.	
ongent de chez M. Cadet.	2 l.	16 s.
payé un mémoire chez M. thiercelin.	57 l.	9 s.
une paire de souliers au cadran bleu.	5 l.	10 s.
douze boittes de grainne de vie.	12 l.	
une bourse à cheveu	2 l.	15 s.
une paire de soulier de M. degousse.	8 l.	
deux aulne 1/2 de tafetat à 7 l. 10 s.	18 l.	15 s.
pour une quaisse	3 .	
affranchie une letre.		6 s.
por de letre		12 s.
fait une quaisse à la diligence de chez Mlle bertin.		6 s.
une l. de patte brunne.	6 l.	
payé un mémoire chez Mlle bertin	10 l.	
une paire de sabot du cadran bleu	5 l.	10 s.
deux baton de pomade à 12 s.	1 l.	4 s.
une étuie à couvert d'argent.	5 l.	
une piesse d'armoisin.	60 l.	
payé un mémoire à Mlle paris.	28 l.	
donné au fille du cadran bleu.		12 s.
pour la teinture de deux mantelets.	6 l.	
amadoux.	2 l.	5 s.
	251 l.	
un fichus de mousseline	12 l.	
	263 l.	
6 paire de bas à 4 l. que je doit	24 l.	
reste due	239 l.	

Je reconnois avoir reçue la somme portée ci-dessus à Abbeville le 8 octobre 1784.

Signé : PECQUERIE.

Les ouvrages qui sortaient des ateliers de Rose Bertin étaient destinés, tant le goût était mobile, à ne vivre qu'un jour. A peine portés, une invention nouvelle les démodait, qui les aurait vite plongés dans l'oubli, si la peinture ne nous avait conservé quelques-unes de ces œuvres éphémères et immortalisé en quelque sorte ces conceptions frivoles et fragiles. Le Musée de Versailles, notamment, renferme plusieurs portraits de personnages qui appartenaient à la clientèle de Rose Bertin et qui ont été peints avec les coiffures et les robes sorties de ses ateliers.

Il ne faudrait pas lui attribuer, par exemple, la confection du pouf de fantaisie qui coiffe Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, duchesse d'Orléans, dans la toile peinte par Mme Vigée-Lebrun en 1779. Cette coiffure n'est en somme qu'un chiffonnage de l'artiste, qui préférait poser ses modèles à sa guise et les peindre selon son goût, c'est-à-dire sans apprêt, sans fard, sans pose, et dans cette seule pose forcée de l'atelier, aussi près de la nature et de la vie que le lui permettaient les exigences et la coquetterie de la clientèle princière qui put faire sa fortune, mais sans laquelle elle eût fait quand même sa réputation.

En dehors de ce portrait d'une cliente fidèle de Rose Bertin, qui ne nous documente que peu sur le travail de sa modiste, les galeries de Versailles contiennent plusieurs portraits de Marie-Antoinette. Ceux-ci nous montrent des coiffures portées par la Reine et œuvrées dans les ateliers de Mlle Rose, et des robes entières, garnies dans sa maison.

L'un d'eux date de 1785. On le doit au peintre sué-

dois Wertmuller ; il a été reproduit par Battaille. A vrai dire, la Reine n'y est point avantagée. Sa coiffure, de rubans bleus et de plumes, encadre lourdement la figure et l'artiste suédois a placé la Reine d'une façon tout à fait disgracieuse entre ses deux enfants dont les attitudes sont celles de petits pantins. Le fond du tableau a beau évoquer les ombrages de Versailles et le Temple de l'Amour, Marie-Antoinette ne nous apparaît pas dans le cadre que nous nous plaisons à lui donner, fait de grâce, de lumière et de légèreté ; l'œuvre de Wertmuller est lourde ; l'œuvre de Rose Bertin qu'elle reproduit ne l'est guère moins.

La peinture en tous cas a été sévèrement jugée, et par la Reine elle-même, lorsque ce portrait eut été exposé au Salon de 1785. « Est-il possible, disent les *Mémoires secrets*, qu'un aussi habile homme que M. Wertmuller, destiné à remplacer le premier peintre du Roi de Suède, se connaisse si peu en grâces et en majesté : on assure que la Reine, lorsqu'elle est entrée au Salon, s'est méconnue elle-même, et s'est écriée : « Quoi ! c'est moi là ! »

Il fallait si souvent renouveler, modifier, innover que forcément, dans la quantité, certaines conceptions de la modiste en vogue, étaient moins originales, ou, ce qui est plus grave, s'harmonisaient moins avec la physionomie de ses clientes. Mais Marie-Antoinette lui demeurant fidèle, la consigne était d'admirer quand même les compositions de Mlle Bertin. Sous cette importante protection, elle eût peut-être, après tant d'autres, appris à ses dépens que la mode est inconstante et que, s'il a été de bon ton de se fournir une an-

née dans telle ou telle maison, l'année suivante il ne l'est pas moins de s'adresser à telle autre ; et ce n'est pas la concurrence qui manquait en ville à la modiste de la Reine. Les noms de quelques-unes de ses émules sont parvenus jusqu'à nous; en 1785, les plus réputées étaient Mlle Fredin qui avait un magasin à l'enseigne de « l'Écharpe d'or », rue de la Ferronnerie ; Mlle Quentin qui s'était établie rue de Cléry ; dès 1784, la princesse de Conti se fournissait chez Richard, rue du Bac, et lui garda sa confiance pendant de nombreuses années. Il peut paraître singulier que la belle-fille ne s'adressât point à la maison qui devait sa prospérité, somme toute, aux bontés initiales de la douairière de Conti, sa belle-mère. Le caractère de Mlle Bertin y fut bien pour quelque chose ; et la façon cavalière avec laquelle elle reçut certaine très grande dame, sur le nom de qui les mémoires du temps restent muets, tout en ayant constaté le grand bruit fait autour de l'incident, nous laissent à penser qu'il s'agissait de cette princesse.

Indépendamment de ces très grands marchands de modes, Beaulard, Richard, Fredin, Quentin, Picot la fameuse ennemie de Rose, de la demoiselle Mouillard, femme Augier, qui fournissait les Enfants de France (1), pour lesquels Mlle Bertin ne travailla qu'incidemment, il y avait dans le quartier du Palais-Royal d'assez nombreux magasins de modes, dont plusieurs tenaient boutique au Palais-Royal même.

En 1789 les dames Aymez et Degouste en occupaient

(1) Archives Nationales; séries R³ 105; KK. 378; K. 529.



CHAPELLE DE MONFLIÈRES

une dans la galerie de bois n° 199 et, s'étant brouillées, — on avait très mauvais caractère dans le monde des modistes, — la demoiselle Degouste quitta la dame Aymez pour aller s'installer au n° 220 de la même galerie où elle se trouvait deux ans après lorsque son ex-associée déposa une plainte contre elle, l'accusant d'avoir jeté de l'encre sur sa boutique et son étalage.

Mais, malgré toute cette concurrence, les belles affaires continuaient à affluer chez la modiste de la Reine, la maison toujours la mieux achalandée de tout Paris.

Au début de l'année 1785, elle eut la chance d'une commande superbe. Un jour, les carrosses de l'ambassade d'Espagne s'arrêtèrent devant sa porte, et le comte d'Aranda, en personne, en descendit. Il venait lui donner des ordres pour la confection de la corbeille de mariage de la princesse de Portugal. Le *Journal politique ou Gazette des Gazettes* qui s'éditait à Bouillon publiait à la date du 21 février l'information suivante :

« On voit chez l'orfèvre du Roi, au Carrousel, la toilette en vermeil, destinée à la princesse de Portugal, qui va épouser l'infant dom Gabriel ; elle est d'une richesse et d'un goût exquis. On peut juger de la quantité et de la beauté des robes et des ajustements pour la même princesse, que la demoiselle Bertin a été chargée de faire, et qui passent, dit-on, cent mille livres. Cette magnifique corbeille de mariage, ainsi que la toilette, a été ordonnée par le comte d'Aranda, et il a veillé lui-même à leur exécution ».

« Entendez-vous? Comprenez-vous ? » disait le comte

d'Aranda à Rose Bertin en lui donnant les explications nécessaires. « Entendez-vous? Comprenez-vous? » répétait-il à tout instant ; le malheureux ambassadeur avait en effet contracté l'habitude agaçante de répéter à tout propos et de planter au bout de chaque phrase, comme des pointes, son sempiternel : « Entendez-vous? Comprenez-vous ? ».

On a vu qu'à cette époque Rose Bertin n'avait plus ses magasins dans la rue Saint-Honoré. Une sentence du Châtelet du 21 avril 1785 qui condamnait la succession d'Escars à payer à Rose une assez forte somme qui lui était due, spécifiait qu'à la date du 21 mars 1785 elle exerçait son commerce rue de Richelieu.

Entre autres choses, on y voyait cette année-là des « chapeaux de quakresse », qui eurent une grande vogue vers la fin de l'année. Rose Bertin avait vendu de ces chapeaux à la marquise de Praidel, à Mme de Dampierre, à une espagnole, la marquise de Palasios. On y vit aussi la corbeille de mariage de l'infante dona Charlotte Joachime qui, le 6 juin, épousa l'infant dom Juan de Portugal. A la suite de ces deux mariages princiers, celui de l'infant dom Juan et celui de l'infant dom Gabriel, la réputation de Rose était sans égale tant en Portugal qu'en Espagne, comme nous avons déjà eu l'occasion de constater qu'elle l'était en France, en Russie, en Suède, etc. Ainsi, les auteurs du temps n'exagéraient point lorsqu'ils disaient que cette réputation était européenne.

L'année 1785 vit aussi le triomphe du déshabillé *à la Suzanne*. Le rôle de Suzanne, dans le *Mariage de Figaro*, avait été tenu avec un réel succès par Mlle Con-

tat, et le costume qu'elle portait dans la pièce, fut, du coup, vulgarisé par la mode. Beaumarchais lui-même en a donné la description en tête de l'édition de sa pièce: « Son vêtement des quatre premiers actes est un juste blanc à basquines, très élégant ; la jupe de même, avec une toque appelée depuis, par nos marchandes, *à la Suzanne* ». Qu'on ajoute à cela, un tablier et un fichu ; qu'on remplace la toque par un chapeau *à la Figaro*, et tout orné de fleurs et on aura la description d'un dessin dans lequel Watteau représente le portrait d'une inconnue ainsi habillée à la mode de 1785.

Les robes *à la Comtesse*, comme les *cheveux à la Chérubin*, furent encore des inventions, que la pièce de Beaumarchais avait directement inspirées.

Si l'âge de la Reine, et la naissance du Dauphin qui eut lieu le 25 mars 1785, l'incitèrent à réformer sa toilette, la dépense ne fut pas diminuée puisque à cette époque M. de Calonne dut avancer 900.000 livres pour couvrir les dettes de Marie-Antoinette; une partie de cette somme étant destinée à couvrir les frais de toilette.

Cependant, nous avons vu que la Reine à la fin de 1785 avait décidé d'apporter des réformes dans sa façon de s'habiller.

Le portrait empanaché de Wertmuller est donc le dernier qui ait été fait avant l'application de ces décisions nouvelles. Il ne faudrait pas croire cependant que tout se transforma radicalement ainsi du jour au lendemain; ni que tous ces beaux projets furent mis à exécution. Les plumes elles-mêmes obtinrent grâce ; mais elles n'apparurent plus avec autant de profusion; ce n'était

pas le luxe qui se trouvait atteint, mais le ridicule des modes outrées. On ne vit plus dès lors de coiffures *à la Belle Poule*, *en Moulin à Vent* ou *à la Minerve*. Il y avait tout de même quelque chose de changé, un pas de fait vers la raison, en attendant les bonnets de linon de la Terreur.

A la suite du traité de commerce passé avec l'Angleterre, les modes anglaises se répandirent à Paris et les toilettes dites « en redingote » eurent une grande vogue.

Enfin, les réformes de Marie-Antoinette firent l'objet de toutes les conversations. On en parlait au Palais-Royal comme à Versailles ; on on parlait partout. Cela prenait la tournure d'un événement. « Voilà les femmes de trente ans obligées d'abdiquer les plumes, les fleurs et la couleur rose », écrit Mme d'Oberkirch dans son journal à la date du 3 février 1786. Elle venait d'assister à une conversation chez la duchesse d'Orléans où l'on n'avait guère devisé que des réformes de la Reine.

A partir de cette époque les poufs en velours devinrent la coiffure habituelle de Marie-Antoinette. Ils varièrent peu de forme mais surtout de couleur pour s'harmoniser avec la nuance des toilettes. Les tableaux de Mme Vigée-Lebrun nous en ont conservé l'image. Mme Vigée-Lebrun ne devait pas aimer beaucoup l'art de Mlle Bertin, elle aimait trop pour cela le drapé sans façons, le négligé gracieux, et c'était peut-être bien contre son gré qu'elle représentait la reine en apparat, au lieu de la peindre en cheveux et à sa guise, comme elle le souhaitait, comme elle avait déjà réussi à le faire avec la duchesse d'Orléans, mais comme elle ne l'obtint pas de Marie-Antoinette.

On trouve en effet dans ses mémoires les lignes suivantes : « Je ne pouvais souffrir la poudre. J'obtins de la belle duchesse de Grammont-Caderousse qu'elle n'en mettrait pas pour se faire peindre (portrait de 1789) ; ses cheveux étaient d'un noir d'ébène ; je les séparai sur le front arrangés en boucles irrégulières. Après ma séance qui finissait à l'heure du dîner, la duchesse ne changeait rien à sa coiffure et allait ainsi au spectacle ; une aussi jolie femme devait donner le ton ; cette mode prit doucement, puis devint enfin générale. Ceci me rappelle qu'en 1786, peignant la Reine, je la suppliai de ne point mettre de poudre et de partager ses cheveux sur son front. Je serai la dernière à suivre cette mode, dit la Reine en riant, je ne veux pas qu'on dise que je l'ai imaginée pour cacher mon grand front (1). »

De sorte que le résultat fut peut-être déplaisant à Mme Vigée-Lebrun ; et point pour nous. Mme Vigée-Lebrun, de par la volonté de Marie-Antoinette fut ainsi forcée de peindre pour la Reine non des portraits fantaisistes, mais des portraits historiques, et de contresigner de son pinceau les modes officielles de l'époque et les poufs en velours sortis des ateliers de la rue de Richelieu. Quels documents remarquables pour la postérité nous aurait laissés Mme Vigée-Lebrun si, n'écoutant pas ses goûts artistiques, elle avait toujours représenté ses personnages dans leur accoutrement habituel ; si, par exemple, au lieu de coiffer à sa fantaisie la duchesse d'Orléans, elle nous l'avait peinte avec cet édi-

(1) *Souvenirs de Mme Vigée-Lebrun*, t. I, p. 37.

tice dont nous avons parlé, où se trouvaient réunis une nourrice, un perroquet et un petit nègre.

Enfin, malgré ses préférences, la grande artiste dut se plier aux exigences de la Reine, et c'est ainsi que la peinture rendit un hommage, forcé peut-être, au talent de Rose Bertin que célébrait en même temps le poète Delille dans son poème de *l'Imagination* dont les premiers vers dataient aussi de 1786.

Ce passage du chant III fait une allusion peu déguisée à la modiste elle-même, quand, parlant de la mode, l'auteur s'écrie :

La baguette à la main, voyez-la dans Paris,
Arbitre des succès, des mœurs et des écrits,
Exercer son empire élégamment futile;
Et, tandis qu'oubliant leur rudesse indocile,
Les métaux les plus durs, l'acier, l'or et l'argent,
Sous mille aspects divers suivent son goût changeant,
Et la gaze, et le lin, plus fragile merveille,
Dédaigneux aujourd'hui des formes de la veille,
Inconstants comme l'air, et comme lui légers,
Vont mêler notre luxe aux luxes étrangers;
Ainsi, de la parure, aimable souveraine,
Par la mode du moins, la France est encore reine;
Et jusqu'au fond du nord portant nos goûts divers,
Le mannequin despote asservit l'univers.

L'allusion est transparente. Il s'agit bien de la fameuse poupée que Rose Bertin habillait et expédiait à Londres, à Saint-Pétersbourg et dans d'autres villes encore pour y exposer les modes les plus nouvelles de sa maison.

Mais un passage du poème de Delille célèbre plus particulièrement le talent de Mlle Bertin :

Dans un amas de tissus précieux,
Quand Bertin fait briller son goût industrieux,

L'étoffe obéissante en cent formes se joue,
Se développe en schall, en ceinture se noue;
Du pinceau son aiguille emprunte les couleurs,
Brille de diamants, se nuance de fleurs,
En longs replis flottants fait ondoyer sa moire,
Donne un voile à l'amour, une écharpe à la gloire,
Ou, plus ambitieuse en son brillant essor,
Sur l'aimable Vaudchamp va s'embellir encor.

Delille, tout en vantant les mérites de Mlle Bertin, trouve moyen de chanter par la même occasion les grâces de celle dont il avait fait sa compagne, et dans laquelle il nous faut reconnaître une des clientes nouvelles de la modiste que les hasards d'une existence un peu cahotée lui avaient amenée de Lorraine.

Cette Jeanne Vaudchamp, en effet, était née à Saint-Dié, vers 1765. Elle avait quitté cette ville, pour venir à Paris où elle eut bien du mal à vivre, ne trouvant à gagner son pain qu'en jouant de la guitare. « Ainsi faisait-elle un jour, écrit Michaud, en mêlant à sa musique une danse sans doute séduisante, entre la colonnade du Louvre et la façade de Saint-Germain-l'Auxerrois, quand Delille vint à passer. C'était en 1786. Il s'entretint avec elle, et le lendemain Jeanne Vaudchamp venait, franchissant le seuil du collège de France, achever à loisir près de l'académicien la conversation ébauchée la veille au soir. Puis cette conversation se renoua avant la semaine écoulée. On vit encore revenir l'infatigable interlocutrice quelques jours après, et on ne la vit plus ressortir que de loin en loin et comme de chez elle. Elle avait, en ce peu de temps, conquis au collège le droit de cité : le poète l'avait fait consentir à la prendre pour gérer sa maison, où régnait quelque aisance. »

Telle était cette cliente dont celui qu'on appelait le Virgile français accotait le nom à celui de la modiste de la rue Richelieu.

Vers la même époque (1786), Mlle Bertin fit un voyage en Bretagne, ou, du moins, elle alla jusqu'à Rennes. Ce voyage ne fut pas marqué par des incidents bien particuliers; mais au retour, elle eut pour compagnon de voyage un jeune homme qui venait d'obtenir un brevet de sous-lieutenant et se rendait à Cambrai où son régiment, qui était celui de Navarre, tenait garnison. Ce jeune homme qui entrait alors dans la vie était le chevalier de Chateaubriand, et c'est lui-même qui nous raconte comment il fit en tête-à-tête avec la modiste le trajet de Rennes à Paris. Il arrivait de Combourg, et était descendu à Rennes chez un de ses parents : « Il m'annonça, tout joyeux, — raconte Chateaubriand — qu'une dame de sa connaissance allant à Paris, avait une place à donner dans sa voiture, et qu'il se faisait fort de déterminer cette dame à me prendre avec elle. » Le jeune homme, qui n'avait jamais fait attention à une autre femme qu'à la quatrième de ses sœurs, Lucile, qu'il affectionnait particulièrement, et qu'il a peinte, l'attitude timide, vêtue d'une robe disproportionnée, avec un collier de fer garni de velours brun au cou, et, sur la tète, une toque d'étoffe noire sans élégance, devait se trouver bien gauche, quand il se vit en compagnie de la pimpante modiste parisienne. C'est bien d'ailleurs ce qu'il dit : « J'acceptai, continue-t-il, en maudissant la courtoisie de mon parent. Il conclut l'affaire et me présenta bientôt à ma compagne de voyage, marchande de modes, leste et désinvolte, qui



(Musée Carnavalet.)

INCENDIE DE L'OPÉRA LE 8 JUIN 1781.

(D'après le dessin de FONTAINE, architecte; lithographié par COURTIN.)

se prit à rire en me regardant. A minuit les chevaux arrivèrent et nous partîmes.

« Me voilà dans une chaise de poste, seul avec une femme au milieu de la nuit. Moi, qui de ma vie n'avais regardé une femme sans rougir, comment descendre de la hauteur de mes songes à cette effrayante vérité? Je ne savais où j'étais ; je me collais dans l'angle de la voiture de peur de toucher la robe de Mme Rose. Lorsqu'elle me parlait, je balbutiais sans pouvoir lui répondre. Elle fut obligée de payer le postillon, de se charger de tout, car je n'étais capable de rien. Au lever du jour, elle regarda avec un nouvel ébahissement ce nigaud dont elle regrettait de s'être emberloquée.

« Dès que l'apect du paysage commença de changer et que je ne reconnus plus l'habillement et l'accent des paysans bretons, je tombai dans un abattement profond, ce qui augmenta le mépris que Mme Rose avait de moi. Je m'aperçus du sentiment que j'inspirais, et je reçus de ce premier essai du monde une impression que le temps n'a pas complètement effacée. J'étais né sauvage et non vergogneux ; j'avais la modestie de mes années, je n'en avais pas l'embarras. Quand je devinai que j'étais ridicule par mon bon côté, ma sauvagerie se changea en une timidité insurmontable. Je ne pouvais plus dire un mot ; je sentais que j'avais quelque chose à cacher, et que ce quelque chose était une vertu ; je pris le parti de me cacher moi-même pour porter en paix mon innocence.

« Nous avancions vers Paris. A la descente de Saint-Cyr, je fus frappé par la grandeur des chemins et de la régularité des plantations. Bientôt nous atteignîmes

Versailles : l'orangerie et ses escaliers de marbre m'émerveillèrent. Les succès de la guerre d'Amérique avaient ramené des triomphes au château de Louis XIV ; la reine y régnait dans l'éclat de la jeunesse et de la beauté ; le trône, si près de sa chute, semblait n'avoir jamais été si solide, et moi, passant obscur, je devais survivre à cette pompe, je devais demeurer pour voir les bois de Trianon aussi déserts que ceux dont je sortais alors. »

Mme Rose, un jour, dans sa retraite d'Épinay, put faire avec mélancolie, avec regrets, avec tristesse les mêmes réflexions que le jeune gentilhomme que la chaise de poste avait un jour véhiculé avec elle sur la route de Bretagne. Tout cela ne méritait-il pas d'être ici répété ? C'est simple, c'est beau, c'est plein de poésie. Celui-là avait une âme sensible qui a pu penser, longtemps avant de les avoir écrites, ces lignes où il s'analyse lui-même avec autant de franchise qu'il met de vérité et de sentiment à peindre ce qu'il a vu, celui-là était un merveilleux nigaud.

« Enfin — continue-t-il, — nous entrâmes dans Paris. Je trouvais à tous les visages un air goguenard : comme le gentilhomme périgourdin, je croyais qu'on me regardait pour se moquer de moi. Mme Rose se fit conduire rue du Mail à l'*Hôtel de l'Europe*, et s'empressa de se débarrasser de son imbécile. A peine étais-je descendu de voiture, qu'elle dit au portier : « Donnez une chambre à ce monsieur. — Votre servante, » ajouta-t-elle, en me faisant une révérence courte. Je n'ai jamais revu Mme Rose. »

Rose Bertin, avec sa révérence courte, ne se doutait

pas qu'elle venait de dire adieu à un futur ministre d'État, ambassadeur et pair de France ; cependant, comme elle avait pris en commisération son jeune provincial, elle ne l'abandonna pas sur le champ. « Mme Rose avait pourtant eu pitié du bénêt, elle avait fait dire à mon frère, dont elle avait su l'adresse à Rennes, que j'étais arrivé à Paris, » écrit encore Chateaubriand.

Mme Rose, avait, il faut en convenir, tout ce qu'il faut pour intimider un jeune provincial de dix-huit ans, elle qui était née parisienne et hardie dans son berceau d'osier d'Abbeville. Cependant, tandis que le petit jeune homme qui arrivait dans la capitale avec son air gauche et timide était l'étoile naissante, obscure encore, dans les brouillards de l'horizon, l'astre de Rose qui avait ébloui le monde, d'Espagne en Russie, de France en Portugal, et l'éclairait encore d'une réputation sans conteste, était, au printemps de 1786, à la veille de l'éclipse et proche du déclin.

Rose Bertin commençait à avoir des déboires commerciaux. La demoiselle Picot lui avait enlevé une partie de sa clientèle ; malgré cela, comme la Reine lui avait gardé sa confiance, et qu'il était de bon ton de se fournir chez la modiste de Sa Majesté, il lui était resté assez de pratiques pour continuer brillamment son commerce, si d'autres causes n'étaient pas venues s'ajouter à celle-ci pour accroître les difficultés de ses affaires. On constatait, en effet, toujours le même va-et-vient à sa porte. Les carrosses des plus grandes dames continuaient à sillonner la rue de Richelieu et à stationner longuement aux alentours de sa boutique. Mme d'Oberkirch écrivait le 20 mars 1786 : « Nous vîmes Mlle Bertin

qui *daigna* », le mot est souligné, « nous recevoir elle-même. Elle *consentit* à faire pour Mme la duchesse de Bourbon un bonnet d'une façon nouvelle, à condition qu'elle ne le prêterait à personne. » Rose Bertin *daignait* et *consentait*, parce que Rose Bertin comprenait fort bien qu'il fallait, dans les moments difficiles qu'elle avait à traverser, se montrer aimable et prévenante avec les clientes sérieuses et Mme la duchesse de Bourbon en était une qui payait bien.

Mais, d'autre part, si Rose Bertin, tenait sa comptabilité avec beaucoup d'ordre, elle ne défendait pas ses intérêts avec autant de vigilance ; et ne s'inquiétait nullement de la rentrée de ses fonds (1). Nous trouvons une preuve de sa négligence dans un rapport d'arbitre (2) établi par Toublanc en faveur d'un sieur Boullan, négociant à Bruxelles, qui réclamait 876 livres 15 s. à Mlle Bertin pour une fourniture de perles fausses dont elle prétendait n'avoir commandé que des échantillons, et dont l'envoi n'avait été fait qu'à condition, sans pouvoir représenter le copie de lettre qui aurait fait la preuve de son dire. La cause ne semblait cependant pas mauvaise, son adversaire ne se défendant qu'avec faiblesse. Les arbitres reconnurent qu'il y avait de la négligence de part et d'autre et citèrent les parties en conciliation à plusieurs reprises. Le sieur Bouvier qui représentait Boullan ne manquait pas de se présenter chez l'arbitre ; mais, dit le rédacteur du rapport : « soit que la demoiselle Bertin ait des occupa-

(1) Collection de M. J. Doucet. Dossier de la succession de Rose Bertin (n° 9) ; lettre de Grangeret, avocat.

(2) Archives municipales de Paris. Rapports d'arbitres, carton 15.

tions qui ne lui permettent pas de donner quelques instants aux intérêts de ses créanciers poursuivants, soit des raisons particulières, dans lesquelles nous ne pouvons, ni ne devons point pénétrer, s'est refusé constamment de si rendre (*sic*) ». Il s'ensuivit que les conclusions du rapport proposaient aux juges-consuls de la condamner à 700 livres vis-à-vis de Boullan, le total de la créance étant diminué, vu la défectuosité des perles fournies.

C'était là bien mal se défendre dans une cause qui, à première vue, paraissait mauvaise pour son adversaire; et de la négligence s'il en fût.

D'ailleurs, comme nous avons pu le constater, elle laissait non recouvrées, s'accumuler depuis des années, des créances dont la plupart furent à jamais perdues pour elle.

Donc, d'une part, elle avait un train de maison qu'elle ne pouvait se résoudre à diminuer. Elle estimait qu'elle avait à soutenir un certain rang à la cour ; la modiste de la Reine ne pouvait porter ses cartons elle-même, ni aller à Versailles en cabriolet ; il lui fallait un personnel nombreux, qui, avec ses ouvrières d'atelier, élevait singulièrement les frais généraux de sa maison de commerce. D'autre part, les femmes des grands seigneurs l'accablaient de commandes qui absorbaient son fonds de roulement, et, finalement, payaient mal après une foule de dérangements, d'insistances et d'écritures, et même parfois ne payaient pas.

C'était là une situation dangereuse qui eût pu la mener tout droit à la faillite. Toujours est-il qu'en janvier 1787, le bruit se répandit partout qu'elle avait

déposé son bilan. On accueillit cette nouvelle avec des railleries et des brocards auxquels elle fut très sensible. Les gens se vengaient de ses dédains, de ses rebuffades, et, pour tout dire, de l'insolence qu'elle avait montrée en maintes circonstances. La baronne d'Oberkirch, en ayant eu connaissance à Strasbourg où elle se trouvait de passage, jeta ces lignes sur son livre de mémoires : « Mlle Bertin, si fière, si haute, si insolente même, qui *travaillait* avec Sa Majesté ; Mlle Bertin, étalant sur ses mémoires en grandes lettres : *Marchande de modes de la Reine* ; Mlle Bertin vient de faire banqueroute. Il est vrai que la banqueroute n'est point plébéienne, c'est une banqueroute de grande dame, deux millions ! C'est quelque chose pour une marchande de chiffons. Les petites maîtresses sont aux abois ; à qui s'adresser désormais ? Qui tournera un pouf ? Qui arrondira un toquet ? Qui inventera un nouveau *juste* ? On assure que Mlle Bertin cédera à toutes les larmes et continuera son commerce. On dit aussi qu'elle a été ingrate pour la reine, et que, sans cela, Sa Majesté ne l'eût point abandonnée dans son malheur, bien qu'elle fût occupée de tristes choses et d'intérêts plus graves. »

Là, vrai ! Mme d'Oberkirch n'aimait pas Rose Bertin. Ses façons, ses ridicules lui avaient déplu, nous le savons ; mais aussi le total de ses notes, à n'en pas douter. Mme d'Oberkirch, à demi allemande, n'était certainement qu'à moitié prodigue.

Quant à ce que la baronne ajoute au sujet de l'ingratitude de Rose vis-à-vis de la Reine, cela ne s'explique guère, et on ne comprend pas bien ce qui l'au-

rait occasionné. La Reine pouvait avoir « l'esprit occupé de tristes choses et d'intérêts plus graves » ; la pénible affaire du collier, si récente encore, devait, en effet, lui occasionner bien des soucis ; mais Rose Bertin était trop politique, trop fine mouche, pour indisposer pareille cliente, celle qui lui valait toutes les autres.

Rose Bertin avait trop souvent traité avec sans-gêne des clientes qu'il eût mieux valu accueillir avec plus de déférence et de souci du lendemain ; elle avait froissé trop de gens pour que la nouvelle de ses déboires n'ait pas été le signal de la revanche des langues, qui ne demandaient qu'à s'exercer à ses dépens.

Le bruit de la faillite se colporta donc fort vite ; il fut, comme on vient de le voir, le thème des potins de la société de Strasbourg où Mme d'Oberkirch se trouvait alors. Mais il est à remarquer que Mme Campan, dans ses *Mémoires*, n'en touche pas un mot ; cependant, Mme Campan était placée mieux que personne pour en avoir été, une des premières, informée.

Or, le dimanche 28 janvier, Rose se présenta à Versailles, sans pouvoir obtenir accès auprès de la Reine.

Cette nouvelle, en un pareil moment, fut, comme bien on pense, immédiatement répandue et commentée, et l'auteur des *Mémoires secrets*, se faisant l'écho des on-dit, écrivit : « Sa Majesté n'a pas voulu la voir et lui a fait refuser l'entrée de son appartement, ce qui met le comble à sa déroute. »

Si, au commencement de 1787, Rose Bertin eut du mal à se sortir d'un mauvais pas, si le bruit se répandit partout qu'elle avait fait faillite, il n'est nullement

surprenant qu'on en ait accueilli la nouvelle comme chose fort naturelle. N'avait-on pas vu les plus grands noms du commerce parisien, en aussi mauvaise posture ? Pagelle, la modiste en vogue à la fin du règne de Louis XV, celle-là même chez qui Rose avait débuté ; Gouttière, le fameux Gouttière, n'avaient-ils pas déposé leurs bilans ? Et, à chaque instant, dans le monde du commerce comme dans la noblesse elle-même, ne se produisait-il pas de retentissantes banqueroutes. Sans compter celle du prince de Guéméné, dont il a déjà été question, le sieur Bourboulon, trésorier du comte et de la comtesse d'Artois, fit en mars 1787 une faillite de plus de cinq millions. A la même époque on signalait la banqueroute du sieur de Villerange, intendant des postes et relais, et, grande ou petite, chaque jour presque était marqué d'une faillite. Or, les Archives de la Seine, où ont été versés les dossiers et les répertoires relatifs aux faillites du temps, ne conservent aucune pièce, pas la moindre trace de celle de Rose Bertin.

Mais alors, que signifie donc tout le bruit fait autour de la faillite de la grande modiste ? Était-ce une manœuvre ? Certains de ses contemporains y crurent voir un coup monté par Rose elle-même, un bruit habilement répandu par elle pour forcer l'attention publique et aboutir ainsi à se faire ordonnancer les sommes qui lui étaient dues par la Cour.

Le libraire parisien, S. P. Hardy, qui tenait un journal des événements de ce temps, sous le titre : « Banqueroute simulée de la demoiselle Bertin, marchande de modes », écrivait le 31 janvier 1787 :

« Ce jour, on apprend que la demoiselle Bertin, mar-



(Bibliothèque Nationale.)

chande de modes de la Reine, en très grande vogue rue Saint-Honoré, où elle occupait une superbe boutique à l'enseigne de « la Corbeille galante » venait de déposer tout nouvellement au greffe de la juridiction consulaire, cloître Saint-Médéric, son bilan, autrement dit son état de la situation actuelle de ses affaires, d'après lequel, s'ilf allait en croire le bruit public, ses dettes montaient à une somme de trois millions, dont il lui était soi-disant dû deux par une personne qu'elle avait déclaré ne pouvoir nommer que dans quelque temps, sans déterminer aucune époque fixe. On prétendait que cette demoiselle Bertin était dans l'usage habituel, lorsque ses fournitures à la Cour se trouvaient portées à un certain taux, d'en venir à une sorte d'éclat pour obtenir quelque rentrée de fonds ; et que, notamment, dans cette dernière circonstance, elle avait obtenu à l'instant une ordonnance de *quatre cent mille livres* sur le Trésor Royal. »

Notons que le libraire qui sans doute ne s'occupait guère de chiffons, ignorait que Rose Bertin avait quitté la rue Saint-Honoré depuis plus de trois ans, et que jamais son magasin n'avait été à l'enseigne de la *Corbeille galante* mais à celle du *Grand Mogol.*

Cette banqueroute n'était donc qu'une comédie, que Rose Bertin d'ailleurs eût été parfaitement de force à monter. On vient de voir qu'elle en fut fortement soupçonnée par certaines gens. Quant à l'allusion, qu'elle aurait faite, à une personne qui lui devait deux millions, étant donné son titre de fournisseur de la Reine et l'importance même de la créance, elle était trop transparente, pour qu'on n'accusât pas immédiatement Ma-

rie-Antoinette de s'être, une fois de plus, laissé entraîner à des dépenses folles. Et c'est ce bruit revenu aux oreilles de la Reine qui explique celui qui courut de la disgrâce de Rose. Il explique que la Reine lui ait fait consigner sa porte.

Mais Rose était femme à se défendre, et à ne pas craindre de s'expliquer. Une pareille campagne, sournoisement menée contre la Reine, eût été bien hasardeuse, et le moins qu'en ait pu retirer la modiste était de voir liquider son compte à titre définitif.

Nous avons cependant la preuve qu'elle continua à fournir Marie-Antoinette. C'est donc qu'elle parvint à lui persuader que tout le bruit fait autour de cette affaire lui était étranger, et qu'il ne pouvait être que le fait de gens acharnés à discréditer la souveraine, comme celle-ci n'en avait que trop souffert déjà.

Si Rose Bertin avait été traitée par Marie-Antoinette, comme on en faisait courir le bruit, nul doute que, du coup, elle aurait vu déserter ses magasins par tout ce qui de près ou de loin tenait à la cour.

Or voici quelques noms de clients qui fréquentèrent sa maison en 1787, avec la date de livraisons qui leur furent faites : baron de Rozay et comtesse de Caradeus (13 mars); Mme Auguier (20 mars). Il est à remarquer que Mme Auguier, sœur de Mme Campan, était personnellement attachée, comme femme de chambre, à la maison de la Reine. C'est cette même Mme Auguier qui se jeta par une fenêtre des Tuileries et se tua le 10 août 1792. Elle avait deux filles qui furent l'une la maréchale Ney, l'autre Mme de Broc.

Citons encore la vicomtesse de Boulainvilliers (7 avril),

M. des Entelles (16 avril). Le 5 mai Rose livrait à la baronne de Serant, au Palais-Bourbon, un habit de présentation de 2.000 livres pour la marquise de Nesles. Le 20 mai suivant, à Mlle Dillon, elle fournissait un bonnet de mariage de 39 livres.

La marquise de Guitry (15 juin), la marquise d'Agoult (28 juin), le comte de Custine (22 juillet), la comtesse de Laage, qui était dame d'honneur de la princesse de Lamballe (10 août), figurent aussi sur les livres de 1787, ainsi que la comtesse Gustave de Sparre pour laquelle, le 12 septembre, il y avait un grand habit de présentation de 3.000 livres.

Et enfin, nous mentionnerons encore la commande d'une corbeille de baptême de 1.200 livres faite par le baron de Stael pour le compte de la Reine de Suède.

Néanmoins, les beaux jours étaient passés.

V

Les dernières années de la monarchie. — Le déclin des affaires. — Les immeubles de Rose Bertin (1787-1792).

Les caisses publiques se trouvaient en tel état, du fait de l'administration de M. de Calonne, que, le 8 avril 1787, lorsqu'il eut reçu l'ordre de donner sa démission, Marie-Antoinette, ayant eu connaissance de la situation, témoigna « ses regrets qu'on ne lui ait pas découvert plus tôt l'état fâcheux des finances du royaume, parce qu'elle ne se seroit pas livrée à son goût pour des acquisitions et des dépenses qu'elle croyait pouvoir se permettre (1) ».

L'économie qu'elle fit sur ses atours commença à se faire sentir en 1788. En 1787, la comtesse d'Ossun avait été obligée de demander une ordonnance de 97.187 livres « pour, avec celle de 120.000 livres employée sur les états de la maison de la Reine, faire la somme de 217.187 livres à laquelle s'est élevée la dépense de la garde-robe de la Reine pendant l'année (2) ». En 1788

(1) Mémoires secrets.
(2) Archives nationales 0^1,3792.

le crédit supplémentaire que la dame d'atours était obligée de demander ne s'élevait plus qu'à 70.721 livres et la somme totale de la dépense de ce chapitre à 190.721 livres.

Le 9 août parut un édit portant règlement des économies à effectuer dans les dépenses de la couronne. L'article 7 disait : « La réforme opérée dans la maison de la Reine est déjà portée à 900.000 livres. »

Il est bien évident qu'étant donnée la situation, Rose Bertin ne put continuer à tirer de la Cour les bénéfices qu'elle en avait obtenu au cours des années écoulées. Il lui fallut aviser et songer à réformer son train de vie, quoiqu'elle ne se ressentît pas immédiatement des conséquences des nouvelles mesures.

Les commerçants de Paris rivalisaient alors d'ingéniosité pour attirer la clientèle. Non seulement ils lui ouvraient des crédits illimités — et apprenaient souvent à leurs dépens où cela pouvait mener, — mais ils ne savaient qu'imaginer pour lui présenter leur marchandise et l'entraîner à la dépense. Les boutiques, jadis obscures et mal éclairées, étaient devenues de petits salons, garnis de glaces où se reflétaient une profusion de lumières, et ornés de panneaux décorés et brillants de dorures. Tout cela nous semblerait encore bien pâle aujourd'hui, avec le progrès moderne, mais qu'on n'oublie pas que sous Louis XVI on était encore au siècle des chandelles, et qu'une boutique, dans la rue Richelieu ou la rue Saint-Honoré, représentait, à cette époque, tout ce que le luxe commercial pouvait présenter de mieux pour l'éblouissement de la clientèle.

Cependant Rose Bertin ne quitta pas ce quartier du

Palais-Royal qui était le centre de la vie parisienne.

Et, malgré ses déboires, et quoi qu'on en ait dit, elle demeura fournisseur de Marie-Antoinette.

Un des portraits de celle-ci, peint par Mme Vigée-Lebrun précisément en cette année 1787, nous la représente coiffée d'un pouf en velours rouge de la façon de Rose, garni de fourrure, d'une écharpe de gaze bordée de dentelle et d'un piquet de plumes blanches. Sur ce portrait, qu'on voit actuellement au palais de Versailles, Mme Vigée-Lebrun, dans ses *Souvenirs*, donne les détails suivants :

« La dernière séance que j'eus de Sa Majesté me fut donnée à Trianon où je fis sa tête pour le grand tableau dans lequel je l'ai peinte avec ses enfants. Je me souviens que le baron de Breteuil, alors ministre, était présent, et que, tant que dura la séance, il ne cessa de médire de toutes les femmes de la Cour... Après avoir fait la tête de la Reine, ainsi que les études séparées du premier Dauphin, de Mme Royale, et du duc de Normandie, je m'occupai aussitôt de mon tableau auquel j'attachai une grande importance, et je le terminai pour le Salon de 1787. Après le Salon, mon tableau fut placé dans une des salles du château de Versailles, et la Reine passait devant en allant et en revenant de la messe. A la mort de M. le Dauphin, au commencement de 1789, cette vue lui ravivait si vivement le souvenir de la perte cruelle qu'elle venait de faire, qu'elle ne pouvait plus traverser cette salle sans verser des larmes ; elle dit alors à M. d'Angevilliers (Ministre des Arts et directeur des Bâtiments royaux) de faire enlever ce tableau ; mais, avec sa grâce habituelle, elle eut soin de m'en instruire

aussitôt, en me faisant savoir le motif de ce déplacement. C'est à la sensibilité de la Reine que j'ai dû la conservation de mon tableau ; car les poissardes et les bandits qui vinrent peu de temps après chercher Leurs Majestés à Versailles, l'auraient infailliblement lacéré, ainsi qu'ils firent du lit de la Reine qui a été percé de part en part ».

Grâce à cette circonstance également, l'une des créations de Mlle Bertin nous est restée ; et celle-ci a un intérêt particulier. On sait, en effet, que des ateliers de la modiste ne sortaient pas que des coiffures ; et que, si la célébrité de celle qui nous occupe venait plutôt de ses chapeaux et de ses bonnets, on garnissait chez elle, en outre, des habillements complets. Il ne faut pas s'attarder longtemps devant le tableau de Mme Vigée-Lebrun pour voir que le corsage et la robe de la Reine sont du même style et de la même façon que le pouf qui la coiffe.

Marie-Antoinette avait donc définitivement adopté ce genre de coiffure, « c'était son diadème favori », disait Bouilly qui, racontant sa présentation à la Reine, nous apprend qu'elle portait ce jour-là un pouf en velours noir ; ce furent à peu près les dernières modes auxquelles elle se tint, avant de ne plus coiffer que les bonnets de la prisonnière.

C'est encore Rose Bertin qui confectionna quelques-unes de ces coiffures dont la Reine devait recouvrir des cheveux blanchis dans l'angoisse de l'agonie royale.

Non, la Reine n'avait pas retiré sa confiance à sa modiste. Et si, un jour, elle put soupçonner ses intentions et se montrer méfiante à son égard, à la suite de

quelques racontars, c'était assez compréhensible à une époque, où elle avait le cœur meurtri par les insinuations perfides, les outrages continuels dont ses ennemis l'abreuvaient, et qui réussissaient peu à peu à la rendre tellement impopulaire, que ce fameux tableau, dont nous avons parlé, et dans lequel Mme Vigée-Lebrun l'a représentée, entourée de ses enfants, ne fut pas exposé dès l'ouverture du Salon qui s'ouvrit au mois d'août 1787, mais seulement quelques jours plus tard, tant on avait redouté les outrages de la populace.

En 1788, Mme Vigée-Lebrun peignait, une dernière fois, le portrait de la Reine pour le baron de Breteuil. Comme on l'a vu par ce qui précède, la Reine ne posa pas pour ce tableau, et l'artiste se servit des dessins qu'elle avait dans ses cartons. Sauf la couleur du corsage et du pouf qui sont en velours bleu, la coupe en est à peu de chose près la même que dans le grand portrait mis au Salon de 1787 ; cependant le pouf est dépourvu de fourrure.

La Reine, découragée, ne voyait plus la vie comme autrefois ; et tout concourait en cette année 1787 à lui faire oublier le plaisir, à lui faire renoncer à ce qui jusqu'alors avait occupé son esprit. En juillet, lorsqu'elle perdit sa dernière fille, la petite princesse Marie-Sophie-Hélène-Béatrix, âgée de onze mois, elle courut s'enfermer dans la paix de Trianon, où elle appela Mme Élisabeth par une lettre qui contenait plus de larmes que de mots : « Nous pleurerons sur la mort de ma pauvre petite ange, lui disait-elle. J'ai besoin de tout votre cœur pour consoler le mien ».

Alors, le règne des futilités et des chiffons était fini,

bien fini, et l'astre de Mlle Bertin pâlissait étrangement. Comme bien d'autres, elle était une victime des événements.

Le commerce subit, en effet, le contre-coup de tout ce qui se passa pendant plusieurs années. Pour en donner l'idée, qu'il nous suffise de citer ces lignes extraites du *Journal politique* ou *Gazette des Gazettes* publié à Bouillon, sous la date de la seconde quinzaine de septembre 1789 :

« Les marchands de Paris commencent à se plaindre qu'ils ne vendent point, et qu'ils ne trouvent plus de crédit dans les manufactures. Ce dernier fait est malheureusement trop vrai. Une autre particularité non moins affligeante, c'est que plusieurs seigneurs renvoient beaucoup de leurs gens ; il en est qui en ont renvoyé jusqu'à quarante. »

Ainsi les nobles, les gens riches restreignaient leur dépense par tous les moyens, et ce n'était pas, en présence d'une pareille situation, que pouvaient prospérer les commerces de luxe du genre de celui qu'exerçait notre modiste.

La malignité publique semblait, d'autre part, s'ingénier à la poursuivre, ce qui ne pouvait que porter au paroxysme l'irritabilité de son caractère.

Comme elle revenait d'Angleterre, où elle allait relativement souvent, et où elle possédait d'ailleurs un pied à terre, le bruit se répandit qu'elle avait été arrêtée et conduite à la Bastille. Le libraire Hardy, en rapportant la rumeur qui courait à ce sujet, le fait, sous la date du 24 janvier 1788, en intitulant cette nouvelle : « Les demoiselles Bertin et Lenoir, soi-disant mises à

la Bastille. Pourquoi ? » Ce qui n'indique pas que le sieur Hardy ait eu grande confiance dans cette nouvelle aventure imputée à Rose, et qu'il se contente de consigner en ces termes dans son journal :

« Il couroit un bruit que les demoiselles Bertin et Lenoir, marchandes de modes de la Reine, venoient d'être arrêtées et mises à la Bastille, la première des deux à son retour de Londres où elle étoit allée soi-disant faire emplette de rubans, de gazes et autres marchandises analogues à son commerce, qu'elle n'avoit pas apportées seules, mais accompagnées d'un certain nombre d'exemplaires de plusieurs imprimés de la plus grande force contre Sa Majesté, dont elle avoit été sollicitée de se charger en Angleterre, par la dame de Lamotte, avec laquelle elle avoit eu l'imprudence de s'aboucher, pour les faire passer en France, et les y distribuer ; projet que des délations secrètes, antérieures à son arrivée dans la capitale, avoient fait échouer dans tout son entier. On vouloit aussi que la détention d'un libraire, arrêté depuis peu rue de la Barillerie, eût quelque rapport à l'affaire des demoiselles Bertin et Lenoir (1). »

Le libraire Hardy nomme encore la demoiselle Bertin, marchande de modes de la Reine, preuve que les incidents qui s'étaient passés un an plus tôt à propos de la soi-disant faillite n'avaient rien changé à sa situation de fournisseur attitrée de la Cour.

En somme l'histoire de l'arrestation de Mlle Bertin était de la pure fantaisie. Cependant il n'y a pas de

(1) Bibl. nat., Ms. français 6686.

fumée sans feu. L'importation clandestine du mémoire de Mme de Lamotte avait bien eu lieu. La police avait réellement mis la main sur la personne qui paraissait être chargée de l'introduire en France. Pourtant, ce n'était pas Mlle Bertin, non plus que Mlle Lenoir qui avaient été arrêtées, mais bien une autre marchande de modes, nommée Henriette Sando qui demeurait rue des Haudriettes, n° 5, à l'enseigne : *Au goût de la cour*. Elle fut arrêtée sous le nom de comtesse Anselme. Elle était liée avec plusieurs femmes de la Cour. « On a trouvé parmi ses papiers, dit l'auteur de la *Bastille dévoilée*, beaucoup de lettres d'elles, remplies d'expressions affectueuses : « Mon cœur, venez me voir, je vous enverrai ma voiture. — Voulez-vous aller au spectacle ? Je vous donnerai ma loge. » Le motif de tous ces petits soins venoit de ce qu'il étoit dû à Mlle Sando, et qu'on cherchoit à la payer en complimens plutôt qu'en argent. » La personne qui subit la prison en même temps qu'elle n'était que sa femme de chambre, la nommée Mangin. Elles furent rendues à la liberté trois mois après leur incarcération, le 8 avril 1788.

Le mémoire de Mme de Lamotte, cause de toute cette affaire, était fort rare alors, mais depuis il est devenu fort commun. Mme Campan dit qu'elle en a vu dans les casiers de la Reine un manuscrit qui avait été apporté de Londres et portant des corrections de la main de M. de Calonne, dans les endroits où l'ignorance des usages de la Cour avait fait commettre à Mme de Lamotte de trop grossières erreurs. Pendant ce temps, la Reine continuait à s'occuper de réduire sa dépense. Le 16 janvier 1788, un édit portant suppres-

sion de charges dans sa maison pour 1.206.600 livres avait été publié. On remarqua que Marie-Antoinette affectait une simplicité de plus en plus grande. Le 23 juin notamment, comme elle était venue visiter les Invalides, le bruit se répandit que sa mise des plus modestes faisait un contraste frappant avec celles de Mme Royale, de Madame et de Mme Élisabeth qui l'accompagnaient et qui étaient dans des costumes de la plus grande cérémonie, ce que le libraire Hardy ne manque pas de relater dans ses mémoires.

Rose continuait cependant, bien que sur une moins grande échelle, à faire des affaires un peu dans toute l'Europe. Elle livrait à une cliente anglaise un bonnet *à l'ordre de la Jarretière*. Elle habillait la duchesse de Würtemberg qui, avant d'être épousée par le duc, en 1786, avait été longtemps sa maîtresse et était connue sous le nom de comtesse de Hohenheim. C'est d'elle que Marie-Antoinette parlait dans une lettre qu'elle écrivait à Marie-Thérèse le 27 février 1776, en disant que le duc « traîne partout sa maîtresse, qui est une comtesse d'assez mauvaise mine ». Rose faisait encore toutes les fournitures relatives à la toilette de Mlle de Luxembourg, lorsqu'elle épousa M. de Cadaval, ainsi que de Mme de Luxembourg à propos de cette cérémonie. Pour Mlle de Luxembourg, la *robe d'accord* était de 1.359 livres, la *robe de noces* (une *robe turque*) de 4.556 livres dont 980 pour la couturière, la *robe de lendemain* de 1.593 livres dont 84 pour la couturière, des poufs, des toquets, des chapeaux de paille variant de 39 à 200 livres.

Et comme, dans la haute société, on n'avait pas en-

core cessé de recevoir, la modiste avait de temps à autre à garnir des robes de bal. Un habit de bal pour Mme de Rochefort livré en février valait 637 livres.

La situation financière de Mlle Rose, devenue évidemment beaucoup moins brillante qu'elle ne l'avait été, n'était pas encore à cette époque si mauvaise en somme, puisqu'au cours des années 1788 et 1789, elle fit d'importants placements de fonds sur des immeubles parisiens.

Elle achetait le 23 février 1788, dans la rue du Mail, une propriété pour le prix de 287.700 livres (1). Cet immeuble, qui se trouvait situé vers le milieu de la rue, au n° 43, aujourd'hui le n° 27, était occupé par le *Bureau général de transport* et était connu sous le nom d'*Hôtel des Chiens*. Ce bureau de transport était une compagnie autorisée pour le transport intérieur de ballots, paquets, meubles et marchandises d'un quartier de Paris à l'autre, quelque chose comme l'entreprise des colis postaux, telle qu'elle existe de nos jours. En outre le *Guide des Amateurs et des Étrangers voyageurs à Paris*, publié en 1787, donnait sur cette agence les renseignements suivants :

« Les étrangers et les personnes de province qui font partir avant eux leurs effets ou marchandises, faute de savoir en quel endroit de la ville ils logeront, pourront, avec une lettre d'avis, adresser leurs effets en droiture à M. V. de Vallon, directeur général du Bureau de transport intérieur de Paris, rue du Mail, n° 43. »

Ceci vous explique pourquoi Rose Bertin, encombrée

(1) Archives de la Seine. Minutes des lettres de ratifications n° 2369.

du provincial gauche et emprunté qu'était le jeune de Chateaubriand, lorsqu'elle arriva avec lui de Rennes, l'avait amené tout droit dans cette rue du Mail ; c'est qu'elle pouvait lui indiquer, à deux pas de son hôtel, l'endroit où il devrait se rendre pour se faire délivrer son bagage.

L'année suivante, Rose Bertin faisait encore l'achat d'un immeuble important de la rue de Richelieu.

Le 27 janvier 1789, M. Bochart de Saron avait été nommé premier président du Parlement; et, à ce titre, il avait droit d'être logé au Palais. Il quitta donc la maison qu'il habitait rue de Richelieu et la mit en vente. Cette maison avait été construite vers 1640 par Charles de Pradines. Elle existe encore sous le n° 26. En 1823 elle fut acquise par le célèbre acteur Charles-Gabriel Potier, qui donna son nom au passage Potier qui met en communication, en traversant l'immeuble, la rue de Richelieu avec la rue Montpensier (1). Rose Bertin se rendit acquéreur de cette maison le 24 du mois d'avril 1789, moyennant la somme de cent quatre-vingt mille livres. L'acte de vente portait :

« Vente devant Me De la Cour, notaire à Paris, du vingt-quatre avril 1789.

« Par Monseigneur Jean-Baptiste-Gaspard Bochart de Saron, premier président au Parlement de Paris, y demeurant à l'hôtel de la première présidence, enclos du Palais.

« A demoiselle Marie-Jeanne Bertin, marchande de

(1) Potier débuta au théâtre qui avait été fondé sur le boulevard du Temple par Beaurivage sous le nom de *Théâtre des Associés* et qui, sous la direction de Prévost, en 1799, avait pris celui de *Théâtre sans prétention.*

modes de la Reine, demeurant à Paris, rue de Richelieu... »

Cette pièce officielle, mentionnait encore le titre de *marchande de modes de la Reine*, que réclamait l'adjudicataire. Cela ne suffirait-il pas à infirmer tous les bruits malveillants qui couraient sur son compte depuis deux ans, si nous n'en avions pas déjà d'autres preuves ?

Rose Bertin opéra donc un nouveau déménagement et quitta la maison de M. de Maussion, pour transporter son commerce dans celle qu'elle venait d'acheter au président Bochart de Saron.

« La devanture de sa boutique avec ses trois arcades à la romaine, style Louis XVI, a été conservée par la gravure, bien qu'elle n'offrît rien qui puisse nous sembler remarquable (1). »

Au mois d'août suivant elle y était définitivement installée; mais le prix d'achat ne fut pas immédiatement versé, et, lorsqu'en 1793 le séquestre fut mis sur les biens de Bochart de Saron, elle était encore créancière de 100.000 livres environ. Pour se libérer elle avait même passé un acte dont on trouve mention dans les dossiers du séquestre, conservés aux Archives (2) et dont voici les termes :

« Je soussigné, directeur de l'agence des droits d'enregistrement et domaines nationaux y réunis, chargé de l'Actif des Émigrés, reconnois que le citoyen Duchatel, chef du bureau de l'Actif et du Passif des Émigrés, m'a remis un contrat de vente par Jean-Baptiste-Gaspard

(1) Vitu, *la Maison mortuaire de Molière*, Paris, 1880.
(2) Archives Nationales, série T., 1604, n° 53.

Bochart de Sarron, mort par la loi dernière à Paris, rue —— section de ——.

« A Marie-Jeanne Bertin, d'une maison sise rue de la Loi et portant Constitution de quatre mille quatre cent ivres de rente perpétuelle au profit dudit Bochart pour restant du prix de la ditte maison.

« A Paris, ce 28 prairial l'an deuxième de la République française une et indivisible. Signé : Gentil. »

Alors les événements commençaient à se précipiter.

Dans les premiers mois de 1789 rien cependant n'aurait pu faire prévoir l'importance du mouvement qui allait se produire. « On avait cependant vu briller depuis plusieurs mois les éclairs précurseurs de l'orage, mais personne ne le pressentit, a écrit le comte Louis-Philippe de Ségur. On croyait que des réformes salutaires termineraient les embarras passagers qu'éprouvait notre gouvernement. C'était une époque d'illusions... » Cependant quelques étrangers trouvaient prudent de quitter la France, comme le prouve cette lettre, que la comtesse Razomowsky écrivait de Genève à Rose Bertin, le 10 janvier 1789, et dans laquelle nous trouvons ces mots : « Vos troubles de Paris m'ont cruellement chassée de votre royaume, ce qui m'afflige, mais j'espère que je ne tarderai pas à y revenir (1) », et la comtesse terminait en transmettant à Mlle Bertin mille amitiés de la part de son mari. Ces troubles-là n'étaient rien encore.

En effet, il n'y avait aucun changement dans les habitudes de la Cour, où le cérémonial habituel conti-

(1) Collection J. Doucet. Rose Bertin, Dossier n° 592bis.



(Bibliothèque Nationale.)

MARIE-ANTOINETTE (en robe sur panier.)
(D'après le dessin de LE CLERC, gravé par LE BEAU.)

nuait à être observé. C'est ainsi que le 20 janvier 1789, Rose fournissait à la duchesse douairière d'Harcourt un habit de cérémonie destiné à la duchesse de Croy qui devait être présentée à la Reine (1).

L'insouciance était telle, dans certaines familles, que, malgré les avertissements qu'apportaient journellement les événements politiques, le langage des journaux et le bruit de la rue, on continuait à s'amuser, à rire, à jouir de l'existence, comme si rien ne la menaçait. « Un des salons à la mode les plus goûtés des jeunes dames, écrit Mme de Laage dans ses *Mémoires*, étoit celui de lady Kerry. La bande joyeuse s'y donnoit rendez-vous deux fois par semaine pour jouer au creps et au cavagnole. » Et c'était une partie de la clientèle restée fidèle à Mlle Bertin qui s'y retrouvait. Lady Kerry était du nombre, la comtesse de Laage également; et entre deux parties on y devisait encore de la coquetterie à la mode, et l'on pensait à parer de bonnets audacieux ou jolis des têtes dont la Révolution naissante avait compté les jours.

Il y avait un peu partout des bals et des fêtes. La marquise de Menou, au commencement d'avril, avait prié à danser la plus brillante société. La comtesse de Laage, de goûts plutôt simples, se demande si, « au milieu des dames parées de colliers de diamants et de guirlandes de fleurs tout au travers des robes », elle y passera inaperçue « avec un habit blanc tout uni, un bandeau de perles, une seule grande plume blanche et un collier de velours noir. » Huit jours plus tard, le duc de

(1) Collection Doucet id., Dossier n° 208.

Dorset donnait une fête à l'occasion du rétablissement du roi d'Angleterre, Georges III (1), et Mme de Laage y paraissait dans la même toilette avec seulement deux plumes de plus sur la tête.

Enfin les États Généraux étaient convoqués. Le 4 mai eut lieu la procession des trois ordres à Versailles. Mme de Laage avait prêté son habit de présentation à Mme de Polastron. Au milieu des grands habits dont un grand nombre sortaient des ateliers de Rose, celui-là, qui y avait été également confectionné, « brillait », écrivit-elle, à l'égal des neufs du jour.

Elle nous donne aussi une brève description de la toilette que portait Marie-Antoinette pour paraître à la cérémonie du lendemain 5 mai : « La Reine était mise à merveille ; un seul bandeau de diamants, avec sa belle plume de héron, l'habit violet et la jupe blanche en pailleté d'argent. Le Roi portait *le Régent* à son chapeau. »

Ce fut la prise de la Bastille qui marqua réellement le début d'une ère nouvelle pour la politique intérieure comme pour la mode. Finis les poufs et les bonnets *au lever de la Reine*, fini le luxe et l'originalité des accoutrements. On porta des *bonnets à la Bastille*, décorés de la cocarde nationale, et on mit des *bonnets*

(1) Georges III avait subi au printemps de 1788 les premières atteintes de la maladie mentale dont il devait souffrir jusqu'à la fin de sa vie. La déclaration d'indépendance des colonies anglaises en Amérique avait surexcité une irritabilité préexistante. Au mois de décembre 1788, la crise avait pris une tournure des plus graves ; mais, peu à peu, cependant, Georges III se rétablit, et, le 10 mars 1789, il put reprendre l'exercice de ses fonctions. C'est cet événement, qualifié heureux, que célébrait par une fête l'ambassadeur d'Angleterre en France, John Fréderick Sackville, duc de Dorset (ambassadeur de 1783 à 1789).

à la citoyenne en gaze blanche, d'une simplicité antique. La toile de Jouy triomphait définitivement des étoffes de soie; ce n'était plus du fait d'un caprice royal, mais de la volonté populaire.

Le sceptre de la mode échappait aux mains de celle qui l'avait si longtemps tenu, et qui, épouvantée, voyait, de jour en jour, grossir son passif. De petites bourgeoises, des femmes du peuple ne se seraient pas aventurées dans des magasins réputés pour l'élévation de leur tarif. Nous avons vu que déjà de grandes dames étrangères avaient jugé prudent de quitter la France. Prudence ou couardise, la noblesse française ne tarda pas à en faire autant. Cédant aux instances de la reine en personne, la duchesse de Polignac émigrait pour l'Allemagne dans la nuit du 16 au 17 juillet; le 8 août, on signalait le passage à Bonn de la princesse Louise de Condé en route pour Coblentz avec la princesse de Monaco et la marquise d'Autichamp; le 5 septembre la comtesse d'Artois partait pour Turin; la noblesse de France s'éparpillait aux quatre coins de l'Europe; Londres, Bruxelles, Worms, Manheim, Strasbourg, plusieurs autres villes voyaient affluer les émigrés ; et un vide inquiétant, que l'histoire ne saurait juger avec trop de sévérité, se faisait autour du couple royal.

Comment un commerce de luxe eût-il pu demeurer prospère dans de telles conditions ? Dans le magasin de plus en plus déserté, devant la porte duquel les carrosses arrêtés se faisaient rares, l'active commerçante, pour la première fois de sa vie, trouvait le temps de reviser ses livres de comptes et d'y pointer les commandes qui, depuis des années, demeuraient impayées,

sans qu'elle ait pu, pour la plupart de celles-ci, s'occuper d'en poursuivre le remboursement. Rose Bertin, comme une rentière, pouvait alors, assise derrière ses vitres, perdre une heure à regarder tomber la pluie.

Royaliste par conviction comme par intérêt, la modiste de la Reine ne pouvait plus suivre dans leurs fantaisies les innovations qu'apportaient dans les modes du jour les tragédies de la veille. Ce n'est pas elle qui eût pu mettre à son étalage les rubans vendus par une modiste de ses voisines, au lendemain du massacre de Foulon, dont la tête venait d'être promenée dans Paris. On lit à ce sujet dans les souvenirs de la comtesse d'Adhémar : « Une marchande de modes de *bon goût* (je lui ai entendu donner cette qualification, on la nommait la Gautier, elle logeait à l'angle des rues Neuve-des-Petits-Champs et Richelieu) mit en vente des rubans *sang de Foulon*. Ils firent *fureur*. Le mot est vrai encore. »

« Après la prise de la Bastille, ces dames portaient des boucles d'oreilles et des bagues faites avec des pierres enchâssées dans de l'or. On appelait cela des *bijoux à la constitution* (1). »

« Palloy, chargé de la démolition, fit sculpter sur des pierres de cet édifice de petites Bastilles qu'il envoya à chaque chefli-eu de département (2) » et, pendant plus d'une année, tous les arts s'empressèrent de célébrer la prise de la Bastille.

La situation de Rose Bertin, de moins en moins brillante, n'était pas encore tout à fait désespérée. Ne gar-

(1) Roussel d'Epinal, *le Château des Tuileries*, t. II.
(2) *Id.* (note).

dait-elle pas sa clientèle étrangère ? En 1790, nous relevons sur ses livres les noms de la marquise de Castel Fuerte, une Sicilienne, celui de la princesse russe Lubomirska, alors à Genève, etc. N'avait-elle pas encore, en France même, des clients qui n'avaient point émigré? A Abbeville, par exemple, la marquise de Crécy, la baronne Duplouy, Mme d'Hautcourt, lui demeuraient fidèles; de grandes dames, comme la présidente d'Ormesson, étaient toujours à Paris. Le 5 juillet 1790, Rose Bertin confectionnait encore un grand habit pour la vicomtesse de Preissac, qui allait être présentée à Marie-Antoinette. La vicomtesse de Preissac devait émigrer l'année suivante en Angleterre et y mourir, laissant impayé l'habit de présentation qui valait 1.218 livres, somme que Rose Bertin ne put jamais réussir, comme bien d'autres d'ailleurs, à recouvrer.

Cette présentation fut une des dernières qui eurent lieu à la Cour; et l'habit de Mme de Preissac le dernier de ce genre qui sortit des ateliers de la rue de Richelieu. Par contre on y chiffonnait des « cocardes nationales ». Il s'en fit un assez grand commerce pendant cette année 1790 et les suivantes.

Le Cabinet de modes du 5 novembre 1790 constatait, non sans une arrière-pensée mélancolique : « Nos mœurs commencent à s'épurer; le luxe tombe. » Le rédacteur avaient conscience des excès où les modes avait entraîné la société du dix-huitième siècle, et en cela il montre un esprit judicieux et clairvoyant ; mais cet abandon des habitudes de luxe ne pouvait être que préjudiciable aux intérêts de tout un commerce qui occupait à Paris d'innombrables ouvrières, remuait d'impor-

tants capitaux et justifiait l'existence de journaux spéciaux du genre du *Cabinet de modes*.

Au mois de mars 1790, le Roi et la Reine, jugeant que la situation s'aggravait, pensèrent qu'il serait politique d'intéresser à la cause de la monarchie quelques-uns des députés les plus en vue des États Généraux, notamment Mirabeau. Des démarches, auxquelles le comte de La Marck et l'ambassadeur d'Autriche, Mercy-Argenteau, furent intimement mêlés, commencèrent. Si on pouvait en croire l'auteur des *Souvenirs de Léonard*, celui-ci, ainsi que Rose Bertin, auraient été employé à ces négociations. On sait comme il faut avoir foi dans toutes les histoires que contiennent les soi-disant *Souvenirs* du coiffeur de la Reine, cependant il faut admettre que Mme Campan et Mlle Bertin, et Léonard lui-même qui se vante, purent non pas jouer un rôle capital, mais avoir dans cette affaire l'occasion d'éclairer la Reine sur la situation politique, sur tout ce qu'on répétait en ville, sur tout ce qu'on savait par la rumeur publique qui ne pénétrait pas jusqu'aux souverains, parce que trop de gens autour d'eux, avaient intérêt à en étouffer le bruit. « La Reine, est-il dit dans les *Souvenirs*, avait eu par Mme Campan, par Mlle Bertin et par moi quelques données sur l'admission de Mirabeau dans l'intimité du duc d'Orléans. » Le rôle que Mlle Bertin put jouer dans cette affaire se borna évidemment à éclairer la Reine, qu'elle approchait si facilement, sur ce qui se passait ; elle causait si souvent et si familièrement en somme avec Marie-Antoinette ; elle avait, avec cela, trop de bon sens, pour que, tout en faisant un essayage, tout en chiffonnant un ruban, elle ne lui ait

pas trahi ses angoisses, répété ce qu'on disait de tous les points. Ses confidences, ses conversations déterminèrent, en partie tout au moins, la décision prise par la Reine, de chercher un appui, pour la monarchie, auprès du tribun qui semblait alors tout-puissant.

Des conférences eurent lieu entre Mercy et Mirabeau chez La Marck à l'hôtel Charost, rue du faubourg Saint-Honoré. Marie-Antoinette de son côté recevait La Marck dans l'appartement de Mme Thibaut, sa première femme de chambre. « Mme Thibaut, a écrit La Marck, était une bonne vieille femme, vêtue aussi simplement que la femme de chambre la plus ordinaire. Quand elle parlait de la Reine, elle disait : Ma maîtresse. » Elle fut du voyage de Varennes, et s'efforça de préparer l'évasion du Temple. C'était une femme dévouée, et cliente elle-même, cliente modeste, de Rose; c'est par elle bien certainement que celle-ci se trouve mêlée à quelques démarches confidentielles, au sujet de ces pourparlers délicats. Mais ce fut tout, le rôle de la modiste se borna là.

Au cours de cet été de 1790, la Reine fit une excursion à Bellevue. Cette excursion eut lieu avec une escorte de garde nationale. La comtesse de Boigne raconte qu' « elle était en Pierrot de linon blanc, brodé en branches de lilas de couleur, un fichu bouffant, un grand chapeau de paille, dont les larges rubans de lilas flottants se rattachaient par un gros nœud à l'endroit où le fichu croisait. »

Mais, autour de la Reine, les courtisans se faisaient de plus en plus rares. On évitait de se montrer aux Tuileries; et les sentinelles qui veillaient aux portes du

jardin, avaient reçu des consignes : Interdiction d'y pénétrer à quiconque ne portait pas la cocarde nationale, « la cocarde nationale, dont souvent la petitesse échappait au regard, ou que le mépris plaçait sous une touffe de rubans », a dit l'Anglaise Hélène Willams. Alors le garde, d'un ton brusque criait : « Citoyenne, votre cocarde! » et quand la cocarde ne se trouvait pas, il n'était pas permis de pénétrer au jardin des Tuileries. Le commerce des cocardes était le seul que les événements faisaient prospérer. Mais le profit à en tirer était maigre.

Il est vrai qu'il y avait des gens qui ne cachaient pas leurs cocardes, bien au contraire. En avril 1791, ne lisait-on pas dans le *Journal de la cour de la ville* : « On ne conçoit rien à la coquetterie des aristocrates qui font faire des cocardes nationales d'une grosseur et d'un prix si considérables qu'on en voit des grosses comme des choux, et qui coûtent au magasin des Trois-Pigeons, dix-huit francs la pièce. » Chez Rose Bertin, où il s'en vendit un certain nombre, toutes n'atteignirent pas un tel prix : le 24 mars 1790, la comtesse de Conway en payait une 7 livres ; la comtesse Gentinne, le 19 février 1791, en commandait une de 6 livres ; la comtesse Gouvernet y mettait 9 livres ; et le 14 mars 1792, Vestris, le fameux Vestris, de l'Opéra, pour la même somme, s'en faisait confectionner une de ruban de satin violet, rose et blanc, ce qui était un peu fantaisiste.

Bien des femmes, qui n'avaient pas de convictions politiques, arboraient cette cocarde par coquetterie ; elles étaient si jolies sous le soleil, les trois couleurs ; or, pendant le printemps de 1791, on profitait d'un ciel



(Musée Carnavalet.)

« **LA JEUNE SOPHIE** montrant à son favori le rendez-vous du plaisir **au Théâtre des Variétés amusantes ; pour jouir de ce brillant spectacle, elle est habillée d'un juste à la Suzanne de Figaro ».**

(Dessiné par WATTEAU, gravé par BACQUAY.)

magnifique : « vers les premiers jours d'avril 1791, le temps était superbe, l'air chaud (1), » et il y avait foule sur les promenades, aux Champs-Élysées, aux Tuileries, partout où l'on aimait à se montrer.

A cette époque, la Reine, que des préoccupations autrement graves éloignaient de tout ce qui avait fait sa distraction et son agrément pendant si longtemps, donnait ses commandes à la demoiselle Noël, à la demoiselle Mouillard, à la dame Pompey (2) et à la dame Eloffe ; celles-ci cependant ne paraissent pas lui avoir vendu autre chose que des rubans, des fichus, des écharpes et quelques bonnets ; ces modistes étaient plutôt chargées de réparations et de menus travaux ; la modiste Rose Bertin, le couturier Sarrazin, tailleur du Roi, demeuraient les fournisseurs en titre de la Cour, et les commandes un peu importantes leur étaient uniquement réservées.

La Reine n'avait toujours pas abandonné Mlle Bertin. Toutes les histoires qu'on avait racontées, tous les bruits qui avaient couru, n'avaient été que de la pure fantaisie. Nous le répétons une fois de plus, parce que nous avons eu entre les mains le « Mémoire des fournitures faites à S. M. la Reine Marie-Antoinette par Mlle Bertin depuis le 1er janvier 1791, jusqu'au 10 août 1792 (3). » L'existence de ce mémoire est la preuve irréfutable que la disgrâce de la modiste n'était qu'une invention. L'avocat des héritiers Bertin, Me Grangeret,

(1) Comtesse D'ADHÉMAR, *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, t. IV.

(2) Mme Pompey, rue de l'Orangerie à Versailles, était déjà marchande de modes de la Reine en 1784. Arch. nat. Prévôté de l'hôtel, série O1 3704.

(3) Collection de M. J. Doucet. Dossier 596.

a établi un état récapitulatif des fournitures faites et des sommes payées depuis l'année 1788 jusqu'au 10 août 1792, qui nous fixe on ne peut plus exactement sur la dépense de la Reine pendant cette période.

La pièce suivante (1) nous semble donc intéressante à reproduire à ce point de vue :

GARDE-ROBE DE LA REINE

Les fournitures de l'année 1788 se sont élevées à.		68.992^{l} 10
il a été payé en divers à compte jusqu'au 30 Novembre 1789	46.389^{l}	68.992^{l} 10
le 25 Mars 1792, il a été reçu de l'extraordinaire.	22.603^{l} 10	
Les fournitures de l'année 1789 se sont élevées à		46.072^{l} 8
le 25 mars 1792, il a été reçu de la caisse de l'extraordinaire	38.000^{l}	46.072^{l} 8
Rabais sur 1788 et 1789	8.072^{l} 8	
Les fournitures de l'année 1790 se sont élevées à		42.736^{l} 18
payements :		
Reçu en divers à compte du 27 février 1790 jusques et y compris le 8 novembre 1791, en espèces sans indication de personne par la main de laquelle on recevait		42.736^{l} 18
Les fournitures de l'année 1791 se sont élevées, y compris 7.990^{l} d'intérêts de l'arrière des années 1788 et 1789 jusqu'au 1er janvier 1792 à .	44.077^{l} 4	61.197^{l} 4
Et les fournitures en 1792 jusqu'au 10 avril 1792 se sont élevées à . .	17.120^{l}	

(1) Collection de M. J. Doucet. Dossier 596.

Payements d'à comptes :

7 septembre 1791 en espèces à compte de 1791.	3.000^{l}	
8 novembre 1791 en espèces à compte de 1791	3.319	
21 décembre 1791 en espèces à compte de 1791	6.000	25.319^{l}
23 février 1792 en espèces à compte .	6.000	
15 Mars 1792 en espèces à compte. .	5.000	
18 May 1792 en espèces à compte . .	2.000	
		35.878^{l} 4

Le dernier mémoire de fournitures faites du 1er janvier 1791 au 10 août 1792 avait été arrêté par la duchesse de Grammont d'Ossun, dame des atours, et remis à Henry, intendant de la liste civile.

Il se décomposait comme suit :

Quartier de Janvier 1791 :

Etoffes	484^{l}	
Robes.	1.705^{l}	6.003^{l} 8
Ajustemens.	3.814^{l} 8	

Quartier d'Avril 1791 :

Etoffes	90^{l}	
Robes.	3.973^{l}	9.304^{l}
Ajustemens.	5.241^{l}	

Quartier de Juillet 1791 :

Etoffes	1.186^{l}	5.859^{l}
Ajustemens.	4.673^{l}	

Quartier d'Octobre 1791 :

Etoffes	405^{l}	
Robes.	6.859^{l}	14.920^{l} 16
Ajustemens.	7.656^{l} 16	

Intérêts des années 1788 et 1789 . .	7.990l
Quartier de Janvier 1792	4.824l 2
Quartier d'Avril 1792	7.535l 18
Quartier de Juillet jusqu'au 10 août 1792	4.760l
	61.197l 4

On remarquera que, pendant ces cinq dernières années, la dépense de la Reine tendait à diminuer, d'une façon constante. En effet, de 68.992 livres 10 sols, montant des factures de 1788, en augmentation légère sur celles de 1787 qui avaient été de 61.545 livres (1), le total descend à 46.072 livres 8 sols en 1789, à 42.736 livres 18 sols en 1790; puis, défalcation faite de 7.990 livres pour intérêts de retard, à 36.087 livres 4 sols en 1791. En 1792, enfin, la dépense pour sept mois et dix jours s'élevait à 17.119 livres, ce qui donne une moyenne annuelle d'environ 28.000 livres.

Parmi les différents articles qui constituent le détail du dernier mémoire, nous avons relevé les prix suivants :

ROBES

du 8 janvier 1791. — Pour avoir regarni le grand habit de velours nacara.	215l
du 14 janvier 1791. — Garniture d'une robe turque de satin gros verd. . .	621l
du 2 février 1791. — Garniture d'un grand habit en crêpe rayé avec des plumes d'oiseaux étrangers.	669l

(1) Archives Nationales, O1 3792. Ce dossier porte pour 1788, 61.992 livres et non 68.992, chiffre donné par les relevés de la collection de M. J. Doucet.

du 24 avril 1791. —	La garniture d'un grand habit du jour de Pâques, le fond de gros de Naples blanc brodé en plein par colonne de Reine Margueritte en soye . .	795l
du 1er mai 1791. —	Un jupon de très belle gaze blanche.	216l
	robe turque d'étoffe rayée violet sur violet . . .	615l
	le jupon de crêpe avec. .	244l
du 1er juin 1791. —	Garniture d'une robe turque de taffetas rose	684l
	Garniture d'une seconde robe turque de gaze bleue rayée	496l
du 12 juin 1791. —	Garniture d'un grand habit de taffetas violet . . .	405l
du 18 juin 1791. —	Garniture d'une robe turque de taffetas changeant gros bleu tramé de noir. . .	518l
du 20 septembre 1791. —	Garniture d'une redingotte de moire fond brun rayé bleu.	678l
	Garniture d'une robe turque de moire rayée.	618l
du 2 octobre 1791. —	Garniture d'un grand habit de gourgourant lilas. .	457l
	Fourniture d'un jupon de crêpe rayé	300l
	Garniture d'une robe . .	618l
du 28 octobre 1791. —	Robe turque de satin rayé bleu et blanc.	678l
du 2 novembre 1791. —	Un grand habit pour le jour de la Toussaint en satin brun	1430l
du 6 novembre 1791. —	Robe turque de satin brun et bleu.	918l
du 20 novembre 1791. —	Robe turque de satin des Indes rose et blanc peint	618l

du 4 décembre 1791. — Grand habit de satin violet 721^{l}

du 20 décembre 1791. — Robe turque d'étoffe satinée violet avec fournitures de dentelles appartenant à la Reine . . . . 24^{l}

du 24 décembre 1791. — Avoir garni un grand habit de velours nacara garni en fourrure de Marte, le bas de robe garni en même fourrure appartenant à la Reine. 24^{l}

du 29 décembre 1791. — Grand habit pour le jour de l'an de satin bleu brodé 978^{l}

du 1er avril 1792. — Garniture d'une robe de crêpe . . . . 78^{l}

du 13 avril 1792. — Garniture d'un grand habit d'étoffe rayée noir sur noir . . . . 192^{l}

du 13 may 1792. — Garniture d'un grand habit de taffetas glacé gros bleu et violet . . . . 51^{l}

du 19 may 1792. — Garniture d'une redingotte de taffetas brun avec Alençon . . . . 668^{l}

du 26 may 1792. — Garniture d'un grand habit gourgourand fond blanc brodé . . . . 898^{l}

du 11 juillet 1792. — Garniture d'une robe de gaze blanche. . . . . 285^{l}

du 28 juillet 1792. — Garniture d'un grand habit de taffetas bleu. . . . 959^{l} 10

AJUSTEMENTS :

du 8 janvier 1791. — une mantillle tout en blonde . . . . 200^{l}

un pouf fond de velours ponceau drapé en satin blanc . . . . 80^{l}

du 29 janvier 1791. — six grands fichus de gaze de Chambéry à 12^{l}. . . 72^{l}

du 27 février 1791.	— avoir changé la gaze d'un fichu, l'avoir bordé de dentelles.	10[l]
	un chapeau coeffé de paille jaune très fine garni en satin blanc sur la forme et formant turban, une plume platte bleue autour de la forme, un panache de deux plumes bleues de côté	72[l]
du 10 avril 1791.	— un manteau de taffetas Florence blanc	48[l]
du 18 may 1791.	— un shall de taffetas noir .	216[l]
du 24 juin 1791.	— un manteau de taffetas noir	280[l]
	un second manteau de taffetas noir	400[l]
du 4 août 1791.	— pour présent :	
	un chapeau de paille jaune très fine, garni avec beaucoup de ruban de taffetas bleu, le même à nouer sous le menton .	48[l]
	3 aunes large ruban à ceinture assorty à 4[l]. .	12[l]
du 27 août 1791.	— manteau de taffetas noir garni de dentelle d'Angleterre	316[l]
du 6 septembre 1791.	— un pouf de crèpe bleu . .	48[l]
	un chapeau en bonnette de linon batiste bordé d'une très haute dentelle de fil, hauteur d'un tiers, un fichu d'ourgandi très fin drapé dessus . . .	280[l]
	un pouf fait d'un fichu d'ourgandi	48[l]
	un chapeau de paille blanche	66[l]
	un chapeau de castor anglais chocolat	66[l]

du 20 septembre 1791. — Pour Madame Royale
une guirlande de scabieuse 18[l]
une ditte de rose muscade blanche . . . . 18[l]
une ditte de rose muscade rose. . . . . 18[l]
une ditte de barbeaux. . 18[l]
une ditte de fleurs des champs. . . . . 18[l]

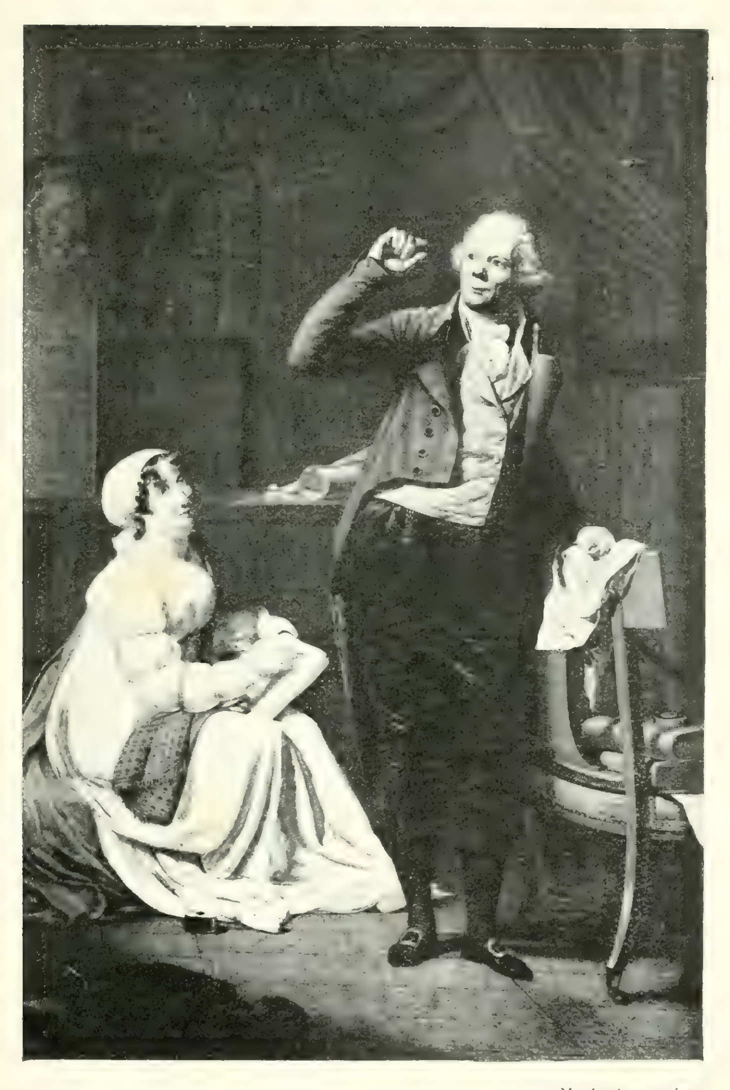
du 2 octobre 1791. — une mantille de blonde fond d'Alençon. . . . 200[l]

du 20 janvier 1792. — manteau de taffetas noir garni d'Angleterre . . 300[l]
second manteau de taffetas noir garni d'Alençon. . 410[l]
troisième manteau de taffetas noir garni d'Alençon . . . . 420[l]
quatrième manteau de Florence blanc garni de fournitures faites par Le Normand. . . . . . 33[l]

du 15 may 1792. — Pour Madame,
un pouf d'une guirlande de lilas lilas, le ruban de frivolité blanc, et gaze à vermichelle. . . 78[l]
un second pouf d'une guirlande de roses mêlée de ruban de gaze blanc rayé, une belle plume blanche de côté. . . . . . . 90[l]

Du 28 may 1792. — Deux bonnets de grand deuil en crêpe blanc, une coiffe de gaze, de laine noire à 51[l] . . . . 102[l]

Ici nous reproduisons textuellement les dernières lignes du mémoire :



(Musée Carnavalet.)

JACQUES DELILLE ET JEANNE VAUCHAMP

(D'après le tableau de DANLOUX, gravé par Laugier.)

« Pour Madame,

août 7. — un pouf en crêpe violet et épis verd, un panache de trois plumes et blonde.	90^{l}	»
un pouf en crêpe bleu et perles, de la blonde grande hauteur, fond d'Alençon, une plume bleue et blanche . .	110^{l}	»
un pouf en gaze rayée et amandes, une guirlande de roses, et un piquet de mêmes roses dessus	98^{l}	»
deux cartons à 3 l.	6^{l}	»

Et le compte s'arrête là.

Trois jours après, les Tuileries étaient assiégées, bombardées et prises d'assaut. Ce jour-là, le peuple pillait la garde-robe de la Reine et se partageait les vêtements dont le dernier mémoire de Rose Bertin dressait la liste.

Voici, d'après Roussel d'Épinal (1), le tableau du champ de bataille.

« L'entrée des appartements de la Reine est obstruée de corps morts enveloppés dans des couvertures. Excepté les tentures, les sièges, les sophas et le lit, tout est saccagé. Pas une glace intacte; elles sont réduites en sable. Que de femmes visitent curieusement sa garde-robe ! Que de bonnets, de chapeaux élégants, que de jupes roses, de cotillons blancs, de cotillons bleus, voltigent par la chambre ! » Tout cependant ne disparut pas ; on savait qu'il y aurait des voleurs, on envoya des gardes. Au printemps de 1793, on fit la vente du mobilier des Tuileries. Cette vente, qui dura six mois, fut fort peu brillante. On s'attendait à de belles enchères, il n'en fut rien. Il ne vint que des revendeurs et quelques

(1) *Le Château des Tuileries*, par P. J. A. R. D. T.

curieux qui n'achetaient pas. Cependant la garde-robe de Mme Élisabeth et de Marie-Antoinette se vendirent un peu mieux que celle de Louis XVI, qui atteignit des prix dérisoires.

Le gouvernement révolutionnaire, sur les 500.000 livres votées à cet effet par la Convention, allait désormais faire les frais de l'entretien de la famille royale. Cependant il ne liquida pas les sommes restant dues par les prisonniers du Temple à la date du 10 août 1792. Nous avons vu que le solde du compte de la Reine s'élevait à 35,878 l. 4 s., y compris les fournitures faites pour Mme Royale. Il faut y ajouter 400 livres dues par Mme Élisabeth, et 184 livres pour la toilette du Dauphin; ce qui donne un total de 36.462 l. 4 s. à tout jamais perdus pour Rose Bertin.

Dans le relevé que nous venons de présenter, nous avons repris toutes les robes garnies pour Marie-Antoinette, ainsi que les articles principaux qui figurent dans le mémoire. On aura pu se rendre compte que, à quelques exceptions près, les prix ne sont pas extraordinaires. Des manteaux de 48 livres, des fichus de 12 livres, n'ont rien d'excessif; ce seraient même des prix modestes sur les catalogues que distribuent aujourd'hui nos grands magasins. Nos élégantes riraient de payer la valeur de 80 à 90 livres un pouf de velours portant la marque de la première maison de modes du monde entier. Or, c'est ce que demandait Rose Bertin à la Reine de France.

Par contre, en dix-neuf mois, Marie-Antoinette commandait une quarantaine de poufs et chapeaux et une cinquantaine de bonnets.

Parmi ces bonnets, il y a deux bonnets de grand deuil. La date de leur livraison, 28 mai 1792, nous indique que la Reine les avait commandés à propos de la mort de l'empereur d'Allemagne, Léopold II, son frère, survenue quelques semaines auparavant.

C'est au commencement de cette année 1792, qu'un jour où Rose Bertin était allée aux Tuileries pour affaires de son ressort, Marie-Antoinette, en la voyant arriver, lui dit : « J'ai rêvé de vous cette nuit, ma chère Rose ; il me semblait que vous m'apportiez une quantité de rubans de toutes couleurs et que j'en choisissais plusieurs ; mais, dès qu'ils se trouvaient dans mes mains, ils devenaient noirs. »

VI

Rose Bertin sous la Révolution. — Voyages en Allemagne et en Angleterre. — La maison d'Épinay. — La liste des Émigrés.

En 1791-1792, d'après les Mémoires parus sous son nom, Rose Bertin aurait fait un voyage en Allemagne et en Angleterre. Il n'est pas impossible qu'elle ait été en Angleterre en 1791. On peut remarquer, en tous cas, que du 18 juin au 20 septembre 1791, elle n'a pas livré de robes à la Reine, et pas un seul « ajustement » du 24 juin au 4 août. Or, la Reine se plaisait à discuter avec sa modiste en personne les toilettes dont elle lui faisait la commande.

Rose avait donc quitté Paris. En effet, il est avéré qu'elle se trouvait en Allemagne au mois de juillet 1791. A Coblentz, les fêtes et les réunions se succédaient, comme aux beaux jours de Trianon, « au point, lisons-nous dans les mémoires de la marquise de Laage, que Mlle Bertin, la marchande de modes de la Reine, a suivi ses clientes, et exerce ses talents dans la nouvelle Cour... La Cour de Coblentz ne le cède en rien, pour l'élégance, à celle de Versailles ». C'est la période

joyeuse de l'Émigration. Les princes s'étaient fixés au château de Schœnbornhut et leur suite à la Deutsche-Haus. Tout le tapage qu'on menait autour d'eux, ne laissait pas que d'inquiéter certains esprits. « Il y a trop de femmes à Coblentz, » disait mélancoliquement le chevalier de Bray. Mme de Caylus, Mme d'Autichamp, la duchesse de Guiche, Mme de Polastron, Mme de Poulpry, Mme de Valicourt, la princesse de Monaco y faisaient assaut de toilettes, et y tenaient salon. « On se promène à pied ou à cheval sur la route de Bonn, comme aux Champs-Élysées, ou on se réunit au café du Sauvage ou aux Trois-Couronnes. » Enfin on se croyait encore en voyage d'agrément et on vivait là, comme aux eaux de Spa.

Rose, cependant, ne séjourna pas à Coblentz. Elle revint à Paris pour l'hiver.

Peuchet, l'auteur reconnu des Mémoires de Mlle Bertin, dit, à propos d'un voyage en Allemagne, qu'elle avait été chargée d'une mission par la Reine, ce dont nous ne possédons pas la preuve ; mais si Peuchet a pu le dire, cela prouve une fois de plus que, même de son temps, on savait pertinemment que la Reine n'avait pas disgracié sa modiste. Peuchet avance qu'étant à Vienne, elle obtint une audience de l'empereur François II, au cours de laquelle, elle eut le loisir de lui exposer quelle était alors véritablement la situation politique de la France, quelles étaient les craintes de la Cour et les périls auxquels Marie-Antoinette était exposée ainsi que ses proches et ses fidèles ? et Peuchet ajoute qu'elle fit revenir François II de ses préventions contre sa tante Marie-Antoinette.

Il ne faut pas s'étonner de voir la Reine employer à des rapports avec l'étranger des personnes n'occupant pas une situation politique et officielle. C'était pour elle le moyen le plus certain de parvenir à correspondre avec le dehors sans voir intercepter ses communications. De même, c'est ainsi que Léonard, son coiffeur, fut dépêché à l'avance au marquis de Bouillé lors du voyage à Varennes. Or, à l'époque de l'avènement de François II, Barnave ayant obtenu de Marie-Antoinette de lire toutes les lettres qu'elle écrirait, elle prépara pour son neveu, au sujet de la mort de Léopold II, une lettre de condoléances qui partit par la voie ordinaire ; mais, d'autre part, désireuse de faire connaître à l'Empereur ses sentiments secrets, Mme Campan rapporte qu'elle se servit d'une autre voie.

Nous avons la preuve que certaines personnes qui n'appartenaient en rien à la diplomatie furent, à cette époque, chargées de certaines missions ou servirent d'intermédiaires pour faciliter la communication de rapports confidentiels.

Ainsi M. Genet (1), qui s'attendait à être expulsé de Russie où il était chargé d'affaires de France depuis 1789, avait rédigé pour M. Patot d'Orflans, chargé des affaires du consulat général de France, une instruction, datée du 24 juillet 1792, dans laquelle il lui recommandait de faire passer ses rapports par la poste, non directement au ministère des Affaires étrangères, mais sous forme de factures ou autres pièces de commerce « dont les chiffres, loin d'exprimer les valeurs réelles,

(1) Frère de Mme Campan.

exprimeront les mots convenus ». De son côté le Ministre devait faire passer ses correspondances à l'adresse imaginaire de M. Laurent, sous le couvert de Mme de Monzouvre, marchande de modes, ou autres (1).

Il n'y a donc rien d'étonnant dans le fait que Marie-Antoinette ait employé une personne dont la fidélité était à toute épreuve, et qu'elle l'ait chargée d'une mission confidentielle à la Cour d'Autriche. Les affaires que Rose Bertin faisait avec l'étranger, les voyages que ces affaires nécessitèrent plus d'une fois la mettaient, plus que d'autres, à l'abri des soupçons. Il est impossible même qu'étant à la recherche d'un messager dévoué, la Reine n'ait point songé à elle.

En tous cas, si le passage de Rose Bertin à Vienne n'est pas prouvé, il est démontré qu'elle fit en 1792 un voyage en Allemagne ; et qu'elle quitta Paris le 1er juillet 1792. Les pièces conservées aux Archives nationales sont là pour l'établir d'une façon irréfutable. En effet, il y existe en double expédition (2) un « État des sommes remises par la citoyenne Bertin à sa maison de Paris, depuis son départ, le 1er juillet 1792 », par lequel nous apprenons qu'elle passa à Francfort en août et septembre 1792. Les envois de fonds sont en effet relevés ainsi :

« 1792 août 1	de Francfort	par le citoyen Messin, rue de la Loi. . .	9.140 liv.
		par le citoyen Ibert, place de l'Égalité.	15.394 —
— sept. 21	id.	par le citoyen Prévost	1.000 —

(1) *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, Russie, t. II, par ALFRED RAMBAUD.

(2) Archives Nationales, Comité de Sûreté générale, série F^7 4596 et Émigration, (Seine) Police générale, série F^7 5612.

Le citoyen Ibert était un membre de la famille de Rose.

Ainsi Rose Bertin n'était pas à Paris, lorsqu'eurent lieu les massacres de Septembre. Rose Bertin, dans la rue de Richelieu, n'eût pas été le témoin oculaire des scènes sanglantes qui se déroulèrent dans Paris à cette date tragique, mais peut-être eût-elle entendu de son magasin la rumeur lointaine de la foule hurlante, qui promenait à travers la ville la tête blème et maculée de la princesse de Lamballe. En effet, lorsqu'elle eut été abattue d'un formidable coup de bûche sur la nuque, dans la rue des Ballets, au moment où elle venait de franchir le seuil de la prison, la princesse de Lamballe devint la proie de la populace. Sa tête, détachée du tronc, plantée sur une pique et toute saignante, escortée de mégères avinées, d'hommes ivres aux faces ignobles, au milieu des chansons obscènes d'une cohue sans nom, fut portée de la rue des Ballets au Temple, où la famille royale était enfermée, du Temple au Palais Royal. Là, le duc d'Orléans, entendant le bruit de la foule et voulant regarder ce que cela signifiait, l'aperçut soudain à trois pieds de son balcon et recula en pâlissant. Enfin, cette tête que, dix ans auparavant, Rose Bertin coiffait de ce gracieux chapeau fleuri dont le tableau de Rioult nous a conservé le dessin, était ramenée du Palais Royal à la place du Châtelet, où quantité de cadavres furent entassés ce soir-là, et passait par la rue Saint-Honoré devant l'ancienne maison de Rose Bertin. Avec quel pli au front n'eût-elle pas écouté les cris de la rue à l'heure où la foule hurlait devant la demeure du duc d'Orléans ?

Toutes les marchandes de modes de Paris ne professaient pas les mêmes sentiments. Une lettre adressée à la marquise de Bressan, à l'armée du roi de Prusse, rapporte, en effet, ce qui suit :

« Voici une anecdote qu'il est bon que votre frère dise au duc de Brunswick. Le fameux jour du 10, Mme de Gemstorche, dame de Mme de Lamballe, effrayée, s'est jettée dans les bras d'un sans-culottes, pour lui demander la vie ; il avait les mains teintes de sang ; il l'a tirée de la foule ; elle lui a demandé de l'emmener chez lui.

« Mais quel fut son étonnement de voir que la femme de ce *gueux* étoit une marchande de modes et sa mère une marchande lingère ! Elle y a passé la nuit ; ils ont eu mille soins pour elle, ce n'est pas là l'embarras ; mais il est bon de savoir que MM. les bourgeois sont des sans-culottes ; dites-le bien, ma chère. Le lendemain, ils l'ont reconduite où elle a voulu, après qu'elle leur eut dit qui elle étoit ; ils se sont bornés à dire des horreurs de la Reine et de Mme Lamballe (1). »

La nouvelle des massacres et le nom des principales victimes ne tarda pas à se colporter d'un bout à l'autre de l'Europe. Alors Rose Bertin songea avec tristesse à ces temps si proches et pourtant si lointains déjà où elle avait avec cette même princesse une brouille momentanée, dans laquelle son caractère entier et altier ne lui avait pas fait peut-être le plus beau rôle, et tout cela lui pesait alors comme une sorte de remords, tandis qu'elle écoutait conter les détails horribles de la mort

(1) *Correspondance originale des Émigrés*, Paris, 1793.

de cette femme si joyeuse, si pimpante, si aimable et pleine d'entrain, emportée, par un jour d'épouvante, dans un tourbillon de clameurs et d'effroi.

Il est évident que l'absence que Rose Bertin fit en 1792 motiva les soupçons de la municipalité d'Épinay-sur-Seine.

Elle possédait à Épinay une propriété sise rue du Bord-de-l'Eau, qu'elle avait acquise en 1782. Jusqu'alors elle avait été propriétaire d'une maison de campagne à Cires-les-Mello, sur la route de Senlis à Beauvais, maison qu'elle vendit lorsqu'elle décida de se fixer à Épinay-sur-Seine (1). Pour elle, occupée comme elle l'était, il était infiniment plus commode d'avoir une résidence d'été plus proche du centre de ses affaires que ne l'était sa propriété de Cires-les-Mello, distante de quinze lieues.

Or, la matrice du rôle de la contribution d'habitation établie dans la commune d'Épinay pour l'année 1792, présente pour l'article relatif à Mlle Bertin un total de 112 livres 8 sols, et porte, en marge, la mention : « Émigré ».

Pour la moindre absence à cette époque, on était soupçonné d'émigration. Il est vrai que ces soupçons étaient souvent justifiés ; et une modiste de la reine devait être, plus que bien d'autres, suspectée d'avoir fui à l'étranger, surtout par les autorités d'une petite commune de banlieue, où l'importance de ses fonctions ne pouvait être que considérablement exagérée. Il y avait des moyens de contrôle cependant. Il était facile de se renseigner à Paris. Dans le district du Palais Royal,

(1) Archives Nationales. Emigrés, série F[7] 3361.

la maison Bertin était bien connue de la Police. Mais, le contrôle de la Police, un peu hâtif, avait été tout à fait superficiel. On avait eu connaissance du départ de Mlle Bertin; on en avait conclu qu'elle avait rejoint à l'étranger sa clientèle émigrée, et on avait été un peu vite en besogne en écrivant en marge la mention prématurée de son émigration. D'ailleurs on ne tarda pas à reconnaître l'erreur commise; et on ajouta en dessous du mot « Émigré » la note : « Bon à rectifier. » En conséquence le rôle, établi ensuite pour l'année 1793, continue à faire figurer le nom de Mlle Bertin, mais ne la considère plus comme émigrée.

Ces mêmes feuilles de contributions nous donnent une idée du train de maison que Mlle Bertin menait à sa campagne d'Épinay, « mon Épinay », comme elle aimait à dire. Elle se faisait servir, selon les termes employés sur les rôles d'impositions, par « un domestique mâle » et par « une domestique femelle ». Le domestique mâle était employé comme cocher de cabriolet pour lequel elle payait une « contribution somptuaire » de 20 livres (1). Et nous apprenons encore, par les registres de perception, qu'elle était taxée à 18 livres 15 sols pour les *six cheminées* qui garnissaient son pied-à-terre d'Épinay.

Alors, on payait pour les cheminées, aujourd'hui on paie pour les portes et fenêtres; en somme, il n'y a pas grand'chose de changé, et le fisc s'y retrouve toujours. En matière d'impôts, aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui, ce n'est qu'une question de sauce, plus ou moins salée.

(1) *Registre de contribution mobilière et somptuaire d'Épinay*, 1793.

En 1793, pour un revenu estimé à 1.814 livres 16 sols, Mlle Bertin était imposée de la somme exorbitante de 596 livres 4 sols. Véritablement, il y a des gouvernements qui ne sont pas bon marché. Ils n'ont pas de durée, il est vrai; mais, pour le peu qu'ils aient vécu, ils ont ruiné, ou tout au moins terriblement appauvri la nation.

Comme elle aimait sa maison d'Epinay, Rose Bertin! C'était son petit Trianon ! l'endroit, plein d'ombre et de fraîcheur, où elle pouvait respirer à l'aise, pendant les heures chaudes des dimanches d'été, après avoir, pendant toute une semaine enfiévrée, couru de la ville à la Cour, à Versailles, à la Muette, à Marly, à Fontainebleau, reçu la foule dans ses magasins de la rue de Richelieu, une foule de grandes dames exigeantes pour la plupart; surveillé sa correspondance étrangère avec l'Espagne, la Suède, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, le Portugal, etc., ordonné ses commandes chez Le Normand, chez Ventzel, dans toutes les grandes maisons de Paris, contrôlé le travail des dames Mention, Sagedieu et autres, ses couturières, et, quand il lui restait du temps, jeté un coup d'œil à la tenue de ses livres qui, au dire de Me Grangeret, l'avocat de ses héritiers, étaient d'une régularité parfaite ; ce qui nous a paru fort exagéré.

Elle était confortable, cette propriété de la rue du Bord-de-l'Eau, mais elle n'était pas ce qu'on peut appeler somptueuse. Elle se composait d'une maison de trois étages, comportant une salle de bains, qui avait remplacé une ancienne chapelle, une salle de billard, des écuries, des remises, un colombier, une terrasse et un bois qui s'étendait jusqu'à la rivière. Elle n'avait pas

coûté un prix exorbitant. Loin de là. Rose Bertin, qui demeurait alors rue Saint-Honoré, l'avait achetée le 2 mars 1782 moyennant 13.000 livres à Jean-Jacques Gilbert de Fraigne, ministre plénipotentiaire en Allemagne (1). Elle se plaisait dans cette résidence et, peu à peu, elle agrandit son domaine. Lorsque, le 30 juin 1792, on vendit les biens que les Mathurins d'Émile (Montmorency) possédaient sur le terrain d'Épinay, elle en acheta pour 46.075 livres, qui représentaient, étant donné la dépréciation des assignats, la somme de 24.000 livres (2). Elle remployait ainsi l'argent qu'elle avait retiré de la vente de l'hôtel des Chiens, dont elle venait de se défaire.

Elle recevait volontiers à Épinay; et les princes russes, qui faisaient partie de sa clientèle, ne dédaignaient pas d'y venir passer quelques heures. Le comte Razomowsky (3), entre autres, était de ceux qu'elle invitait volontiers : « Pour avoir été privée de vous recevoir à mon Épinay, comme vous me l'aviez promis, lui écrivait-elle en 1793, jugez quelle a été ma surprise lorsque j'appris par Son Excellence l'Ambassadeur que vous êtes parti pour l'Allemagne. J'ay donc été privée de vous faire lire au moins douze lettres de Mme la comtesse, toutes plus aimables les unes que les autres pour ma personne, correspondance bien précieuse pour mon cœur. Je suis persuadée que nous aurions bien pleuré ensemble par cette lecture, mais enfin, il faut se sou-

(1) Les lettres de ratification hypothécaire, par LUCIEN LAZARD. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Histoire de France*, 1903.

(2) *Ibid.*

(3) Il avait été ambassadeur de Russie en Suède.

mettre au décret de la Providence et à la peine que je ressens encore de n'avoir pu prendre congé de vous (1). »

Ces hauts personnages russes ne traitaient pas en commerçante ordinaire la modiste de la Reine. Ils la fréquentaient et lui faisaient parfois de petits cadeaux. « J'ai mille remerciements à vous faire de l'agréable gravure que vous avez eu la bonté de me faire passer, » écrivait Rose Bertin le 4 décembre 1792 à la comtesse Skavronsky, la nièce du prince Potemkin, alors à Naples, et qui joignait ce petit souvenir à l'envoi d'argent qu'elle lui faisait par le même courrier (2). Et Rose ajoutait avec un peu d'exagération sans doute : « C'est un véritable cadeau pour moi, et je la considère et la garderai comme le plus précieux présent que j'aie jamais reçu. » Les 2.512 livres 10 sols qui accompagnaient l'envoi de la gravure devaient lui être encore plus agréables à toucher en un pareil moment ; car elle était alors dans une situation de jour en jour plus difficile, bien qu'elle ait, par tous les moyens possibles, cherché à se remonter, vendant jusqu'à de la bijouterie. Le mémoire de la susdite comtesse Skavronsky porte, en effet, qu'elle avait acheté en 1791, à Rose Bertin, entre autres, une chaîne en or, de 112 livres ; un bracelet or et peintures monté en chaîne d'or, de 400 livres ; un collier or et perle fine, de 388 livres (3).

Il n'était que temps de faire rentrer les créances arriérées, et ce n'était pas le plus commode au milieu

(1) Collection de M. J. Doucet, Rose Bertin, dossier 592 *bis*.
(2) Collection de M. J. Doucet, Rose Bertin, dossier 646.
(3) *Ibid.*

de la débâcle générale, et de la situation de plus en plus tendue avec les puissances étrangères, qui rendait les communications difficiles, et les rapports avec les émigrés dangereux pour leurs correspondants. C'est ce qui la décida à entreprendre en juillet 1792, ce voyage en Allemagne qui lui valut son inscription sur la liste des émigrés.

En 1792, Rose Bertin avait encore livré des toilettes à Mme Du Barry. La dernière fourniture qu'elle lui fit est du 12 septembre de cette année et consistait en « un moyen bonnet avec un double plissé au bord de tulle fin sur fond satin et gaze et du ruban blanc satiné (1) » pour le prix de 42 livres. Quelques jours après, Mme Du Barry se rendait à Londres à propos d'un procès entamé à la suite d'un vol de diamants qui avait été commis à Louveciennes à son préjudice. Elle y séjourna du mois d'octobre 1792 au 1er mars 1793, et eût agi avec sagesse en ne rentrant pas en France ; cependant elle était de retour à Louveciennes le 23 mars. De ce jour au 2 juin qui fut la date de son arrestation, nous n'avons pas trouvé trace de nouvelles acquisitions chez la modiste de la rue de la Loi. Ainsi, les mondaines les plus en vue oubliaient le chemin des magasins si remplis de tentations, où elles se plaisaient tant autrefois et passaient des heures à froisser des chiffons, à discuter une forme nouvelle. Du plus vertueux bourgeois à la plus dissolue courtisane, tout ce qui avait eu un nom, une valeur ou un titre, ou, simplement tout ce qui avait fait du bruit dans le monde n'osait plus se montrer dans les rues de Paris, où la

(1) Bibl. nat., Ms. français, 8157.

vengeance d'un peuple longtemps opprimé par le luxe des grands, vengeance aveugle et brutale, rougissait de sang les ruisseaux.

La famille royale était prisonnière. Maís, au fond de la tour du Temple, la Reine demeurait fidèle à ses fournisseurs habituels. On trouve, en effet, dans le *Journal* de Mme Éloffe que celle-ci établissait encore le 18 août 1792 une note au compte de Marie-Antoinette. Cette note s'élevait à 34 livres 4 sols. En outre, aux Archives nationales existe un mémoire de Mme Pompey montant à 115 livres 17 sols, daté du 12 août 1792 (1), et, sous la date du 4 mars 1793, les mémoires de fournitures faites au Temple par Mme Bertin, marchande de modes, en août et septembre 1792 (2), et montant à 602 livres. Il s'y trouve joint un arrêté du Conseil général de la commune, ordonnant le règlement desdits mémoires, qui fut effectué le 7 avril 1793. Ainsi, malgré l'absence de Rose Bertin, sa maison de Paris n'était pas fermée.

Mais, que ce chiffre de 602 livres paraîtra peu de chose auprès des sommes que Marie-Antoinette dépensait autrefois ! Pourtant, les prisonniers du Temple y étaient arrivés dépourvus, pour ainsi dire, de toute garde-robe ; et le grand habit de taffetas bleu que Rose Bertin confectionnait encore pour Marie-Antoinette quelques jours auparavant pour le prix de 959 livres 10 sols, était une tenue trop élégante pour les tristes chambres de la tour du Temple, où le luxe n'était pas de mise, comme dans le décor fleuri de Trianon.

Au Temple, Marie-Antoinette demeurait, pendant la

(1) Archives Nationales, F⁴ 1311.
(2) *Ibid.*



(*Bibliothèque Nationale*)

1786

MARCHANDE DE MODES allant en ville porter des marchandises chez nos élégantes du jour.

(D'après le dessin de Watteau, gravé par Guyot.)

matinée, vêtue d'une robe de basin blanc et coiffée d'un bonnet de linon ; à midi, elle remplaçait sa robe de basin par une robe de toile à petites fleurs sur fond brun, qui fut sa seule toilette jusqu'au jour où le roi fut conduit à l'échafaud.

Pendant ce temps, Rose Bertin ne trouvait guère de nouveaux clients, et perdait, de plus en plus, les anciens. Mais elle se dépensait toujours, ne sachant pas, ne pouvant pas rester inactive, et elle poursuivait sérieusement le recouvrement des sommes qui lui étaient dues par des centaines de personnes. Ainsi elle obtenait de la comtesse Skavronsky le paiement que nous avons relaté plus haut ; et, de tous côtés, elle envoyait des lettres éplorées. Le 1er décembre 1792 elle écrivait au comte de Czernicheff : « Ma situation actuelle me contraint de prier Monsieur le comte de venir à mon secours. » Au comte Razomowsky elle disait : « Je supplie Monsieur le comte de prendre en considération ma ruine totale. » Dans le nombre, il y avait de très importantes créances dont elle restait à découvert ; pendant son absence, en novembre 1792, Martincourt, homme d'affaires chargé de ses intérêts, adressa au duc de Sudermanie, régent de Suède, une réclamation motivée. Le 12 de ce mois de novembre, il écrivait au régent : « Les circonstances actuelles ayant forcé Mlle Bertin d'aller dans les pays étrangers pour son commerce, ses créanciers ont trouvé dans ses livres un mémoire fourni à feue S. M. la Reine de Suède de 48.674 l. 14 s (1). »

(1) Collection de M. J. Doucet, dossier 595.

La Reine avait maintes fois insisté auprès d'elle pour la décider à gagner l'étranger, lui représentant les périls auxquels, en restant à Paris, elle demeurait exposée. Or, elle manœuvra avec assez d'habileté, achetant d'une part, des terrains confisqués aux Mathurins de Montmorency, qu'elle payait d'une poignée d'écus ; vendant d'autre part pour trois cent vingt mille livres, et sous le couvert d'un prête-nom, ses immeubles de la rue du Mail. Elle réalisait, par rapport au prix d'achat, un bénéfice de 36.000 livres ; et, se servant aux yeux des patriotes, comme d'un trompe-l'œil, de l'opération effectuée à Épinay, elle pouvait, sans trop forcer l'attention, courir mettre en sûreté à l'étranger le produit de la vente des maisons de la rue du Mail, effectuées en vertu d'un acte que nous trouvons relaté dans les minutes des lettres de ratification (1).

« Anne-Suzanne-Françoise Gobelin, épouse séparée quant aux biens d'Adrien Nicolas de La Salle, maréchal de camp, représentée par Louis-René Philippe, homme de loi.

« A fait exposer que par contrat passé devant Havard et son confrère, notaires à Paris, le 16 octobre 1792, enregistré en cette ville le 19 du même mois, par Guesnier, elle a acquis de Joseph Perrat, ancien chirurgien des armées, demeurant à Paris, cour de l'Arsenal, au nom et comme procurataire de *Marie-Jeanne Bertin*, fille majeure, négociante, demeurant ordinairement à Paris, rue de Richelieu, section de la Butte-des-Moulins, deux maisons connues sous la dénomination de grand et petit hôtel des Chiens, sises à Paris rue du Mail avec

(1) Minutes des lettres de ratification, n° 2369. Archives de la Seine.

toutes leurs appartenances, circonstances et dépendances, et sans aucune réserve, ladite vente faite moyennant les prix et somme de trois cent vingt mille livres, et aux charges ordinaires et accoutumées...

« Lesquels maisons et hôtels appartiennent à ladite venderesse au moyen de la déclaration faite par Étienne-Louis Bonnard, homme de loi, par acte passé devant Maulard, notaire à Paris, le 23 février 1788, lequel s'en étoit rendu adjudicataire par procès-verbal précédé d'affiches et publications, faites devant Moreau, notaire à Paris, ledit jour 23 février 1788, à la requête de Pierre Roger, citoyen de Paris, et de Marie Piery, sa femme, propriétaires desdites maisons comme s'en étant rendus adjudicataires par jugement rendu en la commission établie au Châtelet pour juger les contestations d'entre la dame Ressous, Robiche, de Villars et autres en datte du 26 novembre 1776, suivi de lettres de ratification publiées le 16 juillet suivant.

« Donné à Paris le 16e jour de janvier 1793, le 2e de la Rép.

« Signé : MONNOT. »

Cependant Rose Bertin se faisait tenir au courant de la situation générale. Ainsi apprit-elle qu'en province, comme à Paris, les vides se faisaient de plus en plus nombreux dans la noblesse qui formait sa clientèle, notamment à Abbeville, où elle n'avait jamais cessé de faire des affaires. Déjà, au mois de juin 1792, elle avait effectué un envoi à M. de Selincourt réfugié à Liège. Le baron Duplouy, qui avait toujours conservé des relations d'amitié avec elle, avait aussi quitté Abbeville et

gagné Boulogne, d'où, s'étant embarqué pour l'Angleterre, il était allé se fixer à Canterbury.

Tout cela ne facilitait pas les rentrées de Rose Bertin. Elle en avisa Martincourt, son agent d'affaires, qui s'occupa activement des créanciers abbevillois. La République confisquait les biens des émigrés, mais payait leurs dettes, bien entendu jusqu'à concurrence de l'actif. Il était utile de profiter de l'occasion.

A la suite de ses démarches, Martincourt reçut la circulaire suivante, qui précisait la situation de sa cliente :

« Les administrateurs du département de la Somme au citoyen Martincourt à Abbeville.

CITOYEN

« La loi du 1er floréal n'admet à la liquidation les créances sur émigrés, ayant pour cause des marchandises en fournitures, qu'autant que les registres des marchands et fournisseurs auront été vérifiés. Cette vérification doit être faite, d'après la loi du 18 pluviôse dernier, par l'administration centrale ; mais, dans le cas où les créanciers ne seroient pas domiciliés dans la commune du chef-lieu, les administrations municipales de leur domicile en sont chargées. »

L'arrêté du compte Duplouy fut enregistré au secrétariat du district d'Abbeville le 23 décembre 1792, an 1er de la République française (1).

Cependant, la modiste, partie à l'étranger, ne l'était pas encore sans espoir de retour. Et, portée sur la

(1) Collection de M. J. Doucet, Rose Bertin, dossier 240.

liste des émigrés, elle avait fait faire d'actives démarches pour en être rayée.

Ses représentants à Paris se firent délivrer un certificat du commissaire de police de la section de la Butte-des-Moulins, attestant qu'il avait délivré le 28 juin 1792 à la citoyenne Bertin, un passeport et que les citoyens Charles-Jean Soldato, restaurateur, rue de la Loi, 1241, et Luc-Joseph-Charles Corazza, limonadier, Maison Égalité, n° 12, lui avaient servi de témoins (1). Ils constituèrent un dossier, déposèrent une requête et obtinrent sous la date du 27 novembre 1792, an Ier de la République, l'arrêté suivant :

« Vu le mémoire de la citoyenne Marie-Jeanne Bertin, marchande de modes rue de Richelieu, par lequel elle demande la main levée des scellés apposés dans sa maison de campagne à Épinay. Vu aussi les pièces jointes à son mémoire : 1° un état des marchandises qu'elle a envoyées à Francfort ; 2° un certificat du citoyen Chevry Le Chesnes, du 16 novembre 1792, qui atteste, en sa qualité d'entrepreneur de roulage de Paris, qu'il a expédié à Francfort 15 caisses pour le compte de la citoyenne Bertin ; 3° une note du citoyen Bocqueaux du 10 septembre 1792, qui annonce qu'il a fait expédier pour la demoiselle Bertin à Francfort une caisse contenant des plumes et rubans de soie ; 4° un certificat du citoyen Messin, négociant à Paris, du 26 juillet 1792, portant qu'étant à Francfort, pour son commerce, au mois de juillet dernier, la citoyenne Bertin lui remit, à titre de confiance, une somme de 9.140 livres pour re-

(1) Archives Nationales, Émigration (Seine), Police Générale, série F7 5612.

mettre, à son retour à Paris, à sa maison de commerce ; 5° une lettre du citoyen Ibert, datée de Mayence, le 22 juillet 1792, sans adresse, de laquelle il résulte qu'il est en relations d'affaires avec la demoiselle Bertin ; 6° trois autres lettres écrites par la citoyenne Bertin à sa maison de Paris, dont une seulement est datée de Bruxelles le 24 août, dans laquelle elle rend compte des affaires qu'elle fait en pays étranger, et des sommes qu'elle envoye pour l'acquit de ses paiements à Paris ; 7° une quittance donnée au citoyen Ibert, d'une somme de 15.394 l. 16 s. 8 deniers, dattée de Paris le 31 juillet 1792 et signée par Omont pour la demoiselle Bertin ; 8° un certificat du commissaire de police de la section de la Butte-des-Moulins, du 26 octobre 1792, qui prouve qu'il a délivré à la citoyenne Bertin un passeport sous la date du 28 juin dernier, laquelle a amené avec elle quatre ouvrières en modes pour aller à Francfort pour affaires de son commerce, ainsi qu'elle l'a déclaré ; 9° enfin une reconnaissance de deux administrateurs du département de Paris, datée d'Épinay, le 26 octobre 1792, portant qu'ils ont reçu du citoyen Nicolas Bertin un certificat de la section de la Butte-des-Moulins, en foi de la non-émigration de sa tante, bourgeoise d'Épinay et domiciliée à Paris, rue de Richelieu ;

« Le Procureur général entendu ;

« Le Directoire considérant que la citoyenne Bertin ne s'est absentée de France que pour raison de son commerce,

« Arrête, conformément à l'art. 6 de la loi du 8 avril dernier, que les scellés apposés dans la maison appar-

tenante à la citoyenne Bertin, située à Épinay, seront levés sans description, et qu'elle sera réintégrée dans la possession et jouissance des meubles et effets garnissant ladite maison ; charge le Directoire du district de Saint-Denis de pourvoir à l'exécution du présent arrêté. »

Forte de ces dispositions, rien ne s'opposait donc à ce que Mlle Bertin reparût en France.

Le 5 décembre 1792, en effet, elle était de retour à Paris, et hâtait de plus en plus la solution de certaines affaires, fixait des rendez-vous, formulait des réclamations, écrivait lettres sur lettres ; et le temps se passait pour elle, dans une fièvre continuelle. Elle vivait dans l'impatience inquiète d'un lendemain qui pouvait être redoutable, et qui, infailliblement, ne devait être que désastreux ; ainsi ces sombres journées de décembre étaient à la fois trop courtes et trop lentes à son gré, trop courtes pour tout ce qu'elle avait hâte de mettre en ordre, trop lentes pour son désir d'en avoir fini.

Le 5 décembre, elle écrivait à un certain Thomassiny, de Saint-Germain, pour lui demander s'il était chargé d'effectuer le paiement de 9.996 livres tournois, sur reconnaissance signée par le ministre de Portugal à Stockholm, Fernando Correa, et payable à la date du 1er janvier 1793. Le 24 décembre, elle écrivait encore à Thomassiny en lui disant qu'elle avait attendu toute la semaine sa réponse et en lui demandant de lui remettre la somme dans le courant de la semaine suivante. Mais, les choses n'allaient pas comme elle l'eût souhaité, l'homme d'affaires de Saint-Germain ne s'exécutait pas, et le 11 janvier 1793, Rose Bertin insistait pour obtenir

un rendez-vous. Thomassiny cependant continuait à se dérober (1).

Or, tout d'un coup, Rose Bertin cesse ses insistances auprès de lui ; et c'est Martincourt qui reprend l'affaire et qui, le 15 février 1793, réclame à son tour un rendez-vous. Ce même Martincourt, dès le 12 février, effectuait au Bureau de la liquidation des dettes des émigrés, le dépôt d'un relevé des principales sommes dues par ceux-ci à Mlle Bertin. Que s'était-il donc passé entre le 11 janvier et le 12 février? Rose Bertin avait de nouveau quitté Paris. La condamnation et l'exécution de Louis XVI (15-21 janvier) ne furent pas étrangères à cette détermination subite. Rose avait compris que les craintes de la Reine n'étaient pas vaines, qu'elle avait vu clair dans la situation, et qu'elle avait raison lorsqu'elle lui conseillait de quitter la France. Rose avait compris qu'elle n'y était plus en sûreté, et qu'elle aussi avait exercé une royauté, coûteuse et frivole, contre laquelle les comptes de la maison de la Reine pouvaient, un jour ou l'autre, constituer un réquisitoire écrasant. Le frère du célèbre Léonard ne fut-il pas une des victimes de la Terreur?

D'ailleurs, elle avait une retraite toute préparée à Londres, dans cette ville où elle avait déjà fait plusieurs séjours et d'où elle avait la liberté de surveiller encore ses intérêts à l'étranger? C'est une lettre de Martincourt en date du 14 mars 1793, qui nous apprend que c'est bien là que Rose s'était réfugiée. « Mlle Bertin m'a chargé de ses affaires avant son départ pour

(1) Collection de M. J. Doucet, dossier Rose Bertin, n° 556.



(Bibliothèque Nationale.)

1787

« MADEMOISELLE ROSE en bonnet-chapeau et redingotte du matin aux Champs-Elysées. »

Londres où elle est actuellement (1) », écrit-il à la marquise de Mesmes, qui était redevable à la maison Bertin d'une somme de 482 livres 5 sols, montant de commandes effectuées de 1777 à 1786.

Elle partit, sans crier gare, n'informant que des amis très sûrs, ayant bien garde d'ébruiter son passage à Abbeville. Il y avait, en effet, grand danger pour elle, et plus qu'ailleurs dans cette ville où elle était née, et où elle était connue. Les notables qui siégeaient alors à l'Hôtel-de-Ville, étaient, selon le dire du comte Alexandre de Tilly, « les plus tieffés démagogues ». Ils étaient loin cependant d'approcher de ceux qui terrorisaient Arras, Cambrai et d'autres villes de province. Mais elle jugea prudent, et elle n'eut sans doute pas tort, de conserver en traversant le pays le plus rigoureux incognito.

Cependant, elle laissait croire même à son entourage que, comme précédemment, son voyage était nécessité par les affaires de son commerce. Cela résulte de ce que lui écrit son domestique, Colin, le 19 mars, en lui communiquant un jugement qui avait été rendu la veille sur délibéré dans un procès qu'elle avait avec un certain Coustard de Villiers et qui lui reconnaissait une servitude sur un bien de ce dernier : « Je suis très aise, mademoiselle, dit-il, de vous donner des nouvelles satisfaisantes de ce pays, où vous êtes attendue et désirée par tous ceux qui, comme moi, vous sont fort attachés. »

« Pendant mon séjour à Bruxelles (en août 1792),

(1) Collection de M. J. Doucet, Rose Bertin, dossier 482.

écrit d'autre part la comtesse de Danzic, ambassadrice de Prusse, Mlle Bertin se chargea de quelques fournitures pour moi qu'elle me fit *enfin* passer par une marchande de modes de Paris, en me faisant prévenir que des affaires pressantes l'avaient obligée de partir dans la nuit même pour Londres, d'où elle comptait retourner sous peu (1) ».

Elle comptait peut-être en effet que les événements lui permettraient de revenir et que son exil serait de courte durée. Bien au contraire, cet exil volontaire allait devenir un exil forcé.

Des ennemis, des envieux, des débiteurs peut-être, se chargèrent de la dénoncer. Elle fut par eux accusée d'émigration. En vertu de la loi du 28 mars 1793, de nouveau, son nom fut inscrit sur la liste des émigrés et les scellés furent réapposés sur ses propriétés.

Il ne fallait plus songer à rentrer en France, tant que sa situation n'aurait pas été une fois encore régularisée. Elle demeurait sous le coup des rigueurs de la loi, et on sait quelles étaient ces rigueurs.

Tout ce qu'elle pouvait faire, était de soutenir sa maison de Paris en faisant passer tout ce qu'elle parvenait à se faire payer à l'étranger, sur les sommes considérables dont elle était créancière.

Ainsi, la maison de la rue de Richelieu paraissait résister plus ou moins, comme sembleraient le prouver ces lignes écrites par Martincourt à la comtesse Jules de Rochechouart le 17 août 1793 : « Les personnes qui tiennent le magasin de Mlle Bertin ont oublié, lorsque

(1) Collection de M. J. Doucet. Dossiers Rose Bertin, n° 178 bis

vous y êtes venue, de vous parler d'un mémoire montant à 1.561 livres 2 sols... (1) ». Ah ! comme les personnes qui tenaient le magasin de Mlle Bertin devaient être peu occupées, alors que déjà la plupart des maisons de luxe, et des magasins de modes par conséquent, étaient fermés.

Une anglaise, Hélène-Maria Williams, a bien caractérisé l'état d'âme des femmes de cette époque, état d'âme qui explique le marasme du commerce des choses relatives à la toilette.

« Les Françaises, dit-elle, chérissent autant la gloire de leur pays que les femmes des autres nations ; et si nos Anglaises se décorèrent de robes à la Duncan, de rubans au prince d'Orange, en l'honneur de valeureux chefs, celles-ci portoient des bonnets à la Belle Poule, à la Grenade, à la d'Estaing, à la Fayette, même au compte rendu par M. Necker ; témoignage non équivoque de leur sentiment pour les héros et les hommes d'État de leur nation. Il est vrai que, depuis le nouveau régime, les parures qui y faisoient allusion n'ont pas été de mode ; mais la Révolution s'est présentée à leurs yeux comme un événement dont la réussite était douteuse, et les suites à craindre ; la République, qui en a été le résultat, a souvent eu un aspect sévère et menaçant, qui a porté l'effroi chez les hommes ; pouvons-nous donc être surpris que mon sexe ait repoussé ses embrassemens fraternels (2) ? »

Quelques clientes venaient encore, de loin en loin,

(1) Collection de M. J. Doucet. Dossier 609.
(2) Aperçu de l'Etat des mœurs dans la République française vers la fin du dix-huitième siècle, par H. M. Williams.

faire des achats modestes. La maison livrait par exemple, le 25 avril 1793 à Mme d'Eprémenil un chapeau de mariée de 3 livres. Quelle ironie ! Après avoir habillé de brocart, de soie et de pierreries toute la noblesse de Versailles et de l'Europe, ne plus accueillir que des visiteuses, qui n'étaient cependant pas les premières venues, et n'être réduit à ne leur vendre que de pauvres petits chapeaux de mariées à un prix dont les dames des halles auraient fait fi !

En somme, la maison n'existait guère plus que pour permettre à Martincourt de liquider la situation.

Peu de temps après l'exécution du Roi, la Commune de Paris, par application de la loi du 12 août 1792, réglait les fournitures faites au Temple pendant les quatre derniers mois de 1792. Les factures précédemment présentées par Rose Bertin qui avait été avisée d'avoir à les déposer au Temple, factures dont nous avons déjà parlé, font partie d'un dossier conservé aux Archives nationales (1).

On y trouve, tout d'abord, un état dont voici la teneur :

« Loi du 12 aout 1792.

Etat des sommes à payer aux ci-après pour dépenses relatives au service de la Tour du Temple.

Savoir :

aux Citoyens :	l.	s.	d.
Bertin (citoyenne), Marchande de modes. .	602	»	»
Bosquet, Mtre Tailleur	1.427	5	7
Boulanger-Blet, Md Epicier	300	»	»
Destrumel, vitrier	600	»	»

(1) Archives Nat., F^4, 1311. Signature du 7 avril 1793.

Durand fils, serrurier	1.445	12	»
Gatineau, charbonnier	305	»	»
Giot, cordonnier	48	»	»
Laboullée, Md parfumeur	144	17	»
Lefebvre et Thoret, Mds lingers	1.392	»	»
Le Roy, Md fruitier	680	»	»
Mulard, Rôtisseur	960	11	»
Pazzy, Mtre Tailleur	144	»	»
Piquet, portier de l'Ecurie de la garde à cheval	109	4	»
Rassé, ci-devt chef de la Cuisine bouche pour 19 jours de gages	211	2	»
Simon, blanchisseur	14	11	»
Wolff, cordonnier	169	»	»
Somme à payer	8.553	2	7

Au nom de la République

Commissaires, etc.

Faites payer, conformément aux arrêtés du Conseil général de la Commune de Paris des 18 novembre 1792, 10 janvier et 4 mars dernier aux dénommés au présent état, la somme de 8.553 livres 2 sols 7 deniers pour ce qui revient à chacun d'eux, en raison d'ouvrages et fournitures par eux faites pour le service de la Tour du Temple pendant les 4 derniers mois 1792, lesdits 8.553-2-7 imputables sur les 500.000 livres ordonnées par la loi du 12 août 1792 pour les dépenses du ci-devant Roi et de sa famille.

Fait à Paris le 7 avril 1793, l'an II de la République. »

Cet état est suivi d'un autre état pour fournitures faites pendant les deux premiers mois de 1793 ; mais Boulanger, Gatineau, Le Roy et Mulard sont seuls à y figurer.

Le même dossier comprend, en outre, l'arrêté suivant :

COMMUNE DE PARIS

Le 4 mars 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Extrait des registres des délibérations du Conseil général

Le Conseil général, après avoir entendu le rapport de la commission chargée de l'examen des comptes du Temple,

Arrête qu'il sera payé par le Ministre de l'Intérieur sur les cinq cent mille livres décrétées pour l'entretien de la famille de Louis Capet, au citoyen (*sic*) Bertin marchand, la somme de six cent deux livres pour solde des mémoires cy joints et qui y resteront annexés.

Pour fournitures en aoust. . . . . . 602 l.

Signé : PACHE, *Maire*, *Président*.

Pour extrait conforme à l'original.

COULOMBEAU,
Secrétaire-greffier.

Les mémoires annexés à cette dernière pièce sont ceux présentés par la maison de modes de Rose Bertin et s'élevant l'un à 806 livres, l'autre à 55 livres, soit ensemble à 861 livres et rabattus par Verdier, chargé de la vérification des comptes de la Tour du Temple à 570 livres pour le premier, et à 32 livres pour le second, c'est-à-dire au total indiqué de 602 livres.

Les voici l'un et l'autre :

Premier mémoire :

« N° 16 fourni par Bertin, Marchande de Modes.

Savoir :

1792			
août 12.	— Un moyen bonnet en gaze, blonde et ruban rose	27l	42l
	Un second bonnet en gaze, tulle et ruban de gaze blanc.	30	44
	3 fichus de gaze anglaise à 16l. . .	36	48
	2 larges demi-fichus de gaze Chamberry à 10l	14	20
	4 grands demi-fichus d'Organdi brodé à 27l	84	108
	Un jupon de mousseline des Indes très fine brodée à jour contenant cinq lez	170	240
	Une pièce large ruban blanc. . . .	24	36
	Une pièce dito étroit	20	30
	Une pièce faveur blanche.	5	8
	Un mantelet de linon batiste garni de bandes ourlées.	85	110
	Deux cartons . . . à 3l	3	6
19.	— Un mantelet de taffetas noir garni de même taffetas	40	54
29.	— La monture d'un bonnet de Malines, fourni le linon.	16	30
7bre 5.	— La monture d'un bonnet à fichu de Malines fourni du linon	16	30
		570	806

Vu et vérifié par nous, commissaire des comptes du Temple. Arrêté.

Verdier 806
570
236 réduction. »

Second mémoire :

« fourni par Bertin, Marchande de Modes.

scavoir :

1792			
7bre 13. —	Monture et fourniture d'un bonnet à fichu de linon.	5	9l
	Un fichu de 1 au. 1/4 de taffetas noir bordé de comette de satin noir. .	12	19
20. —	Monture et fourniture d'un Bonet à fichu de linon	5	9
30. —	Monture et fourniture d'un Bonet de linon	5	9
8bre 5. —	Monture et fourniture d'un Bonet de linon	5	9
		32	55

Ce mémoire a été omis dans le bordereau du C. Cleri et fait suite à celui du même bordereau N° 16.

Verdier 55
32
23 »

Dans le même dossier (F4 1311), figure un autre état relatif à cette période, et sur lequel nous relevons une somme de 115 livres 17 sols au compte de Mme Pompey, marchande de modes (l'état porte Lompey, marchand de modes). Rose Bertin n'était donc pas la seule modiste admise à fournir les prisonnières du Temple. Il y en eut une troisième, la dame Augier, qui donne son adresse rue Saint-Nicaise n° 22, et dont deux mémoires de fournitures faites, le premier en août et septembre 1792, le second en janvier 1793, sont conservés également dans un dossier des Archives nationales (F4 1313). Ils s'élèvent le premier à 518 livres 6 sols, le second à 49 livres.



(Collection J. Doucet.)

PORTRAIT DE ROSE BERTIN

(Peint vers 1791.)

A partir du 5 octobre 1792, il n'y a plus de traces de fournitures effectuées au Temple par la maison Bertin. Il y en eut peut-être encore, mais les factures n'avaient pas été présentées, lorsqu'il fut question de faire le procès de la Reine. On a raconté que la modiste savait qu'une enquête aurait lieu, qu'elle connaissait d'avance dans quel esprit devaient opérer les commissaires enquêteurs, et qu'elle se trouva un soir dans une grande agitation.

Ses livres de caisse portaient encore mention de sommes assez importantes et dues par Marie-Antoinette. Gratter, surcharger, il n'y fallait pas songer, les enquêteurs eussent vite fait de remarquer l'irrégularité de tenue de ces livres et d'en soupçonner le motif. C'était, en forçant l'attention, compromettre la Reine encore plus aux yeux de Fouquier-Tinville. Elle n'avait donc pas d'autre moyen d'effacer les dettes de la Reine que d'en anéantir les preuves. Mais, en même temps, tout ce qui, porté sur les mêmes livres, lui était encore dû par d'autres clientes, s'en allait en fumée, et la perte menaçait d'être considérable. Partagée ainsi entre son intérêt personnel et la reconnaissance qu'elle devait à Marie-Antoinette pour tous les bienfaits dont elle l'avait comblée, pour tout l'argent qu'elle lui avait fait gagner, pour la réputation à laquelle, grâce à la confiance de la Reine, il lui avait été donné d'atteindre dans le monde entier, gloire désormais posthume, mais qui chatouillait encore vivement son orgueil, Rose Bertin n'hésita pas et, dans un bel élan de sa nature généreuse, brûla de ses mains ceux de ses registres de commerce où figuraient encore des sommes portées au compte de Marie-Antoinette et non acquittées.

Telle est du moins l'histoire qui se racontait et qu'elle avait bien garde de démentir. La marquise de Courtebourne y faisait encore allusion en 1817, lorsqu'elle écrivait à Grangeret, l'avocat des héritiers Bertin : « Mlle Bertin était la délicatesse et l'honnêteté même, d'après ce que j'en ai toujours entendu dire. Sa conduite pour notre malheureuse Reine ne l'a que trop prouvé. »

Cependant ce qu'elle put cacher ou détruire n'était certainement pas d'une bien grande importance. Le gouvernement révolutionnaire pouvait connaître toute la dépense de la Reine jusqu'au 10 août 1792, les derniers mémoires non payés et relatifs aux deux dernières années du règne de Louis XVI étant aux mains d'Henry, liquidateur de la liste civile ; et les dépenses ultérieures, faites au Temple, pouvant être facilement contrôlées par les geôliers de la prison royale. Tout ce qu'elle eût pu faire, eût été de s'entendre avec Henry, pour qu'il ne produisît pas les mémoires qu'il détenait, et c'est peut-être ce qui se passa, attendu que ces mémoires, non soldés, coûtèrent à la modiste plus de 35.000 livres, qu'à sa mort elle n'était pas arrivée à recouvrer.

Mais il n'était pas question du procès de la Reine, lorsque la modiste fit à Paris la courte apparition que l'on sait, en décembre 1792 et janvier 1793. Elle ne put donc pas, à l'époque du procès, brûler de ses mains ses livres de commerce, puisqu'alors elle était à Londres, et dans l'impossibilité de rentrer en France, où des mesures nouvelles avaient encore été prises contre les Français inscrits sur la liste des émigrés.

Il y avait déjà huit mois qu'elle était à Londres, lorsque fut votée, le 17 septembre 1793, la loi des suspects, dirigée contre les citoyens qui avaient émigré depuis le 1er juillet 1789, et même contre ceux qui étaient rentrés en France dans les délais fixés par la loi du 8 avril 1792. Un arrêté du Conseil général de la Commune du 16 octobre 1793, le jour même de l'exécution de Marie-Antoinette, vint encore aggraver la situation des commerçants de Paris qui, comme Rose Bertin, se trouvaient à l'étranger, en décidant que tout marchand établi depuis au moins un an qui quitterait son commerce serait réputé suspect et arrêté comme tel (1).

Comment rentrer en France dans ces conditions? Comment penser échapper à la surveillance de la police, armée déjà du décret voté par l'Assemblée le 29 mars 1793 ordonnant « que les propriétaires et principaux locataires de maisons seraient tenus d'afficher sur la porte extérieure, dans l'endroit le plus apparent, et en caractères bien lisibles, les noms, surnoms, prénoms, âge et profession de tous les individus résidant actuellement et habituellement chez eux (2) ».

Certes, il n'y avait pas à songer à passer entre les mailles d'un filet aussi serré que celui qu'avait tressé contre les suspects la police de la Révolution.

Pour la seconde fois, son absence lui épargna la vue d'une scène tragique qui, comme le massacre de la princesse de Lamballe, et plus encore, eût été particulièrement cruelle à son cœur, et à laquelle, étant donné

(1) V. Actes de la Commune.
(2) DAUBAN, *la Démagogie en* 1793.

l'itinéraire suivi par le cortège qui menait Marie-Antoinette à la guillotine, elle n'aurait pas pu se dérober entièrement.

Lorsque la charrette fatale qui voiturait l'Autrichienne tout le long de la rue Saint-Honoré, passa devant l'ancienne maison de Rose Bertin, la ci-devant Reine ne put voir aux fenêtres que des visages étrangers ; peut-être, pensa-t-elle cependant au jour où, se rendant à Notre-Dame, par cette route, elle s'était retournée dans son carrosse pour applaudir sa modiste. Depuis lors, Rose Bertin avait transporté son commerce plus loin, mais sur ce chemin, tout, pour la Reine, était prétexte à de douloureux retours sur le passé ; et quelques instants après, à l'angle de la rue de Richelieu, songeant aux heures lointaines de Trianon, peut-être revit-elle une jeune et jolie femme, insouciante et gaie, suivie d'une cour élégante et joyeuse, se promenant sous l'ombrage des allées du hameau et laissant la traîne de sa robe de linon fleuri, balayer les premières feuilles mortes.

Où étaient les robes légères, les grands habits, les poufs et les plumes d'antan ? Qu'étaient donc devenues les dernières fournitures faites au Temple ? En quelles mains étaient-elles passées ? Dans l'inventaire des effets de la Reine, établi après son exécution, pour toute coiffure, il n'y avait qu'une coiffe de linon.

De toutes les élégances, que restait-il désormais ?

Que restait-il de cette société qui avait achalandé le commerce de Mlle Bertin et qui, pendant tant d'années, lui avait permis de mener grand train ? Le couperet de la guillotine achevait la perte de son commerce, en dé-

cimant les derniers débris de cette clientèle, dont l'émigration lui avait enlevé déjà une bonne partie. Elle y perdait de grosses sommes ; la plupart des fugitifs, dans la précipitation du départ, n'ayant pas pris le temps, ou ne possédant pas les moyens de régler leurs dettes.

La princesse de Lamballe avait été massacrée, la duchesse d'Orléans était prisonnière, la guillotine avait fait tomber les têtes de Marie-Antoinette, de Mme Élisabeth, de Mme Du Barry, du général de Custine, du président d'Ormesson, etc.; Mme Auguier (1), femme de chambre de la Reine, s'était tuée en se jetant, de peur d'être arrêtée, par une des fenêtres des Tuileries.

D'autre part, la liste des émigrés s'était allongée de jour en jour; parmi eux, la maison Bertin pouvait compter entre autres la comtesse Béon de Béarn, dame d'honneur de Mme Adélaïde, la comtesse de Bercheny, la marquise et la duchesse de Choiseul, la marquise de Chabrillant, la duchesse d'Harcourt, Mlle Dillon, le baron Duplouy, le comte et la comtesse de Duras, le comte de Thiard, premier écuyer du duc d'Orléans, la comtesse de Gonzague, la comtesse de Laage, le comte Auguste de Lamarck, le duc et la duchesse de Luxembourg, la marquise de Marbœuf, la marquise de Margency, la marquise et la comtesse de Menou, la comtesse de Montalembert, le baron de Nansouty, la vicomtesse de Polastron, la marquise de Pompignan, la vicomtesse de Preissac, la duchesse de Polignac, le comte d'Artois, la princesse de Rochefort, la comtesse de Rochechouart, la marquise de Tonnerre, la comtesse

(1) Mme Auguier, sœur de Mme Campan, était la mère de la Maréchale Ney. (Voir *Mém. de Mme Vigée-Lebrun.*)

de Vergennes et même un marchand de modes de Dijon, nommé Thévenard, qui mourut le 20 août 1793 à l'hôpital ambulant de l'armée du prince de Condé à Schifferstadt. Il figurait au nombre des clients de Rose Bertin au moins depuis 1782.

Ce qui n'était pas mort ou émigré, se terrait. Alors, dans leurs cartons couverts de papier à ramages, comme dans des tombeaux dignes de leur fragilité futile, dormaient sous la poussière les derniers colifichets de Rose Bertin.

Cependant, tandis que le chargé d'affaires de la grande modiste poursuivait activement à Paris le recouvrement des sommes que les émigrés lui devaient encore et produisait ses mémoires au bureau de la liquidation de leurs biens, Rose Bertin continuait tant bien que mal à s'occuper, dans la mesure du possible, de ses rentrées en pays étranger.

C'est ainsi qu'elle fit, de Londres, le 13 février 1793 un envoi de 9.762 livres, le 23 mai 1793 un envoi de 20.000 livres ; le 27 mai, un autre envoi de 2.000 livres ; le 28 août, un autre, de 13.091 livres. Elle fit encore passer par mandats ou autrement plus de 14.000 livres, ainsi que l'attestent les états conservés aux Archives nationales (1), et, par une note qui s'y trouve également, il est établi que « la citoyenne Marie-Jeanne Bertin a payé dans sa maison de Paris, depuis juillet 1792 jusqu'à fin décembre 1793, vieux style, 475.343 livres 4 sols 8 deniers à de pauvres ouvriers sans-culottes,

(1) Archives Nationales. Comité de Sûreté générale, série F[7] 4596, et Émigration (Seine). Police générale, série F[7], 5612.

gaziers, rubanniers, agrémentistes, fleuristes, plumassiers, brodeurs, ouvrières, presque tous chargés de famille ».

Parmi les créances dont Martincourt eut à s'occuper, il y en avait de fort anciennes. Le marquis de Chabrillant devait 378 livres et la dette remontait à l'année 1779. Le marquis, qui avait des succès auprès des femmes, fréquentait les coulisses et avait eu successivement pour maîtresses Rosalie Laguerre et Mlle Guimard, de l'Opéra. C'est à l'une d'elles sans doute qu'était destiné l'objet qu'il avait commandé rue Saint-Honoré et... oublié de payer. Il n'était pas le seul à avoir de ces oublis.

La marquise de Bouillé, qui mourut en 1803 sans que Rose Bertin ait rien pu obtenir d'elle, avait ouvert en mars 1774 un compte qui, jusqu'en 1786, s'était élevé à 6.791 livres. La comtesse de Salles devait 1.148 livres pour un mémoire relatif aux années 1778 à 1781 ; le comte et la comtesse de Duras 7.386 livres réparties dans les années 1774 à 1789 ; le comte Auguste de Lamarck, 1.558 pour des commandes effectuées en 1774-1775 ; le chevalier de Saint-Paul 1.343 livres : il s'agissait de fournitures faites pour une amie de la princesse de Laval en 1778. La vicomtesse de Polastron avait laissé un arriéré de 19.960 livres, la princesse de Rochefort, de 10.904 livres, la marquise de Tonnerre, de 10.946 livres parmi lesquelles une somme représentant le montant de fournitures faites à propos du voyage de la cour à Fontainebleau en 1775, et bien d'autres.

Il était évident que le recouvrement de ces sommes, qui n'avaient pu être touchées depuis si longtemps, tandis que les débiteurs jouissaient de pensions, de reve-

nus de prébendes et occupaient les places les plus lucratives de la monarchie, devenait bien problématique et, de fait, la malheureuse Rose but un bouillon considérable.

Lorsqu'elle mourut, ses héritiers poursuivirent tous ses débiteurs et parvinrent à se faire régler une partie des sommes qu'on lui devait encore en 1813. Néanmoins, il resta, malgré tout, pour 490.000 francs d'impayés.

La situation des maisons de modes allait, à Paris, de mal en pis. Une à une les boutiques des grandes couturières et des modistes étaient obligées de fermer, le chiffre des affaires ne suffisait même plus à supporter le poids des loyers.

Cependant Rose Bertin n'était pas femme à se laisser décourager, et à perdre son temps en vaines lamentations. Elle avait été hardie, entreprenante, pendant toute sa vie, active elle demeura pendant toute cette période qui montra à leur réelle valeur le caractère des gens. Les masques qu'impose la société mondaine n'étaient plus de saison, et les âmes, veules ou courageuses, paraissaient à découvert.

Les brouillards de la Tamise et l'atmosphère enfumée de Londres n'étaient pas capables de changer l'humeur de Rose ; et si elle déplorait parfois de se trouver éloignée de la rue de Richelieu et privée du bon air d'Épinay, elle avait trouvé le moyen de continuer la vie remuante qu'elle menait en France.

Aussi d'une part, continuait-elle à entretenir des relations d'affaires avec la clientèle étrangère, de l'autre, mettait-elle la plus grande constance à poursuivre le

recouvrement des sommes qui lui étaient dues en Russie, en Suède, en Espagne, etc. En outre elle demeurait en rapports constants avec Martincourt. De ce côté, il lui fallait agir avec la plus grande prudence. En effet « celui qui arrivait d'un pays lointain, et avait à remettre une lettre rue de Richelieu, devait savoir, avant de se mettre en course pour la chercher, qu'elle s'appelait *rue de la Loi :* car la demander sous son ancien nom suffisait pour le faire arrêter, et le mettre en suspicion (1) ». C'est ainsi qu'elle se servit d'un jeune Anglais, chez la mère duquel elle habitait, pour faire passer à son homme d'affaires le mémoire des fournitures faites par elle à la comtesse de Dannzic, ambassadrice de Prusse. Nous avons vu qu'il existait une lettre de la comtesse (2) dans laquelle celle-ci écrivait : « Pendant mon séjour à Bruxelles, Mlle Bertin se chargea de quelques fournitures pour moi, qu'elle me fit enfin passer par une marchande de modes de Paris, en me faisant prévenir que des affaires pressantes l'avaient obligée de partir dans la nuit même pour Londres, d'où elle comptait retourner sous peu. » Il s'agissait là de commandes faites en août 1792, lors du passage de Rose à Bruxelles ; elles furent livrées du 25 octobre au 16 décembre, comme en fait foi le mémoire s'élevant à 2.581 livres et sur lequel figure la note suivante : « Ce mémoire est extrait d'un petit livre apporté par le fils d'une dame chez laquelle a demeuré en Angleterre la demoiselle Bertin ».

(1) Duchesse d'Abrantès, *Histoire des Salons de Paris*, t. III.
(2) Collection de M. J. Doucet. Lettre du 8 mars 1819.

Elle multiplie alors de plus en plus les lettres de réclamations aux clients qu'elle avait à l'étranger. Elle écrit à Fernando Correa, ambassadeur de Portugal à Stockholm en le priant de remettre les 9.996 livres qui lui étaient dues aux mains de M. de Chapeau-Rouge, banquier à Hambourg, et annonce qu'ayant formé le projet d'aller bientôt dans cette ville, elle espère que le dépôt de cette somme sera effectué chez son banquier, et que, dans le cas contraire, elle est décidée à pousser jusqu'à Stockholm pour se faire rendre justice. Elle alla effectivement en Allemagne, mais il n'apparaît pas qu'elle ait poussé jusqu'à Stockholm. En tous cas, elle ne trouva pas l'argent dont elle avait tant besoin chez le banquier de Hambourg.

Alors, elle était réellement acculée et cherchait à faire feu de tout bois. M. des Entelles a rappelé son passage à Manheim à cette époque dans une lettre où il dit : « En émigration, j'ai beaucoup rencontré Mlle Bertin, à Manheim, où nous demeurions, et pendant quinze jours, à la même auberge, nous mangions tous les jours ensemble (1). » Il la connaissait d'ailleurs depuis longtemps, appréciait sa conversation, et se rappelait avec plaisir le temps où il la voyait chez la Reine. Il ajoute même que plus tard, à Pétersbourg, il la vit encore fréquemment.

C'est que les rapports qu'elle entretenait avec la haute société russe avaient toujours été empreints d'une intimité toute particulière ; et que ses intérêts dans ce pays étaient considérables.

(1) Collection de M. J. Doucet. Dossier n° 196.

Mais avant d'entreprendre ce voyage en Russie, Rose Bertin avait donc écrit lettres sur lettres pour exposer à sa clientèle la situation dans laquelle elle se trouvait par suite des événements politiques. Dans une de ces lettres écrite en 1797 à la princesse Galitzin, sœur du général, par laquelle elle lui réclamait 2.600 livres, elle disait : « Les circonstances fâcheuses dans lesquelles je me trouve, m'engagent à profiter du départ de M. le prince de Kourakin pour vous adresser une demande si longtemps attendue (1). »

« Permettez-moi, écrit-elle encore à la princesse Galitzin, de vous faire la confidence que je remis à M. le comte de Schouvaloff 80.000 livres pour empêcher le jour même la vente au Mont de piété des effets précieux qu'il y avait engagés, tels que sa plaque, ses épaulettes et ses croix (2). »

Il s'agissait du comte André Schouvaloff, mort en 1789 et qui avait été très connu à Paris, où il menait la vie large, trop large comme on le voit. Il fréquentait assidûment les gens de lettres ; Marmontel, Helvétius, Chamfort, La Harpe et Voltaire comptaient au nombre de ses relations et il était un des assidus du salon de Mme du Deffant. C'était lui qui avait écrit l'*Épître à Ninon*, qu'on attribua à Voltaire. Mais il ne se bornait pas à ces fréquentations qui ne l'auraient point amené à obérer son budget au point d'en être réduit à porter au Mont-de-piété ce qu'il pouvait avoir de précieux.

Ainsi, tandis que ces princes russes menaient à Paris la vie à grandes guides, laissant plus ou moins de leurs

(1) Collection J. Doucet. Dossier 592bis.
(2) *Id.* (Dossier 649).

plumes dans les lieux où l'on s'amuse et où l'on se ruine, et étalant un luxe au-dessus de leurs moyens, ils trouvaient encore auprès de la modiste qui, réellement, était toquée d'eux, un apport financier, dont ils perdaient bien rapidement le souvenir quand sa générosité avait épargné à leur nom la honte des enchères publiques.

Le 12 juin 1793 c'est au comte de Czernitcheff fils qu'elle réclamait 8.800 livres qui lui restaient dues par ses parents. Ceux-ci, du moins, payaient leurs dettes. Ils lui avaient dû jusqu'à près de 21.000 livres et la mort seule les avait empêchés de se libérer. « La confiance dont M. le comte et Mme la comtesse m'avaient honorée pendant vingt ans (1) », écrivait-elle à leur héritier, pensant ainsi donner plus de poids à sa requête ; mais de ce côté, elle n'eut encore que des déceptions.

La mauvaise fortune semblait s'acharner après elle. Le 20 décembre 1793, la veuve Leleu et Cie, banquiers, versaient pour le compte de la Reine de Suède 20.105 livres aux mains du fondé de pouvoirs qui s'occupait à Paris des intérêts de la modiste. Mais, la loi était formelle ; et Martincourt dut en effectuer le dépôt à la Trésorerie Nationale. Ce versement était la conséquence de la réclamation formulée le 17 février précédent par l'intermédiaire de Leleu, banquier rue des Jeûneurs, auprès de S. M. le roi de Suède. Le récépissé signé par le citoyen Cornu est daté du 16 fructidor an II (2 septembre 1794), et la citoyenne Bertin figurait alors sur la liste des émigrés, comme le constate une lettre

(1) Collection J. Doucet. Dossier 649.

du 27 mai 1795 dans laquelle il est dit : « Alors portée sur la liste des émigrés », mention qui, d'autre part, indique qu'à cette dernière date elle avait réussi à faire radier son nom de cette liste de proscription.

Cependant l'Administration continuait ses opérations de confiscation. Nous trouvons dans les Archives nationales les preuves de son activité :

Comité de sûreté générale.

« Du 14 prairial l'an second de la Rép. franç., une et indivisible

« A la commission des revenus nationaux

« Citoyen L. Aumond.

« Nous apprenons que la nommée Bertin, marchande de modes de la ci-devant cour, et qui est émigrée, possède une maison près de Franciade, indépendamment de celle qu'elle avoit à Paris. Nous appelons ton attention sur les mesures qu'il est instant d'adopter pour mettre ces immeubles à la disposition de la République.

« Les deux représentants du peuple, membres du comité de Sûreté générale.

« *Signé :* ELIE LACOSTE, LOUIS (du Bas-Rhin). DUBARRAU, AMAR, VOULLAND (1). »

Les archives de la Seine nous apprennent quelle fut la suite donnée à l'avis du Comité de Sûreté générale :

(1) Archives Nationales. Comité de sûreté générale, série F^7, 4596.

EGALITÉ, LIBERTÉ.

Les Administrateurs de l'Enregistrement et des Domaines nationaux

Au citoyen Gentil, directeur, à Paris.

Paris, le 3 Messidor,
an 2 de la République française
une et indivisible.

« Les commissaires des revenus nationaux viennent de nous annoncer qu'ils sont instruits par le comité de Sûreté générale que la femme Bertin, marchande de modes, émigrée, possédait près Franciade, une maison indépendamment de celle qu'elle avait à Paris, qu'il a écrit au departement pour savoir si ces deux immeubles sont sous la main de la nation, et, dans le cas où ils ne le seroient pas, les commissaires nous recommandent de concourir en ce qui nous concerne à l'exécution de cette mesure.

« Tu voudras bien écrire sur-le-champ à notre préposé à Franciade, pour savoir si la maison de campagne de la marchande de modes Bertin est dans la main de la République, en quoi consiste cette maison et les diligences qui ont été faites pour en tirer parti, si elle est garnie de meubles, si les scellés y ont été apposés par le district, et dans ce cas, s'il se propose de faire inventaire des effets et de faire procéder à leur vente ; tu lui prescriras de te fournir ces renseignements le plus tôt possible, et tu voudras bien nous les transmettre.

« Nous te prions aussi de nous rendre compte des diligences qui ont été faites relativement à la Maison de Paris (1). »

Suivent les signatures.

Le directeur de l'Enregistrement transmettait deux jours plus tard les ordres des commissaires :

Paris, le 5 Messidor, an 2 de la Rép. française une et ind.

« Le directeur de l'Enregistrement, etc., au citoyen Bruté.

« Informés par le comité de Sûreté générale que la femme Bertin, marchande de modes, émigrée, possédait près Franciade une maison, les commissaires des revenus nationaux ont écrit au département pour savoir si cet immeuble est sous la main de la Nation, et dans le cas où elle n'y seroit point, ils recommandent à l'agence nationale de concourir, en ce qui la concerne, à l'exécution de cette mesure.

« Pour répondre au vœu de la commission les administrateurs de l'agence nationale désirent savoir si la maison dont il s'agit, laquelle est située à Épinay, est dans la main de la République, en quoy elle consiste, si elle est garnie de meubles, si les scellés y ont été apposés par le district, et dans ce cas s'il se propose de faire l'inventaire des effets et de faire procéder à leur vente.

« Tu voudras bien te procurer et me transmettre le plus tôt possible ces renseignements (1). »

Le lendemain un ordre plus carégorique était expédié à ce sujet :

6 Messidor, an 2.

« Le D. de l'Ad. au C. Sapinaut.

« Tu voudras bien aller en avant et faire les pour-

(1) Archives de la Seine, Carton 709.

suites nécessaires contre l'émigrée, fille Bertin, ci-devant marchande de modes. Tu me rendras compte de ce que tu auras fait à cet égard. »

Pendant ce temps, Rose Bertin, avait ouvert à Londres un atelier bien modeste à côté de ce qu'avaient été ceux de la rue Saint-Honoré et de la rue de Richelieu. Et de là, elle continuait à servir sa clientèle étrangère. « Envoyé de Londres à Mme la comtesse, 25 juin 1794 », lisons-nous sur un relevé de fournitures faites à la comtesse de Razoumowsky. Enfin, elle vivotait et montrait, du moins, une énergie qui eût pu servir d'exemple à d'autres émigrés.

Mais les événements se précipitaient. Le tribunal révolutionnaire s'était, de ses doigts sanglants, marqué lui-même. Il pouvait s'acharner encore à son œuvre maudite, frapper en aveugle, accumuler les cadavres, la mort rôdait dans le prétoire aussi menaçante pour les juges que pour les accusés. Les charrettes pouvaient se succéder sur le chemin de l'échafaud, et. le 7 thermidor, emporter encore quelques-uns des anciens clients de Rose ; de la dernière fournée, en effet, étaient le comte de Clermont-Tonnerre, le comte de Thiard, la princesse de Chimay, que Rose avait tant fréquentée pendant la période où elle avait été dame d'atours de Marie-Antoinette ; la Terreur avait vécu ; le lendemain, Robespierre tombait, et la France se reprenait à respirer, à espérer, à vivre.

La nouvelle de la mort du tyran était bien faite pour réjouir Rose Bertin qui entrevoyait déjà la possibilité de rentrer à Paris.

Elle fit reprendre avec plus d'activité que jamais les



LA MODE EN 1788.

(D'après une estampe du *Musée Carnavalet*.)

démarches commencées dans le but d'obtenir sa radiation de la liste des émigrés. Claude-Charlemagne Bertin, l'un de ses neveux, ainsi que Martincourt, son dévoué correspondant, s'y employèrent avec la plus grande et la plus louable activité.

Une première requête, dont nous respecterons l'orthographe, fut rédigée, et adressée au Directoire du département de Paris (1) :

« La citoyenne Bertin, marchande de modes de Paris, étoit chargé d'engagements considérables envers des ouvriers et artisants vrais sanculotte qu'elle employe depuis plus de vingtemps. Voyant son commerce absolument anéanti en France, elle est allé avec passeport chercher en pays étrangers la deffaite de marchandises qui lui restoient et don le produit lui étoit indispensable pour faire face à ces dettes.

« Les circonstances de la guerre l'ayant empêché de placer ces marchandises aussi promptement qu'elle l'espéroit, elle s'est vu dans la malheureuse alternative ou de prolonger son séjour chez l'étranger ou de manquer à ces engagements.

« Des malintentionnés, sans doute ces débiteurs ; et peut-être des ci-devants l'ont dénoncé comme émigré au mois d'octobre 1792. Elle a alors recouru à votre justice, et après le plus mûr examen, vous avez décidé par un arrêté du 27 novembre 1792, qu'elle étoit en possession de son état civil. Depuis ce temps, elle a continué de faire des remises à sa maison de Paris, et, à l'aide des opérations faites par les personnes char-

(1) Archives Nationales. Comité de Sûreté Générale, série F[7], 4596.

gées de ces affaires, elle est parvenue à payer 475.343 livres à ses créanciers pour la plupart nécessiteux et qu'elle auroit entraîné dans sa ruine, si elle n'avoit pris le parti d'aller chercher au dehors une deffaitte qu'elle ne pouvoit espérer dans son pays.

« Cependant des débiteurs de mauvaise foi, refusant de la payer en supposant émigré, au mépris de l'arrêté du Directoire qui la déclare en possession de son état, elle croit devoir remettre sa position sous les yeux de l'administration et réclame de nouveau sa justice, requerrant que son nom soit rayé de la liste d'Émigré dans le cas où elle y auroit été comprise par suite de dénonciation de quelques malveillants.

« La justice qu'elle sollicite intéresse non seulement les nombreux créanciers qui lui reste à satisfaire, mais encore quatorze ou quinze parents née comme elle sans fortune et qui n'existent depuis vingt ans que par son secours, fardeau qui joint à la mauvaise foi de ses débiteurs, lui laissera à peine le juste nécessaire.

« Elle joint ici les sommes qu'elle a remise à sa maison de Paris depuis sont départ et celles que les personnes chargé de ses affaires ont payé. »

A cette requête était joint l'État des envois de fonds effectués de Francfort et de Londres dont nous avons parlé, une note d'acomptes payés à divers ouvriers et fournisseurs s'élevant à 73.503 livres 19 sols 3 deniers, et un autre État de paiements sur lequel nous relevons les quelques sommes suivantes :

« Une reconnaissance du citoyen Moreau, marchand de blondes. . . . . . 66.625 liv.

« Trois quittances de la section de la Montagne : en don volontaire. . .	300
« Deux quittances d'Epinay pour frais de guerre.	75
« Trois quittances pour biens nationaux.	12.400
« Une quittance du maçon d'Épinay pour le bornage de terre de biens nationaux.	360
» Une quittance de l'arpenteur pour lesdites terres	100
« Donné six chemises neuves à la section de la Montagne le 29 brumaire. »	

Ainsi, elle ne manquait pas de mentionner les dons patriotiques qu'elle avait consentis en différentes circonstances, non plus que l'achat qu'elle avait fait à Épinay de terres confisquées à la congrégation des Mathurins d'Émile (Montmorency). Tout cela, n'étaient-ce pas des preuves de civisme ?

Cependant la première requête n'eut pas le succès qu'en attendaient ses auteurs. L'affaire fut renvoyée au Comité de Sûreté générale.

Les administrateurs du département de Paris, qui avaient été appelés à juger du bien-fondé des réclamations de Rose Bertin, tout en reconnaissant que sa requête leur semblait justifiée, n'osaient se prononcer formellement. On se rendra compte des réticences qu'ils émettaient par la lecture de la lettre suivante (1) :

(1) Archives Nationales. Emigrés série F^7 3361.

Bureau du contentieux
des Émigrés.
Bertin, marchande de Modes.

« Département de Paris

Paris, le sept fructidor de l'an II,
de la République française une et indivisible.

« Les administrateurs du département de Paris aux citoyens représentants du peuple, composant le comité de Sûreté générale de la Convention nationale.

« Un arrêté du Directoire, citoyens, en date du 27 septembre 1792, motivé sur l'article 6 de la loi du 8 avril, relative aux négocians, a fait mainlevée du séquestre qui avoit été mis sur les biens de la citoyenne Bertin, marchande de modes de la ci-devant Capet.

« Mais depuis, et en vertu de la loi du 28 mars 1793, elle a été portée sur la liste des émigrés, et les scellés ont été réapposés de nouveau chez elle.

« Elle en demande aujourd'hui la levée, et la radiation de son nom de la liste, sur le fondement qu'elle n'est allée chez l'étranger en juillet 1792 qu'en vertu de passeport, et pour récupérer des sommes immenses qui lui sont dues. Elle est encore actuellement en Angleterre, d'où elle a déjà fait passer près de 500.000 livres à sa maison de commerce, dont il paroit en avoir été payé 80.000 à des ouvriers braves sans-culottes, qu'elle employait depuis vingt ans ; et elle annonce que son séjour forcé et prolongé en Angleterre, n'a d'autre cause que l'envie de satisfaire à ses engagemens, et surtout de s'acquitter envers des ouvriers nécessiteux, auxquels elle doit encore des sommes considérables.

« Nous pensons, citoyens, que la loi du 28 mars n'a

rien changé à la condition de la femme Bertin, puisqu'elle est partie avec passeport, et pour cause de commerce ; et que l'envie qu'elle a déjà manifesté de satisfaire ses créanciers et des ouvriers indigens pouvoit être un motif d'exception à la loi du 23 octobre 1792 ; mais comme cette femme, par état, approchoit la cour et les grands, nous avons sursis à prononcer jusqu'à votre décision, et que nous ayons acquis la certitude qu'il n'existe contre elle aucuns faits qui puissent la faire suspecter de conspiration et de contre-révolution. Votre réponse nous servira de base. »

« *Signé :* Garnier, E. J.-B. Maillard, Houzeau, Damesme. »

L'affaire étant ainsi portée devant le comité de Sûreté générale, les demandeurs durent libeller une nouvelle requête, dans laquelle il est dit (1) :

« Les parents et les créanciers de la citoyenne Bertin réclament la justice du Comité de Sûreté générale en sa faveur.

« Elle est sortie en remplissant les formes de la loi pour les commerçans, a emmené avec elle quatre ouvrières avec passeports de leur section visés par la Municipalité de Paris, étant dans l'habitude d'envoyer des factrices en pays étranger, ainsi que ses livres en font foi.

« Une erreur sans doute l'a fait mettre sur la liste des émigrés, quoiqu'à la fin de septembre 1792 le département ait pris un arrêté en sa faveur qui lui assure

(1) Archives Nationales. Comité de Sûreté générale, série F^7, 4596.

son état civil ; et, sans la guerre qui l'a empêchée de vendre ses marchandises aussitôt qu'elle le désiroit, elle seroit déjà rentrée, rapportant la plus grande partie de ce qui lui étoit dû par l'étranger.

« Le conspirateur Momoro, ennemi de la République et des avantages que le commerce pouvoit lui procurer, a fait un rapport au département, où, ne pouvant déclarer cette citoyenne émigrée, puisqu'elle a rempli toutes les formalités de la loi pour les commerçans, mais, poursuivant ses infâmes projets contre-révolutionnaires, a fait renvoyer l'affaire au Comité de Sûreté générale, ce qui retarde depuis trois mois le paiement de cent perres de famille, créanciers de cette citoyenne ; qu'on vouloit, par là, exciter au mécontentement, mais qui ne pouvant croire que les grands principes qui font la gloire du Comité de Sûreté générale et la seureté des républicains, le fasse regarder comme suspect un individu qui, par ses talens, a fait fleurir le commerce national et fait entrer en France des sommes considérables, et qui, dans ce moment, à l'âge de cinquante ans, force nos ennemis à être tributaires de notre industrie et fait un échange de leur or contre les boulets que leur lance la République.

« La preuve de son amour pour son pays et de son civisme est le désir de son retour dans sa patrie, vu qu'elle pourroit former un établissement avantageux avec ses marchandises et les fonds qu'elle pourroit y toucher, si elle ne préféroit à tout une honnête médiocrité dans sa patrie où elle a acheté des biens nationaux, et, notamment, la veille de son départ 23 arpens à Épinay qui, ses dettes payées, feront tout son avoir.

« Ses parens ne disent rien de tout ce que sa maison a donné en gratifications à sa section, en argent, chemises et objets de tout genre pour les frais de la guerre.

« Le Comité voudra bien observer que, sans cet incident, cette citoyenne alloit rentrer en France, et qu'elle y seroit depuis plus de six mois avec la plus grande partie de ses créances étrangères, qui seroient perdue pour la République, si le comité de Seureté générale ne lui rend justice d'après la loi. »

On voit que les requérants évitent de parler de l'apparition que Mlle Bertin fit à Paris au cours de l'hiver 1792-93, ce qui laisserait à penser qu'à cette époque elle repartit pour Londres sans faire viser à nouveau le passeport qui lui avait été délivré en juin, et qu'elle quitta la France à ce moment, avec une certaine précipitation, à laquelle les événements de janvier ne furent peut-être pas étrangers.

L'enquête se poursuivit activement ; et avec la plus grande circonspection de la part de l'Administration, ainsi qu'il résulte d'une note du comité de législation insérée dans le dernier de l'affaire, et ainsi conçue :

« N. B. Il existe au comité de salut public, section des relations extérieures, une lettre d'un émigré dans laquelle il est question de la citoyenne Bertin.

« Il paroit fort important de ne pas prononcer sur cette affaire avant d'avoir vu la lettre. Il convient d'en demander copie au comité du S. P. »

Cette lettre ne contenait rien de compromettant pour la modiste, attendu qu'elle obtint le 16 janvier 1795, c'est-

à-dire au bout de deux ans d'exil en Angleterre, l'arrêté suivant (1) :

« Du 27 nivôse an III de la République française.

« Vu le mémoire de la citoyenne Marie-Jeanne Bertin, marchande de modes à Paris, par lequel elle demande la radiation de son nom de la liste des émigrés, et la levée des scellés réapposés sur sa maison de campagne à Épinay ; ensemble : 1° l'arrêté du Directoire du 27 novembre 1792 qui la réintègre dans la possession de ses meubles à Épinay et les pièces y mentionnées : 2° son livre de commerce et un état des sommes qu'elle a fait passer à sa maison de commerce à Paris depuis son départ montant à près de 500.000 livres ; 3° un apperçu des sommes qu'elle a fait payer à ses ouvriers et artisans, montant à près de 80.000 livres ; 4° une liasse de lettres de change acquittées depuis son absence ; 5° une autre liasse de quittances relatives aux biens nationaux par elle acquis ; 6° une autre liasse de quittances de dons patriotiques pour frais de guerre ; 7° minute de la lettre écrite le 7 fructidor au comité de Sûreté générale de la Convention pour savoir s'il n'existoit aucune suspicion de contre-révolution et conspiration contre la citoyenne Bertin ; 8° la réponse du comité du 19 vendémiaire portant qu'il n'existoit aucune dénonciation contre elle ; 9° le certificat de la section de la Butte-des-Moulins du 6 nivôse, vérifié au département le 9, qui prouve que la citoyenne Bertin est connue depuis vingt ans pour être dans l'usage d'aller et faire le commerce chés l'étranger.

(1) Archives Nationales. Emigration (Seine). Police générale, Seine F7, 5612.



(Bibliothèque Nationale.)

DUCHESSE DE DEVONSHIRE

« L'Agent national entendu,

« Le département, considérant qu'il résulte des pièces cy-dessus que la citoyenne Bertin est notoirement connue pour être dans l'usage, depuis vingt ans, d'aller chés l'étranger et y faire le commerce, que son absence a été déjà jugée non émigration, et qu'il n'existe contre elle aucune dénonciation qui puisse la rendre suspecte, arrête que son nom sera rayé de la 18e partie de la liste des biens des émigrés arrêtée le 29 août 1793 (V. S.), et pour statuer sur sa demande en mainlevée de séquestre, la renvoye à se pourvoir devant le bureau du Domaine national du département de Paris, surseoit néanmoins à l'exécution du présent arrêté, conformément à l'art. 22 du titre III de la loy du 26 brumaire dernier, jusqu'après la décision du comité de législation de la Convention nationale, à l'effet de quoi expédition dudit arrêté sera envoyée tant audit comité qu'au bureau du Domaine national. »

Le certificat délivré par la section civile de la Butte-des-Moulins, en date du 6 nivôse, et dont il est question ci-dessus portait les signatures de neuf témoins parmi lesquels ceux de Roch Omont, qui était employé de la maison Bertin, Jean-Pierre Messin, bijoutier, et Pierre-Joseph Richard, pensionnaire de la République, qui habitaient rue de la Loi, n° 1243, c'est-à-dire la maison même de la modiste ; Luc-Joseph-Charles Corazza, le limonadier bien connu qui occupait le n° 12 dans la « maison Égalité » (1), c'est-à-dire dans le Palais-Royal.

L'arrêté du comité de législation, qui raye définitive-

(1) Archives Nationales. Émigration (Seine). Police générale, série F7 5612, et série F7 5837.

ment Marie-Jeanne Bertin de la liste des émigrés, porte la date du 11 pluviôse an III (31 janvier 1795) et les signatures de « David de l'Aube, rapporteur, Eschasseriaux jeune, Pepin, Louvel, Durand-Maillane (1) ».

Rose Bertin était donc rayée de la liste des émigrés. Elle ne devait pas tarder à obtenir la levée du séquestre mis sur ses biens, comme il résulte des pièces conservées aux Archives de la Seine, et portant les dates des 7 et 19 ventôse an III (26 février et 10 mars 1795) dont la teneur suit. La procédure était assez rapide, comme on le voit.

« Liberté. — Égalité

« *Bureau du Domaine National du Département de Paris.*

« Vu la pétition de la citoyenne Marie-Jeanne Bertin, marchande de modes à Paris, présentée par le citoyen Martincourt, son fondé de procuration. Par laquelle il demande la remise entre ses mains d'une somme de trois mille sept cents quarante-quatre livres six deniers payée à la caisse du citoyen Matagon, receveur des domaines, par plusieurs locataires de laditte citoyenne Bertin pour prix du loyer de maisons à elle appartenant.

« 2° Trois quittances formant au total la somme de trois mille sept cent quarante-quatre livres six deniers délivrées par le citoyen Matagon, en datte la première du dix-sept messidor an deux de la somme de cent cinquante livres au profit du citoyen Marion ; la deuxième du vingt-cinq dudit mois de la somme de trois mille

(1) Archives Nationales. Emigration (Seine). Police générale, série F^7 5612, et série F^7 5837.

quatre cent trente et une livres dix sols six deniers au profit du citoyen Laurent, et la troisième du vingt-six frimaire an trois de cent soixante-deux livres dix sols au profit du même, lesdittes sommes dues pour prix de loyers échus de maisons appartenantes à ladite citoyenne Bertin.

« 3° L'expédition de l'arrêté du Comité de législation de la Convention nationale en datte du 11 pluviôse dernier, qui ordonne que le nom de ladite Marie-Jeanne Bertin soit rayé de la liste des émigrés, que le séquestre apposé sur ses biens sera levé et que les sommes provenantes de ce séquestre qui auroient pu être versées dans la caisse publique lui seront restituées.

« Le bureau du Domaine national du département de Paris,

« Arrête que le citoyen Matagon, receveur de ce domaine, remettra à la citoyenne Marie-Jeanne Bertin ou au citoyen Martincourt, son fondé de pouvoir, la somme de trois mille sept cent quarante-quatre livres, qui a été versée dans sa caisse par les citoyens Laurent et Marion, débiteurs de loyers envers la citoyenne Bertin, suivant les quittances dudit citoyen Matagon, cy devant visée. Lequel remboursement lui sera passé en compte en rapportant quittance en forme au pied du présent, dont une expédition sera adressée au directeur de l'enregistrement pour son exécution.

« Fait à Paris, le sept ventôse an III de la République française.

« Pour copie conforme : Signé : Guillotin, Remesve. »

Le remboursement était ordonné sous certaines réserves, quelques jours après.

Paris, 19 Ventôse, an III.

« Le citoyen Gentil au citoyen Berthon, receveur des domaines nationaux.

« En conséquence de l'arrêté du bureau du domaine national du département de Paris, en date du 16 ventose p[t] mois, je te prie de remettre à la citoyenne Marie-Jeanne Bertin, ou au citoyen Martincourt, son fondé de pouvoir, la somme de trois mille sept cent quarante-quatre livres, qui a été versée dans ta caisse par les citoyens Laurent et Marion, débiteurs de loyers envers la citoyenne Bertin, suivant tes quittances en date du 17 et 25 messidor, l'an II, et 26 frimaire, l'an III, lequel remboursement te sera passé en compte en rapportant quittance en forme au pied dudit arrêté.

« Tu m'informeras de l'exécution, et avant tout tu m'accuseras la réception de cette lettre, mais je t'observe que, s'il a été fait des dépenses, soit pour réparations, pour peinture, pour les contributions, enfin pour oppositions entre les mains des locataires, il faudra en déduire le montant sur les 3.744 livres, ainsi que la remise du receveur. »

Lorsque Rose Bertin eut pris connaissance du succès des démarches de ses parents et amis, elle s'empressa de faire ses préparatifs de départ. Elle quittait sans regret la ville hospitalière où elle avait trouvé refuge, où elle laissait toute une colonie française appartenant à la plus haute société et parmi laquelle elle comptait plus d'une cliente. Cette société menait une existence extraordinaire; sans moyen d'existence, ou presque, on y recevait, on y faisait toilette. Mais par quels moyens soutenait-on cette façade? Rose Bertin,

pour ce qui la concernait, eût pu le dire. La comtesse de Boigne nous a fait un tableau de la société des émigrés de Londres, qui ouvre des aperçus bien curieux sur ces gens et montre à quels expédients ils recouraient. « J'ai vu, dit-elle, la duchesse de Fitz-James établie dans une maison aux environs de Londres, et conservant ses grandes manières, y prier à dîner tout ce qu'elle connaissait. Il était convenu qu'on mettrait trois schellings dans une tasse placée sur la cheminée, en sortant de la table. Non seulement, quand la société était partie, on faisait l'appel de ces trois schellings, mais encore, lorsque parmi les convives il y avait eu quelqu'un à qui on croyait plus d'aisance, on trouvait fort mauvais qu'il n'eût pas déposé sa demi-guinée au lieu de trois schellings, et la duchesse s'en expliquait avec beaucoup d'aigreur. Cela n'empêchait pas qu'il n'y eût une espèce de luxe dans ces maisons (1). »

On n'avait pas le moyen de louer des carrosses, on montait bravement, en grande toilette, coiffé, paré, pomponné sur l'impériale des voitures publiques, à la grande stupeur des Anglais. Enfin on sacrifiait tout au besoin de paraître, à l'illusion de la fortune. D'ailleurs on ne consentait pas à admettre que cela pût durer. « Toute personne qui louait un appartement pour plus d'un mois était mal notée; il était mieux de ne l'avoir qu'à la semaine, car il ne fallait pas douter qu'on ne fût toujours à la veille d'être rappelé en France par la contre-révolution (2). »

(1) *Récits d'une tante. Mémoires de la comtesse de Boigne*, née d'Osmond. Paris, 1907, t. I, 8°.
(2) *Récits d'une Tante.* Ibid.

Rose Bertin, du moins, vit bientôt pour elle ce vœu réalisé. Néanmoins sa situation était rien moins que brillante et Martincourt, poursuivant inlassablement le recouvrement des sommes qui lui étaient dues, pouvait écrire le 14 mars 1795 à la comtesse Skavronsky à Naples, sans mentir et même sans exagérer : « M. Perregaux que j'ai vu il y a deux jours m'a dit n'avoir point de fonds à vous, ni ordre de payer ; il m'a aussi appris la perte que vous avez faite, dont Mlle Bertin sera très affligée. Les circonstances actuelles ont entièrement perdu l'état de cette demoiselle qui est accablée de créanciers (1). »

Le commerce allait être long à se relever de la crise qui avait fait sombrer tant de fortunes et ruiné tant d'entreprises, de manufactures, d'ateliers qui vivaient sur le luxe et subissaient les contre-coups des événements. Les toilettes étaient bien modestes en l'an III. Dans les comptes de Joséphine de Beauharnais qui fut une des clientes de Rose, on trouve bien qu'elle employait pour sa toilette une pièce de mousseline de 500 livres, un schall de 270, un grand schall de 1.200, six aunes de taffetas Florence gris à 1.320 livres et deux paires de bas de soie gris à coins de couleur de 700 livres. Mais il fallait tenir compte de la valeur courante des assignats, dont la dépréciation était si considérable qu'en messidor an III (juillet 1795) le louis d'or de 24 livres valait environ 808 livres en assignats. A ce taux la paire de bas revenait environ à 10 livres 8 sols, ce qui n'était encore pas un prix de bazar ; mais

(1) Collection de M. J. Doucet. Dossier Rose Bertin, n° 646.

le grand schall coûtait 38 livres 12 sols, somme dérisoire ; et ce n'était pas avec de pareils tarifs qu'une maison pouvait rapidement se remonter.

Cette dépréciation du papier monnaie ne fit que s'accroître, si bien qu'en l'an IV on en arriva, à Paris, à donner 18.000 livres en assignats pour la valeur d'un simple louis.

Il ne faut donc pas prendre pour exactes les sommes apparemment formidables portées sur les mémoires des commerçants. A quel prix serait monté un chapeau confectionné avec toute la recherche et l'art de l'époque inoubliable des poufs, en un temps où, pour le blanchissage d'une chemise, on demandait 50 livres, 250 pour une livre de viande ou de chandelle, 1.400 pour une livre de sucre, 2.000 pour une paire de souliers, 3.000 pour un chapeau ordinaire, 8.000 pour une aulne de drap d'Elbeuf, et 50 pour une pomme de reinette ?

Telle était la situation du commerce au moment où la ci-devant modiste de la reine allait rentrer dans sa maison de Paris. Elle quitta Londres sans regret, elle devait rentrer à Paris sans joie.

Pour gagner la mer, elle passa, comme c'était son chemin, par Canterbury et s'y arrêta. Elle avait d'ailleurs des motifs de le faire, et ces raisons étaient dans les excellents rapports qu'elle avait toujours entretenus avec le baron Duplouy qui s'y était réfugié. Le baron Duplouy, d'une famille abbevilloise qu'elle comptait au nombre de ses clients les plus anciens et les plus fidèles, s'y trouvait, comme tant d'autres émigrés français en Angleterre, dans une situation fort gênée.

« Mlle Bertin, au moment de sa rentrée en France,

écrivait-il, revenant de Londres et passant par Canterbury où je demeurois avec ma famille, m'avoit pris pour 600 livres de broderies et de marchandises que je négociais avec un associé que j'avois à Hambourg, en me promettant bien de me faire tenir cette somme aussitôt mon arrivée à Paris, d'où elle solliciteroit le paiement de ce que je lui devois si elle ne pouvoit voir M. et Mme de Belloy, mes beau-père et belle-mère, à son passage à Abbeville.

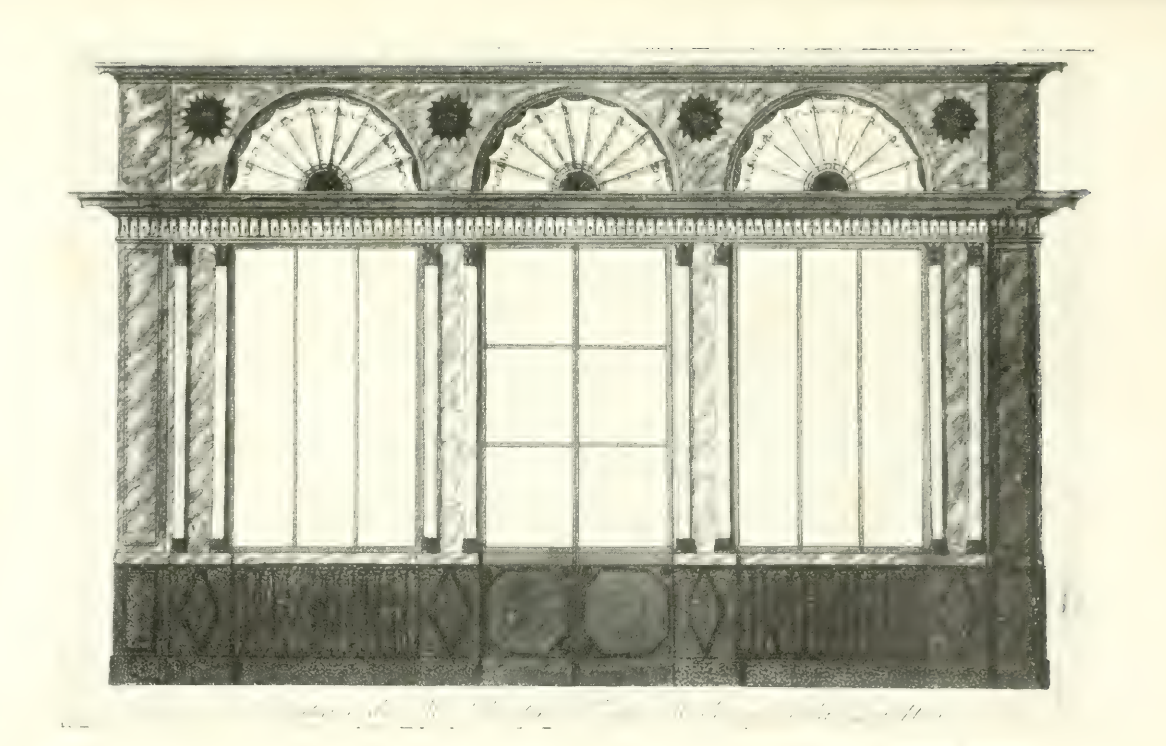
« Ayant effectivement trouvé Mme de Belloy à Abbeville, cette dame lui avoit remis cent louis d'or pour nous les faire passer le plus tôt possible, ce qu'elle a positivement promis, mais ce qu'elle a oublié d'exécuter comme pour le montant de nos marchandises (1). »

Rose Bertin avait-elle oublié ? c'est improbable. Mais elle était en compte avec le baron Duplouy qui lui devait une assez forte somme, et elle attendit l'occasion de pouvoir retourner elle-même en Angleterre pour régler cette affaire. Et de fait, comme le baron Duplouy le reconnaît, la discussion se termina par un versement de 600 livres effectué par la baronne Duplouy.

« Étant venue de Paris me voir avec M. Bertin, l'aîné de ses neveux, continue le baron Duplouy, pour me demander le paiement du billet et compter avec moi des sommes ci-devant mentionnées qu'elle reconnaissait bien avoir reçues, mon épouse et moi lui avons remis six cents louis. »

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que Rose Bertin ait différé la solution de cette affaire. A peine

(1) Collection de M. J. Doucet. Dossier n° 240.



(Musée Carnavalet, Réserve.)

ASPECT EXTÉRIEUR DE LA MAISON BERTIN EN 1807.

(Collection des maisons de commerce de Paris, les mieux décorées.)

arrivée à Paris, et après s'être abouchée avec Martincourt, elle comprit que son industrie ne pouvait prospérer tant que la situation générale demeurerait aussi incertaine qu'elle l'était encore. Elle préféra donc remettre à plus tard la réouverture définitive de sa maison de modes, et elle entreprit pendant l'été de 1795 un voyage en Europe, au cours duquel elle visita l'Allemagne et la Russie.

Servit-elle d'intermédiaire entre les émigrés et les parents qu'ils avaient en France ? on ne saurait l'affirmer, mais il est avéré qu'elle en aida plusieurs de ses deniers. C'était toujours la même nature, généreuse et ne sachant pas compter. Dès qu'elle recouvrait quelque créance, dès qu'elle se sentait de l'argent dans les mains, son goût de la dépense la reprenait, et il lui coulait dans les doigts, souvent, il est vrai, pour faire du bien autour d'elle, pour aider des amis ou des clients malheureux ; il n'en manquait pas à cette époque.

Les émigrés avaient, elle le savait par expérience, énormément de mal à vivre. A Hambourg, Mme de Couchant avait ouvert un atelier de marchande de modes ; elle obtenait même un grand succès ; une demoiselle de La Trémoïlle servait chez elle comme demoiselle de boutique, mais tous n'avaient pas la chance de pouvoir exercer un métier; c'était l'exception. Et Rose, plusieurs fois, se laissa émouvoir par des misères de grandes dames, d'autant plus frappantes qu'elles avaient vécu dans un luxe plus grand.

VI

Le Massacre de la rue de la Loi. — Dernières années de Rose Bertin. Sa mort a Epinay (1795-1813).

Peu à peu cependant, péniblement, la vie reprenait son cours normal. Vers la fin de 1795, Rose Bertin, se réinstalla dans son magasin de la rue de la Loi. Mais jamais elle ne reconquit la vogue, la grande vogue qu'elle avait eue sous l'ancien régime. L'ancien régime! pour elle c'était tout l'enthousiasme de la jeunesse, tout le tapage du succès, tout ce qu'on voit, dans le temps, derrière soi, dont on n'a pas pu arrêter la fuite, dont on n'a pas suffisamment joui au moment où il était loisible d'en profiter, et qui ne laisse dans l'esprit désabusé qu'une indescriptible tristesse et qu'une amertume profonde.

Être partie de rien, avoir jonglé avec des millions et en être réduite à compter sa dépense, à l'heure où bientôt allait sonner la cinquantaine, n'était pas pour donner à Rose des pensées bien joyeuses.

Elle ne trouvait plus de consolations que dans son petit Trianon reconquis, dans cette maison d'Épinay, que la Révolution n'avait pas eu le temps d'aliéner, ou

que des complicités locales avaient protégée ; et, en 1796, elle vint s'y fixer d'une façon à peu près définitive, ne conservant plus à Paris qu'un pied-à-terre pour lui permettre d'exercer sur son commerce la surveillance nécessaire, et où elle ne passa plus guère que l'hiver.

Les souvenirs et les relations de famille ne lui manquèrent pas dans le village dont Marie-Marguerite Mequignon, sa mère, était native.

La maison où elle passa les dernières années de sa vie était située au lieu dit : *Le village*, dépendant de la commune d'Épinay. Elle existe encore, et se trouve enclavée dans un établissement connu sous le nom de Villa Beau-Séjour, dont l'entrée se trouve dans la rue du Bord-de-l'Eau qui descend de la route nationale de Paris au Havre par Pontoise, jusqu'aux berges de la Seine, à peu de distance du château où vécut le roi d'Espagne, Don François d'Assise, et que la commune d'Épinay a acheté pour en faire son hôtel de ville.

Des fenêtres, la vue s'étend sur la plaine de Gennevilliers jusqu'à Paris qui s'estompe dans le lointain.

Au pied des murs du jardin qui s'étage jusqu'aux berges, la Seine coule; et le voisinage de l'eau rend frais et agréable pendant les chaleurs de l'été la propriété assez modeste, mais confortable, où Rose Bertin prit sa retraite.

Épinay n'était alors qu'un petit village. La population s'est beaucoup accrue depuis. Ce n'était pas une simple fantaisie qui y avait amené Mlle Bertin. Elle savait n'y être point isolée. Elle qui avait vécu dans le bruit de la cour et de la ville, dont l'existence avait été une perpétuelle agitation, n'aurait pu se résoudre à se voir con-

finée dans un isolement absolu; d'autre part il pouvait lui paraître bon, après avoir assisté à toutes les tragédies de la Révolution, de se retrouver saine et sauve, dans cette paix campagnarde, auprès des siens.

Plusieurs de ses parents, en effet, habitaient Épinay. Des tombes du cimetière actuel portent encore le nom de Méquignon, qui avait été celui de sa mère ; les cousins de la grande modiste étaient restés dans le pays. En outre, un de ses neveux, Claude-Charlemagne Bertin, y possédait une propriété que longeait également la rue du Bord-de-l'Eau. La maison dont l'entrée se trouve au n° 1 de la rue de Paris, maintenant assez délabrée, est occupée par des ménages ouvriers.

Rose Bertin n'avait donc que quelques pas à faire pour se rendre chez son neveu Charlemagne.

Cependant, elle continua à se partager encore entre la campagne, où elle se reposait, et Paris où elle continuait à diriger son commerce.

Malgré tous les événements qui avaient bouleversé la vie publique, son nom demeurait célèbre, et sa réputation était telle, qu'un jeune poète, amoureux sans doute, dédiait, en étrennes à une marchande de modes du Palais-Royal une chanson intitulée *L'esprit à la mode* qui paraissait dans la *Petite poste de Paris ou le Prompt Avertisseur* du 8 pluviôse an V (27 janvier 1797) et ne manquait pas, pour flatter évidemment la personne à laquelle il destinait son œuvre, de faire allusion à ses talents en la comparant à Rose Bertin.

Voici cette chanson dédiée : « A Mlle Eulalie, marchande de modes à la mode. Galerie de bois du Palais-Royal. »

Air : *Pourriez-vous bien douter encore...*

Chez vous, où président les Grâces,
Aimable émule de Bertin,
Nos belles vont devant vos glaces
Se parer, du soir au matin;
Chez vous, toujours on s'accommode,
Chez vous, tout est à juste prix;
Et dans ce magasin de mode,
On trouve un magasin *d'esprits.*

Sur les traces de la folie,
On voyait la mode autrefois;
Et la femme la plus jolie
Suivoit ses ridicules loix.
Mais, en connaisseur, je vous jure,
Tout est changé, sans contredit;
Chaque belle dans sa parure
Met aujourd'hui certain *esprit.*

L'esprit est la seule parure
Dont femme doive se vanter;
L'esprit, belles, je vous assure,
A vos charmes sait ajouter;
Un esprit lourd est incommode;
Un esprit léger nous séduit,
Et l'on ne peut être à la mode,
Belles, quand on n'a pas d'esprit.

Ces vers sont à double sens; *l'esprit*, en effet, était une petite plume qui se mettait alors dans la coiffure des femmes. Le morceau est signé Marant fils.

Rose Bertin retrouvait quelques clients. La comtesse Dillon La Tour du Pin Gouvernet, dont le mari avait été ambassadeur à la Haye sous Louis XVI, et qui alors avait pour marchande de modes habituelle une demoiselle Gosset demeurant près de l'Odéon, et n'achetait chez Mlle Bertin que ce qui avait rapport aux habits de

cour, eut l'occasion d'aller faire quelques menus achats dans son magasin vers le mois de septembre 1797. La conversation entre les deux femmes roula surtout sur le passé; Rose avait connu sa cliente depuis l'enfance de celle-ci. Elle l'entretint beaucoup de sa situation, de l'état précaire de son commerce ; allusion discrète à ce que la comtesse Gouvernet lui devait encore. Mais bien trop politique pour aborder brusquement la question, elle ne toucha pas un mot des 2.500 livres dont elle avait cependant grand besoin. Les clients étaient des oiseaux trop rares par ces temps incertains, pour les effaroucher dès le premier abord.

Cependant bien peu nombreuses étaient les grandes dames qui s'étaient fournies chez elle autrefois et qui revenaient à son magasin; sa principale occupation était toujours le recouvrement de ses vieilles créances et les années se suivaient sans grande amélioration.

Les modes en 1797, d'un style très différent de ce qu'elles avaient été du temps où Mlle Bertin en était une des inspiratrices, n'en étaient pas moins excentriques. Il semblait qu'après la contrainte que les femmes avaient dû s'imposer sous ce rapport, pendant la Terreur, elles cherchassent à se dédommager d'une simplicité, dont le seul souvenir rappelait des jours à jamais maudits. En 1794, a dit la vicomtesse de Fars, « la pauvreté régnait chez tous les gens de bien; ceux qui avaient soustrait quelques parcelles d'or, revêtaient la livrée de l'indigence; il fallait éviter tout luxe qui eût fait soupçonner des richesses. »

En 1797, les toilettes au contraire affectaient un caractère qui était bien loin de la simplicité, et, celles qu'on

portait à Paris, étaient même un sujet d'étonnement pour les personnes nouvellement débarquées de leur province ; elles avaient du mal à s'y faire ; Mme de Chastenay le dit bien dans ses Mémoires : « Les spadrilles ou cothurnes, les tailles courtes, les robes décolletées, les manches au-dessus du coude, les coiffures grecques, tout me semblait tellement théâtral que je ne pouvais imaginer qu'Henriette (sa jeune sœur) osât se montrer de la sorte. Mon frère me condamna cependant à prendre dès le lendemain un extérieur tout semblable, et j'étais tellement provinciale que j'eus une peine extrême à m'y accoutumer. »

A cette époque, c'est-à-dire au commencement de 1798 se place un fait inouï, qui eut pour théâtre la maison même de Mlle Bertin.

Une partie de cette maison était louée à un glacier napolitain qui s'appelait Garchi, et qui jouissait d'une grande vogue. Or, le 15 janvier 1798, l'établissement de ce glacier fut envahi et saccagé par une bande de malfaiteurs, dans des conditions qui font de cette aventure une véritable histoire de brigands, et qui montrent combien Paris était peu sûr à cette époque. Une feuille qu'on vendit dès le lendemain donne tous les détails du drame de la rue de la Loi. Nous ne croyons mieux faire que de la copier intégralement, car elle reproduit fidèlement les détails fournis par les rapports de police (1) :

« Détail très exact du massacre qu'a eu lieu la nuit dernière à Paris, rue de la Loi n° 1243, division de la

(1) Archiv. Nat. Police générale. Affaires politiques, série F⁷ A, 6149.

butte des Moulins, chez le citoyen Carchi, limonadier-glacier, et le nombre des personnes assommées et des assassins arrêtés, leurs noms et leurs demeures.

Le 26 nivôse présent mois

« Vers les dix heures du soir, dix hommes vêtus de houpelandes et coëffés en partie de bonnets à poils, sont montés chez le citoyen Carchi, glacier, rue de la Loi, n° 1243, et se sont assis à la grande table d'un des sallons au premier étage; ils ont pris chacun une glace et un petit ver de liqueur, qu'ils ont aussitôt payés. Un instant après, deux autres hommes, vêtus en uniforme et couverts d'une houpelande, sont venus se placer à une table voisine.

« A peine ces deux derniers étaient-ils assis, qu'un des premiers a attaqué et injurié très haut et très grossièrement l'un des deux derniers venus; aussi-tôt le citoyen Carchi a prié cet homme de se taire en lui recommandant le respect dû dans une maison honnête. Sur cette invitation, l'agresseur s'est retiré avec sa société, et les deux autres ont passé dans la salle de billard.

« Dans cet intervalle, douze à quinze hommes, encore vêtus de même, montaient l'escalier au moment où le citoyen Fournier, aide de camp du général Augereau, sortait avec trois de ses amis. Un des hommes qui montaient en fixant les quatre qui sortaient, dit à l'un d'eux : *Voilà une figure qui me déplaît*, et lui lança en même tems un coup de bâton sur la tête. Le citoyen Fournier et ses amis, aussi étonnés qu'irrités d'une action semblable, se mirent aussi-tôt sur la défensive;



(*Bibliothèque Nationale.*)

CHARLES IV D'ESPAGNE ET MARIA-LUISA A COMPIÈGNE (1808).

mais plus de trente hommes, à-peu-près costumés de même, et tous armés de sabres, ou de bâtons qu'ils avaient tenus cachés jusqu'alors sous leurs houpelandes, tombèrent à coups redoublés sur ces quatre personnes, ainsi que sur toutes les autres attablées dans les divers sallons au nombre de vingt environ, massacrèrent et brisèrent impitoyablement tout ce qu'ils rencontrèrent.

« Plusieurs des spectateurs, qui ne se doutaient de rien, ont été les principales victimes.

« Le citoyen Fournier et ses amis ont été mutilés de coups de sabre, le citoyen Colavier, négociant, demeurant rue du Mont-Blanc, maison garnie, a un morceau du bras gauche emporté, un coup de pointe dans les côtes gauches, la figure coupée, la tête et les cuisses mutilées.

« Le citoyen Fanatieu, demeurant hôtel de la Souveraineté, rue de la Loi, a la cuisse gauche coupée jusqu'à l'os et tous les autres membres hâchés.

« Les citoyens Faure, Lierval, Cantin, Chosy et Lamotte sont grièvement blessés.

« Trois autres personnes dont on ignore le nom et ce qu'elles sont devenues, se sont précipitées par les croisées pour se sauver, et quoique déjà couvertes de blessures, puisque des ruisseaux de sang marquaient leurs traces, ont été assommées, dans la rue, par des complices ; un s'était jeté dans la rue de la Loi, et les deux autres dans celle Montansier.

« La citoyenne qui était au comptoir, en l'absence de la citoyenne Carchi, a été tellement froissée par ces assassins qui sont venus sur elle, qu'elle était couverte de sang, au point que son schal blanc dont elle était vê-

tue, qui est maintenant déposé chez le juge de paix, est entièrement rouge.

« Une autre citoyenne, demeurant faubourg Montmartre, et qui sortait, allait aussi devenir la proie de ces assassins, qui l'avaient déjà couverte de leurs sabres, sans la protection de l'un d'eux qui l'a pris sous sa sauve-garde.

« Le citoyen Carchi, qui avait employé tous les moyens conciliatoires, et qui avait déjà reçu un nombre considérable de coups de bâton, n'a trouvé son salut que dans la fuite, en crevant un paneau et en se précipitant la tète la première sur une galerie, et encore les assassins voulaient-ils lui couper les jambes, au moment qu'il tombait.

« La citoyenne Carchi, accouchée depuis six jours seulement, était dans son lit, l'étage au-dessus, et avait perdu connaissance, en entendant les cris de ceux qu'on massacrait et les hurlemens des massacreurs.

« Quelques-uns de ces scélérats se sont portés, pendant l'expédition de leurs complices, dans le laboratoire, près la salle du billard, et ont volé les cuillères d'argent qui étaient dans un des tiroirs qu'ils ont ouverts pendant que d'autres retenaient le garçon du fourneau, le sabre sous la gorge.

« Un boucher voisin, étant accouru au bruit pour secourir, a lui-même été frappé à la porte de la maison par l'un des conjurés, d'un coup de sabre qui l'a mis hors d'état de se défendre.

« Plusieurs tables à dessus de marbre, des glaces, des chaises, des statues, des quinquets et autres crystaux, ont été brisés; et les monstres enragés ont déployé

tant de force et de colère, qu'on a trouvé ce matin dans les débris un morceau d'une lame de sabre tout ensanglanté, et l'on a peine à se figurer l'horreur que présentaient des appartemens semblables, où tous les meubles étaient brisés et renversés, et dont le parquet, les croisées et les balcons étaient couverts du sang des victimes, ainsi que les pavés même de la cour et de la rue.

« Ce n'est qu'au bout d'une heure, qu'il est survenu une force armée suffisante pour dompter cette bande d'assassins, dont quatre seulement ont été arrêtés et conduits de suite par-devant le général de division Moulins, en son quartier général, quai Malaquais. On ne doit même l'arrestation de ces quatre monstres, qu'au courage des citoyens Benard et Guichard, adjudans, qui, après avoir sommé les mutins de se rendre, ont tombé dessus le sabre à la main et les ont désarmés, malgré la plus vive résistance; tous les autres se sont sauvés.

« Cette force armée, malheureusement venue trop tard, était composée de trois détachemens, dont un de vétérans; le second de garde nationale sédentaire et le troisième de troupe soldée, qui ont été obligés de foncer la bayonnette au bout du fusil.

« On n'a pu trouver de commissaire de police dans ce moment sur l'arrondissement, mais le citoyen Decourchant, juge de paix de la division de la Butte-des-Moulins, est survenu aussi-tôt qu'il en a été averti; à son arrivée, il a trouvé les victimes étendues sur le plancher dans divers endroits de la maison, et quatre des assassins entre les mains de la force armée.

« Le ministre de la police, aussi-tôt instruit, a

envoyé de la force armée, qui a resté cantonnée toute la nuit aux environs de la maison; et le général Bonaparte a envoyé aussi, vers 9 heures du matin, pour connaître les faits bien exacts. On assure qu'il a été aussi indigné qu'affligé de ce malheur.

« Nous ne nous permettrons aucunes réflexions sur cet évènement; mais nous nous plaisons à croire que le gouvernement saisira cette occasion pour faire un exemple qui garantisse à l'avenir la sûreté des personnes et leurs propriétés, et la punition d'aussi grands coupables, qui sont incontestablement guidés par des motifs bien punissables.

« Nous pouvons assurer l'exactitude de ces faits, car ils nous ont été communiqués par des témoins oculaires et par le citoyen Carchi lui-même. »

Cette affaire causa un bruit considérable, et Bérard (du Rhône) fit même, à ce propos, arrêter, par le conseil des Cinq-Cents, l'envoi d'un message au Directoire.

Enfin, on parvint à démêler que tout le mal avait été causé par des querelles politiques, dont le café Carchi était fréquemment le théâtre.

Les anciens émigrés, les royalistes, s'y rencontraient volontiers. L'établissement de Carchi ou Garchi était un des endroits les plus à la mode. « C'est là l'école du bon ton et des jolies manières », lisait-on dans le *Courrier français* du 4 fructidor an III (21 août 1795. « Vous verrez comme on y voltige, comme on y papillonne; c'est une fureur; et grâce à la mode, l'industrieux glacier fait fortune. » Et le même journal imprimait quelques jours après : « Qui n'a pas pris une glace chez Garchi est un sot. »

On estimera qu'un pareil locataire était une bonne fortune pour Mlle Bertin.

Déjà en 1796, la maison Carchi avait été le théâtre d'un petit incident qui, d'ailleurs, n'eut pas de suites immédiates, et que raconte ainsi *l'Ami des lois* du 17 Brumaire an V (7 novembre 1796) : « ... Un patriote entre dernièrement chez Garchi ; il avait les oreilles de chien et le costume complet ! il demande des nouvelles des armées ; un jeune homme charmant lui répond : « Elles sont bonnes, nous avons battu les républicains sur le Rhin. » Le patriote surpris reprend : « Ai-je donc l'honneur de parler à un Autrichien ? » Cette répartie inattendue donna de l'humeur aux habitués du café, qui dirent tous ! « Ah ! sûrement, c'est un traître, il faut le chasser. »

Voilà bien l'origine de l'échauffourée du 15 janvier 1798. Il faut la chercher dans l'antagonisme existant entre les patriotes et les ci-devant. Les patriotes voulurent un jour prendre une revanche de l'attitude que les royalistes habitués de la maison Carchi affectaient à leur égard, et, s'il y eut de l'argenterie dérobée dans les tiroirs, si le citoyen Quentin se vit dépouillé de dix pièces d'or de vingt-quatre francs et d'une montre d'argent, c'est que parmi les individus soudoyés pour donner une leçon aux consommateurs habitués de la maison, se glissèrent, comme il était inévitable, quelques vauriens.

Dès le lendemain, l'affaire était déjà tirée au clair par l'enquête de la police et *l'Ami des lois* pouvait écrire :

« On nous assure que l'affaire du café Garchy, dont nous avons parlé hier, n'était point, dans son origine,

un projet de vol, comme nous l'avons annoncé... Aujourd'hui, une autre version, qui nous paraît assez vraisemblable, présente cet évènement comme la suite d'une querelle politique, engagée entre des républicains et des émigrés ou leurs partisans; on prétend que ceux-ci étaient les agresseurs, et que M. de Rochechouart, dont l'émigration n'est pas équivoque, a figuré dans cette affaire, qu'il y a porté les premiers coups, et qu'il est enfin succombé sous le fer de ceux qu'il avait attaqués. L'aide de camp d'Augereau, qui s'est trouvé dans cette mauvaise compagnie, est un nommé Fournier, connu par sa fatale adresse dans les combats singuliers; son patriotisme éprouvé nous ferait balancer en faveur de ceux avec lesquels il se trouvait, si son étourderie ne détruisait pas toutes les conjectures qu'on pourrait tirer de ses opinions politiques. On assure que Rochechouart est mort de ses blessures. »

Les deux fils du directeur Rewbel étaient sortis un quart d'heure avant le bruit.

Quant au glacier, il ne demeura plus longtemps le locataire de Mlle Bertin, et il transporta, peu de temps après, son commerce et sa renommée à l'angle du boulevard Montmartre et de la rue de Richelieu, où il fonda Frascati, établissement immédiatement célèbre et qui, plus que jamais fut le rendez-vous de prédilection de tout ce qui, dans le parti royaliste, était prêt à conspirer contre le gouvernement de la République.

L'*Almanach du Commerce de Paris*, qui se publiait pour la première fois en 1797, et qui fut, sous la direction de J. de Latynna, le précurseur de notre Bottin, donnait, dans sa liste des négociants, l'adresse de :

« Bertin, marchande de modes, rue de la Loi, 1243, Butte-des-Moulins. »

La division de la Butte-des-Moulins était un des quatre quartiers qui constituaient alors le 2e arrondissement. L'adresse ne figurait pas sur l'*Almanach du Commerce* publié l'année suivante.

Rose Bertin ne s'était cependant pas retirée. La preuve en est qu'en 1799, elle fournissait à l'Impératrice d'Autriche un schall de dentelle qui valait 960 livres ; pour l'Espagne elle exécutait d'assez importantes commandes qui étaient expédiées au cours des années 1799 à 1804 tant au nom de Gamain, l'intendant de la duchesse d'Ossuna, qu'à ceux de la duchesse de l'Infantado, de la marquise de Campo l'Angel, ambassadrice d'Espagne en Portugal, et de la duchesse de Berwick.

Il semblait que la grande vogue d'antan allait lui revenir. Hélas ! si son nom faisait toujours marque à l'étranger, en France, il n'en était plus de même, et la grande modiste de Marie-Antoinette pouvait déjà assister au lever d'un astre nouveau, à la renommée grandissante d'un concurrent dont le nom devait égaler le s'en, de ce Leroi qui allait devenir le couturier officiel de la cour fastueuse de Napoléon, de ce Leroi qui allait ôter des épaules de l'impératrice Joséphine, pour les couvrir de brocart, les schalls que Rose Bertin avait vendus à Mme de Beauharnais.

Néanmoins, comme nous venons de le dire, elle avait conservé sa réputation hors des frontières. Elle fournissait même certains négociants qui écoulaient ses créations, entre autres un nommé Bernard qui avait un magasin à Madrid et, ce qui n'était pas sans intérêt pour

Rose, ses entrées à la cour du roi d'Espagne dont il avait obtenu pour sa fille la place de raccommodeuse de dentelles.

Le 7 janvier 1802, il annonçait que la cour d'Espagne devait aller au-devant de la « prétendue du prince des Asturies », qu'il y aurait des fêtes et qu'il espérait bien faire des affaires à cette occasion.

Bernard était mieux qu'en termes d'affaires avec la maison de modes ; et, dans ses lettres adressées « rue de la Loi, ci-devant de Richelieu, maison de Beauvillier, restaurateur », il n'oubliait jamais d'ajouter un mot aimable pour le personnel : « Je vous prie de dire mil chose obligente à Mlle Pauline, sans oublier ces demoiselles et Mme Bauché (1). » Il y avait chez Rose Bertin un personnel, bien peu nombreux en somme, si on le compare à celui qu'elle employait sous le règne de Louis XVI.

Dans l'espoir d'augmenter le chiffre de ses affaires, elle avait adjoint à son commerce, la vente d'objets divers, tels que des peignes d'acier, des éventails, des boîtes d'or et de la bijouterie.

Rose Bertin recouvrait cependant, de temps à autre, quelques-unes des sommes un moment compromises par la Révolution. En 1801, la marquise d'Harcourt et sa fille faisaient acquitter leur arriéré. De son côté la modiste payait difficilement ce qu'elle devait. Elle mettait plus d'un an à régler le prix de quelques meubles qu'elle avait achetés à un nommé Vogin de Saint-Germain-en-Laye, un lit chinois, une table en acajou, un

(1) Collection de M. J. Doucet. Dossier 44.



ROSE BERTIN (vers 1810.)

(D'après l'original du *Musée Carnavalet*.)

écran *en lac*, un méchant tableau représentant « l'Ane et la Laitière », etc., le tout montant à 471 francs sur lesquels elle n'avait versé qu'un acompte de 48 francs. Mais c'était peut-être aussi un calcul, car elle se trouvait vis-à-vis de Vogin, qui lui devait plus de 5.000 francs, dans la même situation que vis-à-vis du baron Duplouy.

Il est extraordinaire, et cela prouve combien parfois elle se montrait imprudente en affaires, qu'elle ait pu consentir un crédit pareil à un homme comme Vogin, qui après avoir été cuisinier chez M. de Livry, puis chez le Maréchal de Noailles, avait tenu un établissement de bains au Pecq où il avait fait de mauvaises affaires. Grâce à la bonté de Rose Bertin, qui ne le poursuivit pas, au moment où il se trouvait le plus gêné, près d'être saisi, il put se relever, et en 1805, il s'était remis à flot et tenait rue du Ponceau, au n° 42, une maison à l'enseigne du *Bon Gras-Double*. Alors seulement Mlle Bertin, cherchant à rentrer dans son dû, et Vogin discutant quelques-unes de ses prétentions, ils choisirent, d'un commun accord, Charles de Polignac comme arbitre, mais à la mort de la modiste l'affaire n'était pas encore solutionnée.

Le précieux *Almanach du commerce* pour l'an X, paru en 1801, donnait dans une liste d'adresses de « citoyens non commerçans » le nom de « Madame Bertin, rue de la Loi, 1243, Butte-des-Moulins ». Cette indication était reproduite dans l'*Almanach* pour l'an XI. Elle ne se trouve pas dans les listes de l'*Almanach* pour l'an XII. Mais, par contre, nous y relevons, pour la première fois, le nom de Bertin, linger à la même adresse.

Cela ne veut pas dire qu'en 1801 Rose Bertin avait

fermé boutique. Il s'agit plutôt d'une omission de l'*Almanach* dans les listes de commerçants. Mais pour que cette omission ait pu se produire, il faut admettre que la réputation de la maison était bien tombée.

Quant à la mention de l'*Almanach* de l'an XII, elle a trait au neveu de Rose, Louis-Nicolas Bertin, qui s'établit en effet en 1803. Il exerçait son commerce dans le magasin même qu'avait occupé sa tante, mais il n'était en somme que le prête-nom de celle-ci et en réalité que son employé. Beaucoup d'affaires en effet continuaient à être traitées par Rose Bertin en personne, comme en font foi les dossiers de sa succession. Chez Bertin, linger, on ne vendait pas que de la lingerie ; on vendait aussi toutes sortes de bibelots. Le 1er janvier (11 nivôse an XI) la princesse de Gargorowsky achetait « une petite commode en verre imitant la *lacque* de Chine avec des figures en or » d'une valeur de 600 livres. Le 11 février, la belle duchesse de Devonshire, qu'on surnommait la « reine de Londres » et qui, pendant l'émigration, avait été particulièrement accueillante pour les Français, faisait l'emplette d'une « corbeille formant vase de paille représentant des paysages, le tout en paille », pour 144 livres, et « un modèle de la Bastille en fonte dorée » pour 240 livres. Cela devenait un petit bazar, ce qu'on eût appelé du temps de Marie-Antoinette : un petit Dunkerque.

Tout semblait fait pour contrarier les intérêts de la malheureuse Rose : ce n'était pas suffisant qu'elle eût eu à supporter et les mauvais payeurs de l'ancien régime, et les conséquences inévitables de la Révolution : les guerres de l'Empire elles-mêmes allaient lui causer

préjudice, en l'empêchant, tout d'abord, de continuer à fournir les cours des pays en guerre avec la France, ainsi que les hauts personnages de ces pays, Espagne, Autriche, etc., qui demeuraient jusque-là, pour elle, de fidèles clients ; ensuite, d'opérer des recouvrements dans ces mêmes pays. C'est ainsi que, le 24 mai 1804, un client qu'elle avait à Vienne et qui lui devait 7.350 livres, M. de Lancry, lui écrivait : « Nous adressons par ce courrier à M. l'abbé Daniel, notre ami commun, une traite et nos comptes ensemble, avec prière de vous solder non seulement le capital, mais les intérêts que nous vous prions de recevoir à 10 p. 100 par an. » Rose Bertin ne vit rien de cette somme. La lettre était datée de Saint-Pétersbourg, et la guerre était dans le Hanovre ; partout ailleurs, en Allemagne, si elle n'était pas effective, elle existait à l'état latent. Les fonds ne parvinrent jamais à destination.

Ainsi, elle avait beau faire : sa situation ne s'améliorait pas. Et constamment, et sans succès d'ailleurs, elle allait criant famine, non pas chez la fourmi, sa voisine, mais chez tous les désœuvrés de la noblesse, incapables de se relever eux-mêmes du coup qui les avait submergés. Quelques-uns cependant, plus entreprenants, conspiraient contre l'Empire, ce qui ne leur servait d'ailleurs à rien. Leur mouvement, dirigé d'Angleterre par le comte d'Artois, ne pouvait être qu'impopulaire à l'époque du camp de Boulogne et ne pouvait aboutir qu'à les faire soupçonner, à tort ou à raison, d'être soudoyés par l'argent anglais. C'est ainsi que les Polignac furent incarcérés à la suite de la conspiration de Pichegru.

Et, un jour que Rose Bertin avait écrit à la comtesse de Gouy O'Mahony, elle recevait de Fontainebleau, où le comte avait été exilé, une réponse de sa femme, datée du 21 juin 1805 et conçue en ces termes : « Je ne puis vous rendre, Mademoiselle, la peine que me cause la lettre que je viens de recevoir de vous ; on me la renvoye de Paris, elle m'arrive à l'instant et je n'en perds pas à y répondre et à vous dire que mon cœur saigne de ne pouvoir venir à votre secours, dans la position cruelle où vous vous trouvés, mais, hélas ! la mienne n'est pas plus heureuse (1). »

C'est dans l'*Almanach du Commerce pour* 1806 que nous trouvons pour la première fois l'adresse de Bertin linger, marchand de modes, *rue de la Loi*, 26. Cependant la maison n'avait pas changé, c'est le numérotage de la rue qui avait été modifié. En 1787, les portes des maisons avaient été numérotées en suivant un ordre tout différent de celui admis en 1805 et depuis. Le premier numéro de la rue se trouvait à gauche, c'est-à-dire, pour ce qui est de la rue de la Loi, ci-devant rue de Richelieu, à l'angle de la rue Saint-Honoré ; la maison suivante portait le n° 2 et ainsi de suite jusqu'à l'extrémité gauche de la rue ; la série se continuait ensuite sur l'autre côté, et en revenant sur ses pas, on arrivait au dernier numéro qui faisait vis-à-vis au premier. Le n° 26 de la rue de la Loi s'appliquait donc au même immeuble que le n° 1243 qu'il portait auparavant.

En 1807 l'*Almanach du Commerce* continue à citer Bertin, marchand de modes, rue de la Loi, 26, mais

(1) Collection de M. J. Doucet. Rose Bertin, dossier 178 b

dans la liste des *non commerçans*, il imprime « Bertin Mlle, rue de Richelieu, 26 ». La rue reprenait alors son ancien nom et les indications des années 1808 et suivantes ne mentionnent plus la rue de la Loi. La vieille royaliste qu'était Rose Bertin éprouva la satisfaction un peu puérile de voir son adresse publiée avec le nom que portait sa rue sous l'ancien régime ; et si elle avait été de ces gens qui se contentent de mots, c'eût été pour elle une petite revanche innocente et gratuite de tout le tort que lui avait causé la Révolution, en lui arrachant une à une toutes les têtes qu'elle avait si longtemps parées, avec le concours de Léonard, de fleurs, de gazes, de plumes, de linon, de perles et de poudre à la maréchale. Il n'y avait plus grand danger sous l'Empire à se montrer royaliste quand on s'appelait Rose Bertin, et les complots qui pouvaient se tramer entre elle et Mme d'Houdetot sous les grands arbres d'Épinay, ne conduisaient pas les conspirateurs aux fossés de Vincennes.

Épinay était en effet la retraite qu'avait choisie cette femme, remarquable à des titres bien différents de Rose Bertin, et où, après la mort de Saint-Lambert, son compagnon fidèle, elle vécut encore dix années, triste et le cœur en deuil, mais quand même enjouée, souriante et aimable. Cependant, pour d'autres motifs que Rose, l'existence ne lui laissait plus que des regrets, et comme Rose, elle pouvait regarder, dans le jardin de sa vie, tourbillonner, innombrables, les feuilles mortes.

En 1808, Rose Bertin, dont le nom était plus que tout autre, connu des princes étrangers, vendait à la Reine d'Espagne divers articles dont six éventails très riches

d'une valeur de 120 francs et une robe en tissu d'argent et soie blanche de 550 francs. La Reine d'Espagne, Marie-Louise, se trouvait alors avec son mari Charles IV, qui venait d'abdiquer, au château de Compiègne, refuge offert par l'Empereur au Roi par le traité de Bayonne dont l'article V stipulait que « le Palais impérial de Compiègne, les parcs et forêts qui en dépendent, seroient à la disposition du roi Charles, sa vie durant ». En somme ce n'était qu'une prison dorée sur laquelle la police impériale avait toute facilité d'exercer sa surveillance.

« La Reine d'Espagne, Marie-Louise, vive et petite, avait de l'esprit et du caractère, a écrit M. J. Vatout, elle avait conservé tout le feu de son regard, elle aimait la toilette, et laissait voir qu'elle ne négligeait aucun des moyens de lutter contre les ravages du temps. » Née en 1754, elle avait alors cinquante-quatre ans, et le désir d'une robe en soie blanche et tissu d'argent montre assez sa coquetterie et son souci de paraître jeune.

Rose avait ainsi quelquefois encore de ces satisfactions d'amour-propre. Son nom n'avait pas sombré dans l'oubli, puisque des princes s'en souvenaient encore. Elle avait d'autres satisfactions que celles-là; et ces dernières, elle les trouvait dans les bons rapports qu'elle entretenait avec ses neveux, dont l'un habitait à deux pas de sa maison d'Épinay, et dont l'autre dirigeait la maison de commerce, lorsqu'elle était à la campagne. Elle les trouvait aussi dans de bonnes et anciennes amitiés comme celle du baron Duplouy qui était aux petits soins pour elle. Dans une lettre de 1808, il lui ex-

prime le regret de ne l'avoir pas trouvée *chez elle* à Paris, et de n'avoir pas pu aller jusqu'à Épinay, tandis qu'il était de passage dans la capitale. Dans une autre lettre de la même époque, il lui écrit : « Mlle Vechard, à qui je vous prie de faire mes amitiés, m'ayant mandé que vous aimiez beaucoup la perce-pierre, j'en ai fait arranger un petit baril à Saint-Valéry. Je l'ai adressé à Mme Bertin, votre nièce, de peur que vous ne soyez à la campagne lors de son arrivée. Vous aurez soin de faire remettre à mesure un peu de vinaigre dans le petit baril pour la conserver bonne (1). »

Duplouy, il est vrai, pouvait bien envoyer un barillet de perce-pierre à Rose Bertin, il demeurait encore son obligé. Mais s'il ne lui remboursait pas ce qu'il lui devait, il ne cherchait qu'à faire avec elle un arrangement et, le 5 août 1812, il lui proposait pour se libérer, une obligation à terme pour une partie de la créance, et une rente sur l'État d'un revenu de 150 francs pour le reste.

Rose d'ailleurs n'apportait aucune âpreté dans ses revendications auprès de ses clients et des amis qu'elle avait obligés et qui lui devaient de l'argent. Bien au contraire, elle rendait encore ou cherchait à rendre service dans la mesure de ses moyens et aussi souvent qu'elle le pouvait. Sous ce rapport, lorsqu'elle fut morte, les gens furent unanimes à le reconnaître. La comtesse de La Tour, née Polastron, l'écrivait en 1820 : « Mlle Bertin, avant sa mort, venait me voir quelquefois, et elle connaissait si bien ma position que, loin de me rien demander, elle m'a fait des offres de service, que je

(1) Collection de M. J. Doucet. Rose Bertin, dossier N° 210.

n'ai point acceptées, ignorant quand je pourrais m'acquitter. Je n'en conserve pas moins une éternelle reconnaissance ; j'aime à payer cet hommage à sa mémoire (1). »

Le dernier portrait que nous connaissions de Mlle Bertin date des dernières années de sa vie. Nous l'avons vu dans les greniers du Musée Carnavalet, dont il n'a pas encore été descendu.

Esprit bizarre, compliqué et original, Mlle Bertin avait posé devant le peintre avec un casque d'officier de cavalerie sur les genoux. Elle n'était cependant plus à l'âge des idylles. Que signifiait donc ce casque entre ses mains? L'explication nous en est fournie par le *Bulletin des Musées*, année 1892, dans lequel nous trouvons, relativement à cette peinture, la note suivante :

« Rose Bertin, modiste de la Reine. Grand portrait assez singulier provenant de la famille. La célèbre modiste, qui *tenait conseil* avec Marie-Antoinette sur le fait de chiffons et fanfreluches, était alors âgée d'une soixantaine d'années et retirée à Épinay, où elle était devenue la providence des pauvres, tout en restant assez coquette. L'idée bizarre lui prit de se faire peindre en Vénus ornant de plumes le casque de Mars. Rien à dire de la robe blanche chamarrée d'or et de cabochons, qui laisse à découvert ses bras et son ample poitrine ; c'est la mode de 1803 ; mais le casque est d'un pompier idéal. C'était, dit-on, le casque d'un de ses neveux, officier de cavalerie. Le plumet rouge et vert pourrait peut-être faire reconnaître le corps. Malgré les outrages

(1) Collection de M. J. Doucet. Rose Bertin, dossier N° 401.

du temps qui l'ont flétrie, mais point maigrie, l'ex-modiste royale ressemble encore d'une manière frappante au charmant portrait que fit d'elle Janinet, au temps de sa splendeur, petite gravure en couleurs, que la *folie* des enchères pousse aujourd'hui à six et sept mille francs. La peinture, non signée, est passable. C'est, pour la petite histoire, un document précieux. »

Ce n'était pas la mode de 1803, mais celle de 1810 à 1813. Le casque, un casque de carabinier, nous fixe approximativement sur l'époque où le portrait du Musée Carnavalet fut peint. En effet, un décret du 24 décembre 1809, réformant la tenue des carabiniers, leur donnait le casque et la cuirasse, qu'ils n'avaient point portés jusqu'alors. Or, Rose Bertin avait un petit-neveu officier de carabiniers. Elle en était assez fière ; ce portrait le prouve surabondamment.

Mais Rose Bertin approchait du terme de sa vie.

Elle n'allait plus que de loin en loin à Paris, et même l'hiver, elle demeurait « au village d'Épinay » (1) qui, en 1813, vit disparaître coup sur coup, et la vieille comtesse d'Houdelot, qui avait atteint un âge avancé (elle avait, lorsqu'elle mourut le 28 janvier, quatre-vingt-trois ans), et la modiste de Marie-Antoinette, à peine au seuil de la vieillesse.

L'acte mortuaire de celle-ci, daté du 22 septembre et conservé à l'Hôtel de Ville d'Épinay, est ainsi libellé :

« L'an mil huit cent treize le vingt-deux septembre à cinq heures du soir en la Mairie et par-devant nous Jean-Louis-Antoine Gilbert, adjoint du Maire de la com-

(1) Collection J. Doucet. Rose Bertin (dossier, N° 240).

mune d'Épinay-sur-Seine, département de la Seine, arrondissement communal de Saint-Denis, faisant en l'absence dudit Maire les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus les sieurs Louis-Nicolas Bertin âgé de quarante-cinq ans, marchand de modes, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 26, neveu, et Claude-Charlemagne Bertin, âgé de quarante et un ans, propriétaire, demeurant à Épinay, aussi neveu. Lesquels nous ont déclaré que demoiselle Marie-Jeanne Bertin, leur tante, âgée de soixante-six ans, propriétaire, demeurant en cette commune, née à Abbeville, département de la Somme, le deux juillet mil sept cent quarante-sept, fille de défunts Nicolas Bertin et de Marie-Marguerite Méquignon, est décédée en son domicile ce matin à neuf heures, et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après que leur en a été fait lecture. — Signé : L.-Bertin, C.-C. Bertin, Gilbert. »

Deux jours après les cloches sonnaient à l'église de Saint-Médard d'Épinay-sur-Seine. La foule qui suivait le cercueil de Rose se composait surtout de gens du village où elle avait vécu ses dernières années et où, comme partout, elle avait su, avec son caractère ouvert et généreux, se faire, malgré ses boutades et sa brusquerie, plus d'amis que d'ennemis.

Bien qu'elle eût, au temps de la Révolution, fait l'acquisition de biens d'Église, appartenant aux Mathurins d'Émile (Montmorency), elle fut, suivant l'expression consacrée, admise aux honneurs de la sépulture chrétienne, comme en fait foi le certificat qui nous a été fourni par le curé actuel d'Épinay et ainsi conçu :

« L'an 1813, le vingt-quatre septembre a été inhu-

mée par moi soussigné : Marie-Jeanne Bertin, fille majeure décédée en cette commune, à l'âge de soixante-six ans, en présence de M. Louis-Nicolas Bertin, son neveu, demeurant à Paris, et de M. Claude-Charlemagne Bertin, aussi son neveu, demeurant en cette commune, lesquels ont signé : Bertin, Bertin, Paurez, curé. »

« Pour copie conforme, Épinay, le 30 octobre 1908.

L. Mignot, curé. »

Rose Bertin bénéficia, au même titre que tous ceux qui avaient acheté des biens confisqués aux congrégations, des dispositions contenues dans le texte du Concordat de 1801, aux termes desquelles l'Église catholique renonçait à toute revendication des biens qui lui avaient été enlevés, en ratifiait la vente, et *ipso facto*, levait toutes les excommunications encourues de ce chef.

La mort de Mlle Bertin réveilla un moment la chronique endormie sur son compte. Quelques journaux lui consacrèrent des filets nécrologiques.

Le *Journal de l'Empire* du 5 octobre 1813 annonce en ces termes, la nouvelle de son décès :

« Parmi les pertes que viennent de faire les arts, on doit compter Mlle Bertin, justement célèbre par la prépondérance qu'elle donna aux modes françaises et par les services qu'elle a rendus au commerce. Elle est morte le 22 septembre dernier à sa maison d'Épinay. Le goût et le talent de cette ingénieuse modiste ont été célébrés en beaux vers par notre Delisle. Elle fut toute sa vie un modèle de bienfaisance et de piété filiale. Sa vie privée offre une foule de traits dignes d'occuper une place dans les annales de la vertu. Ils ne seront point

perdus ; un homme de lettres qui en fut le témoin se fait un devoir de les recueillir et les publiera incessamment. »

Il y a tout lieu de présumer que cet homme de lettres n'est autre que Peuchet qui se retira, à plusieurs reprises, au cours d'une vie publique quelque peu mouvementée, dans une petite propriété située à Écouen et qu'il affectionnait particulièrement. Or Écouen n'est pas tellement loin d'Épinay où Mlle Bertin vivait dans la retraite, pour que Peuchet n'ait pas franchi plus d'une fois la distance qui séparait les deux villages. Quelles qu'aient été ses fonctions sous la Révolution et sous l'Empire comme administrateur du district de Gonesse, aussi bien que dans l'administration de la police dont il fut archiviste, Peuchet conservait au fond du cœur une certaine fidélité à l'ancienne monarchie. Il devait, sous ce rapport, s'entendre merveilleusement avec la modiste de la Reine.

Le *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature* du 10 octobre 1813 relate aussi le décès de Mlle Bertin en ces termes : « Le même journal (*Journal de l'Empire*) annonce la mort d'une ancienne marchande de modes, nommée Mlle Bertin, et assure qu'un homme *de lettres* s'occupe déjà de son oraison funèbre. Cet article de nécrologie appartenait de droit au *Journal des Dames.* » Le rédacteur n'a pas l'air d'être bien fixé sur la personnalité de Mlle Bertin, *une* ancienne marchande de modes. Heureusement qu'elle n'était plus là pour en être mortifiée.

Mais, à l'encontre du proverbe qui dit que nul n'est prophète dans son pays, le *Journal d'Abbeville* du 9 oc-

tobre 1813 lui consacra un élogieux article nécrologique. « Cette annonce dans le *Journal d'Abbeville* est d'autant plus à signaler qu'elle est la seule de ce genre qui figure pendant cettte année 1813 dans ce journal, qui se bornait alors presque exclusivement à des annonces judiciaires (1). » La voici :

« La demoiselle Bertin était d'Abbeville; le hasard l'avait fait naître dans une classe obscure. A-t-on besoin de titres de naissance quand on n'emprunte rien à ses ayeux et quand on a été célèbre surtout par les vers de l'émule de Virgile? C'est avec sensibilité et plaisir que nous consignons ici cet éloge funèbre qui sera avoué dans la patrie de Mlle Bertin, comme ailleurs, et qui doit l'être plus particulièrement ici de tous ses compatriotes qu'elle a obligés ou fêtés dans des circonstances publiques ou particulières, dont la mémoire ne doit pas périr. »

Le baron Duplouy pouvait applaudir aux paroles du rédacteur du *Journal d'Abbeville*, lui que son amitié pour Mlle Bertin avait peut-être incité à écrire ces lignes.

Mais, n'est-il pas curieux de voir l'importance que les publicistes du premier empire attachaient à la poésie de l'abbé Delille, cet « émule de Virgile » ? Il semblerait que Rose Bertin n'eût fait de bruit dans le monde que parce qu'elle avait inspiré quelques vers au poète Delille. Et pourtant, elle avait, pendant tout son règne, courbé les plus grands noms de France sous le joug frivole de la mode dont elle avait été l'ingénieuse et dispendieuse inspiratrice. A Abbeville sa réputation lui

(1) Note de M. Delignières lue à la séance de la Société d'Emulation d'Abbeville, 3 mai 1906.

avait procuré et conservé une nombreuse et fidèle clientèle et, certainement, si elle avait été célèbre, c'était plus par sa personnelle imagination dans l'exercice de son métier, que par les vers médiocres du poète de l'*Imagination*.

Enfin, le rédacteur de l'*Almanach des Modes pour* 1814 ajoutait à son article consacré aux marchands de modes, alors en exercice, ces quelques mots : « Nous ne terminerons pas cet article, sans parler de Mlle Bertin, autrefois marchande de modes de la Reine et de la Cour, retirée depuis nombre d'années, et morte, il y a environ trois mois, dans une maison de campagne qu'elle possédait à quelques heures de Paris. Après avoir été longtemps la marchande de modes la plus célèbre de la capitale, elle en est devenue l'une des femmes les plus généreuses. Sa vie a été honorée de plusieurs traits de dévouement, de délicatesse et de bienfaisance qui mériteraient d'être connus, et dont le simple récit ferait l'éloge de son cœur mieux que tout ce qu'on pourrait en dire. »

VIII

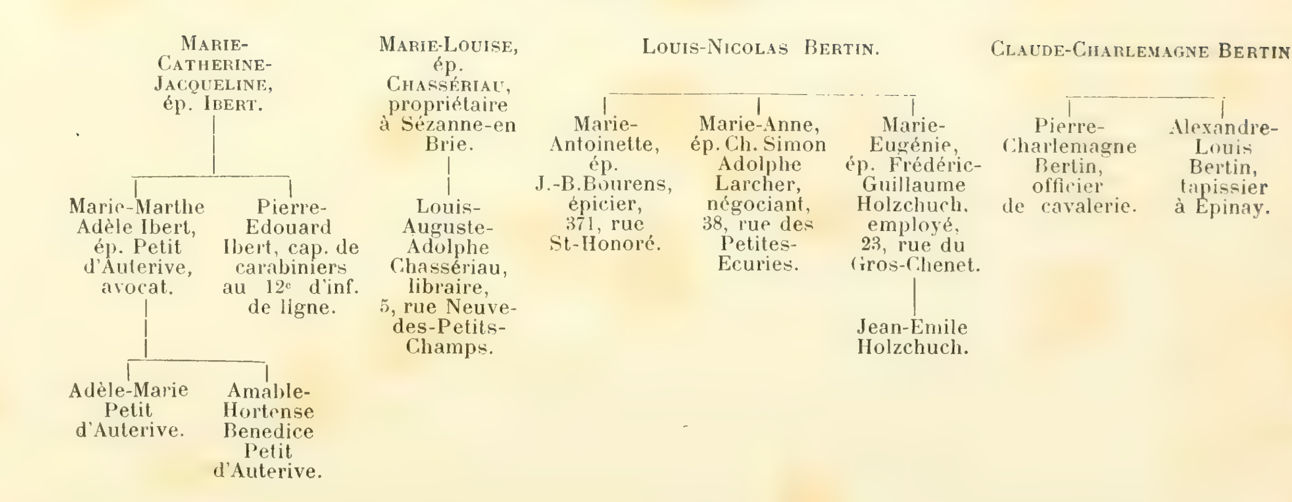
La succession Bertin. — Le jugement de Sainte Beuve sur les *Mémoires*.

Rose Bertin laissait deux neveux : Claude-Charlemagne et Nicolas ; l'un n'avait que des filles, l'autre n'avait que des fils, et deux nièces, qui avaient aussi des enfants.

Les héritiers trouvaient dans la succession une quantité de créances qui allaient être l'objet de réclamations et même de poursuites. Quelques-unes de ces créances ne devaient se trouver liquidées que trente ans après. Ce ne fut, en effet, qu'en 1842 que fut réglée celle du comte et de la comtesse de Gouy O'Mahony et en 1843 celle de la comtesse de La Tour, née Polastron, qui était de 1.329 livres, remontant à 1789, et qui, par suite d'une transaction avec les héritiers de la comtesse, morte le 9 juillet 1842, fut liquidée par le paiement d'une somme de 675 francs aux héritiers Bertin.

Ce fut principalement Charlemagne Bertin qui s'occupa des affaires de la succession, aidé dans ses démarches et à titre de conseil par l'avocat Petit d'Aute-

FAMILLE BERTIN





MAISON DE ROSE BERTIN
Rue de Richelieu.
(Etat actuel.)

rive. L'homme d'affaires officiel de la famille était l'avocat Grangeret.

Dans la correspondance échangée à propos de leurs affaires d'intérêt, on trouve à chaque pas des appréciations flatteuses pour la mémoire de la grande modiste. En 1814, Charlemagne Bertin écrit au juge de paix d'Abbeville, M. Lefebvre, au sujet du baron Duplouy : « Je n'ai pas besoin de vous répéter ici les services que Mlle Bertin a rendus à cette famille et le noble dévouement qu'elle a toujours mis dans toutes les circonstances où elle a pu leur être utile. » Allusion aux complaisances, pour ne pas dire plus, que Rose avait eues pour eux au temps où ils étaient émigrés en Angleterre et vivaient fort gênés à Canterbury.

Une pièce datée de 1816 donne sur Rose et sa famille les renseignements les plus élogieux :

« La Loi

« Paris, le 26 juillet an 1816.

« Le juge de paix du 10e arrondissement de Paris à M. le comte de Lieautaud.

« Monsieur le Comte,

« La demoiselle Bertin, sur laquelle vous m'avez fait demander, et sur sa famille, des instructions, excite mon intérêt.

« La demoiselle Bertin était marchande de modes de la Reine et de toute la famille royale ; elle avait su mériter leur estime et même l'amitié par son esprit et l'existence qu'elle tenait dans le monde. A l'instant de la Révolution, il lui était dû, tant à Paris et à la Cour et

dans les Puissances plus de 1.500.000 francs. Elle avait plusieurs belles maisons à Paris et à la campagne. Il lui était dû en Russie plus de 300.000 francs et je l'ai vue souvent à dîner avec le prince Kourakin, ambassadeur de Russie, et les princesses de cette nation qui l'aimaient et venaient dîner avec elle à sa campagne, où j'ai la mienne.

« Mlle Bertin était douée d'un esprit rare et d'un talent en tout au-dessus du vulgaire ; on la regardait comme une femme extraordinaire : elle aimait et idolâtrait la famille royale et toute la Cour, et ses magasins leur étaient journellement ouverts.

« Mlle Bertin fut la bienfaitrice de toute sa famille composée de deux neveux et nièces qui ont formé quatre têtes à son décès et qui ont recueilli sa succession, étant décédée en 1814 sans tester.

« La première de ses deux nièces est décédée en laissant, de son mariage avec un négociant, une fille qui a épousé M. Petit d'Autrive, avocat, et un fils capitaine et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, qui forment une tête.

« La seconde nièce, mariée à M. Chasseriaux, propriétaire de terres, dont le château est près de Sézanne-en-Brie. Elle est décédée ne laissant qu'un fils mineur, lieutenant et chevalier d'honneur, comme son cousin ; a dix-neuf ans. Deuxième tête.

« Le premier des neveux s'est marié ; il est propriétaire et demeure à Épinay. Il a deux garçons ; l'un se présente pour être garde du corps : a dix-huit à dix-neuf ans, doux, bien élevé et d'une conduite exemplaire ; il a un frère qui promet aussi. Troisième tête.

« Le second neveu est aussi propriétaire, marié avec quatre filles. Quatrième tête.

« Cette famille s'est toujours bien conduite.

« Le père de l'aspirant au corps des gardes du corps est infirme et ne peut qu'aller en voiture ; il est doué d'un esprit naturel et d'un bon esprit naturel (*sic*), et surtout un fort honnête homme. Sa fortune lui permet de soutenir son fils au service.

« Enfin, Mlle Bertin étant émigrée a rendu les plus grands services aux émigrés avec son argent, son esprit, son amabilité et le crédit qu'elle s'était acquis chez l'étranger, notamment en Angleterre, où elle avait placé des fonds.

« Louis XVIII, en arrivant en 1814, ainsi que la famille royale, ont demandé de ses nouvelles et, ayant appris qu'elle était morte depuis six mois, lui ont donné publiquement des regrets.

« Je vous donne, Monsieur le comte, avec plaisir ces détails en faveur de cette femme célèbre dans son genre, qui fut mon amie jusqu'à sa mort, et dont j'honorais l'esprit, les talents et surtout une loyauté que justifiait sa belle âme et sa bienfaisance.

« J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement,

« Monsieur le comte,

« Votre très humble et très dévoué serviteur.

« GODARD.

« Rue de l'Université, n° 11,
« Hôtel de Luynes. »

D'après ce qu'ont raconté des contemporains de Mlle Bertin, ses héritiers n'auraient pu exercer aucune répétition contre la liste civile, parce que Rose, par dévouement pour Marie-Antoinette, aurait anéanti ses livres, afin de ne pas laisser de traces des sommes qui lui étaient dues par la reine, et dont le chiffre élevé aurait pu constituer une charge de plus contre elle.

Or, les mémoires étaient produits et aux mains du citoyen Henry. Il n'y avait donc rien à cacher. Quant aux héritiers, ils poursuivirent par tous les moyens possibles le recouvrement des sommes dues par la succession de la Reine, et s'adressèrent pour cela à la duchesse d'Angoulême.

Grangeret, leur avocat, transmettait ainsi à Guillaume, chef au ministère de la maison du Roi, la lettre reçue, à ce propos, par Charlemagne Bertin :

« La dernière réponse de Madame la Dauphine à la dernière demande qui lui a été faite, est du 6 décembre 1824 et est ainsi conçue :

« Le secrétaire des commandements et trésorier général de Son Altesse Royale Madame la Dauphine à M. Bertin.

« Monsieur,

« Son Altesse Royale Madame la Dauphine a pris connaissance du placet que vous lui avez adressé le 25 du mois dernier. J'ai l'honneur de vous informer que, d'après ses ordres, je viens d'en faire le renvoye à Mgr le Ministre de la maison du Roi.

« C'est maintenant dans les bureaux de Son Excel-

lence que vous devez, Monsieur, vous adresser pour connaître le résultat de votre demande.

« Signé : Th. Charlet. »

Le 11 septembre 1828 les héritiers Bertin adressèrent une pétition au Ministre de la Maison du Roi, et le premier octobre 1829 en firent parvenir une autre entre les mains du baron de la Bouillerie, Intendant général de la Maison du Roi.

Ils stipulaient notamment que, dans les sommes dues par la famille royale, se trouvait, à l'origine 3.016 livres, prix de fournitures livrées au comte d'Artois, devenu depuis roi de France.

Les événements de 1830 interrompirent les démarches de Grangeret. Le Ministre de la Maison du Roi n'avait pas mis, il est vrai, beaucoup de diligence à répondre aux demandes des héritiers de Mlle Bertin. Le gouvernement de la Restauration était assailli de requêtes, autrement pressantes, de la part des ci-devant émigrés, dont la Révolution avait vendu les biens, pour attacher une grande importance à des dettes contractées vis-à-vis d'une personne, décédée sans postérité. Et, bien que Grangeret allât, disant partout que les héritiers Bertin étaient « dans une malheureuse situation, » on savait bien, par les rapports qui avaient été produits, qu'au contraire ils étaient, pour la plupart, dans une position sinon brillante, du moins fort convenable.

A l'étranger, Grangeret obtenait un peu plus de succès, et, comme il l'écrivait en 1818 au comte de San-Martin, grand maître de la maison de Charles IV, ancien roi d'Espagne, en réclamant 4.500 francs qui étaient

dus par la reine d'Espagne depuis son passage à Compiègne en 1808, l'Impératrice de Russie venait de faire payer 20.000 francs dus depuis 35 ans. L'Impératrice de Russie ne faisait point, à son profit, l'application de la prescription des dettes par dix ans, admise par la législation russe. Elle avait loyalement reconnu sa dette et payait. En même temps elle réglait le prix d'un « schall de dentelle » qui lui avait été fourni en 1799 par Rose Bertin et qui était de 960 livres.

Ce renseignement, pris dans les dossiers même de Grangeret, infirme ce qu'il avance lorsqu'il écrit au marquis de Boisgelin : « La demoiselle Bertin fut obligée de quitter la France en 1792, et ne revint qu'en 1813, » et, au capitaine adjudant-major de Caradeus, qu'elle avait passé vingt-cinq ans à l'étranger.

Il est certain également qu'il y avait un certain désordre dans les écritures, et il nous semble que nous devons admettre pour exacte l'affirmation de la comtesse de Laage, ancienne dame de la princesse de Lamballe, lorsqu'elle écrit le 9 juillet 1820 : « J'ai payé toutes mes dettes huit jours avant mon émigration, et notamment Mlle Bertin. » Elle avait, en effet, reçu une réclamation de Grangeret relative à des commandes effectuées du 10 août 1787 au 25 juillet 1791 ; et elle ajoutait : « Je trouvais cette demande si extraordinaire que j'attendais à y répondre plus notoirement et publiquement, n'entendant parler de tous côtés, que des demandes non fondées des héritiers de Mlle Bertin, que j'ai beaucoup revue depuis sa rentrée en France, et qui me remerciait chaque fois de l'avoir payée. »

Il est possible qu'en la période de fièvre, d'inquié-

tudes, de troubles qui précéda son départ pour l'Angleterre, Rose Bertin ait encaissé certaines sommes sans apurer ses livres de caisse. Martincourt, reprenant ces livres pour produire à la liquidation des biens des émigrés, fit naturellement un relevé intégral de toutes les créances, et son relevé devint pour Grangeret, plusieurs années après, un titre sur lequel il appuyait ses réclamations.

Ce ne fut que plusieurs années après sa mort que parurent les Mémoires de Mlle Bertin. L'édition de 1824 est annoncée, l'année même, par le *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, numéro du 30 octobre, sous ce titre : *Mémoires de Mlle Bertin sur la Reine Marie-Antoinette*, avec des notes et éclaircissements. Cet ouvrage était publié chez Bossange frères et déjà, dans le susdit journal, mentionné sur les tables comme faux. Le but principal de cet écrit paraît être d'avoir tenté de justifier Marie-Antoinette des torts qui lui avaient été imputés, surtout à propos de l'affaire du collier. En tous cas, il nous semble évident que toutes les anecdotes concernant la modiste de la Reine ont été recueillies par l'auteur dans les gazettes et les mémoires du temps et peut-être même de la bouche même de Mlle Bertin. Leur authenticité seule pouvait permettre à l'auteur de faire passer, sans réplique et sans réclamations, ce qu'il avance au sujet de la cause qu'il défend.

Or, l'auteur anonyme qui avait pris pour déguisement le cotillon de Mlle Bertin, fut obligé de se démasquer.

En effet, les Mémoires avaient à peine été lancés dans

le public, que la famille de Mlle Bertin réclamait contre leur authenticité par une lettre adressée à la *Semaine*, journal littéraire qui la publia. Certains journaux, en effet, notamment la *Gazette de France* du 29 novembre 1824 sous la signature de Colnet, avaient donné l'analyse et la critique de l'ouvrage et fait à ces mémoires, qu'ils présentaient comme authentiques, une réclame retentissante. Dans *le Globe* du 11 novembre avait paru celle de Sainte-Beuve, qui a été réimprimée depuis par M. Jules Troubat dans le tome I des *Premiers lundis* (1874) : elle n'était pas trop bienveillante; point faite pour activer la vente de Bossange frères, éditeurs. On en jugera :

« Que les hommes qui vivent dans une révolution, et qui en sont ou spectateurs éclairés ou acteurs principaux, lèguent à la postérité le dépôt fidèle de leurs souvenirs, c'est un devoir que nous réclamons d'eux ; que ceux même qui, dans une situation secondaire, n'ont vu qu'un coin du vaste tableau et n'en ont observé que quelques scènes, nous apportent leur petit tribut de révélations, il sera encore reçu avec bienveillance ; et si surtout l'auteur nous peint l'intérieur d'une cour dans un temps où les affaires publiques n'étaient guère que des affaires privées, s'il nous montre au naturel d'augustes personnages dans cette transition cruelle de l'extrême fortune à l'extrême misère, notre curiosité avide pardonnera, agrandira les moindres détails; impunément l'auteur nous entretiendra de lui, pourvu qu'il nous parle des autres ; à la faveur d'un mot heureux, on passera à Mme Campan tous les riens de l'antichambre et du boudoir; mais que s'en vienne à nous

d'un pas délibéré, force rubans et papiers à la main Mlle Rose Bertin, modiste de la Reine, enseigne du *Trait galant*, adressant ses *Mémoires aux siècles à venir*, la gravité du lecteur n'y tiendra pas ; et pour mon compte je suis tenté d'abord de demander le *montant du mémoire*.

« Ce livre est pauvre de faits : malgré son assiduité à la toilette, l'auteur n'y paraît que peu instruite des affaires de la cour ; elle nous transmet çà et là des mots échappés à sa maîtresse ; elle la justifie d'avoir surnommé la duchesse de Noailles *Madame de l'Étiquette*, et d'avoir appelé des *médailles*, les femmes qui avaient atteint leur cinquième lustre. Une fois seulement Mlle Rose nous apprend que l'espèce de brouillerie qui divisait la Reine et les tantes du Roi se rattachait à la politique ; Mme Adélaïde tenait pour M. de Maurepas, et la Reine pour M. de Choiseul, *inde iræ* ; on sent qu'un pareil temps est déjà loin de nous. L'Affaire du collier fait la principale partie du livre ; l'auteur était instruite de quelques particularités qui peuvent donner du poids à son témoignage : aussi par moment le ton y devient comme solennel, et c'est là que se trouve l'invocation aux *siècles à venir*. On doit pourtant y louer un attachement au malheur et le soin d'y venger la mémoire d'une Reine calomniée...

« ... Mlle Bertin ... n'est pas toujours heureuse dans ses justifications. Par exemple, le comte de Charolais s'amusait, comme on sait, par manière de passe-temps, à tirer sur les couvreurs pour les précipiter des toits : ce n'était là, selon elle, qu'*un effet du sang qui fermentait avec violence ; ces moments passés, personne*

n'était d'une probité plus intacte. Elle est plus sévère contre le duc de Chartres, depuis le *monstre* Égalité; aussi elle lui refuse ses faveurs, bien que cette confidence n'importe guère à l'histoire du dix-huitième siècle. Il y a aussi peu d'importance, quoique plus de grâce, dans son récit de la Bohémienne. Cette femme lui avait prédit à Amiens, dans son enfance, qu'elle deviendrait une grande dame, et qu'on lui *porterait la robe à la Cour*...

« Une autre fois qu'elle allait aussi chez la Reine, c'était dans des jours moins heureux, la princesse lui dit : « J'ai rêvé de vous cette nuit, ma chère Rose; il me semblait que vous m'apportiez une quantité de rubans de toutes couleurs, et que j'en choisissais plusieurs; mais dès qu'ils se trouvaient dans mes mains, ils devenaient noirs. »

« L'éditeur a compris qu'il n'y avait pas là de quoi faire un volume : il a donc grossi le sien de notes sur le comte de Charolais, le duc d'Orléans, MM. de Choiseul et de Maurepas, qui ne se rattachent aucunement au texte; ils sont à peine nommés dans l'ouvrage, et voilà qu'on nous donne en notes toute leur vie privée et publique... On a trouvé moyen d'y insérer un écrit de M. Garat sur la prétendue conspiration d'Orléans, tout loin qu'il y ait de là au livre de Mlle Rose... »

C'est entendu. Il y avait là-dessous une affaire de librairie organisée entre les éditeurs et le sieur Peuchet, mais ce fut une affaire manquée.

Quant à l'opinion émise par Sainte-Beuve, elle est discutable. S'il n'attache que peu d'importance à Mlle Bertin, c'est qu'il oublie que de petites causes ont souvent

de grands effets, que la Révolution s'est préparée au moins autant par le moyen de tous les libelles, les pamphlets, les racontars, sans valeurs et sans preuves, répandus à profusion dans le peuple, que par un désir inné chez lui de réformes et de liberté. Or la cour, et la Reine surtout, étaient violemment et continuellement attaquées dans leurs mœurs, dans leurs plaisirs et dans leurs prodigalités. Et ce peuple, qui avait supporté, non sans grognements, mais du moins sans révolte, les immoralités du Parc-aux-Cerfs et les hontes du règne précédent, se préparait insensiblement à frapper ses maîtres du jour, en leur reprochant ce qui n'était que peccadilles à côtés des monstruosités qu'il avait, pour sa honte, si longtemps souffertes.

Mais ces *Mémoires* apocryphes, contre l'authenticité desquels allaient s'élever les héritiers de la grande modiste, ne faisaient, en somme, que reproduire, modifiées à peine, les *Conversations recueillies à Londres pour servir à l'histoire d'une grande reine* par M. X... qui avaient été publiées à Paris, du vivant même de Mlle Bertin, en 1807. Or Mlle Bertin n'avait, à ce sujet, élevé aucune réclamation.

Pourquoi? C'est que l'auteur des *Conversations* était un ami; il commet bien quelques petites erreurs lorsque, par exemple, il appelle Beaulard Boilard et Forgel Mme Pagelle du *Trait Galant*, ou qu'il fait naître Mlle Bertin en 1744, tandis qu'elle est née en 1747. Mais, parcourons seulement l'Introduction de ces *Conversations*, nous verrons aux compliments qu'il fait de Mlle Rose qu'elle possède toute son estime :

« J'avais conçu, dit-il, il y a quelques années, la

pensée d'écrire l'histoire de l'émigration; ... cependant les circonstances ayant changé... j'ai abandonné cette idée... Mais, parmi les nombreuses notes que j'avais tracées... j'avais toujours conservé... ce que j'avais écrit de mémoire des conservations de Charles et de Mlle Rose... Rien donc n'a pu me déterminer à détruire ce monument qui sert de réponse à tout ce qui a été dit sur l'affaire du collier. Tout le monde a connu Mlle Rose, et son attachement pour la Reine, dont elle avait été marchande de modes, dès le moment où cette princesse arriva en France; mais peu de personnes ont su à quel point Mlle Rose possédait la confiance de la Reine... Il est si rare de trouver aux souverains, et surtout à ceux qui ont perdu leur couronne, de vrais amis, qu'il doit faire plaisir aux âmes délicates d'en voir à cette malheureuse maison, même dans la personne de Mlle Rose, dont la frivolité attachée à son commerce aurait pu faire excuser celle de ses sentiments; mais la bonne Rose a reçu de la nature un cœur droit, une tête organisée, telle que doit être celle du négociant; sa conduite que ses conversations développeront davantage que tout ce que je pourrais dire, porta toujours l'empreinte de cette fierté qui tient à l'estime de soi-même. Vertueuse par goût, elle n'eut jamais d'autre désir que de plaire à sa maîtresse; et nous verrons quel beau témoignage la Reine lui rendit aux Tuileries, dans les derniers jours de sa puissance. Ce n'était pas seulement cette princesse qui aimait Rose: Mme la duchesse d'Orléans, dont le nom se rattache à tout ce qui est bon et honnête, lui donna des marques de confiance, d'intérêt, ainsi que Mmes de Lamballe et de Bourbon;

et toutes les femmes qui étaient attachées à la cour avaient à se louer des procédés de Mlle Rose. Aussi, lorsqu'elle céda à la volonté de la Reine, qui lui ordonna de sortir de France, parce qu'elle était convaincue que, si elle y restait, elle serait victime de la fureur du peuple, à qui l'on était parvenu à persuader que les chapeaux, les bonnets de la Reine avaient eux seuls causé tout le déficit des finances, et que, par conséquent, il n'y avait pas d'autre moyen de réparer ce désordre, qu'en égorgeant celle dont l'adresse et le goût avaient excité ou donné à la Reine celui de la frivolité ; à l'instant, dis-je, où Mlle Rose vint à Londres, elle fut accueillie par toutes les femmes de la Cour, qui toutes voulaient savoir si la Reine se ressouvenait d'elles, et si bientôt on retournerait à Versailles... »

L'écrivain qui étalait si complaisamment les qualités de la modiste ne pouvait, on en conviendra, lui être étranger. Il la vante, et, qui plus est, il l'excuse de la part indirecte qu'elle put avoir dans les prodigalités de Marie-Antoinette. Ce n'est pas là le fait d'un indifférent. Et, tout en écrivant un livre destiné à défendre la Reine à propos de l'Affaire du collier, s'il raconte, chemin faisant quelques-uns des incidents de la vie de Mlle Bertin, sans que Mlle Bertin, vivante, ait protesté contre ses inventions, c'est bien qu'il tenait d'elle-même ou de la rumeur publique quelques anecdotes incontestables, qui venaient encadrer heureusement son sujet principal en lui prêtant un certain cachet de sincérité qui n'en donnait que plus de force à ses arguments.

Mais, quand il s'imagina de rééditer son livre, après l'avoir remanié; et qu'il lui donna audacieusement le

titre de *Mémoires de Mademoiselle Bertin*, à une époque où Mlle Bertin n'était plus là pour le lui interdire ou le lui permettre, aussitôt, par l'intermédiaire de M. Petit-Dauterive, leur représentant, les neveux de Mlle Rose rédigèrent une protestation ; M. Petit-Dauterive ajoutait à la lettre qui fut envoyée à *la Semaine*, que Mlle Bertin, non seulement n'avait pas laissé de *Mémoires*, mais encore qu'elle avait par prudence détruit, pendant la Terreur, ses livres de comptes, en sorte que sa succession n'avait pu, lors de la Restauration, exercer aucune répétition auprès de la liste civile. Nous avons vu le cas qu'il faut faire de cette assertion.

A la suite de la réclamation faite par les héritiers de Mlle Bertin, les éditeurs écrivirent une lettre qui fut reproduite dans la note suivante, insérée au *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie* du 25 janvier 1825 :

« MM. Bossange frères, qui ont publié, à la fin de l'année dernière, un volume in-8° intitulé : *Mémoires de Mademoiselle Bertin*, ayant appris que cet ouvrage était apocryphe, ont écrit la lettre que voici :

Paris, 2 Janvier 1825.

« Monsieur, nous apprenons par la juste réclamation des héritiers de Mlle Bertin, ancienne marchande de modes de la Reine, que nous avons été trompés par quelqu'un qu'il serait peu généreux de nommer, puisqu'il avoue son tort, sur l'authenticité du livre que nous avons publié sous le titre de *Mémoires de Mademoiselle Bertin sur la Reine Marie-Antoinette, avec des notes et éclaircissements*.

« Nous devons à la vérité et à nous-mêmes de décla-

rer dès lors que l'ouvrage a été imprimé sans la participation d'aucun ayant-droit, et de faire connaître que nous nous sommes formellement interdit toute vente ou publication ultérieure de ces *Mémoires*. Nous nous sommes même empressés d'effectuer la remise de ce qui reste et compose la presque totalité de l'édition, etc., etc.

« Bossange frères. »

Cependant l'insertion au *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie* n'eut pas un aussi grand retentissement que l'apparition des *Mémoires*. Elle échappa à plusieurs hommes de lettres qui eurent à s'en occuper.

C'est ainsi que M. Ch. Louandre écrivait dans sa *Biographie d'Abbeville et de ses environs* qui parut en 1829 : « On n'aurait pas cru que Mlle Bertin se serait jamais occupée des événements les plus sérieux de l'histoire, mais c'est pourtant ce qu'elle a fait en écrivant des *Mémoires sur la Reine Marie-Antoinette*, qui ont été publiés dans la *Collection contemporaine* des frères Bossange, avec des éclaircissements et des notes (Paris 1824, 1 vol. in-8°). Mlle Bertin déclare en débutant qu'elle dira peu de choses d'elle, et seulement ce qui sera nécessaire à l'intelligence des sujets dont elle parlera. Elle donne ensuite quelques détails sur l'état de ses parents qui feraient croire qu'elle a voulu cacher son origine, ou que ces mémoires ne sont pas d'elle, cependant ils paraissent authentiques. »

M. Ch. Louandre, malgré tout, laisse percer un soupçon qui lui vient, comme il le dit, de ce que Rose Bertin se présente, dans les *Mémoires*, comme étant la

fille de petits commerçants, tandis que nous savons fort bien que son père était cavalier de la maréchaussée et sa mère garde-malade.

M. Ernest Prarond, dans la notice qu'il consacre à Marie-Jeanne Bertin (*Les hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville* [1858]), n'a pas eu connaissance de la lettre des frères Bossange, mais il n'ignore pas qu'on a douté de l'authenticité de l'ouvrage, et il écrit : « Mlle Rose-Marie-Jeanne a mieux fait que de coiffer la Reine ; elle est restée fidèle à sa royale protectrice, à l'infortune, au martyre... Elle changea son aiguille contre une vilaine plume d'oie anoblie par l'usage qu'elle en fit... Nous devons dire pour nous mettre à l'abri que l'authenticité des Mémoires de Mlle Bertin a été un peu contestée. »

Les *Mémoires* sont apocryphes ; mais Rose Bertin avait vu assez de choses pour être capable d'en écrire. Son rôle n'avait pas été sans importance, en effet ; elle approchait la Reine de trop près pour n'avoir pas connu dans leurs détails, bien des événements sur lesquels on discute depuis lors. Et, si jamais elle avait eu l'idée de livrer au papier les souvenirs de sa vie, ce n'est pas en riant, comme Sainte-Beuve, que nous les aurions accueillis ; mais, au contraire, c'est avec une avide curiosité que nous aurions, avec elle, remué tout ce passé, qui garde encore pour nous, sous ses falbalas que le temps a flétris, comme un parfum de roses mortes.

TABLE DES MATIÈRES

2884. — TOURS, IMPRIMERIE E. ARRAULT ET C.ie

